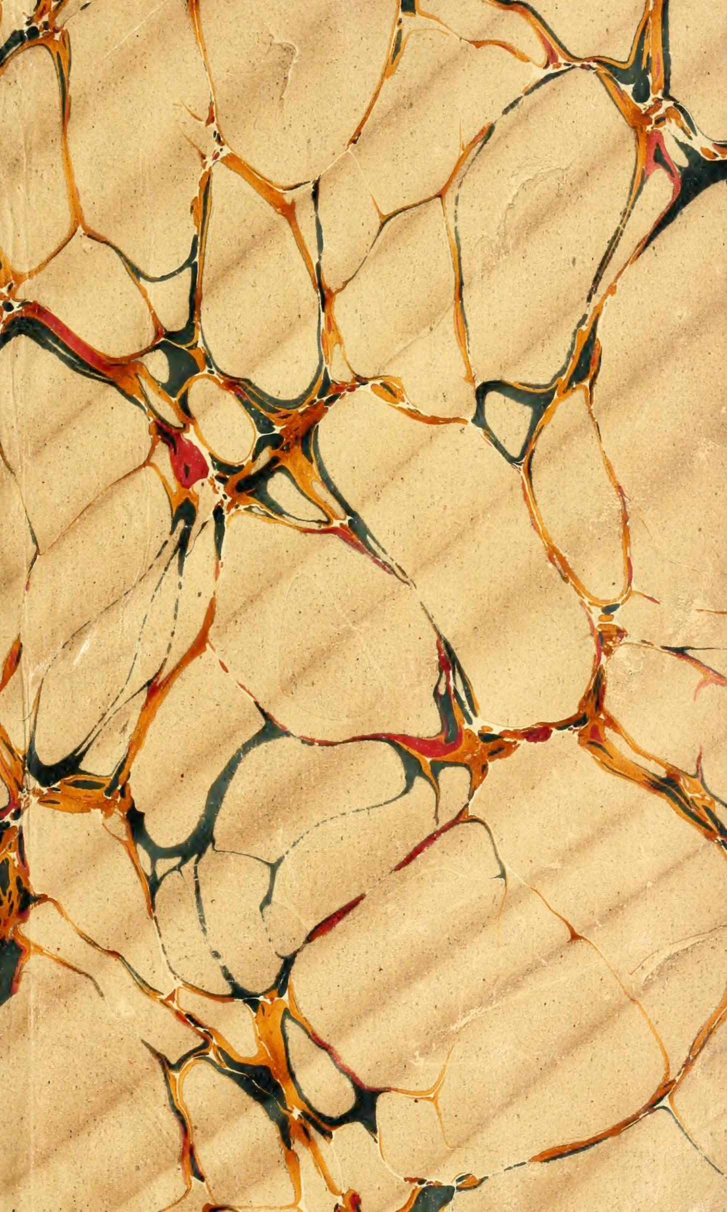

3 1761 04769204 1





JADIS
ET AUJOURD'HUI

ŒUVRES COMPLÈTES DE FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie française.

COLLECTION IN-8° A 7 FR. 50

Mémoires et Lettres du Cardinal de Bernis (1715-1758). 2 vol. in-8°.
Le Cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794). 1 vol. in-8°.
Journal inédit du marquis de Torcy. . . . . . . 1 vol. in-8°.
Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution (1787-1804). . . . . 1 vol. in-8°.
Diplomates de la Révolution. . . . . 1 vol. in-8°.

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

I. Manuscrits inédits de Napoléon (1786-1791) . 1 vol. in-8°.
Napoléon dans sa jeunesse (1769-1793). . . . 2 vol. in-8°.
La série est complète en deux volumes.

II. Napoléon et les Femmes. — L'Amour. . . . 1 vol. in-8°.
Joséphine de Beauharnais (1763-1796) . . . . 1 vol. in-8°.
Joséphine Impératrice et Reine (1804-1809) . 1 vol. in-8°.
Joséphine répudiée (1809-1814). . . . . 1 vol. in-8°.
L'Impératrice Marie-Louise (1809-1815). . . . 1 vol. in-8°.
La série sera complète en six volumes.

III. Napoléon et sa Famille. . . . . 9 vol. in-8°.
L'ouvrage complet formera douze volumes.

IV. Napoléon et son Fils . . . . 1 vol. in-8°.
V. Napoléon chez lui. — La journée de l'Empereur aux Tuileries. . . . . 1 vol. in-8°.
La série comprendra six volumes

VI. Cavaliers de Napoléon. . . . . 1 vol. in-8°.
Le Sacre et le Couronnement de Napoléon . 1 vol. in-8°.
La série comprendra six volumes.

COLLECTION IN-18 A 3 FR. 50

Jadis (1re et 2e Série). 2 vol.
Le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné . 1 vol.
Souvenirs de Maurice Duviquet . . . . 1 vol.
L'Affaire Maubreuil. . . . . 1 vol.

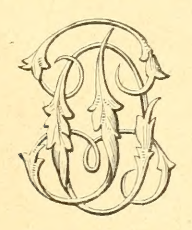
FRÉDÉRIC MASSON

De l'Académie française.

JADIS
ET AUJOURD'HUI

H.-B. Maret. — Le Général Jomini. — Conspirations. — Son épée. — Il y a cent ans. — Voleurs des Morts. — Culte laïque. — Le Cabinet noir. — Le Cinq Mai. — La Milice. — Une et Indivisible. — Un pas de plus vers l'anarchie. — Septembre. — L'avènement de Bonaparte. — La Vénerie sous Charles X. — Autour de Wagram.

TROISIÈME ÉDITION



PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Librairie Paul Ollendorff

50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

—

1908

IL A ÉTÉ TIRÉ A PART

Quatre exemplaires sur papier du Japon. Dix exemplaires sur papier de Hollande.	Numérotés.

AU LECTEUR

Encouragé par l'accueil que le public a fait aux deux séries de *Jadis*, je réunis ici des articles parus dans divers journaux — en particulier dans *le Gaulois* et *le Temps*. Beaucoup traitent de points particuliers d'histoire en la période que mes études m'ont rendue plus familière. Certains, les meilleurs sans doute, furent écrits d'après des documents inédits que le hasard des recherches, des trouvailles heureuses ou de bienveillantes communications ont mis entre mes mains.

Ce sont là les bonnes fortunes du métier. Il est arrivé que j'aie reçu avis que des papiers étaient déposés à mon intention ici ou là et que je devais les faire prendre : on n'acceptait aucun remerciment, on ne voulait rien que la certitude qu'ils seraient utilisés quelque jour. D'autres fois, des personnes que je n'avais pas l'honneur de connaître, m'ont envoyé des lots considérables de papiers qui leur étaient venus d'héritage et dont elles pensaient que je tirerais profit. Elles ont eu bien raison, et

certaines mines que je n'ai pas encore eu le loisir d'exploiter, se sont ainsi ouvertes devant moi. J'ai été ébloui de ce qu'elles renferment de trésors. L'histoire de France, durant l'Empire et les premières années de la Restauration, n'est que très peu dans les archives publiques. Les éléments en sont pour la plupart restés aux mains des particuliers qui, souvent, faute de points de rapprochement et de données précises, ignorent ce qu'ils possèdent et ne se doutent point de quels secours seraient à l'histoire générale des papiers qui, n'émanant point de personnages en vue, n'ont point la valeur marchande des autographes, ne seraient donc point d'un trafic utile, mais qui, précisant certains points, apportant un témoignage oculaire, déterminant une dépense ou une recette, éclairent soudain tout un côté resté obscur et sont essentiels à la connaissance d'une époque. Les comptes et les états de personnel, les papiers d'affaires sont la base nécessaire de toute investigation sur un individu, sur un fait et sur un temps. L'argent sert à tout, répond à tout, paie tout. A côté, les lettres intimes à date certaine, les lettres écrites sur l'instant, chaudes de passion, affamées de lucre, dévorées de haine, les lettres irréfléchies où l'âme se déshabille et se montre à nu ; après, les récits, c'est-à-dire le plaidoyer et le mensonge intéressé — souvent inconscient, car celui qui écrit, outre par l'intérêt, peut être dominé par une sorte de délire ; et, seulement alors, après

tous ces éléments, la vérité officielle, celle qu'on expose aux parlements et qu'on imprime dans les livres jaunes.

Ce n'est pas qu'il ne faille prendre des archives publiques, tout ce qu'on peut, mais toujours sous bénéfice d'inventaire. Il peut s'y rencontrer des lettres, des comptes, des décrets, des rapports policiers ; cela est bon : mais de ce qu'un document sort d'archives publiques, ce n'est pas une raison pour qu'il faille y attacher une importance majeure. Il ne vaut ni plus ni moins qu'un autre qui est authentique. Sans doute y a-t-il des légendes sur les faux papiers; seuls les niais et les ignorants s'y laissent prendre. D'ailleurs, on peut fabriquer un autographe pour le vendre cher, on ne fabrique pas des comptes. De même que dans les archives ou dans les collections privées, on peut à un moment trouver dans les archives publiques, la pièce révélatrice, celle qui arrive juste à point pour boucler le raisonnement et pour déterminer la conviction, mais, le plus souvent, elle y a été laissée par mégarde ou par erreur et, par contre, combien de fois les pièces d'archives fourvoient et donnent le change. Les policiers, outre leurs involontaires erreurs, aiment à conter des histoires. Elles garnissent le papier, excitent la curiosité et rapportent de l'argent.

Voilà donc une partie des articles contenus en ce volume : des détails d'histoire qui ne pouvaient trouver place dans mes livres, des curiosités que de

vieux papiers m'ont entraîné à satisfaire, du *Jadis* tout pur et qui n'a point de rapport à *Aujourd'hui*. Mais il y a justement cet *Aujourd'hui*. Je croyais bien être revenu pour jamais à l'histoire dans sa sérénité objective ; retiré depuis vingt ans de la lutte des partis, je ne pensais point avoir à m'y mêler de nouveau. J'avais destiné à étudier la figure et l'œuvre de l'Empereur, à expliquer et, si je le pouvais, à glorifier par la vérité ses institutions, les années qui me restaient à vivre : mais j'ai vu de tous côtés, attaquer l'édifice qui, seul debout parmi tant de ruines, atteste la grandeur ancienne et la splendeur de la nation ; j'ai vu dévaster, une à une, les salles que, dans ce temple, Celui par qui nous vivons et nous sommes, avait consacrées à l'Honneur, à la Justice, à la Religion ; j'ai vu des bandits descendre dans les caves, piller le trésor de guerre et jeter aux vents du ciel le patrimoine national ; j'ai vu cette société qu'Il avait restaurée, s'émietter, se dissoudre, se ruer à des vices dont la bestialité épouvante et dont l'ignominie appelle le châtiment : j'ai vu s'effondrer la famille ; j'ai vu les instituteurs publics se transformer en apôtres du pacifisme et de la lâcheté ; j'ai vu la délation devenir le ressort d'un gouvernement occulte, dont le gouvernement officiel est le complice et l'esclave ; j'ai vu l'armée, en proie à ces deux grandes contagions, l'arrivisme et la peur, déserter sa mission de préparation militaire, pour remplir sans honte des bas offices policiers : j'ai vu les désastres pré-

sents et les catastrophes prochaines : anarchie et déliquescence à l'intérieur, abaissement et servitude au dehors, peut-être le dépècement du territoire succédant à une révolution sanglante qui sera le triomphe momentané des appétits déchaînés : peut-être l'abolition raisonnée de toute civilisation, l'instauration d'une tyrannie collectiviste à laquelle succédera l'horreur d'une guerre où nul ne tentera même de sauver l'honneur.

Malgré moi, et en dépit de moi-même, je me suis trouvé porté de ces régions où mon esprit se plaisait à rechercher les êtres et les choses du passé, vers celles où s'agitent dans leur bruyante ineptie les êtres qui font et défont les lois, et, comme des enfants stupides et méchants, s'amusent à briser la France pour voir ce qu'il y a dedans. Le parallèle s'imposait, la comparaison m'étreignait : j'avais à défendre mes autels et mes dieux. Hélas ! Que peut une voix perdue dans les tumultes ! Que peut pour la lutte un vieil homme pensif et triste égaré dans ce monde d'à présent, comme dans une forêt immense et sombre ? D'armes, je n'en ai pas même, je suis d'un parti vaincu et pauvre qui cherche en vain ses chefs et dont on ne sait plus même s'il existe.

Pourtant, je le sens bien, moi, qu'il vit et qu'il tressaille ! Je le sens bien qu'il a en lui la seule doctrine qui soit nationale et qui soit française ! Qu'on prononce Son nom, qu'on évoque Sa mémoire,

on sent se lever autour de soi des sympathies ignorées, s'éveiller des amitiés inconnues, se tendre des mains, s'échauffer des cœurs. C'est pour les fidèles que je travaille : c'est pour eux que je m'efforce à maintenir, dans son intégrité et dans sa pureté, hors des compromissions viles et des alliances néfastes, la croyance en la souveraineté nationale, la foi dans l'œuvre napoléonienne, la religion de Napoléon : n'être ni des blancs ni des rouges, rester des bleus !

Mais où les dire ces choses ? On m'a donné, ici ou là, une hospitalité dont je sens d'autant mieux le prix que ceux qui me l'ont offerte ne sont point mes amis politiques. Trouvaient-ils sans danger pour d'autres causes l'apologie d'un principe et d'une organisation sociale qui leur semblaient surannés ? Respectaient-ils la sincérité de convictions qu'ils ne partagent point ? Pensaient-ils, au fond, que telle est la ressource suprême ? Je ne cherche point la cause ; je vois le fait, et je les remercie.

Grâce à la liberté qu'ils m'ont laissée le plus souvent, j'ai arrêté la prescription du droit qu'ont nos idées de paraître et d'être entendues ; à chaque nouvel attentat contre l'œuvre napoléonienne, j'ai protesté et j'ai montré la sottise des démolisseurs ; j'ai flétri les traîtres auxquels on dresse des statues : j'ai arraché parfois un acte de réparation : j'ai formulé en toute circonstance une doctrine qui risque d'être plus adultérée par ceux qui

s'en instituent les courtisans, que par ceux qui s'en sont établis les détracteurs; grâce à eux, j'ai rempli mon devoir envers les morts et envers les vivants.

Par là même, je ne puis, à ce volume, donner le même titre qu'aux précédents. *Jadis* ne serait plus exact. Il y a dans ce *Jadis* trop de passion et de fièvre d'à présent. *Jadis*, cela était bon quand je prétendais, moi aussi, m'enfermer dans la tour d'ivoire de mes espérances et de mes rêves. Mais cette tour, *Aujourd'hui* elle se dresse au milieu de la ville en feu : à travers les parois trop minces, je vois de tous côtés grandir les flammes : j'entends les gloussements des rhèteurs, les hurlements des populaces : le son lent et triste des cloches d'alarme, le sourd roulement des canons qui s'approchent. Dans l'universelle veulerie, nul qui prenne le commandement et dirige la résistance. Vétéran, je n'ai plus la force qu'il faut pour forger une épée et être sûr de mes coups. Du moins aurai-je protesté pour les dieux abolis, porté mon hommage aux autels désertés, opposé le passé glorieux aux hontes du présent, et — ne fût-ce que cela — satisfait ma conscience.

Je laisse ces articles tels qu'ils ont paru, sauf qu'à certains je joins des *notes complémentaires*, exposant soit le résultat qu'ils ont obtenu, soit la polémique qu'ils ont suscitée avec les informations nouvelles que j'ai recueillies ou les réponses que je dois à quelques journalistes. On comprendra

aisément que, recevant l'hospitalité du *Gaulois*, je n'aie pu en abuser au point d'y contredire nettement des adversaires sur des questions de doctrine. J'ai dû attendre d'être chez moi.

Frédéric Masson.

5 mai 1908.

JADIS
ET AUJOURD'HUI

LES ORPHELINES
DE LA LÉGION D'HONNEUR

Quelqu'un d'officieux a émis récemment, à propos du rôle qu'a joué la Congrégation de la Mère-de-Dieu dans les Maisons d'Orphelines de la Légion d'honneur, des assertions si contraires à l'exactitude historique qu'il est opportun de rétablir les faits, en adressant un dernier salut à celles qui, chassées de leurs derniers établissements en France, vont prendre, si elles ne l'ont déjà pris, l'âpre chemin de l'exil.

*
* *

On a prétendu établir une confusion entre les deux Maisons-Napoléon instituées par suite du décret du 15 décembre 1805, établies, l'une, en 1807, dans le château d'Écouen, l'autre, en 1809,

dans l'abbaye de Saint-Denis et destinées, l'une et l'autre, à donner aux filles des légionnaires une éducation qu'on dirait à présent *secondaire*, telle qu'elle convient à des filles du monde ayant quelque fortune, et les six maisons ou couvents, créés par le décret du 15 juillet 1810 et « destinés à recueillir et élever des orphelines dont les pères étaient morts officiers ou chevaliers de la Légion d'honneur, ou au service, dans quelque grade que ce fût, pour la défense de l'État, ou dont, les mères mortes, les pères étaient appelés par leur service hors de l'Empire ». De ces six maisons, les orphelines devaient sortir sachant *gagner* leur vie et l'instruction qu'elles y recevaient était *primaire*.

Si la Maison d'Écouen fut organisée et dirigée, de 1807 à 1814, par M[me] Campan ; si la maison de Saint-Denis fut, depuis 1809, constamment dirigée par des surintendantes laïques : la baronne du Bouzet, la comtesse du Quengo, la baronne de Bourgoing, la baronne Dannery, la baronne Daumesnil, l'amirale Le Ray, les maisons qu'on peut dire du second ordre ont été constamment administrées, de 1801 à 1881, par les religieuses de la Mère-de-Dieu. De ces maisons qui devaient être au nombre de six, recevant chacune cent élèves gratuites et cent payant pension, trois seulement furent établies sous l'Empire : dans l'hôtel Corberon, rue Barbette, au Marais, dans l'abbaye des Loges près de Saint-Germain, dans l'abbaye de Barbeaux près de Fontainebleau. La quatrième

devait être au mont Valérien et la cinquième à Pont-à-Mousson : mais le temps manqua.

Le 19 juillet 1814, Louis XVIII supprima par ordonnance les trois maisons existantes : mais. devant la révolte de l'opinion, il rapporta, deux mois plus tard, le 27 septembre, cette disposition néfaste. Toutefois, en 1816, en même temps qu'il supprimait la maison d'Écouen et la réunissait à celle de Saint-Denis, il réduisit à deux les Maisons d'orphelines, dénommées désormais « Succursales de la Maison royale de Saint-Denis ».

*
* *

Barbeaux disparut. Les Loges et la Maison de la rue Barbette subsistèrent seules. Le personnel de cette dernière maison fut transféré, en mai 1851, dans le château d'Ecouen, qui, restitué en 1816 au prince de Condé, affecté, en 1830, par le duc de Bourbon, à une institution devant recueillir les enfants d'officiers des armées royales, concédé par Louis-Philippe à la Légion d'honneur après l'annulation de cette disposition testamentaire, était rendu par le Prince président à la destination que l'Empereur lui avait donnée en 1807.

Telle resta la situation jusqu'en 1881, où, sur les injonctions du Parlement, le général Faidherbe, grand chancelier, laïcisa les succursales d'Écouen et des Loges.

Ainsi, au contraire de ce qui fut récemment

affirmé, durant soixante-dix années, de 1811 à 1881, la congrégation de la Mère-de-Dieu a constamment géré, administré et dirigé des maisons d'orphelines, appelées, depuis 1816, Maisons succursales de la Légion d'honneur — et ce, en vertu du décret d'institution du 15 juillet 1810, de l'ordonnance du 16 mai 1816, de la loi du 29 juillet 1850, du décret du 14 août 1857.

« La présente institution, avait dit Napoléon, sera dirigée par la congrégation religieuse existant sous le nom de Dames de la Congrégation des Orphelines. L'établissement formé à Paris sous le titre de la maison de la Mère-de-Dieu sera le chef-lieu de la congrégation. » Et il en fut ainsi ; chaque régime que la France traversait tenait à honneur d'apposer son sceau près de celui de l'Empereur jusqu'au moment où, la folie laïque précédant et annonçant la folie antinationale, on préluda, en chassant d'Écouen et des Loges les religieuses de la Mère-de-Dieu, à l'abolition des traditions militaires qui étaient la raison d'être et l'honneur de ces maisons.

D'une façon toute indépendante de la mission qu'elle remplissait dans les Maisons de la Légion, la Congrégation de la Mère-de-Dieu avait, en 1824, établi dans un immeuble de la rue de Picpus, outre sa maison-mère et son noviciat, un pensionnat privé où, près des élèves payantes, un certain nombre d'orphelines recevaient l'éducation gratuite. Ce pensionnat eut des succursales dans différents

quartiers de Paris, et ce sont celles-ci, comme celui-là, que l'on vient de fermer ; mais il n'y eut jamais connexité entre le service que les religieuses de la Mère-de-Dieu avaient assumé aux Loges, rue Barbette et à Écouen, et celui que d'autres religieuses de la même « société » remplissaient rue de Piepus ou rue de la Ville-l'Évêque. Ici elles étaient chez elles ; là elles étaient, par délégation de Napoléon-le-Grand, les mandataires et les subordonnées du grand chancelier de la Légion d'honneur.

*
* *

Si Napoléon les choisit pour remplir un des généreux desseins qu'avait inspirés à son cœur la prochaine venue de l'héritier de son trône, ce ne fut point par un caprice, par des avis de complaisance, ou sur des rapports d'administration, ce fut parce qu'il avait une connaissance personnelle des actes de la sainte femme qui avait été la rénovatrice de la congrégation et dont la vie mérite d'être rappelée.

Marie-Marguerite de la Motte-Ango de Lézeau appartenait à une des meilleures familles de la Normandie, une famille qui se recommande d'aïeux tels que le Bienheureux Helluin, fondateur de l'abbaye du Bec et saint François de Paule. Partagée en deux branches, l'une des marquis de Lézeau, l'autre des marquis de Flers, elle s'était

distinguée dans les emplois civils et dans les militaires, mais surtout la ferveur de piété y était traditionnelle et héréditaire, et, à chaque génération, le nombre des vocations religieuses, spontanées et raisonnées, très grand. En 1774, Marie-Marguerite, âgée de dix-neuf ans, entra comme novice au couvent de la Visitation de Rouen, où elle avait été élevée pensionnaire sous les auspices de sa tante, Marie-Claude de Flers, qui en était supérieure. Elle y passa seize années dans le calme et la paix.

Lorsque, en septembre 1790, les officiers municipaux de Rouen, au nom de la loi qui délivrait « les victimes cloîtrées », se présentèrent au couvent de la Visitation et interrogèrent séparément chacune des quarante-cinq religieuses sur le genre de vie qu'elles prétendaient adopter, pas une défection ne se produisit : toutes furent unanimes à déclarer, comme Mme de Lézeau, « qu'elles ne voulaient pas de la liberté que les décrets leur accordaient ». Quatre mois plus tard, nouvelle enquête et pareille réponse : « que leur intention était de vivre et de mourir dans la règle qu'elles avaient embrassée et dans la maison qu'elles avaient choisie ». C'est pourquoi, après dix-huit mois de persécutions mesquines pour ébranler leur vocation et lasser leur ferveur, on les somma, au nom de la liberté, de rompre leurs vœux, au nom de la fraternité, de dissoudre leur communauté, au nom de l'égalité, de rentrer dans les conditions diverses

qu'elles avaient volontairement abandonnées pour se rendre les servantes des pauvres.

*
* *

A Rouen d'abord, puis à Paris où elle se réfugia, Mme de Lézeau, par un concours de circonstances extraordinaires, parvint à échapper aux visites domicilières, aux emprisonnements collectifs, à la déportation, à l'échafaud. Telle dans les angoisses de ses domiciles hasardeux que dans l'heureuse paix du cloître, elle demeura une religieuse, et lorsqu'apparut enfin le libérateur, celui qui, pour rendre aux Français le droit de vivre, arracha aux émeutiers le droit d'opprimer, elle se retrouva prête aux œuvres de dévouement, d'assistance et de piété.

En 1648, M. Ollier, fondateur de l'église et du séminaire de Saint-Sulpice, avait institué, sur sa paroisse, un asile pour les enfants orphelins. Cette œuvre, l'*Œuvre de la Mère-de-Dieu*, s'était soutenue durant plus d'un siècle et avait traversé même les années les plus orageuses de la Révolution, mais elle ne put échapper à la crise qui suivit la réaction de fructidor an V, et, sous prétexte que les religieuses avaient accueilli quelque prêtre insermenté, elles furent dispersées et leurs orphelines jetées au pavé de la rue. Mme de Lézeau, qui habitait le quartier de Saint-Germain, avait connu ces Sœurs de la Mère-de-Dieu ; elle les assista dans

leur misère, les soigna dans leurs maladies, recueillit, avec le dernier soupir de leur supérieure expirante, l'héritage de l'orphelinat à restaurer et de l'œuvre à perpétuer.

Nul moyen, nul argent, nul appui : Dieu y pourvoierait.

D'orphelins, Mme de Lézeau n'en manquerait pas. Déjà, elle s'était constituée la mère spirituelle d'enfants abandonnés, qui, sous le patronage d'une société de bienfaisance du dixième arrondissement, étaient occupés dans une filature établie rue des Saints-Pères. Pour se consacrer tout entière à leur sort moral, elle avait profité du voyage du Pape à Paris pour obtenir d'être dispensée du vœu de pauvreté et de l'obligation de rentrer dans un couvent de la Visitation. Mais bientôt elle fut contrainte de penser à leur sort matériel.

En 1806, la filature dut diminuer son personnel. Cinquante jeunes filles renvoyées se trouvèrent sans asile et sans pain. Mme de Lézeau n'hésita point. Un peu d'argent que lui apporta une ancienne amie lui permit de louer toute entière la maison, rue des Saints-Pères, n° 52, où elle occupait deux chambres. Quelques Sœurs de la Mère-de-Dieu devinrent ses associées et ses compagnes. Les cinquante orphelines furent recueillies. Mme de Lézeau avait à peine de quoi les faire vivre un mois ; mais tout de suite, les aumônes affluèrent : le premier qui s'intéressa à son œuvre fut Louis Bonaparte ; puis ce fut Hortense, puis Joséphine ; elle était

sauvée. Sur la porte du petit hôtel de Pont, on lut cette inscription : *Maison d'orphelines protégées par Sa Majesté l'Impératrice.* Le ministre de l'Intérieur accorda 6.000 francs par an ; les souscriptions en donnèrent 8.000, car Joséphine et Hortense étaient à la tête. L'Empereur était averti et sa sympathie n'était pas douteuse.

*
* *

La maison devint trop petite. On la quitta pour une plus spacieuse, sise rue du Pot-de-Fer, n° 14. tout près de Saint-Sulpice. Tout souriait à Mme de Lézeau : elle était la protégée de la Grande aumônerie, elle avait repris les statuts de la congrégation de la Mère-de-Dieu et, sans oser encore revêtir l'habit, elle accueillait des novices. Outre les orphelines gratuites, les pensionnaires payantes affluaient, les unes que l'Empereur avait envoyées, d'autres que défrayaient la princesse Pauline, Madame Mère, le roi de Hollande, la reine Hortense, la reine d'Espagne, le cardinal Fesch, les maréchales d'Empire le plus avant dans l'intimité de l'Impératrice, car, en cette cour, à la splendeur de la représentation et au luxe des toilettes, s'égalait la magnificence des aumônes. L'Empereur avait largement payé sa part, puisque, par un décret du 6 février 1810, il avait attribué 200.000 francs à l'œuvre de la rue du Pot-de-Fer, ce qui entraînait du même coup la reconnaissance légale

Il fit mieux : lorsqu'il institua les Maisons des Orphelines de la Légion d'Honneur, ce fut à Mme de Lézeau et à ses compagnes, aux Sœurs de la Mère-de-Dieu, qu'il en confia à toujours l'organisation et l'administration. Mais il ne voulut pas que les orphelines de la rue du Pot-de-Fer pâtissent de ce qu'il appelait ainsi leur Mère au service de l'État. Il autorisa que les soixante-quatre enfants recueillies par Mme de Lézeau devinssent les premières pensionnaires des maisons nouvelles dont la reine Hortense fut nommée princesse protectrice, aussi bien que des Maisons-Napoléon d'Écouen et de Saint-Denis.

Il faudrait dire les espérances conçues et réalisées, le transfert des orphelines de la maison du Pot-de-Fer dans la maison Corberon, rue Barbette, devenue le siège de la communauté, la fondation de la maison des Loges, la recherche d'un établissement à Pont-à-Mousson, l'inauguration de la maison de Barbeaux, les projets sur le mont Valérien, les assiduités de la reine, les subites arrivées de l'Empereur, quittant la chasse pour ses orphelines; il faudrait dire l'invasion, l'exode des enfants de Barbeaux, les bivouacs des cosaques autour des Loges, les menaces de dispersion, l'ordonnance qui la consacrait et, chez ces jeunes filles, dans l'effondrement de l'Empire, la reconnaissance survivant à la fortune, le feu sacré du patriotisme et de la fidélité brûlant ces cœurs de pauvresses qui, comme avaient fait leurs pères, offraient

leur existence en sacrifice au héros du Peuple.

Si Mme de Lézeau modéra parfois, dans l'intérêt de son œuvre, l'enthousiasme exubérant de ses enfants, elle ne s'abaissa jamais, elle, la royaliste, sœur et cousine d'émigrés, à renier par d'outrageantes paroles celui qui l'avait devinée, comprise, assistée et qui, pour la plus grande utilité de la nation, avait requis ses services, en ouvrant à son dévouement une voie plus large et plus belle.

*
* *

Et, durant soixante-dix années, les Sœurs de la Mère de Dieu, fidèles à l'esprit de leur fondatrice, surent faire, des maisons qui leur étaient confiées, de généreux séminaires où, selon les préceptes mêmes et les règles imposées par l'Empereur, la piété chrétienne fut la première enseignée, mais où les filles des légionnaires apprirent aussi la religion de la Patrie et le culte de l'Honneur.

Et c'est pourquoi sans doute, les sectaires les ont proscrites.

CONSPIRATIONS

THERMIDOR AN II. — MAI 1906

Vers la fin de Messidor an II, la République française fut en péril. Elle avait triomphé jusque-là d'une quantité d'ennemis : les royalistes, les républicains qu'on appelait fédéralistes, les républicains qu'on eût pu appeler anarchistes, les républicains qu'on eût pu appeler patriotes ; elle avait triomphé des hommes d'argent en la personne des fermiers généraux et elle triomphait quotidiennement des fanatiques, mâles et femelles, qu'on nommerait à présent les cléricaux. Ces périls divers, elle les avait surmontés si bien qu'à présent l'on eût pensé que la République eût été embarrassée pour se découvrir des ennemis.

La République, d'ailleurs, qu'était-ce? Rien de moins clair. Les Girondins, qu'on avait accusés de fédéralisme, avaient un programme de liberté économique, de libéralisme utopique, et, dans la Convention, de résistance relative à l'anarchie. Sans doute étaient-ils surtout, d'abord, le parti

qui, ayant reçu le pouvoir des mains du Roi et en ayant été destitué par le Roi, avait voulu le reprendre en supprimant le Roi. De plus violents qu'eux les avaient chassés, puis condamnés, puis exécutés : cela arrive.

Pour les anarchistes, qui se disaient hébertistes, ils étaient athées et libertaires : ni Dieu ni maître, ce qui gênait certains qui le leur firent bien voir. Quant aux dantonistes, ils étaient susceptibles d'indulgence, accessibles à la pitié et peut-être sensibles à certains arguments. L'on ne saurait nier qu'en invalidant de la tête la plupart de ces factieux, la République était épurée, car, sauf pour les Girondins, la querelle n'avait rien au fond de politique. C'étaient des corrompus qu'avait exécutés l'Incorruptible.

A présent, l'Incorruptible et son enfant de chœur Saint-Just — ci-devant l'auteur d'*Organt*, poème obscène, mais non moins vertueux — se sentaient inquiets. La République, qui se composait d'eux d'abord, puis de deux ou trois citoyens sans importance, le paralytique Couthon, jadis vénérable de la loge de Riom, Le Bas et Augustin Robespierre, la République qu'ils incarnaient se sentait menacée, et le pis était qu'on ne pouvait savoir par qui.

* * *

Saint-Just opinait que c'était par les fonctionnaires : « Plus les fonctionnaires se mettent à la

place du peuple, moins, disait-il, il y a de démocratie. » Mais une fois cette vérité énoncée, on ne comprenait plus guère ce qu'il souhaitait lorsqu'il ajoutait : « J'ose dire que la République serait bientôt florissante si le peuple et la représentation avaient la principale influence et si la souveraineté du peuple était épurée des aristocrates et des comptables qui semblent l'usurper pour acquérir l'impunité. » Il est vrai qu'il éclaircissait son discours par cette phrase : « Marat avait quelques idées heureuses sur le gouvernement représentatif que je regrette qu'il ait emportées : il n'y avait que lui qui pût les dire. » Sans doute s'agissait-il, en fait d'idées heureuses, de couper trois cent mille têtes. Saint-Just ne les mettait point en paroles, car il se plaisait à être sybillin. Mais il ne demandait qu'à passer à l'exécution.

Le vertueux Maximilien était moins obscur : « Les ennemis de la République, disait-il, sont tous les hommes corrompus. Le patriote n'est autre chose qu'un homme probe et magnanime dans toute la force du terme. » La corruption, cela est d'une amplitude remarquable et, selon l'intention qu'on y met, peut s'appliquer à beaucoup de gens. Rien n'est plus difficile à définir et ne varie davantage. Est-ce la corruption des mœurs, la corruption d'argent, la corruption des sentiments de justice que Maximilien entend poursuivre ? Ce n'est pas sans doute cette corruption qui fait l'ennemi de la République.

Il s'est rencontré des hommes fort amis de la République qui s'inquiétaient fort peu d'où leur venaient tous les agréments de la vie et qui eussent été fort surpris si l'on avait argué de leur corruption pour les proscrire. Maximilien n'allait pas si loin. Quoique, se jugeant le seul incorruptible, il se réservât d'exécuter les corrompus qui étaient ses collègues et, ayant par là supprimé toute contradiction, d'établir une bonne fois son règne, sous le pseudonyme de la Vertu, il avait encore besoin, pour quelques jours, de dissimuler et il hésitait à prendre l'offensive.

* * *

Mais, en attendant qu'il en vînt à cette bataille suprême, il se devait de sauver une fois de plus la République. Elle n'était guère menacée, à vrai dire : triomphante sur les frontières, grâce à l'armée nationale, dont les officiers, constamment suspects et constamment héroïques n'échappaient aux balles de l'ennemi que pour monter à la guillotine nationale, et qui, sans se révolter ni même se plaindre, subissait, avec une imperturbable fermeté d'âme, les caprices sanglants d'avocats puérils, de dramaturges sifflés et de médecins primaires ; triomphante à l'intérieur des tentatives légitimes d'insurrection, grâce à l'irrésistible puissance de cette idée d'unité nationale, que les fédérations de 1790 et de 1792 avaient si fortement imprimée dans le peuple —

grâce aussi aux officiers artilleurs, la plupart restés à leur poste et, quoique nobles, épargnés fort à propos ; maîtresse des villes et des campagnes par les clubs et les comités révolutionnaires, la République n'avait guère d'ennemis que dans les prisons, où, pêle-mêle, elle avait entassé comme suspects tous ceux qui, pour quelque raison — ou même sans raison — lui paraissaient peu disposés à l'aimer. Non qu'elle eût quelque grief formel contre eux et que, dans leur vie passée, elle eût trouvé motif d'accusation : fanatisme, royalisme, fédéralisme, émigration ; il n'en eût pas tant fallu au tribunal révolutionnaire, et, à défaut d'une preuve matérielle, un soupçon bien établi, une dénonciation émanant d'un comité, une note écrite par un bon citoyen eût amplement suffi pour leur couper la tête.

Les suspects étaient justement ceux auxquels on ne reprochait aucun acte, aucune parole et aucun écrit, mais qui, à cause de leur naissance, de leurs alliances, de leur religion, de leurs enfants, de leur culture intellectuelle, de leur fortune, de leur genre de vie, pouvaient passer pour dédier un enthousiasme modéré à la Révolution et aux hommes qui en appliquaient les principes avec des « formes acerbes », comme disait Barère de Joseph Lebon. Comme leurs maisons avaient été brûlées et leurs biens pillés sans que nul juge intervînt ; comme leurs églises avaient été fermées et leurs prêtres proscrits, en vue d'assurer leur liberté de cons-

cience ; comme leurs fils officiers avaient été massacrés pour garantir la prédominance du civil sur le militaire et pour mettre à la raison les prétoriens, et que toutes ces choses avaient pu ne pas leur être agréables, on les avait enfermés dans des prisons, afin qu'ils ne fussent point tentés de mettre obstacle à la course glorieuse de la République, justicière, libérale, égalitaire et fraternelle.

*
* *

Étant présumés les ennemis de la République, ils étaient corrompus ; donc le vertueux Maximilien ne pouvait les souffrir. Ils se trouvaient beaucoup ensemble ; sans doute n'était-ce point leur faute, mais il n'importait ; étant réunis ainsi, ils devaient causer, à moins qu'ils ne fussent muets : causer ou conspirer? Sûrement conspirer. Il suffisait qu'une oreille complaisamment ouverte surprît un mot, ou simplement supposât que ce mot eût pu être prononcé. Et voilà la grande conspiration découverte !

Et il y avait tant de ces prisons par la ville que le danger des conspirations en était multiplié à l'infini. Comment les dénombrer ces prisons ? Palais, hôtels, couvents : les Carmes, les Anglaises, la Force, le Plessis, la Conciergerie, Saint-Lazare, Sainte-Pélagie, le Luxembourg, Port-Libre, l'hôtel Talaru, les Madelonnettes, l'hospice de l'Archevêché, l'Abbaye, les Écossais, la Maison Mahey, vingt, trente, cinquante autres, sans compter les

châteaux aux environs de Paris, comme Chantilly, remplis de suspects, donc de causeurs, donc de conspirateurs.

Le voilà, le danger que court la République : on va au hasard extraire de chaque prison des conspirateurs à guillotiner : et, sans se laisser aller à de vaines apparences de justice — « ce sang est-il donc si pur ? » — on en tue vingt-neuf le 1er Termidor, quatorze le 2, quarante-six le 3 — et ce jour-là, entre les victimes, il y a la maréchale de Noailles, la vicomtesse de Noailles, la duchesse d'Ayen — cinquante-cinq le 4, trente-sept le 6, trente-huit le 7, cinquante-trois le 8, quarante-cinq le 9, des soldats, des vieilles femmes, des magistrats, des gens de lettres. C'est peu sur les 11 400 détenus que renferment ce mois-là les prisons de Paris.

C'est assez pour que la tempête se déchaîne et que, à l'assaut de l'Incorruptible, les collègues qui craignent pour leur tête se lancent en furieux. Ils ne valent pas mieux que lui ; pis, sans doute. Mais derrière eux, les poussant, les pressant, ils sentent la marée montante de l'opinion ; ils sentent la nation qui les enhardit de toutes ses peurs et de tous ses dégoûts ; ils sentent l'armée lasse d'être décimée au lendemain de ses victoires ; ils sentent le peuple qui veut vivre, travailler, prier, penser à sa guise. Et alors il suffit d'un gendarme, le nommé Merda, pour abattre la Terreur.

*
* *

La voilà la conspiration : c'est la France qui se reprend et qui vomit ses maîtres.

Les parodistes de Robespierre, ayant de leurs études primaires retenu le dogme du Bloc et la doctrine insidieuse des diversions, peuvent s'imaginer que, par la bouffonne invention d'une conspiration, ils vont, eux aussi, sauver leur gagne-pain. Pêle-mêle, ils confondent des gens de toute opinion, de toute origine, de toute éducation, aussi étonnés de se rencontrer qu'il y a cent douze ans les conspirateurs des prisons. Il y a des professionnels de l'anarchie, des prêtres, des banquiers, des neurasthéniques, des moribonds. N'importe! cela fait nombre. Et, comme fouettés par l'immense éclat de rire qui accueille leur découverte, ils se hâtent d'être cruels pour se rendre moins grotesques.

Mais, nous aussi, nous avons lu l'histoire, et, pour les Robespierre en carton, ce serait assez d'un Merda en chocolat.

H.-B. MARET, DUC DE BASSANO

Celui-ci fut fidèle.

Au moment où son petit-fils vient d'entrer dans la mort, il est opportun et il est juste de saluer ce beau nom qui s'éteint et qui, durant tout un siècle, à travers trois générations, fut porté par des hommes sincères, nets et patriotes. Ils vouèrent leur vie à servir avec conscience la dynastie nationale ; ils demeurèrent, sans faiblesse, attachés au principe de la souveraineté du peuple ; ils furent, aux jours heureux, des collaborateurs et des amis bien plutôt que des courtisans et, quand se déchaîna la tempête, ils s'attachèrent au navire en perdition, multipliant leurs services à proportion que les serviteurs se faisaient plus rares et s'ingéniant dans l'exil à fournir, autour de leurs maîtres proscrits, l'illusion d'une cour.

Couvrant sa postérité de son ombre et prenant dans l'histoire une place mémorable, Hugues-Bernard Maret, premier duc de Bassano, a, durant la Révolution et l'Empire, tout vu, tout su, tout noté ; il a influé sur les plus grands événements ; il a

rempli les missions les plus difficiles ; il a obtenu la confiance entière du Consul et de l'Empereur ; il a été l'instrument le plus utile dont Napoléon se soit servi. Nul homme, pour toutes ces causes, n'a été plus attaqué d'épigrammes, plus poursuivi d'injures, vilipendé davantage par l'exaspération d'un parti — parti de salon à vrai dire, composé d'un chef de chœur et de quelques choristes, mâles et femelles. « Il y a quelqu'un de plus bête que Maret, disait Talleyrand. — Eh! qui donc? — Mais le duc de Bassano! » Et on riait.

Bête, oui, lorsqu'il s'agissait de ce que l'autre appelait ses intérêts ; bête, puisque, sur son intégrité, personne ne put mordre ; bête, car, sur les combinaisons que la trahison pouvait ouvrir aux gens d'esprit, il n'eût point admis qu'on lui parlât. D'une telle bouche, un certificat de bêtise vaut un certificat d'honneur.

Ce n'est point de Hugues-Bernard Maret qu'on découvre dans les archives étrangères des lettres mendiant une fortune ou remerciant de l'avoir reçue. Ce n'est point de lui que les ennemis de la France rapportent authentiquement des colloques suspects, des démarches équivoques, des avis de trahison ; on n'a à publier ni ses correspondances secrètes ni ses justifications intéressées. Les souverains coalisés contre la France n'attestent point qu'il leur fut utile, et ce n'est pas à lui que leur bienveillance a conservé les dotations dont l'Empereur avait cru récompenser les services rendus

à la France. Maret n'a ni trahi, ni vendu, ni livré son pays. Donc il fut une bête.

*
* *

C'est un bourgeois et un journaliste. Son grand-père, son père ont été médecins à Dijon. Son père, homme de progrès, le premier à propager la vaccine en Bourgogne, avait infiniment de lettres, et, secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, correspondant de l'Académie des Sciences, a publié quantité de travaux, inspirés tous par la passion du bien public, remplis d'observations précises et d'ingénieuses déductions ; il mourut au champ d'honneur du médecin, en dirigeant le service des épidémies.

A vingt-cinq ans, Hugues-Bernard arriva à Paris pour y acheter une charge d'avocat aux Conseils du Roi : c'était en 1788. Il tomba en pleine polémique sur les États Généraux, y prit sa part, assista aux premières séances de la Constituante et, avec son ami Méjan, eut l'idée de publier un *Bulletin de l'Assemblée*. Dans un temps où le compte rendu sténographique n'existait pas — car le *Journal de l'Assemblée Nationale ou journal logographique*, devenu par la suite le *Logographe*, ne fut créé que plus tard par Le Hodey de Saultchevreuil et se rendit illisible à force de vouloir être complet — Maret fournissait un compte rendu analytique d'une exactitude absolue où, grâce à un

système d'abréviation qu'il avait imaginé, il intercalait *in extenso* les morceaux à sensation.

Le *Bulletin* fut si remarqué que Panckoucke, fondant avec de gros capitaux la *Gazette Nationale ou* le *Moniteur universel* qui, par son format, ses informations, sa tenue littéraire, devait révolutionner le journalisme, ne crut pouvoir mieux faire que de s'adjoindre Maret, qui devint pour cette partie rédacteur en chef. Telle était son impartialité, telle sa netteté d'esprit, telle son aptitude à saisir ce qui était utile dans une discussion, que, à la Constituante et à la Législative, il satisfit tous les partis, contenta tous les orateurs, forma ainsi, feuille à feuille, ce répertoire où, depuis un siècle, sans craindre de se tromper, puise l'Histoire.

Maret, pourtant, avait ses opinions et ses idées : il était du parti de la Révolution et se reliait aux Girondins. Quand ils arrivèrent au ministère, ils l'employèrent à des missions plus ou moins secrètes : d'abord en Belgique, d'avril à octobre 92 ; puis à Londres, deux fois, en octobre 92 et en janvier 93. Il fit ainsi son apprentissage de diplomate et, en mai 93 fut nommé ministre à Naples. Il y partit en juillet, avec Sémonville, nommé ambassadeur à Constantinople.

*
* *

Qu'était-il chargé de négocier en ce royaume où régnait la sœur de Marie-Antoinette et où les

démonstrations révolutionnaires de M. de Mackau, son prédécesseur, avaient préparé une rupture qu'il avait pour mission de prévenir ? Peut-être quelque jour découvrira-t-on ce secret ; du moins y travaillera-t-on avec quelque chance de succès : Si l'on démontre alors que, comme on l'a affirmé, Maret et Sémonville avaient pour instructions de traiter l'échange de Marie-Antoinette, le fait que, au mépris du droit des gens, ils furent enlevés par les Autrichiens dans la Valteline, qu'ils furent emprisonnés par les Autrichiens, d'abord au fort Saint-Georges de Mantoue, puis à Brünn, en Moravie, et qu'ils furent mis dans l'impossibilité de remplir leur mission, ne serait point un des épisodes les moins significatifs de la politique autrichienne. A Vienne, qu'elles se nomment Marie-Antoinette ou Marie-Louise, les archiduchesses comptent peu, et l'on sait, à un intérêt de l'empire. sacrifier avec la même indifférence leur vie ou leur honneur.

Ces trente mois de *carcere duro* — l'on sait par Andryane ou Silvio Pellico ce qu'est la prison autrichienne et, à Saint-Georges, trois des membres de la légation périrent de la fièvre — ces trente mois, Maret les supporta avec une contenance stoïque. Pour contraindre son esprit à une distraction nécessaire, il fit des tragédies, des comédies, des romans, des traductions, et, pour contraindre son corps à un exercice salutaire, il repassa chaque jour, durant plusieurs heures, des

contredanses qui lui étaient familières. N'est-ce point là une forme de courage allègre, telle que la procure seule, à un Bourguignon salé, une volonté forte servie par un équilibre heureux des facultés?

Échangé à la fin contre Madame Royale — la sœur de Louis XVII — il rentre en France. Sans doute lui prépare-t-on d'éclatantes récompenses. Point. Il a rompu avec les Jacobins et servir la patrie n'est rien si l'on ne se subordonne à la faction. Il reprend sa plume de journaliste et achève ses comédies. A des intervalles, le gouvernement directorial l'emploie à des missions, mais cela est intermittent et momentané et, le fond de la vie, ce sont les gazettes qui le fournissent — mal, car elles ne paient guère.

* * *

Enfin la fortune de Maret se dessine, sa carrière s'ouvre, sa destinée s'accomplit. A Bonaparte revenu d'Egypte, qui le connaît un peu pour l'avoir rencontré en 90 et qui l'apprécie tout à fait dès qu'il a causé avec lui et qu'il l'a mis à l'épreuve, il consacre son talent de rédaction, son esprit d'organisation, sa méthode de travail, sa judicieuse et compréhensive intelligence. Il a senti que celui-là seul pouvait accomplir ce qu'il rêve : délivrer cette France en proie depuis cinq années à Barras et à ses complices, cette France qui, depuis cinq ans, se bat, souffre, travaille et peine pour gaudir une

bande d'aigrefins, d'assassins et de fainéants ; concilier les principes de la Révolution avec les intérêts des citoyens ; restituer la sécurité par la paix intérieure ; rétablir avec l'étranger les relations normales que doit entretenir, même en temps de guerre, un peuple civilisé ; c'est le but que se propose Bonaparte et, avec lui, tous les hommes sincères, honnêtes et patriotes. Maret en est un.

Ouvrier de la première heure, dès avant Brumaire, il entre comme volontaire dans le cabinet de Bonaparte et il l'aide à préparer l'acte libérateur. Le 25 décembre 1799, il est, par Bonaparte consul, nommé secrétaire d'Etat, et, dès lors, sauf deux années, du 17 avril 1811 au 20 novembre 1813, où il est chargé du portefeuille des Relations extérieures, dès lors jusqu'au 11 avril 1814, il est la cheville ouvrière du régime, l'agent par qui passent toutes les décisions, les lettres, les projets qui, en un flot ininterrompu, jaillissent du cerveau de l'Empereur.

Il dirige les journaux et les rédige ; il met au net, formule, classe et partage le travail de tous les ministères ; il présente, enregistre, contresigne les arrêtés et les décrets, il veille à tout avec une sérénité que rien ne trouble : il canalise l'inondation et la répartit ; jamais il n'est souffrant ni las ; jamais il ne se laisse surprendre ou retarder. Deux, trois, quatre fois, il remanie les décrets, refait les discours, récrit les dépêches. Encore n'est-ce pas dans son cabinet de ministre, au milieu de ses cartons, avec ses employés à ses côtés ; c'est le

plus souvent dans un logis de hasard, sur une table boiteuse qu'il déploie son portefeuille et qu'il écrit d'une main rapide. Car partout il accompagne l'Empereur, aux voyages de paix comme aux campagnes de guerre.

En Prusse en 1806, en Pologne en 1807, en Espagne en 1808, en Autriche en 1809, il chevauche dans l'état-major, en petit costume de ministre, l'épée au côté, le tricorne à plumes blanches sur sa belle tête bien poudrée. Et ce bonhomme, à la physionomie éclairée de robin dijonnais, qui court l'Europe, comme son père le médecin courait la Bourgogne, qui fait son métier d'écrivain, de classeur, d'expéditeur, de journaliste selon le jour dans un palais, une chaumière ou une tente, qui, toujours égal d'humeur, prêt au travail, comprenant tout, suivant tout, trouvant tout en sa tête encyclopédique, les hommes et les choses, l'esprit et la matière de l'immense empire, cette machine dont il est, près du moteur, comme le distributeur de force, c'est un des plus beaux et des plus rares exemplaires de la race, car il ne porte son ambition qu'à bien servir, son orgueil qu'à faire son devoir, son intelligence qu'à comprendre et à suivre l'idée impériale. Et tel il est que Napoléon n'a jamais rencontré un tel serviteur. Durant les deux années où Maret fut détourné de son emploi, la besogne souffrit, malgré qu'il fût suppléé au travail par Daru, « ce bœuf ».

Napoléon a fait Maret comte de l'Empire : il l'a

fait duc de Bassano ; il l'a doté de 180000 francs de rente ; il le gratifiait chaque année de 100000 francs — souvent plus. Cela n'est rien. Il lui a donné ces armoiries : une main ailée d'or qui écrit avec une épée d'argent, et cette allégorie qui traduit l'histoire en style de blason à la noble et l'ingénieuse beauté qui traverse les âges.

* * *

Maret a porté jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure de l'Empire, le poids de la confiance de Napoléon. A Fontainebleau, les ministres se sont enfuis, les employés ont déserté, les valets ont cherché d'autres maîtres. Lui reste. Dans cette cour du Cheval Blanc où l'Empereur proscrit dit adieu à ses compagnons d'armes, un seul homme se présente en costume de ministre : c'est Maret... Il a été, pour le civil, ce que Berthier a été pour le militaire ; il a été le major général du Napoléon législateur, administrateur, financier, de l'Empereur pacifique. Berthier a quitté son maître malheureux, mais Maret est demeuré obstinément fidèle, obstinément dévoué, obstinément *national*. C'est pourquoi, en dépit de M. de Talleyrand, le nom de Maret duc de Bassano reste nimbé de gloire, attaché pour jamais au seul nom qui ait empli de son retentissement le siècle passé et qui déborde sur les siècles à venir.

AU PLUS OFFRANT

LE GÉNÉRAL JOMINI

Les Suisses comptent peu de notabilités militaires nationales, sauf Guillaume Tell, qui est apocryphe, et le général Dufour, qui ne fit pas la guerre. Par contre, ils ont fourni à la plupart des puissances de l'Europe, durant des siècles, des officiers et des soldats qui, en échange de leur solde, rehaussaient en temps de paix, de l'éclat de leurs uniformes, la splendeur des cérémonies et, en temps de guerre, civile ou étrangère, se faisaient tuer bravement. Un monument célèbre atteste, auprès de Lucerne, la fidélité et le courage des Suisses : il est érigé à l'honneur de ceux qui, pour ne pas faillir à leur serment, « *ne sacramenti fidem fallerent* », périrent en combattant courageusement dans la journée du 10 août 1792.

A présent le lion blessé, sculpté par Thorwaldsen pour célébrer les défenseurs de Louis XVI, a, en Suisse, un pendant : c'est la statue du général Jomini qui, déserteur de l'armée française à l'heure où pâlissait la fortune de l'Empereur, alla

porter aux Russes sa science stratégique, sa connaissance des méthodes de guerre de Napoléon et les renseignements qu'il avait recueillis sur l'organisation des armées.

Il était Suisse, dit-on. Par suite, il ne trahissait point son pays en quittant un service pour un autre service et en préférant celui où il trouvait le plus d'avantages. Cela est fort bien. Qu'un Suisse, citoyen de la Confédération dont Napoléon était le médiateur, donnât *en temps de paix* la démission de son grade de général de brigade, renvoyât la décoration de la Légion d'honneur qu'il avait reçue le 14 mai 1807, renonçât à la dotation de 4.000 francs dont il avait été honoré le 17 mars 1808, supprimât le titre de baron de l'Empire qui lui avait été conféré le 27 juillet 1808, et qu'ensuite, libre de tout lien et dégagé de toute reconnaissance, il allât s'engager dans une armée étrangère, cela ne surprendrait point, partant d'une mentalité très voisine de celle qu'avaient en Europe, avant la Révolution, beaucoup d'officiers à commencer par le maréchal de Saxe, à continuer par Saint-Germain et Luckner.

Le cas alors serait explicable, même justifiable. Mais c'est *en temps de guerre*, alors que, mieux qu'homme au monde, il prévoit le désastre de l'armée française, que, profitant d'un armistice, Jomini passe à l'ennemi. Et la raison qu'on donne pour l'excuser, c'est qu'il a été persécuté par le prince de Neuchatel et maltraité par l'Empereur.

* * *

Il est permis de se demander si les divers apologistes de Jomini se sont inquiétés de connaître quelles sommes d'argent leur héros avait reçues de Napoléon. Il est fâcheux aussi qu'ils n'aient point connu les rapports d'un intérêt si poignant que le prince Nicolas Galitzine vient de publier dans le tome CXXI du *Recueil de la Société impériale d'histoire* et qui prouvent par quels marchandages Jomini avait mis à prix sa désertion. Peut-être alors eussent-il porté moins d'empressement à ouvrir la souscription nationale qui a payé cette statue.

On a dit que M. Jomini avait été maltraité par l'Empereur : après six années de services, il était général de brigade, à trente-deux ans d'âge. Attaché à l'état-major particulier de l'Empereur pendant la campagne de 1806, il reçoit de la *Petite Cassette*, le 3 octobre, à Würtzbourg, pour son équipage 3.000 francs ; le 30 octobre, à Berlin, pour son équipage perdu à Iéna, 3.000 francs ; le 28 janvier 1807, à Varsovie, gratification : 3.000 francs. Le 3 avril 1811, il lui est ouvert un crédit de 39.000 francs pour la réimpression de ses deux premiers ouvrages dont Sa Majesté à agréé la dédicace, et pour l'impression des campagnes de 1805 à 1810. Il lui est payé d'abord et de suite 4.000 francs, puis 3.000 francs par mois sur la Caisse des Théâtres. Ces 39.000 francs ne lui suffisent pas : il

fixe, le 30 janvier 1812, à 107.400 francs la somme dont il a besoin pour faire imprimer les livres qui doivent être vendus à son profit, et il réclame, le 2 mai 1812, 20.000 francs pour achat de papier, disant que cette dépense a été omise.

Ce ne sont là que les gratifications relevées dans les livrets de la Petite Cassette et dans les comptes de la Caisse des Théâtres. On a lieu de penser que, indépendamment des traitements officiels, des indemnités patentes reçues, soit du ministère de la Guerre, soit de la maison de l'Empereur, de la part que Ney lui fit aux contributions de guerre en Autriche et en Espagne, Jomini n'a point été sans toucher encore des gratifications extraordinaires et secrètes sur la Grande Cassette et sur les caisses de l'armée. Une seule fois il exerça un commandement particulier : ce fut en 1812, comme gouverneur de Vilna. On consultera utilement à ce sujet les mémoires du général Van Hogendorp qui l'eut sous ses ordres. Rien de plus simple, de plus éloquent, de plus cruel que ce témoignage porté par un brave homme qui jusqu'à la mort fut fidèle au souverain dont il avait, contre son gré d'abord — car il était bon Hollandais — embrassé le service.

*
* *

Voilà un des côtés : Qu'on prenne bien ceci en note : Jomini, qui, dès la fin de 1804, sollicitait d'être assimilé aux officiers suisses conservés au

service de France, et qui ne portait point sans doute ses ambitions au-dessus du grade de chef de bataillon auquel il avait été promu. après deux années de services dans les milices de son pays. a été nommé adjudant commandant dans l'armée française par décret en date du 27 décembre 1805, et attaché à l'état-major du 6e corps (Ney). Il a fait la campagne de 1806-1807 dans l'état-major de l'Empereur ; il est retourné sur sa demande, le 16 octobre 1807, près de Ney qui l'a réclamé ; il a fait avec celui-ci les campagnes de 1808 et de 1809 en Espagne, et il a été renvoyé par lui, après des incidents qu'on ignore, en novembre 1809 : « Le maréchal duc d'Elchingen demande que l'adjudant commandant Jomini reçoive une autre destination. » Cette destination, l'Empereur l'a assignée, la meilleure : « L'employer auprès de Berthier. » Jomini est donc à Paris en mai 1810.

Tchernitcheff, aide de camp de l'Empereur de Russie, s'y trouve en mission. Il y organise, avec un art infini, l'espionnage, recueille des renseignements, corrompt des employés. Ayant rencontré plusieurs fois Jomini chez l'ambassadeur d'Autriche, il lui demande d'aller le voir, et le trouve fort mécontent de n'avoir pas été promu général de brigade. Il sonde ses intentions sans toutefois se compromettre, et, « M. de Jomini. plein de cette noble ambition qui oblige tout individu qui se sent de chercher à se faire connaître, lui dit qu'il était décidé à quitter le service de France ;

qu'en sa qualité d'étranger sa vie était à lui et qu'il pouvait l'offrir à celui des souverains qui a déployé le plus noble caractère et le plus de loyauté dans ses engagements, enfin qu'il n'était pas éloigné de demander du service en Russie, pourvu qu'il pût être employé à l'état-major particulier de Sa Majesté Impériale, dans un poste où il pût réellement se rendre utile ».

On est bien près de s'entendre, puisque Tchernitcheff souhaite ardemment « l'acquisition d'un homme qui a profondément pensé et médité les grands principes de la guerre » et qui a « la connaissance intime et étudiée de tous les individus qui figurent aujourd'hui dans les armées de l'Europe », ce qui « assure à celui qui la possède une supériorité sur tout autre qui aurait égalité de génie militaire » ; et que, de son côté, Jomini demande qu'on lui confère le grade de général-major et qu'on l'indemnise du sacrifice de sa fortune.

*
* *

Pour se préparer les voies, Jomini sollicite, le 28 juin 1810, un congé de six mois, et présente à l'appui un certificat délivré par Larrey attestant que le congé est nécessaire et que le baron ne peut supporter les fatigues de la guerre. Le jour même, l'Empereur accorde le congé avec solde entière et Jomini part en Suisse.

De Pétersbourg est arrivé, courrier par courrier,

l'ordre de suivre la négociation avec Jomini : l'empereur Alexandre « lui assure d'avance le grade de général de brigade avec une place dans son état-major » ; reste à régler « ce qui concerne le traitement à lui accorder et les autres avantages qu'il désirerait trouver en indemnité du sacrifice de sa fortune en France » : « il peut être sûr d'avance qu'on fera tout pour le rendre satisfait ».

Jomini, avant son départ pour la Suisse, a mis Tchernitcheff en relations avec « un de ses compatriotes, nommé Hedelhofer, son ami intime, qui doit l'accompagner en Russie, s'il entreprend ce voyage ». Tchernitcheff va donc, aussitôt la dépêche reçue, trouver cet Hedelhofer et convient avec lui des questions d'argent : Le traitement du nouveau général-major sera de 15.000 roubles par an, il aura droit à un logement et l'Empereur ne manquera pas de lui donner l'équivalent de sa dotation, dont Jomini évalue le capital à 120.000 francs. Tout étant réglé, jusqu'à l'itinéraire des voyageurs et aux passeports qu'ils devront recevoir sous des noms supposés, Hedelhofer part pour la Suisse, où il doit trouver Jomini à Aarau.

L'empereur Alexandre n'a point trouvé les 15.000 roubles demandés dignes de sa générosité : de lui-même il a porté à 20.000 roubles le traitement de Jomini (6 septembre). Mais il a recommandé en même temps que la rupture se fît sans éclat « et que M. de Jomini, en quittant le service de l'empereur Napoléon, ne fit rien qui pût blesser

ce monarque et le mettre dans le cas d'en faire plainte, peut-être même de le réclamer ». Tchernitcheff, pour convenir de la marche à suivre, écrit donc à Hedelhofer de venir le trouver à Paris, mais Hedelhofer, durant ce temps, est parti pour Vienne « dans le dessein d'y préparer tout ce qui leur est nécessaire pour le voyage, et d'être plus tôt informé de l'arrivée des passeports demandés ».

*
* *

Jomini paraît déterminé ; le 28 octobre, il a adressé sa démission au ministre de la Guerre et au prince major-général, mais cette démission n'a point été acceptée et Clarke a répondu à la lettre d'envoi par l'ordre à Jomini de se rendre à Paris et de se présenter au ministère dans les vingt-quatre heures de son arrivée.

Tchernitcheff, parti pour Stockholm où il va pratiquer Bernadotte, ne donne plus signe de vie. Jomini obéit. Il se rend à Paris, où il arrive le 15 décembre et où il trouve, signé de l'Empereur, à la date du 7, le décret qui le nomme général de brigade.

Cette faveur ne changea point ses intentions vis-à-vis de la France. Tchernitcheff, revenu le 9/21 avril, trouva l'individu dans les mêmes dispositions malgré tout ce qui s'était passé et les avantages qui lui avaient été récemment accordés. Seulement, une nouvelle question d'argent se posait :

« Ses différents voyages aussi bien que ceux de son ami lui avaient occasionné des dépenses très considérables qui, jointes à la perte causée par la faillite d'une maison de banque où il avait placé des fonds, le réduisaient au plus grand embarras et jusqu'à l'impossibilité de bouger de Paris sans une somme de soixante-cinq mille francs ». Tchernitcheff avait eu beau lui remontrer que l'empereur de Russie « lui offrait des avantages tels qu'il n'en a jamais été fait chez nous à aucun officier étranger » : il avait essayé vainement de transiger en lui remettant les 20.000 francs qui avaient été assignés pour son voyage et qui étaient plus que quatre fois suffisants, Jomini ne se rendit pas.

(Qu'on veuille bien remarquer ici que, à dater du 3 avril, il touchait sur la Caisse des Théâtres 39.000 francs, par mensualité de 4.000 et 3.000 francs.)

Le 6 juin, ordre de l'empereur Alexandre de donner à Jomini les 70.000 francs. « Sa Majesté attache un si grand prix à l'acquisition que vous croyez encore pouvoir faire pour elle, qu'elle est bien éloignée de regretter les soixante et dix mille francs que vous jugez être nécessaires. ».

A l'arrivée de cette dépêche, ce n'est plus 70.000 francs : « Il n'y a pas à y songer à moins de 100.000 francs. Je prendrai sur moi, écrit Tchernitcheff, d'aller jusque-là, mais je ne croirais pas devoir faire davantage. » Seulement il remet un pourboire de 2.000 francs à Hedelhofer « à la con-

lition qu'il saisira la première occasion favorable pour engager son ami à franchir le pas ».

Tirant ainsi de chaque côté, Jomini qui, dit son biographe suisse, était porteur en même temps de son brevet de général de brigade français, d'un brevet de général-major russe, dut quitter Paris le 8 février 1812 pour se rendre à Mayence où il devait être employé au quartier général de l'Empereur en qualité d'historiographe. Tchernitcheff fit près de lui une dernière tentative, mais Jomini répondit « que malgré tout le désir qu'il aurait eu de recommencer l'affaire, il ne voyait point de possibilité de l'effectuer dans ce moment sans encourir le blâme universel et s'exposer aux plus grands dangers ».

Telles furent les négociations engagées en 1810 et 1811 avec la Russie. On peut penser que celles qui aboutirent en 1813, lors de l'armistice de Plesswitz, ne furent ni moins intéressantes, ni moins intéressées. Ni le colonel Lecomte, ni Sainte-Beuve, qui écrit surtout d'après lui, n'ont jugé à propos de toucher à ces questions d'argent. Elles portent poids pourtant lorsqu'il s'agit de déterminer les motifs de conscience qui ont décidé la désertion à l'ennemi d'un officier général au service de la France.

Ces quittances retrouvées feront bon effet sur le piédestal de la statue érigée à Payerne, et, pour l'inscription, elle s'impose :

AU PLUS OFFRANT

NOTE ADDITIONNELLE

La famille du général Jomini a cru devoir protester contre l'article qu'on vient de lire et a adressé au *Gaulois* la note suivante que je me fais un devoir de reproduire :

« Dans le *Gaulois* du 10 juillet courant, M. Frédéric Masson, après avoir renouvelé d'anciennes attaques, accuse le général Jomini d'avoir, en 1810, accordé ses services « au plus offrant ». La famille du général Jomini, représentée actuellement en France et en Russie par des officiers en activité de service, ne peut laisser passer cette accusation sans protester. Il est inexact que ce soit une question d'intérêt financier qui ait retardé l'entrée de Jomini au service de la Russie ; s'estimant victime d'injustices, Jomini, alors que la Russie était notre alliée, avait envoyé sa démission au prince de Neuchâtel, puis était rentré en Suisse et avait accepté les propositions de la Russie ; une simple question de passeport empêcha son départ et permit au gouvernement impérial d'intervenir pour le forcer à rentrer en France, en lui octroyant, comme compensation, le grade de général de brigade, au moment même où, par suite du retard des communications, il recevait le titre de général aide de camp de l'empereur Alexandre.

« Il est vrai que M. Masson nie que le général Jomini eût à se plaindre d'injustice ; Napoléon jugeait autrement et nous nous bornerons à citer ces lignes des « *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon* », *écrits par le général de Montholon sous la dictée de l'Empereur :*

« ... Napoléon parlant de ce général (Jomini) sur un ouvrage publié en Allemagne au sujet de la campagne de Saxe, dit : « C'est à tort que l'auteur de ce livre attribue au général Jomini d'avoir porté aux Alliés le secret des opérations de la campagne et la situation du corps de Ney. Cet officier ne connaissait pas le plan de l'Empereur. L'ordre du mouvement général, qui était toujours envoyé à chacun des maréchaux, ne lui avait pas été communiqué ; et l'eût-il connu, l'Empereur ne l'accuserait pas du crime qu'on lui impute. Il n'a pas trahi ses drapeaux comme A..., M..., B... ; *il avait à se plaindre d'une grande injustice*, il a été aveuglé par un sentiment honorable. Il n'était pas Français ; l'amour de la patrie ne l'a pas retenu. »

En admettant que les paroles de l'Empereur aient été rap-

portées telles qu'elles ont été prononcées, elles s'appliquent uniquement au fait de la désertion de 1813. Jomini « a-t-il porté aux alliés le secret des opérations de la campagne et la situation du corps de Ney ? » C'est un point qui sera éclairci par la publication des documents concernant Jomini conservés au dépôt du Grand Etat-Major à Moscou, et des *Notes sur les opérations militaires* rédigées par Jomini, datées d'Altenberg le 29 août 1814, et déposés aux archives des Affaires étrangères à Pétersbourg (*Campagnes, n°* 132). Cela viendra en son temps.

Pour le moment la question n'est point là : il s'agit d'établir dans quelles conditions s'opéra le marchandage de 1810. J'estime que, sur la question d'argent, j'ai fourni des faits suffisants. On répond que Jomini avait envoyé sa démission au prince de Neuchâtel : on n'ajoute pas qu'elle n'avait pas été acceptée, et que le général avait reçu seulement un congé temporaire. On dit qu'il était rentré en Suisse et qu'il avait accepté alors les propositions de la Russie : c'est à Paris, alors que l'adjudant commandant Jomini était au service et à la solde de la France, qu'il a accepté les propositions — à moins qu'il ne les ait provoquées — du comte Tchernitcheff. Ce n'est pas en Suisse qu'il est allé, c'est ailleurs, et, grâce à une bienveillante communication qui m'a été faite des pièces relatives à cette affaire, je suis en mesure de dire où il est allé, ce qu'il a fait, à qui il s'est offert et dans quelles conditions son retour s'est effectué. L'on verra ainsi ce que fut *une simple question de passeport.*

En juillet 1810, Jomini, muni d'un congé temporaire, est parti pour la Suisse, mais son but était Vienne où il comptait trouver des passeports russes. A Munich, il a été rejoint par une lettre de Tchernitcheff « qui, tout en lui faisant comprendre que son affaire était arrangée au gré de ses désirs, lui marquait cependant la nécessité indispensable de s'aboucher encore avec un ami employé comme intermédiaire entre eux et l'invitait à le faire retourner à cet effet à Paris ». Jomini en a conclu que ses passeports étaient arrivés à Paris et, étant en rapports avec le prince Bariatinsky, ministre de Russie en Bavière, il est venu le prier

de le tirer d'embarras. Le prince Bariatinsky écrit au chancelier le 13/25 octobre : « M. de Jomini a reçu le 9/21 de ce mois une lettre de M. Tchernitcheff qui l'informe du bonheur qui lui est destiné. Ses passeports sont à Paris. Comme il n'a personne de sûr a y envoyer, je me suis decidé, pour le tirer d'affaire, d'y expédier mon secrétaire de légation Lachkareff, de l'exactitude et de l'activité duquel je réponds. Il part demain pour Paris. Il ne s'y arrêtera que pour s'aboucher avec M. de Tchernitcheff qui lui remettra les passeports en question et puis il reviendra trouver M. de Jomini avec la plus grande célérité à Ulm où ils se sont donné rendez-vous le 11 novembre. Jomini est au comble de la joie !... Le ministre de France ne se doute de rien. »

La nouvelle que les passeports de Jomini avaient éte envoyés à Paris était controuvée — au moins n'avaient-ils pas été remis à l'ambassadeur de Russie, prince Kourakine, lequel écrit le 22 octobre/3 novembre au comte Roumiantsof : « Dans mon ignorance parfaite à cet égard, j'ai dû lui répondre (à Lachkareff) que, non seulement je n'avais point reçu de passeports pour M. Jomini, mais que c'était même pour la première fois que j'entendais parler des arrangements pris avec lui. C'est à cette seule réponse que je bornerai mon intervention dans cette affaire. »

Lachkareff n'eut donc qu'à regagner Ulm où il trouva Jomini. Le prince Bariatinsky écrit au comte Roumiantsof le 30 octobre/11 novembre : à Ulm, Jomini montra à Lachkareff « la lettre de Votre Excellence à M. de Tchernitcheff, datée du 6 septembre, qui détruit en partie l'espoir brillant que M. de Jomini avait conçu d'entrer immédiatement au service de Notre Auguste Maître. Il est décidé à quitter le service de France et prétend avoir depensé quinze à vingt mille francs depuis les premières propositions qui lui ont été faites par Tchernitcheff, pour différentes courses que lui et son ami avaient été obligés de faire, ainsi que pour d'autres frais. Il a dit à Lachkareff qu'il irait jusqu'à la frontière de Russie *avec un passeport prussien* et que là il attendrait la décision de son sort, que si on ne l'acceptait pas à notre service, il irait en demander ailleurs, *même en Angleterre*, mais qu'il n'osait plus reparaître en France parce qu'il

se trouvait déjà étrangement compromis et que, si on parvenait à savoir qu'il avait voulu servir une autre puissance que la France, il serait un homme perdu; qu'étant Suisse, il était libre de choisir le service qui lui convenait le mieux et que même plusieurs officiers de sa nation, qui avaient demandé des congés sans obtenir de réponse, avaient pris le parti de servir d'autres puissances. Il a ajouté qu'il avait écrit à Votre Excellence par le comte Schouwaloff et qu'il l'avait prié de m'adresser toutes les lettres qui seraient relatives à cette négociation. Il a dit de plus que, jusqu'au moment où il obtiendrait un congé de l'Empereur Napoléon, il servirait Sa Majesté l'Empereur notre auguste maître partout où il voudrait l'employer, dans l'espoir de pouvoir un jour lui être utile d'une manière plus efficace, parce que personne ne connaissait mieux que lui les généraux français et autrichiens et l'empereur Napoléon, et qu'il était prêt a lui dédier sa vie et ses talents. M. de Jomini a témoigné le désir que je ne fisse pas parvenir la conversation qu'il a eue avec M. de Lachkareff à Votre Excellence. J'ignore ses intentions à cet égard, mais je crois de mon devoir de les communiquer à Votre Excellence. Il prétend qu'il lui a écrit à ce sujet et qu'il attend une réponse quelconque jusqu'au 20 novembre; ce temps écoulé, il peut prendre un parti quelconque ».

La présence de Jomini à Munich et à Ulm durant le mois d'octobre 1810 se trouve, comme on le voit, établie par des pieces dont l'authenticité ne saurait être contestée; or, durant le même mois, il adressait a un M. Monnier, le 15 et le 24 octobre, sous la fausse indication d'Aarau des lettres sur lesquelles il y aura lieu de revenir; c'était sous la rubrique de *Baden en Suisse* qu'il écrivait au prince vice-connétable « pour lui donner sa démission *de l'emploi* d'adjudant commandant » (SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 107 et suiv.) et il demandait qu'on lui répondît à Bâle en Suisse. Ainsi se prépare-t-on des alibis, lorsqu'on craint la justice.

Jomini avait tort de s'inquiéter des dispositions de la Russie a son égard. L'empereur Alexandre mettait un prix tout particulier à l'acquérir et, de tous les côtés à la fois, faisait courir apres lui. Un concours spécial de circonstances pou-

vait seul empêcher qu'il fût touché par les lettres qui lui étaient adressées — à la vérité sous le nom de baron de Salavaux qu'il s'était plû à prendre.

Ainsi, le comte Roumiantsof lui écrit le 20 octobre : « Je regrette bien vivement, monsieur le baron, l'erreur où j'étais ; j'avais mal compris la personne qui m'avait averti du désir que vous aviez de faire un voyage en Russie ; je croyais qu'elle devait me prévenir dès l'instant que ce voyage serait positivement décidé. Je répare ma faute, monsieur le baron, et vous transmets ci-joint le passeport dont vous avez besoin. Veuillez être persuadé du plaisir infini que je trouverai à vous faire les honneurs de Pétersbourg et à rechercher toutes les occasions de vous être utile, etc. » Cette lettre a été expédiée en double exemplaire, l'un au comte Schouwaloff, ambassadeur à Vienne, l'autre au prince Bariatinsky. Chacun d'eux a reçu l'ordre de faire au prétendu baron de Salavaux l'offre de mille ducats (environ 12.000 francs) pour son voyage. L'Empereur, *de sa main*, a ordonné de *brûler* la lettre qui renfermait ces instructions. Bien plus, au pied de la dépêche expédiée de Munich par le prince Bariatinsky le 30 octobre 11 novembre, l'Empereur a mis au crayon l'annotation suivante : « Expédiez, je vous prie, tout de suite un courrier à Radzivilof avec un second passeport pour Jomini, sous un nom supposé, afin qu'il le trouve là au cas qu'il se croise avec celui que vous lui avez expédié dans votre lettre. »

Mais Jomini, sur l'ordre transmis par la légation de France, a dû quitter Munich avant l'arrivée des passeports. « On doit attribuer la non-réussite de l'affaire de M. de Salavaux à sa propre étourderie et surtout aux propos qu'il a tenus dans plusieurs cercles contre le gouvernement français, écrit le prince Bariatinsky le 24 novembre 6 décembre. La légation de France le surveillait depuis longtemps et elle n'aura pas manqué, comme de raison, de faire parvenir toutes les diatribes de M. de Salavaux à l'Empereur Napoléon qui lui avait donné un congé limité à condition de rester en Suisse, ce qu'il n'a pas fait, car il circule depuis un mois en Allemagne. Cette inconcevable conduite, *jointe à ses démarches près du gouvernement bavarois*, l'ont même rendu

suspect pour un moment ici, et je ne puis cacher à Votre Excellence que toute sa manière d'être à Munich a étonné tout le monde. »

Qu'étaient ces démarches près du gouvernement bavarois ? Une lettre de Jomini lui-même à un de ses amis, l'a appris au prince Bariatinsky : « elle prouve que, en même temps qu'il demandait à entrer à notre service, il cherchait aussi à être placé à l'armée bavaroise. » Voici, de cette lettre, le passage essentiel : « J'avais demandé ma démission pour entrer à votre service de Bavière comme vous le savez ; au lieu de la recevoir, on me donne l'ordre d'aller à Paris en poste ; j'y vais. J'ignore a quel point l'Empereur peut être fâché de ma démarche, mais [ ] comme Suisse je n'ai rien à me reprocher. »

Ainsi, à la fois la Russie et la Bavière, éventuellement l'Angleterre qu'il a sans doute tâtée, possiblement la Prusse dont il a un passeport ; de tous côtés il s'offre ; à qui se vendra-t-il ? La France est encore, pour le moment, la plus sûre et la plus exacte débitrice ; il revient à la France, mais non sans une réserve pour l'avenir. Il écrit à un de ses amis à Munich pour prier le prince Bariatinsky de lui garder le paquet que le gouvernement russe a envoyé pour lui ; et M. de Roumiantsoff enjoint en effet, le 21 février 1811 au prince Bariatinsky, d'exécuter, « dès que Salavaux se présentera », les instructions qu'il a reçues ci-devant, de lui remettre le paquet et de lui compter mille ducats pour son voyage.

A Paris, Jomini a rétabli ses relations avec l'ambassade de Russie et il s'est mis en rapports directs avec le prince Kourakine. Celui-ci, dans sa dépêche du 1/13 décembre, fait part au comte Roumiantsof de la terreur qu'éprouvait Jomini que le gouvernement français n'eût des soupçons sur lui ; il dit la maladie qu'il avait simulée, la lettre qu'il avait écrite au duc de Feltre pour s'excuser, vu son état, de ne pouvoir se présenter chez lui. « Peu de jours après son départ de Berne, écrit Kourakine, y parvint la lettre par laquelle le prince Bariatinsky l'informa de la réception de ses passeports et qui l'a rejoint à Paris ; mais s'il l'avait reçue avant de quitter la Suisse, il se serait décidé de se rendre en Russie, malgré l'ordre du ministre de la Guerre. »

On sait que la négociation avortée en 1810 fut reprise en 1813. Quelque jour, peut-être, j'en pourrai donner les détails : Je me borne pour le moment à cette indication suggestive :

Les mille ducats ne devaient point suffire. Le 24 août 4 septembre 1813, le comte Nesselrode envoie au comte Stackelberg ordre de payer *cent mille francs* à M. de Jomini. (*Affaires Étrangeres de Russie. Vienne 1813, N° 592.*)

En septembre, M. de Jomini arrive à Vienne et son premier soin est de reclamer à Stackelberg la somme promise. En attendant qu'elle puisse lui être payée, il se contente des mille ducats du premier marché. (*Ibid. Vienne. 1813. N° 503.*)

Dans l'apologie que Sainte-Beuve a consacrée à Jomini et où *tous les faits* qui viennent d'être exposés sont volontairement omis (*Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 107 à 113) il est dit : « Après Leipzick, Jomini crut devoir se retirer du quartier général des alliés : il en demanda, dès Weimar, l'autorisation à l'empereur Alexandre, alléguant « que rien n'arrêterait plus les armées alliées jusqu'au Rhin, que, de deux choses l'une : ou que l'on ferait la paix, si on se contentait d'avoir assuré l'indépendance des puissances européennes : ou que, si l'on continuait la guerre, on marcherait vers Paris ; que, dans ce dernier cas, il lui paraissait contre sa conscience d'assister à l'invasion d'un pays qu'il servait encore peu de mois auparavant. » M. Sainte-Beuve avait en mains les papiers communiqués par la famille de Jomini ; il avait, dit-il, *eu l'honneur* de connaître, dans ses dernieres années, le général Jomini ; il suivait, avec une scrupuleuse exactitude, cette volumineuse biographie de Jomini qu'avait écrite le colonel fédéral Ferdinand Lecomte, éleve du grand homme et son continuateur, et dont trois éditions n'ont pas epuisé le succès — en Suisse : mais tous ces éléments traditionnels et complaisants ne servaient qu'à l'abuser : lorsque, de Iéna, le 23 octobre 1814, Jomini écrivit à l'empereur Alexandre pour lui demander de quitter l'armée, il se proposait de rendre aux alliés un nouveau service. Il sollicitait une mission « pour faire prononcer la Suisse contre l'acte de médiation qui l'empêche, disait-il, de se donner un gou-

vernement central et de faire une nation respectable. Je crois, ajoutait-il, pouvoir répondre à Votre Majesté que ma seule présence accompagnée de pouvoirs ou d'un envoyé autrichien, produirait ce résultat si important pour consolider l'indépendance de l'Italie et de l'Allemagne. »

Rêvait il d'être lui-même ce gouvernement central ? En tous cas, l'on voit combien il était éloigné de lutter, comme on l'a prétendu « pour le maintien des droits acquis pendant la Révolution helvétique et en faveur de l'indépendance des cantons de Vaud et d'Argovie ». S'il revint trouver à Francfort le quartier général des Alliés, n'était-ce pas pour obtenir la conservation de la dotation de 4.000 francs qui avait été accordée par l'empereur Napoléon, le 17 mars 1808, à Markhausen, en Hesse, et dont il sollicita ensuite la restitution en juillet 1814 ou février 1815 ?

On dit encore que le général Jomini suivit de Francfort jusqu'à Troyes le quartier général et qu'il le quitta avant l'entrée à Paris. On paraît lui en faire un mérite. L'explication de son départ ne se trouverait-elle pas dans cette dépêche du comte Golowkine, ministre de Russie à Stuttgard, adressée au comte Nesselrode le 28 février 12 mars 1814 ? « Je ne connais M. le général Jomini que par ses ouvrages ; il sert dans ce moment un souverain juste et clément. L'importance du moment actuel justifie toute démarche propre à éclairer sur les événements et sur les individus, ainsi je ne dois pas craindre de dire ce que je sais. Peu de temps après que le général Jomini eût passé à notre service, un ami sage et bien instruit que j'ai en Suisse m'écrivit : « Prenez garde à cet homme, il n'est Suisse que de nom. » Malgré la confiance que j'ai dans mon correspondant, je ne crus pas que cette opinion m'autorisât à porter des soupçons sur un homme qui venait de faire le plus grand sacrifice pour la cause qu'il embrassait. Cette première considération, cependant, doit céder à l'avis qui vient de m'être donné et que je crois de mon devoir de communiquer à Votre Excellence parce qu'il vient d'une autorité sûre et respectable, mais qui ne veut pas être nommée : dans un entretien que M. de Jomini a eu, à Troyes, sur les opérations militaires et sur leur résultat, après en avoir jugé défavora-

blement, il a fini par dire : « Je donne ma bourse et mes équipages à celui qui me tirera d'ici et me transportera sain et sauf sur la rive droite du Rhin. » Il ne m'appartient pas d'entrer dans les motifs d'une pareille expression ni de rechercher toutes les interprétations qu'elle permet... »

D'autres sans doute avaient entendu parler M. le baron de Jomini ; lui-même avait semblablement jugé opportun de réaliser spontanément le souhait qu'il avait formé et de transporter sur la rive droite du Rhin sa personne, avec sa bourse et ses équipages, lesquels sont là pour démontrer que si, comme le dit M. Sainte-Beuve, « il ne prit aucune part aux affaires de guerre », ce n'est pas qu'il n'y fût disposé, mais qu'on le tint à l'écart.

Ainsi, chaque page, chaque ligne des apologistes de Jomini, qu'elle soit signée de M. Lecomte ou de M. Sainte-Beuve, de M. Juste Olivier, de M. Monnard ou de M. Frédéric Barbey, trouve sa réfutation dans les documents officiels. Il est même des actes du héros de Payerne qu'ils ont passés sous silence et que je me ferai quelque jour un plaisir de révéler. Pour le moment j'arrête ici cette note. Plusieurs journalistes suisses, lorsque je me suis fait un devoir de publier cet article dans le *Gaulois*, ont poussé des cris d'indignation : nul ne s'est avisé de discuter ou de contredire les documents sur qui je fondais l'accusation. En voilà d'autres que je verse aux débats et que je recommande modestement à leur attention patriotique. Gageons qu'ils ne les reproduiront pas plus qu'ils n'ont cité les précédents et qu'ils continueront à présenter leur général Jomini comme un modèle d'honneur, d'intégrité et de désintéressement. Aux garçons d'hôtel et de pensions bourgeoises, aubergistes, cafetiers, chasseurs et plongeurs, c'est en effet un bel exemple à présenter : celui de la plus mémorable fortune faite par des pourboires

---

SON ÉPÉE

—

Dans l'ombre qui s'épaississait autour de lui, il voyait approcher enfin la Mort libératrice. Par un effort suprême de cette volonté qui, vingt années durant, avait courbé l'humanité, il parvint à abstraire son esprit des tortures qui déchiraient son corps. Il refoula l'agonie commençante ; pour quelques heures encore, il fut lui-même. Ce qu'il possédait à présent, lui qui avait possédé l'Europe, disposé des trônes, distribué les peuples, il le partagea entre ceux qu'il avait le mieux aimés. C'étaient des vêtements, du linge, quelques bijoux de souvenir et d'usage, son nécessaire, ses armes : un bagage qui eût tenu dans sa cantine de lieutenant. Tel est maintenant l'héritage qu'il laisse à son fils.

D'argent point. L'argent, il le distribue à ses compagnons, à ses serviteurs, à ceux qui ont protégé son enfance et sa jeunesse, à ses frères d'armes, aux proscrits qui ont souffert pour sa cause, aux villes que l'invasion a ruinées, « aux officiers et aux soldats qui, depuis 1792 à 1815,

ont combattu pour la gloire et l'indépendance de la nation ». Pour récompenser ces dévouements qu'il se reproche d'avoir trop peu reconnus, il recherche jusqu'aux créances aléatoires et douteuses ; il fouille ses souvenirs, il rappelle toutes ses ressources ; il reprend aux gens ce que jadis il leur donna. Jamais il ne trouve les sommes assez grosses et les dons assez amples pour les égaler à sa gratitude. Il se berce du rêve qu'il est riche, qu'il dispose encore de ses trésors qu'on lui vola. Pour donner davantage, il se fait rapace et se rend avare, tant les misères qu'il ne peut soulager attristent et peinent son cœur.

Mais de l'héritage qu'il destine à son fils, il ne distrait rien : c'est son souvenir et sa gloire. Pour se rendre visible à ses yeux, touchable à ses mains, pour que l'enfant devenu homme voie réellement son père se dresser devant lui, pour qu'au moins il sache comme a été physiquement son père, il lui lègue ses vêtements, ses uniformes, ses chapeaux, ses bottes, ce qui, porté par lui, a pris et gardé la forme de son corps, ce qui annonce et révèle ses habitudes, ce qui raconte ses sentiments, les tabatières dont il se servait, l'argenterie et la vaisselle dans laquelle il mangeait, les miniatures qu'il portait avec lui, les livres qu'il lisait — avant toutes choses, il lui lègue ses armes et d'abord « son épée, celle qu'il portait à Austerlitz ».

Cette épée, c'est un symbole. Celui qui la portait à son côté comme le signe du suprême commande-

ment, n'eut jamais, dans ces batailles dont seuls les vaincus vont tantôt célébrer le centenaire, à la tirer du fourreau et à la brandir sous le soleil. Mince et courte, elle l'eût mal défendu et se fût brisée au premier choc ; mais, si fine et si légère fût-elle, elle pesa plus aux balances de la victoire que tout le bronze de ces canons dont fut fondue la colonne triomphale. Devant la matière brutale, elle fut l'esprit. Devant la force aveugle, elle fut l'idée. Instrument de la lutte héroïque, un contre cent, que le soldat de la Révolution soutint contre l'Europe ameutée, elle apparaît auréolée de gloire et vers elle les figures pensives des Victoires anciennes tendent leurs palmes d'or.

Peu importe comme elle était faite, cette épée. Napoléon n'avait point commandé qu'elle fût longue de quatre-vingt-six centimètres ; il n'avait point ordonné les emblèmes qui la distinguent. Ce n'est pas lui qui, sur la lame en carrelet, a fait disposer ces têtes de sanglier et de cheval et ce B qui signifie plutôt Biennais que Bonaparte ; ce n'est pas lui qui, sur la garde en or, a imaginé qu'on ciselât au pommeau un casque et un hibou, au milieu de la poignée la tête d'Alexandre coiffée d'une peau de lion ou d'un casque, sur la coquille la tête de César, au quillon une tête de lion ; c'était affaire à Biennais, orfèvre du Premier Consul, comme la garniture du fourreau à palmettes, le bouton à tête de cheval, le bout à soleil encadré : mais lui, il a fait graver sur la lame : *Épée que portait l'Empereur*

à la bataille d'Austerlitz 1805, et là c'est affaire à lui.

Par cette ligne gravée, cette épée est devenue le trésor le plus précieux qu'il possédât : c'est sa gloire, et c'est cette gloire qu'il lègue à son fils.

* * *

Par l'article II de l'état A joint au Testament et rédigé le 15 avril 1821, l'Empereur a chargé le comte Bertrand, son grand maréchal, « de soigner et de conserver ces objets et de les remettre à son fils lorsqu'il aurait seize ans. »

Vingt jours plus tard, la mort fit son œuvre. Les compagnons de l'Empereur regagnèrent l'Europe et plus tard la France. En 1827, certains des exécuteurs testamentaires essayèrent vainement de pénétrer jusqu'au fils de Napoléon et de lui remettre les objets dont ils avaient reçu le dépôt. Le fidèle Marchand, persévérant jusqu'à la fin dans ses démarches pour remplir « les dernières volontés de l'Empereur, son maître », tentait encore, le 18 mars 1832, d'approcher du Prince, dont l'Autriche avait fait un bâtard. Le 22 juillet, Napoléon II expira.

Marie-Louise qui, depuis 1821, réclamait au nom de son fils l'argent dont l'Empereur avait disposé en faveur de ses compagnons et de ses soldats, allait-elle, comme héritière de son fils, et en vertu de la loi autrichienne, revendiquer les objets mobi-

liers que l'Empereur avait confiés à l'abbé Vignali, aux généraux Bertrand et Montholon, à Marchand, à Noverraz et à Saint-Denis ? On put le croire, et Marchand, dont la délicatesse scrupuleuse s'alarmait facilement, écrivit au roi Joseph qu'il se tenait obligé de restituer à l'impératrice Marie-Louise le dépôt dont il était nanti et qu'elle lui avait déjà réclamé. Toutefois il demandait d'abord les ordres du chef de la famille Bonaparte.

Une telle restitution eût entraîné la remise aux mains de la duchesse de Parme et du général Neipperg, son chevalier d'honneur, son ministre et son amant, des souvenirs les plus précieux qu'eût laissés l'Empereur, ses décorations et surtout ses armes. Le roi Joseph enjoignit à Marchand de garder le dépôt qu'il avait reçu et chargea l'avocat Patorni de consulter sur la question de droit le barreau de Paris. Les avocats les plus illustres s'empressèrent à fournir leur avis : Odilon Barrot, Paillet, Philippe Dupin, Chaix d'Est-Ange, Crémieux, Delangle, Moulin, Hennequin, Colmet d'Aage, Jollivet, Parquin, quantité d'autres, tinrent à honneur de protester et, dans un mouvement irrésistible et unanime, ils déclarèrent, avec Philippe Dupin, que « les dépositaires des armes de Napoléon devaient placer ces armes dans un monument français, par exemple aux Invalides, où les grands souvenirs militaires trouvent une si noble place, ou dans le palais de la Légion d'honneur, création du Grand Capitaine. »

Joseph, en réponse, écrivit le 28 août 1833 : « Que les armes soient, sans nul intermédiaire, appendues à la Colonne nationale par le général Bertrand et confiées à la garde du peuple de Paris. » A ce moment, la France entière était convaincue que si, quelque jour, les cendres de l'Empereur revenaient de la prison anglaise, ce serait sous la Colonne qu'elles seraient déposées.

Faut-il rappeler que ce vœu, exprimé en 1840, dans des milliers de pétitions, fut rejeté par les trois cents avocats que Victor Hugo a flétris dans la *Deuxième ode à la Colonne*.

. . . .

Ainsi, dans une cage anglaise
Tant de pleurs amers dévorés,
Cette incomparable fortune,
Cette gloire aux rois importune,
Ce nom si grand, si vite acquis,
Spectre unique, exil solitaire,
Ne valent pas six pieds de terre
Sous les canons qu'il a conquis !

Sous la colonne, sur ce tombeau, l'épée de Napoléon eût été bien à sa place : elle devait y être aussi bien aux Invalides. Ce ne fut qu'après des incidents qui ne firent point honneur au général Bertrand. Le chef de la famille Bonaparte, le roi Joseph, avait chargé Bertrand de remettre, *de sa part*, l'épée de l'Empereur au maréchal Moncey, gouverneur des Invalides. Bertrand prétexta, pour

en disposer en son propre nom et selon sa fantaisie, ainsi que des autres objets dont il était dépositaire, une phrase qu'il prétendit lui avoir été dite par Napoléon à Sainte-Hélène, et qui ne pouvait, en aucun cas annuler les dispositions du testament. Mais les Bonaparte étaient proscrits ; Louis-Philippe régnait, et le général Bertrand, député de l'Indre, s'était déclaré à la tribune « un ami sincère de la monarchie de Juillet ». Le 4 juin 1840, il vint aux Tuileries, déposer, *en son propre nom*, l'épée de l'Empereur entre les mains de Louis-Philippe. Le roi Joseph et le prince Louis-Napoléon protestèrent avec énergie, mais les exilés ont tort.

Du moins, lorsque, le 15 décembre suivant, les Cendres furent reçues aux Invalides, immédiatement après la remise du cercueil par le prince de Joinville, le maréchal Soult, duc de Dalmatie, présenta au roi l'épée impériale que le général Athalin, ancien officier d'ordonnance de l'Empereur, portait sur un coussin, et le roi, la remettant au général Bertrand, dit : « Général, voici l'épée d'Austerlitz ; déposez-la sur le tombeau de l'empereur Napoléon Ier. »

Après la cérémonie, l'épée fut confiée au maréchal Moncey qui, par un ordre du jour, l'annonça à ses vieux compagnons : « Au moment, disait-il, où votre gouverneur a recueilli le glaive que tant de victoires ont immortalisé, il a pris en votre nom comme au sien, l'engagement de veiller à sa garde.

Cet engagement, officiers, sous-officiers et soldats, nous mettrons tous notre honneur à le remplir avec fidélité. »

L'épée resta sur le cercueil jusqu'au 18 février 1843, jour où, pour préparer la construction du monument sous le dôme, le cercueil fut transféré dans la chapelle Saint-Jérôme. Elle fut alors portée solennellement dans le cabinet du gouverneur et placée dans un reliquaire où elle fut conservée jusqu'au 21 mai 1853. Le prince Jérôme fit alors disposer, dans la chapelle Saint-Jérôme, au milieu des drapeaux conquis dans la campagne de l'an XIV, un nouveau reliquaire où elle fut exposée avec le chapeau et les insignes de la Légion. Enfin, le 2 avril 1861, le monument étant terminé, elle fut déposée dans la cella pratiquée dans la crypte en face de la tombe.

Cette cella, fermée par une grille d'acier, est revêtue de parois de marbre noir sur qui sont gravés les noms des victoires ; elle est pavée de mosaïques représentant les insignes impériaux. Au fond, se dresse la statue colossale de Napoléon en costume impérial, l'œuvre la plus noble de Simart. Au devant de la statue, un autel de bronze doré a été préparé pour l'épée et le chapeau d'Austerlitz. Des deux côtés de l'autel, des trépieds en bronze doré que gardent des aigles essorantes portent les soixante drapeaux que l'Empereur fit remettre au Sénat après la campagne de l'an XIV. Une lampe en bronze, toujours allumée, éclaire seule la cella.

Cela fut ainsi durant quarante-cinq années. Cela était pour toujours. Celui-là est sacrilège qui porte la main sur les tombeaux. Quelque chose de mystérieux et de surhumain émanait de cette chapelle funéraire. Près du tombeau, dans l'ombre où on les entrevoyait seulement, cette épée et ce chapeau, cette statue de marbre, ces drapeaux, élevaient les âmes, leur professaient la noblesse, la valeur, et, comme on l'a si bien dit, l'énergie. C'étaient les reliques de la Gloire, les reliques de notre France militaire, et il nous semblait, à nous rêveurs, que, quelque jour, à cet autel, les chefs de notre armée viendraient, avant les suprêmes combats, aiguiser leurs épées vengeresses.

A présent, quelqu'un — qui ? il importe peu, gardien, collectionneur, amateur, — a pris cette épée que des rois et des maréchaux d'Empire ne touchaient qu'avec un pieux respect, et il l'a portée dans une salle de musée. Il l'a casée dans une vitrine toute en glaces, afin que chacun pût à son aise la regarder, en jouir, et, au besoin, la voler. On passe là devant en faisant des bonnes charges, des plaisanteries, des rigolades. L'épée de Napoléon, ça n'est que ça ! C'est au rez-de-chaussée ; les fenêtres n'ont même pas de grillages ; la nuit, pas de gardiens, pas de rondes. A défaut d'une fausse clef pour la serrure, un coup de coude suffit pour briser la vitre. Un Américain donnera de cette épée un bon prix et la garde est en or. A Berlin, dans un musée qui a des gardiens, on a

bien, dans une vitrine à double grille, volé les décorations de l'empereur Guillaume. L'épée de Napoléon vaut bien les décorations de Guillaume.

Est-ce là ce qu'on cherche ? Non. Mais il faut, n'est-ce pas ? plaire aux curieux, contenter les badauds, attirer les passants. Alors, dans une baraque de musée, on représente l'épée d'Austerlitz. Un pitre au besoin fera le boniment.

De quel droit? L'épée de l'Empereur a été par le chef de la Famille impériale confiée à la France pour être placée sur le cercueil de l'Empereur. Le roi Louis-Philippe l'y a déposée. L'empereur Napoléon III, en exécution de la loi du 10 juin 1840 et d'un décret de l'Assemblée législative, l'a transportée dans la cella. Qui s'est permis d'y toucher ? Si c'est par ignorance, il faut plaindre cet homme ; par inconscience, l'avertir ; par dessein prémédité, le flétrir et le marquer au front. Malheur aux nations qui délaissent le culte de leurs grands hommes ; elles ne méritent ni d'en retrouver qui les servent, ni d'en faire surgir qui les vengent.

Les faits donnèrent aux craintes exprimées dans cet article une immédiate confirmation. Le soir même du jour où il avait paru, on lisait dans les journaux :

Au Musée de l'Armée. — On dérobait au Musée de l'Armée : au commencement de décembre, un tableau datant de 1815 ; en avril, le portrait d'un officier de 1814, et en juin, un vieux pistolet valant 200 francs.

Le coupable était resté inconnu, lorsque dernièrement la Sûreté découvrit, chez un brocanteur du boulevard Clichy, le portrait de

l'officier. Le brocanteur déclara le tenir d'un certain Guillemain qui l'avait chargé de le vendre pour 10 francs.

Ce Guillemain fut retrouvé. Hier il comparaissait devant la 11e Chambre qui, malgré ses dénégations, l'a condamné à treize mois de prison.

J'écrivis alors au Directeur du *Gaulois* la lettre suivante :

Clos des Fées, Asnières-sur-Oise
(Seine-et-Oise).

Mon cher directeur,

Au moment même où le *Gaulois* publiait l'article sur l'épée de Napoléon, les journaux enregistraient la condamnation à treize mois de prison d'un individu nommé Guillemain qui, en ce même Musée de l'Armée, où est à présent déposée l'épée de l'Empereur, volait au mois de décembre un tableau, au mois d'avril un portrait, au mois de juin un pistolet, et qui ne fut arrêté que sur la découverte chez un brocanteur d'un des objets volés.

Mes craintes n'avaient pas besoin pour être justifiées d'une confirmation aussi probante et aussi immédiate. Mais, maintenant, qui donc osera prétendre que l'épée de l'Empereur est en sûreté dans un musée où, en six mois, trois vols ont été commis en plein jour, et d'objets bien autrement encombrants et difficiles à dissimuler qu'une épée ?

Ne pensez-vous pas qu'en insistant, le *Gaulois* rendrait service et préviendrait une perte irréparable ?

Croyez, mon cher directeur, etc.

Frédéric Masson.

Le résultat ne se fit guère attendre. Dix jours plus tard le Directeur du Musée de l'Armée faisait insérer dans le *Gaulois* cette note par laquelle il essayait de couvrir sa capitulation :

« L'exposition provisoire de l'épée de Napoléon dans les vitrines du Musée pouvant, en raison de sa haute valeur historique, tenter les « amateurs » d'objets anciens et, d'autre part, comme on ne peut augmenter le nombre des gardiens, le directeur du Musée de l'Armée a pensé qu'il était préférable de replacer l'épée d'Austerlitz dans le caveau de la crypte, où nos officiers pourront continuer à admirer cette incomparable relique. »

IL Y A CENT ANS

26 SEPTEMBRE 1806

—

On lit dans le *Moniteur* du 26 septembre :

« Leurs Majestés Impériales et Royales sont parties de Saint-Cloud dans la nuit du mercredi au jeudi (24 au 25). On croit que S. M. L'EMPEREUR se dirige sur Mayence. »

Dans le *Journal de l'Empire* du lendemain :

« Mmes de La Rochefoucauld, de Turenne, d'Arberg et de Mortemart se rendent à Mayence, auprès de l'Impératrice. »

Et au paragraphe en suite :

« M. le maréchal Lannes est parti pour la Grande Armée ainsi que M. le général Clarke et la plupart des généraux qui se trouvaient à Paris. »

C'est pour la guerre de Prusse que l'on part ainsi, maréchaux et dames d'honneur, l'Empereur et l'Impératrice, très simplement, sans cris ni fanfares, avec l'impression profondément sentie que l'on va à quelque chose de sérieux et de grave, mais d'inévitable, et où chacun est prêt pour son devoir. Ce n'est pas la France qui attaque, mais

elle oppose, à l'agression dont elle est menacée, l'armée qui revient d'Austerlitz. Cette armée, évacuant la basse Allemagne, allait rentrer en France ; par un quart de conversion, elle fera face au nouvel ennemi qui, comme frappé de vertige, a prétendu insulter ses aigles.

* * *

Après la campagne d'Austerlitz et le traité signé à Presbourg avec l'Autriche, l'Empereur a résolument cherché à constituer en Europe un équilibre de paix où la France sans doute eût la prépondérance, mais point différemment du temps de Louis XIV. En effet, si, sous Napoléon, la France s'était accrue de la rive gauche du Rhin et des Pays-Bas autrichiens, si l'Empire avait pour alliés et pour feudataires le roi de Hollande et le roi des Deux-Siciles, si l'Empereur unissait à la couronne impériale la couronne de fer des rois lombards et rangeait sous son sceptre l'Italie du Nord, des Alpes jusqu'à l'Adriatique, si même Napoléon avait créé et mis sous sa protection la Confédération du Rhin, Louis XIV avait effectué également la domination ou l'influence sur la plupart de ces États, et, s'il avait échoué en Hollande, si, dans quelques parties de l'Italie il avait été moins heureux que « son successeur », il avait, par l'accession de l'Espagne à son système, plus que compensé ces différences : l'Espagne, c'était la moitié du monde

connu, et qui en disposait disposait du même coup d'une réserve d'or qui semblait inépuisable. La ligue du Rhin était de tradition essentiellement française, et l'on peut dire que dans cette continuation d'une politique nationale, Napoléon, jusque-là, s'était préservé de l'excès d'accroissement où eussent pu l'entraîner ses triomphes à chaque fois qu'il était attaqué. La France était étendue jusqu'à ses naturelles limites ; elle ne les dépassait pas ; la domination française s'étendait sur les territoires habités par des Français et sur les marches où des semi-Français étaient établis, où la nationalité était imprécise et pouvait aussi bien être attribuée à l'un ou l'autre des deux peuples, français ou allemand, selon que celui-ci ou celui-là était le plus fort.

Sauf en Piémont — et là encore qui peut dire s'il n'avait pas réservé un terrain d'expérience pour les institutions dont il entendait doter l'Italie et s'il n'avait pas l'intention de rendre au royaume d'Italie, devenu indépendant, ces frontières des Alpes — sauf en Piémont, érigé encore en gouvernement général, il n'avait, hors des limites naturelles, affiché aucune prétention d'annexion. Sans doute avait-il installé ses clients sur des trônes vacants ou relevés, mais n'était-ce pas une pratique constante du roi très chrétien, et, pour faire tomber entre des mains amies les crosses des électorats ecclésiastiques, la maison d'Autriche s'épargnait-elle plus que la maison de France ?

Si Napoléon, victorieux et redoutable comme il

était, avait été un légitime, une entente eût pu momentanément s'établir entre lui et les légitimes d'Europe, une paix apparente eût pu se conclure ; paix sans doute précaire, mais qu'eussent procurée les vœux des puissances qui n'eussent pas été subordonnées à l'Angleterre.

*
* *

Avec Bonaparte, il n'en va pas de même. L'oligarchie anglaise n'a pas de ménagements à garder. La lutte entre Français et Anglais, commencée sur le sol de France et pour la possession de ce sol, continuée sur l'Europe pour l'hégémonie des États, et, sur les océans, pour le commandement de la mer, avait, après trois siècles, laissé des résultats indécis. Malgré les guets-apens et les surprises, les Anglais n'avaient pas toujours eu le dessus ; grâce au Pacte de Famille, au ministère de Praslin, à la sévère instruction des équipages, à la hardiesse et à la science tactique du Corps rouge, dont Malte cultivait pour le Roi une pépinière toujours vivace, la France, au milieu du règne de Louis XVI, était pour le moins à égalité. L'empire colonial qu'elle possédait était en plein rapport : les millions affluaient dans les ports de l'Océan, de Dunkerque à Bayonne, avec les centaines de vaisseaux, français du dernier grelin au plus haut màt, du mousse au commandant, prenant à Saint-Domingue ou ailleurs du fret français, rapportant de Nantes, Bordeaux,

Lorient, Le Havre du fret français. Et là une admirable armée navale pouvait sans fin se recruter.

Cela ne pouvait durer. Émeutes dans les équipages, massacres d'officiers selon un programme trop exactement suivi pour que, aux meneurs, l'exécution ne fût point inspirée ; émigration forcée des états-majors ; substitution par suite aux vainqueurs de la guerre d'Amérique de sous-officiers quelconques ; donc, pour les Anglais, victoires faciles et fructueuses.

Mais cette France a encore des vaisseaux : oui, à Toulon. Et Toulon livré par les royalistes, occupé au nom de Louis XVII par les Anglais, les Espagnols et les Napolitains, rendu après un siège que la faiblesse seule des moyens employés pour l'attaque rend glorieux pour les assiégeants, mais qui, sans contredit, est, de la part des assiégés, la plus piteuse des défenses, les Anglais n'ont eu qu'un objet : brûler jusqu'au dernier vaisseau la flotte du roi de France, ancrée dans le port. Cela est fait.

* * *

La France a encore des officiers de vaisseau. Ils sont émigrés. L'Angleterre en forme des régiments qu'elle jette sur la presqu'île de Quiberon où ils périront jusqu'au dernier : « Le sang anglais n'a point coulé », et si, comme le crie Sheridan, « l'honneur anglais a coulé par tous les pores », on ne regarde pas à l'honneur lorsqu'il s'agit d'intérêts.

La France a encore des colonies, mais de celles que le travail des noirs peut seul rendre fructueuses. De telles colonies, l'Angleterre n'en a plus. Aussi, des philanthropes anglais ont-ils imaginé l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Les philanthropes français, gagnés par une noble émulation, n'ont pas manqué de suivre. Révoltes des noirs, incendies, massacres, pillages ; sous quelle incitation ? Inutile de le chercher. Les colonies françaises n'existent plus.

Voilà ce que la Révolution a rapporté à l'Angleterre ; mais un homme est venu qui s'est attaché, avec toutes les ressources du génie, à rendre à la France ce qu'elle avait perdu. L'effort principal qu'il a tenté a été de reprendre le commandement de la mer, de conquérir ou de rétablir des colonies, de grouper des vaisseaux, de former avec eux des combinaisons stratégiques analogues à celles qui, sur terre, avec ses régiments l'ont rendu invincible. Il a échoué — échoué en Égypte et à Saint-Domingue ; échoué à Trafalgar. Les vaisseaux sont mal armés, les équipages peu instruits, les officiers médiocres et en petit nombre. La pépinière de Malte est rasée. Le Corps rouge est enterré à Auray, au Champ des Martyrs.

Mais quoi ! l'homme s'obstine. Il a, sur la carte d'Europe, mis le doigt aux deux points où les flottes peuvent trouver l'abri le plus sûr et le poste le plus favorable. Sur ces deux points, Anvers et la Spezia, il construira des arsenaux immenses ; il

établira des cales pour des centaines de vaisseaux ; dans chaque rade, chaque port, chaque crique, il mettra à l'œuvre des milliers d'ouvriers ; il étendra son empire sur les côtes d'Italie, de Naples et de Hollande pour y trouver des marins ; il aura à son service les fils de Ruyter et les descendants d'Améric Vespuce ; il alliera Duquesne à Colomb, et quelque jour, à un signal qu'il aura donné, une armée navale, la plus nombreuse et la plus redoutable que l'Europe continentale ait jamais fournie, se ruera contre l'île anglaise.

*
* *

Alors, sur le continent même, l'Angleterre a suscité à Napoléon un ennemi qu'il a dû terrasser. De Boulogne, il a marché, et les trois mois de l'An XIV ont vu l'écrasement de deux armées autrichiennes et d'une armée russe. L'empereur Alexandre s'est évadé, laissant sa parole en gage aux mains d'un maréchal d'Empire ; l'empereur François a capitulé. Est-ce la paix ?

Napoléon l'a cru. Il a cru qu'avec la Russie il pouvait traiter de bonne foi. — Et c'est la négociation d'Oubril, le traité conclu, signé — et désavoué par l'empereur de Russie. Il a cru qu'avec l'Angleterre il pouvait s'arranger, étant donné que Fox était aux affaires et que dès lors une politique moins âpre allait prévaloir. — Et Fox est mort. Tout n'a été qu'apparence et illusion, pour donner

le temps à un nouvel adversaire de se jeter dans la lice.

Depuis près d'une année, il y a partie liée entre la Russie et la Prusse contre la France ; derrière la Russie, il y a l'Angleterre. Vainement Napoléon aura tout fait pour contenter la Prusse, qui, sans tirer l'épée, a gagné l'électorat de Hanovre. Il ne s'agit point de politique, il s'agit de passion. On ne raisonne ni ne négocie avec elle. Et, pour mettre en jeu cette passion, qui « n'est plus maîtrisable », il y a les Anglais et leurs alliés à l'intérieur, « *les spéculateurs dans les fonds, mes amis et les ennemis de Napoléon* », comme écrit Lucchesini, le ministre de Prusse.

Le secret de la politique, alors comme aujourd'hui, est chez les banquiers. Au moins autant que les délibérations des cabinets, leurs spéculations, qui échappent, comme leurs alliances et leurs luttes, importeraient à l'histoire. Victorieux de Mack à Ulm, Napoléon a bien failli être battu rue de la Vrillière par Récamier — et, derrière Récamier, c'était l'Angleterre.

A présent, la guerre est renouvelée : ce n'est pas l'Empereur qui la provoque, mais, puisqu'on le force à tirer l'épée, il ne la remettra au fourreau que lorsqu'il aura triomphé de l'ennemi que l'Angleterre lui suscite, lorsqu'il aura organisé contre l'Angleterre même un système de défense européen, qui préparera l'attaque définitive.

IL Y A CENT ANS

14 OCTOBRE 1806

—

L'Empereur est arrivé à Mayence le 28 septembre. Dans les journées du 29, du 30 et du 1er octobre, tous les ordres sont donnés pour l'exécution d'un plan de campagne conçu dès le 5. Les dépêches se pressent et s'entassent. Le cerveau est en plein travail. Tout est étudié, tout est prévu : à la fois, Napoléon s'inquiète de ses réserves et les prépare, de façon qu'après les premiers combats, l'armée ne manque ni d'officiers, ni de soldats, et que les troupes parties pour la Grande Armée se trouvent remplacées dans les dépôts ; il adresse des compliments aux princes de la Confédération : il donne ses instructions précises et dévoile son plan au roi de Hollande ; il assigne à chacun des maréchaux commandants de corps le rôle qu'il doit jouer : il expédie sur tous les points des officiers de son état-major ; il s'occupe du détail des approvisionnements et des équipements ; il règle tout, il pense à tout. Les quarante-cinq lettres qu'il adresse durant ces trois jours aux chefs de service, qui, à leur tour, les

découpent et les traduisent à leurs subordonnés, portent jusqu'aux derniers échelons de la hiérarchie militaire l'expression de sa pensée. Pas un mot inutile, pas une phrase de bravoure. Tant que le premier coup de fusil n'est point tiré, il veut croire à la paix. S'il fait la guerre, c'est qu'il y sera obligé. (*Lettre à Berthier du 29.*) « Je regretterais la perte de mes soldats, écrit-il à Fouché, si l'injustice de la guerre que je suis obligé de soutenir ne faisait retomber tous les maux que l'humanité va encore éprouver sur les rois faibles qui se laissent conduire par tant de brouillons vendus. »

C'est avec une âme sérieuse, même attristée, qu'il envisage cette guerre, et, tout à l'heure, lorsqu'il quittera Joséphine, ce sera avec des larmes, des sanglots, presque l'impossibilité de se détacher d'elle.

Ce même jour, c'est d'un autre style et avec une autre âme que la reine Louise de Prusse écrit à son cher cousin l'empereur Alexandre, du quartier général de Hombourg : « Il faut que cela aille bien. Les troupes sont animées du plus beau zèle, elles brûlent de se battre et d'aller en avant, jamais il n'y a eu une telle rage contre l'ennemi qui soit comparable à celle dont le soldat est animé aujourd'hui, et non seulement le soldat, mais toute la nation pense de même et bénit le roi du parti qu'il a pris... Le roi est parti ce matin de très bonne heure pour le champ de bataille de Rosbach. Le souvenir glorieux qui est attaché à cette fameuse journée

existe dans le cœur de chaque bon Prussien et chacun s'empresse de porter son juste tribut à la gloire de ses ancêtres, en allant visiter, pour ainsi dire, la terre sainte qui renferme les mânes des braves qui y sont morts pour la patrie, couverts de gloire et d'honneur. »

*
* *

Le 2 octobre, quittant Mayence, l'Empereur est arrivé à onze heures du soir à Wurtzbourg, où il a accepté l'hospitalité du grand-duc. Il s'accroche aux dernières espérances d'une paix singulièrement douteuse. S'il « est résolu à n'être point l'allié d'une puissance si versatile et si méprisable », il sera du moins en paix avec elle « parce que, dit-il, je n'ai pas le droit de verser le sang de mes peuples sous de vains prétextes ». Mais, comme les nouvelles qu'il attend de Berlin peuvent être à la guerre, il fait serrer ses troupes : chacun des corps d'armée est arrivé dans sa position ; une dernière revue de détail y sera passée où les généraux s'assureront, homme par homme, que toutes les instructions de l'Empereur ont été exécutées et, de nouveau, il précise ce que doit porter le soldat ou le caporal pour le combat, la marche, la nourriture, le campement. Aux soins qu'il a pris pour mettre dans le meilleur état l'instrument dont il va se servir, il ajoute à ce dernier moment la minutie d'une inspection suprême. A présent les corps d'armée

« doivent se tenir en mesure de partir une heure après l'ordre reçu pour commencer la campagne ».

Le 5, à dix heures du soir, il quitte Wurtzbourg, vient à Bamberg. Le 6, dans la matinée, deux coups de carabine tirés par des hussards prussiens sur un officier de l'état-major français annoncent la guerre. L'Empereur lance sa proclamation à l'armée. Des griefs qu'il a formés ou qu'il fera développer tout à l'heure devant le Sénat, il n'a retenu que celui qui peut le mieux parler aux soldats d'Austerlitz. Les Prussiens veulent que nous évacuions l'Allemagne à l'aspect de leur armée. « Soldats, s'écrie-t-il, il n'est aucun de vous qui veuille retourner en France par un autre chemin que celui de l'honneur. Nous ne devons y rentrer que sous des arcs de triomphe. Eh quoi ! aurions-nous donc bravé les saisons, les mers, les déserts, vaincu l'Europe plusieurs fois coalisée contre nous, porté notre gloire de l'Orient à l'Occident, pour retourner aujourd'hui dans notre patrie comme des transfuges, après avoir abandonné nos alliés, et pour entendre dire que l'aigle française a fui épouvantée à l'aspect des armées prussiennes !... Mais déjà ils sont arrivés sur nos avant-postes...

« Marchons donc, puisque la modération n'a pu les faire sortir de cette étonnante ivresse. Que l'armée prussienne éprouve le même sort qu'elle éprouva il y a quatorze ans ! Qu'ils apprennent que s'il est facile d'acquérir un accroissement de domaines et de puissance avec l'amitié du Grand-

Peuple, son inimitié, qu'on ne peut provoquer que par l'abandon de tout esprit de sagesse et de raison, est plus terrible que les tempêtes de l'Océan ! »

*
* *

Ainsi parle-t-il à ses soldats, mais aux sénateurs il exposera, dans des termes d'une égale magnificence, la question politique, en plaçant sous leurs yeux, intégralement, les pièces de la négociation. « Tous nos camps sont formés, dit-il, nous allons marcher contre les armées prussiennes et repousser la force par la force. Toutefois, nous devons le dire, notre cœur est péniblement affecté de cette prépondérance constante qu'obtient en Europe le génie du mal, occupé sans cesse à traverser les desseins que nous formons pour la tranquillité de l'Europe, le repos et le bonheur de la génération présente, assiégeant tous les cabinets par tous les genres de séduction, égarant ceux qu'il n'a pu corrompre, les aveuglant sur leurs véritables intérêts et les lançant au milieu des partis, sans autre guide que les passions qu'il a su leur inspirer. »

Aussi dénonce-t-il les menées anglaises, et, du même coup d'épée dont il va abattre la monarchie prussienne, il souffletera l'ennemie héréditaire.

Rien ne vaut ensuite pour son histoire, ces Bulletins qu'il a dictés. Sans doute, une critique attentive en rectifiera des détails : les admirables recueils de documents qu'a publiés et annotés le

colonel Foucart, initiateur d'une forme d'histoire militaire la plus précieuse et la plus instructive, serviront à ce travail, mais loin d'enlever des épisodes à l'épopée, ils en ajouteront sans cesse.

Cette marche de l'Empereur parti de Bayreuth le 8 à trois heures du matin, arrivant à neuf heures à Kronach, traversant, le 9, à la pointe du jour, la forêt de Franconie, pour se rendre à Ebersdorff, et de là se portant sur Schleitz et assistant au premier combat de la campagne; cette attaque de Murat sur Schleitz, le village enlevé par Bernadotte, les charges de Wattier, les quatre compagnies de la 27e légère résistant aux charges des hussards prussiens, les trophées, les pertes de l'ennemi, tout est noté avec une précision admirable. Et quel éloge, cette simple phrase sur Murat : « Le grand-duc de Berg était au milieu des charges, le sabre à la main. »

Le 10, c'est le combat de Saalfeld, où le maréchal Lannes heurte l'avant-garde du prince de Holenlohe, commandée par le prince Louis de Prusse. La cavalerie prussienne a été culbutée par le 9e et le 10e hussards; l'infanterie n'a pas tenu; on a fait 1.000 prisonniers, rapporté 30 pièces de canon.

« Voyant ainsi la déroute de ses gens, dit l'Empereur, le prince Louis de Prusse, en brave et loyal soldat, se prit corps à corps avec un maréchal des logis du 10e régiment de hussards. « Rendez-vous, colonel, lui dit le hussard, ou vous êtes mort. »

Le prince lui répondit par un coup de sabre; le maréchal des logis riposta par un coup de pointe et le prince tomba mort.

«... Sa mort est glorieuse et digne de regrets. Il est mort comme doit mourir tout bon soldat. »

* * *

Ici, comme la part est justement faite : le maréchal des logis du 10e hussards, Guindet, qui a reçu du prince un magistral coup de revers à l'allemande, est comme l'inconscient instrument du Destin; il a fait son devoir de soldat, et il recevra les récompenses qui conviennent, mais, bien que le prince Louis de Prusse ait été, comme dit l'Empereur, « un des champions de la guerre » et que « les derniers instants de sa vie aient été ceux d'un mauvais citoyen », tout est racheté par cette mort et dans cette immense suite de bons soldats qui figurent dans l'histoire des Hohenzollern, le nom du prince Louis de Prusse, romanesque et charmant, apparaît comme nimbé d'une auréole de gloire. Les lettres qu'il portait sur son cœur, que troua le sabre de Guindet et qui, au travers du sang dont le papier depuis un siècle est couvert, poissé, rongé, laissent deviner des mots d'amour, sont des reliques que devraient soulever seules des mains pieuses.

Le quatrième bulletin, daté de Géra, le 13 octobre, annonce que « l'armée prussienne est prise

en flagrant délit ; les magasins enlevés ; elle est tournée ». L'Empereur pourtant, avant d'engager la bataille décisive, veut, par une dernière tentative, arrêter la guerre. Il envoie au roi de Prusse son officier d'ordonnance, Montesquiou, porteur d'une lettre où il annonce le désastre de la Prusse avec la certitude inflexible d'un mathématicien qui démontre un théorème.

« Si Votre Majesté, dit-il, en terminant, ne retrouve jamais en moi un allié, elle retrouvera un homme désireux de ne faire que des guerres indispensables à la politique de mes peuples et de ne point répandre de sang dans une lutte avec des souverains qui n'ont avec moi aucune opposition d'industrie, de commerce ou de politique. Je prie Votre Majesté de ne voir dans cette lettre que le désir que j'ai d'épargner le sang des hommes et d'éviter à une nation qui, géographiquement, ne saurait être ennemie de la mienne, l'amer repentir d'avoir trop écouté des sentiments éphémères, qui s'excitent et se calment avec tant de facilité parmi les peuples. »

Ce suprême avertissement ne devait pas être entendu. Le lendemain, 14 octobre, l'armée prussienne était anéantie, à Iéna par l'Empereur, à Auerstædt par le maréchal Davout. « Votre Majesté n'ignore déjà plus, écrit de Custrin, le 22 octobre, à l'empereur Alexandre, le roi Frédéric-Guillaume III, que j'ai livré bataille à l'empereur des Français dans les environs d'Auerstædt... et que j'ai

eu le malheur de la perdre. Mais ce qu'elle ignore peut-être et ce que je dois à son amitié de lui révéler avec la confiance illimitée qu'elle m'inspire, c'est que, de toute cette brave et nombreuse armée écrasée par les forces bien supérieures de l'ennemi, il ne reste plus, à l'heure présente, que de faibles débris, tellement épars que moi-même je suis hors d'état encore d'apprécier la grandeur de ma perte. »

*
* *

Napoléon, comme tous ceux des gouvernants français qui furent patriotes, qui eurent, avec la connaissance de l'histoire, le sens de la mission nationale, savait que les générations sont solidaires et, par l'éclat de la victoire, il effaçait la défaite subie par les soldats de Louis XV.

Mais, à Rosbach comme à Iéna, l'ennemi véritable n'était pas celui qui avait versé le sang français et répandu le sien. Ici comme là, derrière la Prusse, il y avait l'Angleterre, et une loi irréductible de l'histoire mettra, encore et toujours, fatalement aux prises ceux qui ont acquis la souveraineté sur les mers et ceux qui affecteront l'hégémonie en Europe. Plaise à Dieu que, sur le continent, il ne se trouve pas alors un peuple assez fou pour accepter le rôle qu'il y a cent ans une politique machiavélique avait distribué aux Prussiens.

LA LIBERTÉ COMME SOUS L'EMPIRE

Dernièrement, des citoyens latins, parmi lesquels des Portugais, des Espagnols, des Italiens et même des Français, offraient un banquet à un Italien, venu à Paris pour exposer au Collège de France, devant un auditoire d'avance enthousiaste, les résultats des travaux de Victor Duruy, de Gaston Boissier et de Paul Guiraud. Cette science française, revenant d'au delà des Alpes et accommodée selon les formules d'Ernest Renan, avait été accueillie avec une faveur qu'elle n'était point habituée à rencontrer. « Nul est prophète en son pays. » L'on était donc convenu de célébrer par des agapes cosmopolites cet éclatant succès. Ce professeur d'histoire romaine étant le gendre d'un médecin, professeur de psychiatrie et de médecine légale à Turin, qui a publié nombre de livres sur le crime, l'anthropologie criminelle, les criminels et les prostituées et qui collectionne des crânes d'assassins, un des organisateurs du banquet, un député français, crut faire sans doute la galanterie la plus ingénieuse en annonçant au

professeur d'histoire romaine, tout à l'heure décoré par le ministre de l'Instruction publique, que Napoléon était un criminel et que ce serait bien l'occasion de lui offrir, en même temps que le ruban rouge pour sa boutonnière, le crâne de Napoléon pour la collection de son beau-père.

Le détail du discours, tel que le donnèrent, trop brièvement, quelques journaux, était exquis et savoureux : immoler Napoléon sur une table de restaurant, devant des Européens assemblés, de disséquer pour le dessert ou, tout le moins, le décapiter, cela pouvait passer pour une forme d'adulation inédite. A la vérité, de ce criminel, le professeur d'histoire romaine portait à ce moment même le stigmate à la boutonnière et paraissait même fort joyeux de l'avoir reçu. De plus, une telle doctrine, quelque succès qu'elle ait en France, est faite pour étonner les Italiens, lesquels ne sont point si avancés qu'on pourrait croire dans le mépris des grands hommes et dans la haine de Celui qui fut le créateur de leur unité et le plus admirable exemplaire du génie latin. Ce n'est point d'ailleurs de cela que s'agit, mais du symptôme révélé par ce discours et de la haine qu'il témoignait.

*
* *

Quelques jours plus tard, un journal populaire proposait à ses lecteurs une forme de loterie iné-

dite, en ouvrant un plébiscite sur les dix grands hommes — ou majeurs hommes — qu'avait produits le XIXe siècle. Comme il s'agissait de prix à gagner, il y eut empressement et, chose rare, l'abstentionnisme eut tort. On dépouilla les votes avec solennité et tous les journaux du monde enregistrèrent le résultat. C'était Pasteur qui venait en tête, puis Victor Hugo, Gambetta et, en quatrième place, Napoléon. On raisonna et déraisonna sur le verdict et on en conclut à infiniment de choses, flatteuses pour le progrès des connaissances et désastreuses pour le misérable passé.

Seulement, on a révélé depuis lors que, sous prétexte que le chiffre dynastique n'avait point été indiqué et qu'on ne savait s'il s'agissait de Napoléon Ier, de Napoléon II ou de Napoléon III, on n'avait point tenu compte de cinq à six cent mille bulletins, portant tout simplement *Napoléon*. Songez à ce qui fût advenu si, dans un pays républicanisé depuis trente-six ans, ce résultat avait été proclamé par un journal républicain : que, pour les Français consultés — d'ailleurs vraisemblablement républicains, — Napoléon est le plus grand homme du XIXe siècle.

On le classa quatrième : c'est déjà fort honnête. On eût pu ne pas le classer du tout, mais cela eût paru par trop improbable.

On le hait donc et on le craint toujours, et c'est une ombre.

Lorsqu'on parle de lui avec justice, lorsqu'on écrit sur lui avec équité, lorsqu'on témoigne l'admiration qu'il inspire, lorsqu'on réfute les calomnies dirigées contre sa mémoire, qu'on s'efforce d'exposer ses actes et d'expliquer sa conduite, il faut s'attendre que, par certaines gens, on sera poursuivi d'injures et de brocards ; ceux même qui ont le plus honoré la science historique française cessent d'avoir quelque valeur ou quelque intelligence dès qu'ils ont eu l'audace d'écrire ce que vingt années d'études leur avaient appris. On est un pauvre malheureux dont le cerveau est atteint et l'intelligence déviée : c'est là l'oraison funèbre.

Si on ne le redoutait pas comme on fait, émouvrait-il de pareilles colères ?

C'est que, s'il est mort, l'édifice qu'il avait construit reste debout, et, à chaque fois que ces gens essaient d'en démolir un pan de mur, d'en détruire une assise, d'en changer l'ordonnance, c'est un trouble profond dans la nation, non pas seulement dans ses habitudes séculaires et dans la forme d'existence qu'elle a adoptée et où elle se plaît, mais dans ses convictions et dans sa conscience, dans l'harmonie entre les citoyens, dans la sécurité pour la vie, la fortune et l'avenir.

Partout où il a passé, il a établi, entre l'ancienne France et la France nouvelle, la conciliation nécessaire qui a, durant un siècle, permis à cette France de subsister, de traverser, sans y périr, cinq changements de régime politique. A travers ces révo-

lutions, subsistait l'administration telle qu'il l'avait instituée, la législation telle qu'il l'avait fondée, la religion telle qu'il l'avait rétablie. Il avait, avec cette sagacité qui tenait à ce qu'il était en dehors et au-dessus des partis, à ce qu'il envisageait seulement « ce qui est juste et ce qui est utile », constitué un État tel que le gouvernement y exerçait, en matière politique, le maximum d'autorité et que les citoyens y trouvaient pour leurs rapports mutuels le maximum de liberté.

Il ne faut pas hésiter à le dire : Entre la fiscalité d'il y a cent ans et la fiscalité d'aujourd'hui, nulle comparaison ne saurait être établie. Le régime des douanes était politique : c'était une mesure de guerre contre l'Angleterre, mais, à l'intérieur, jamais Napoléon n'eût admis la moindre des lois d'aujourd'hui, destructives du commerce, de l'industrie et de l'activité humaine.

La liberté politique, tout intéressante qu'elle puisse être pour ceux qui font profession et métier de gouverner leurs contemporains, n'est utile en rien au développement économique, industriel, commercial, agricole, moral, social, artistique et littéraire d'une nation. L'on peut même penser que ce qu'on nomme aujourd'hui liberté y est essentiellement nuisible, puisque, sous prétexte de liberté, c'est le droit remis aux mains de quelques-uns d'apporter à l'activité individuelle toutes les restrictions, de remettre de plus en plus aux mains de l'État tous les moyens de richesse, et,

sous prétexte d'assurer le bien-être de l'universalité, de pomper toutes les ressources des particuliers, afin de les répartir en rosée impalpable sur une masse plus ou moins dense, mais toujours favorable à ceux qui gouvernent. Le malheur est, de plus, que les tuyaux fuient et que les corps de pompe sont à double fond. Cela même mis à part, que ne se souvient-on de ce mot de Napoléon : « Trop de sollicitude pour les citoyens n'est pas un bienfait, et il n'y a rien de si tyrannique qu'un gouvernement qui prétend être paternel. »

* * *

L'État, tel que Napoléon l'avait constitué, mis en face de l'État tel qu'il est constitué cent ans plus tard, est le prodige de la liberté civile. Le jour où on y reviendrait, les Français seraient étrangement étonnés de voir tomber la plupart des entraves dont, sous prétexte de liberté, on les a peu à peu chargés, la plupart des impôts dont on les accable, la plupart des fonctionnaires qui les grugent, et ils reconquerraient d'un coup, au point de vue départemental, cantonal, communal, des libertés sans nombre que l'État a usurpées. Le département en tutelle, la commune en tutelle, l'individu en tutelle, voilà où nous en sommes, et l'État tuteur n'administre pas seulement les biens, mais le travail, la vie, la conscience de tous les citoyens.

A proportion qu'ils la démolissent, l'œuvre de

Napoléon apparaît plus grande et plus nécessaire. En vain essaient-ils d'y substituer quelque chose de leur imagination. Leurs tentatives ridicules et niaises, leurs grotesques avortements, leurs lois hâtives et précipitées ne font que mieux comprendre à tous — même à ceux qui la critiquaient — combien avait été salutaire l'entreprise du Premier Consul de concilier la vieille France avec la nouvelle. Ceux qui hier attaquaient le Concordat, vitupéraient les Articles organiques et préconisaient la Séparation de l'Église et de l'État, pleurent à présent des larmes de sang devant cette Séparation qu'ils ont appelée de leurs vœux, dont ils ont répandu l'idée, dont ils n'ont su prévoir ni les conséquences, ni les applications. Qu'on leur rende à présent le Concordat, même avec les Articles organiques, non pas comme ils étaient, tombés presque en désuétude, mais rigoureusement exécutés, ils trouveront, et ils auront raison, que c'est le salut.

Les modernes gouvernants ont bien raison de haïr et d'invectiver Napoléon ; ils sentent que contre l'anarchie tyrannique qu'ils représentent, il fut l'Ordre ; contre l'infamie et la bassesse des instincts égalitaires qu'ils exploitent, la Hiérarchie ; contre la criminalité débordante, la Sécurité ; contre la prodigalité révolutionnaire tarissant toutes les richesses du pays et le conduisant à la banqueroute, l'Économie ; contre la mainmise sur l'activité des citoyens, sur leur industrie, sur leur conscience, la Liberté.

Et de partout, à mesure que *leur* liberté s'établit et s'affirme, à mesure que l'on est mieux garrotté, brimé, tyrannisé, sous prétexte d'être gouverné librement, une même pensée s'impose à toutes les intelligences, un même vœu à tous les intérêts, un même cri à toutes les consciences : Qu'on nous rende la liberté comme sous l'Empire !

VOLEURS DES MORTS

La nuit, dans le cimetière dont le mystère de la mort écarte les vivants, des êtres rampants et brutaux se sont introduits. La porte est brisée, le mur escaladé. Outils en main, bèches, pinces et marteaux, ils se dirigent vers la fosse nouvellement comblée. Ils écartent la pierre, ils creusent la terre meuble ; les voici devant la bière. Elle résiste, mais, par une pesée, ils en arrachent le couvercle ; alors, ils écartent le linceul et sur le cadavre mis à nu, ils cherchent la croix d'or, le chapelet béni aux grains d'ambre, les bijoux avec qui la morte voulut être ensevelie, et que des mains pieuses ont déposés près d'elle. De fosse en fosse, de caveau en caveau, ils vont, poursuivant dans la nuit leur glane sacrilège. Ce ne sont plus des cadavres, ce sont des squelettes qu'ils rencontrent, vieux d'un siècle. Certains qu'entourent encore des débris rongés d'uniformes dorés, près desquels gisent des épées rouillées, d'autres sur qui brillent des diamants ternis aux montures antiques. Et les havre-

sacs s'emplissent du butin des tombes dévastées par les bandits nocturnes ; ce qui fut la religion et l'honneur des vieux âges, ce qui est la piété des morts, ce qui fut la douleur de jadis et d'hier, les larmes des générations, larmes à peines essuyées, larmes dont les yeux qui les ont pleurées sont, depuis des jours et des jours, fermés à jamais, à jamais !

D'un coup de rein, ils assurent à leur dos la hotte de chiffonnier où ils ont entassé la dépouille des cadavres ; et, lourdement, ils s'en vont jusqu'au prochain recéleur ; là, ils sortent leur trésor et ils veulent compter leurs richesses : une odeur s'en exhale, si fétide que leur gorge se sèche et que la tête leur tourne. Les ors qui brillaient tout à l'heure à la lueur de leurs lanternes, tombent en poussière sous leurs mains ; les perles brisées, mortes elles aussi comme celles qui les portaient tout à l'heure, ne sont plus que des morceaux d'une nacre sordide ; les tombeaux violés ont gardé le secret de la vie et n'ont livré que leur horreur.

* * *

Les morts possédaient d'autres trésors : depuis que la religion catholique est établie en France, chaque génération a prétendu conjurer, par des prières, le mystère du Futur. Elle les voulait perpétuelles ; elle les voulait nombreuses ; elle voulait que, par des fondations, s'attestât sa piété envers

son dieu, sa vénération pour les Saints, intercesseurs près du Juge, sa foi dans les cérémonies d'un culte sacré. Floraisons d'églises et d'abbayes, pointant vers l'azur leurs flèches et leurs tours, étendant sous le ciel leurs croix immenses, palais de la prière que les rois édifiaient pour le divin crucifié : où, devant leurs tombeaux ils souhaitaient que, durant les siècles, s'élevât, pour le salut de leur âme, la plainte continuelle des chants prophétiques, la joyeuse certitude des jours éternels : miracles d'art où s'est plu le génie français pour proclamer sa confiance aux promesses divines : somptuosité des ornements, sur qui pâlissaient les fronts courbés, où s'attardaient en lents prodiges les mains diligentes, pour broder sur les fonds rituels de pourpre et de blanc, de violet et de noir, les théories des Saints, les scènes de la Passion, les emblèmes du Divin Mystère ; ordonnance admirable des cérémonies emplissant l'immense chœur, se déroulant dans les blanches nefs, scandées et soutenues par les musiques, c'est la foi qui les fait naître, foi des rois, des seigneurs, des bourgeois et des manants, la foi qui veut qu'on prie pour les vivants et pour les morts, pour ceux-ci afin qu'ils reposent en paix, pour ceux-là afin qu'ils meurent en paix.

Guerres civiles ou guerres religieuses, iconoclastes ou réformés, bénéficiers ou Jacobins, une tempête s'abat, la terre tremble, l'incendie s'allume, les biens sont volés, pillés, confisqués ; on

décapite les statues, on fond les vases sacrés, on vend au poids les reliquaires, on arrache l'or des ornements, on découpe les miniatures des rituels, on engrange dans les églises, on encave dans les cryptes : sur les autels profanés, on dresse un bouc ou une fille de joie. La vague a déferlé, la voici qui se retire. Et, tout aussitôt, la génération vivante, altérée d'idéal et de foi, confiante aux promesses divines, s'approche timidement d'abord, puis plus assurée d'heure en heure. Elle veut prier ; elle veut qu'on prie pour elle, qu'on prie pour les vivants et pour les morts. Et de nouveau elle recommence l'œuvre des âges passés.

*
* *

Elle construit ses temples, elle les orne et les embellit ; elle y réunit les objets de sa dévotion : elle apporte au prêtre des ornements nouveaux : elle établit, pour obtenir des prières, des prêtres dont elle assure la vie matérielle. Mais, redoutant des orages nouveaux, elle entend donner à ses fondations la valeur d'un contrat entre elle et l'Église, contrat dont l'État soit le garant solennel. Les morts furent dépouillés des prières qu'ils avaient souhaitées, qu'ils avaient payées, que leurs descendants avaient instituées : Elle prend ses précautions et le gouvernement intervient. Il y a là un engagement que nul ne peut rompre : les vivants peuvent retirer leur signature, reprendre leurs

biens ; mais les morts? Ils ont voulu des prières : ils ont fondé des prières ; ils l'ont fait dans la forme qui a été prescrite ; ils ont suivi les règles que le gouvernement leur a imposées. Ils ont acquis des droits qui, chez toute nation, seraient sacrés.

Voici la preuve : la *Convention entre le Gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII*, conclue le 26 messidor an IX, porte à l'article XV : « Le Gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des donations. » Cette Convention est devenue loi de l'État le 18 germinal an X. L'objet de l'article XV a été précisé et défini par le 73e des *Articles organiques* de la Convention, devenus en même temps qu'elle loi de l'État : « Les fondations qui ont pour objet l'entretien des ministres et l'exercice du culte ne pourront consister qu'en rentes constituées sur l'État ; elles seront acceptées par l'évêque diocésain et ne pourront être exécutées qu'avec l'autorisation du Gouvernement. » Ces formes n'ont été modifiées ni par la loi du 2 janvier 1817, ni par l'ordonnance du 2 avril même année, ni par l'ordonnance du 7 mai 1826 ; elles ont été affirmées, renforcées et déterminées jusque dans l'extrême détail par l'ordonnance du 14 janvier 1831, et par une suite d'avis du Conseil d'Etat jusqu'à ces derniers jours.

Quatre, cinq, six générations ont fait des donations et des testaments sous l'empire de ces lois, puis, confiantes dans l'avenir de prières qu'elles

s'étaient assuré, ayant contribué par là à maintenir le crédit de cet État qui, en les obligeant à payer par des titres de rente les fondations qu'elles voudraient faire, y avait trouvé son intérêt et en était devenu ainsi doublement le garant, elles sont venues dormir dans la terre des cimetières, puisqu'il leur était interdit désormais de reposer dans le caveau de leurs églises.

*
* *

Il fallut aux catholiques français plusieurs années pour prendre en la loi telle assurance qu'ils se déterminassent à « faire en faveur des églises des donations » comme le Concordat les y autorisait. Ils allèrent d'abord aux pauvres, dont, en même temps que des églises, la Révolution avait confisqué, vendu et dissipé les biens. N'était-ce pas affimer la Foi par la Charité et remplir la parole sacrée : « Tout ce que vous faites à ces pauvres, vous le faites à moi-même ? » Aussi bien, que l'obligation fût ou non stipulée, elle était contenue dans les donations : elles étaient faites à condition de prières. Dans bien des villes, il y a peu de temps encore, aux enterrements, des pauvres et des pauvresses accompagnaient les convois, cierge en main, et recevaient une aumône, un voile de crêpe et du pain.

La Révolution faite, disait-on, au profit des pauvres en avait laissé bien plus qu'elle n'en avait

trouvé de la Monarchie ; mais on avait, à eux aussi, perdu le goût, l'habitude et la confiance de donner. Dans les premiers six mois de l'an X, trois legs seulement avaient été autorisés par les Consuls, en faveur d'hospices et de pauvres ; dans le second semestre, c'est-à-dire le Concordat signé, il y en eut soixante-douze ; il y en eut soixante-cinq dans le premier semestre de l'an XI, cent quarante-huit dans le second. C'est à fin de prières qu'on lègue aux pauvres : nul n'en peut douter. A l'Église pas encore. Seulement, à la fin de l'an XI, en face de ces deux cents treize legs aux hospices et aux pauvres, pour la première fois est autorisé un legs en faveur d'une église : C'est une femme, Marie Peyrous, qui lègue deux cents et six cents francs à l'église de Mirapeix (Basses-Pyrénées). N'est-il point touchant et profond à la fois que, par cette humble chrétienne, mourant dans un village perdu du Béarn, l'œuvre des siècles se trouve reprise et continuée ? Sans doute n'a-t-elle rien su de cette Révolution qui, partout, autour d'elle, a ébranlé la terre, renversé le trône, abattu les châteaux, profané les temples ; mais elle croit en son dieu, elle croit en l'efficacité de la prière, et elle donne le peu qu'elle a, afin que, durant les siècles, on prie pour elle.

*
* *

Hélas ! Marie Peyrous, cent ans à peine on aura prié pour vous. Voici venir les républicains

qui libèrent l'âme humaine en lui enlevant l'Espérance ; voici venir les chasseurs d'étoiles qui dévastent le ciel pour en faire un grand trou noir, sous lequel les appétits et les vices, sans crainte du lendemain et sans terreur du Juge, ramèneront l'humanité à la bestialité première. Mais il ne faut pas, Marie Peyrous, que vos huit cents francs soient perdus pour tout le monde. On vous les vole à vous ; on les arrache à votre cadavre en poussière, on recherche les louis qui brillent entre les planches pourries de votre cercueil : il en faut tant de pièces d'or pour payer les joies des hommes qui gouvernent à bon marché, et leurs entreprises, et leurs théâtres, et leurs électeurs, et leurs colonies, et leurs maîtresses, tant et tant, que les quarante qu'il vous volent suffiront à peine pour une de leurs nuits. Deux républiques, trois rois, deux empereurs ont juré que votre volonté suprème serait accomplie. Au bas de votre testament de Basque croyante, voici leur contre-seing et les sceaux de l'État. Est-ce que cela compte, Marie Peyrous, quand les bandits sont altérés d'ivrognerie et de luxure et qu'il leur faut de l'or pour payer les tenanciers des maisons borgnes — leur paradis à eux ? Depuis que vous avez donné vos quarante pièces d'or combien d'autres ont suivi votre exemple et, confiants aux paroles jurées, ont « fait en faveur des églises des fondations ». Il y a des noms obscurs comme le vôtre, et puis des noms qui retentissent ; il y a des grands seigneurs, d'humbles filles, des

prêtres, des soldats, des marchands, des grandes dames, des ouvriers et des rois : tous ont voulu qu'on priât pour eux, ils ont fondé des messes et des services : leur or sera aussi bon que le vôtre, Marie Peyrous, pour sonner aux tables de marbre des cafés et emplir les mêmes goussets. Et s'il se lève quelqu'un pour protester, quelle joyeuse clameur dans les tapis-francs et comme on applaudira l'ironie du chef de bande, bafouant les morts après les avoir volés !

* * *

Quel homme, ce dévaliseur des cimetières! Ah! comme on va s'amuser, et rire, et jouir, et se gaver, le partage fait. Et le chef l'annonce et le prépare. Mais quoi! C'est des feuilles de papier sur qui des chiffres sont écrits, et ce papier s'effrite, il tombe en poussière ; ces fondations de prières, contre l'argent versé, l'État a promis de les payer. C'est cette promesse, ce papier, et l'État ne rachète pas ces chiffons de papier ; ils le savent bien eux qui sont l'État. Et déçus, ils froissent dans leurs mains sales ces lambeaux inertes qui sentent le cadavre.

Et les rires se sont tus. Et alors, dans ces mémoires troublées par l'alcool, remonte l'image d'une église de campagne où, autour d'une bière posée sur des tréteaux noirs, six cierges vacillent ; et, dans cette bière, repose la mère, la grand'mère ou l'aïeule : et les chants s'élèvent dans leur psal-

modie grave et lente, et la bénédiction tombe avec l'eau bénite. Et puis, les anniversaires, lointains, si lointains! où on allait, petit enfant, à la messe de fondation, puis plus proches, si proches qu'ils les touchent, que c'était hier. — Et demain ne sera-ce point leur tour à eux de venir dans l'église, recevoir, entre les six cierges, la bénédiction du prêtre? Et ils cherchent confusément l'Étoile prometteuse, et ils ne voient plus que le trou noir où ils sombreront dans la désespérance et dans l'oubli.

Malheur à ceux qui ont volé les morts!

APRÈS LA DÉFAITE

Voici la parole infaillible : « Tout royaume divisé contre lui-même périra. »

Par cinq fois, en un siècle, l'Europe a vu des monarchies subir des défaites si terribles, qu'elles semblaient ne pouvoir jamais s'en relever. Le territoire était envahi jusqu'au cœur ; la capitale était occupée par le vainqueur, qui y dictait ses lois ; le souverain était obligé de fuir dans les États étrangers ; il était le prisonnier de ses ennemis ; il était réduit à une capitulation qui, d'un traité, n'avait que l'apparence, car il en subissait, n'en discutait point les articles. L'Autriche en 1805, en 1809, en 1866 ; la Prusse en 1807, l'Espagne en 1808, connurent de tels revers.

A chaque fois, du fond de l'abîme où elles étaient tombées, ces nations surgirent : Pourquoi ? Parce qu'elles opposaient à la défaite l'unité de leurs efforts, parce qu'elles se groupaient irrésistiblement autour de leur chef ou même de son ombre, que, dans une association intime avec la dynastie, elles n'admettaient ni qu'on les séparât de celle-ci,

ni que leurs intérêts ne fussent point communs, ni que l'adversité fût un crime dont le souverain seul dût porter la responsabilité. Plus énergiquement, plus étroitement, elles se sentaient et se proclamaient solidaires. Lors même qu'antérieurement, il y avait eu des oppositions formées, des partis constitués, des dissensions marquées au sujet de la direction à donner à la politique nationale, lors même que, dans l'opinion, le souverain était peu considéré, dédaigné ou méprisé, il suffisait que le malheur lui fît une auréole. Toute critique se taisait, toute colère tombait. Vainement l'étranger tentait-il de détacher du bloc, par des avances et des caresses, telle province qu'il croyait gagner par des promesses d'indépendance, tel parti qu'il s'imaginait séduire par l'application de son programme politique, c'était assez qu'il fût l'Étranger pour que l'on ne voulût rien tenir de lui ; c'était assez qu'il s'attaquât au souverain pour que la personne de ce souverain devînt intangible. Nulle faction ne se trouvait assez criminelle qui profitât de l'invasion du territoire national pour faire ses affaires particulières. Tout individu qui, se rendant l'allié et le complice de l'envahisseur, eût, sous prétexte de patriotisme, tenté de renverser celui en qui la patrie s'incarnait, eût été jugé, condamné, exécuté par la justice populaire et eût payé de sa tête sa criminelle entreprise.

Ainsi ces nations subirent-elles avec leurs souverains la mauvaise fortune ; ainsi, par eux et avec

eux, rencontrèrent-elles des ressources qui leur permirent d'envisager leur revanche ; ainsi, par eux, se relevèrent-elles et reprirent-elles leur place en Europe.

*
* *

En France aussi l'unité, la coopération intime du souverain et du peuple, la confiance établie de l'un à l'autre, la confusion entre la dynastie et la nation, produisit et accomplit des miracles. Après une suite de désastres militaires, un jour vint où la capitale fut menacée. Louis XIV régnait et jamais il ne fut mieux digne du nom de grand. Le Roi prit à témoin son peuple : il lui exposa pour quelles causes il n'acceptait point un armistice qui eût mis fin aux horreurs da la guerre. « Quoique ma tendresse pour mes peuples, dit-il, ne soit pas moins vive que celle que j'ai pour mes propres enfants, quoique je partage tous les maux que la guerre fait subir à des sujets aussi fidèles et que j'aie fait voir à l'Europe que je désirais sincèrement de les faire jouir de la paix, je suis persuadé qu'ils s'opposeraient eux-mêmes à la recevoir à des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français. »

La France, tout épuisée qu'elle fût, entendit cette voix. Elle retrouva, pour s'armer, pour combattre, pour vivre même, les forces qu'elle ne croyait plus avoir. Son vieux roi, tout prêt à reprendre,

s'il fallait, le harnais de guerre et à mettre son corps à la brèche que les coalisés ouvraient en France, enflamma tous les cœurs. Grands seigneurs, bourgeois et paysans se trouvèrent *citoyens* — et le mot est de Mme de Maintenon.

Par cet accord, la France fut sauvée ; elle surmonta les périls ; elle eut raison des haines : elle dénoua les difficultés et, de cette crise qui l'avait mise à l'agonie, elle sortit, à Rastadt et à Utrecht, plus grande et plus forte qu'elle n'avait été jamais sur le continent.

* * *

Mais, par la Révolution, cette unité qui fait seule les nations puissantes a été pour jamais rompue. Dans un désastre militaire, le souverain investi par la nation du devoir de la défendre, n'a pas eu à craindre seulement l'ennemi extérieur, il a eu, et combien plus, à redouter les factieux intérieurs. L'ennemi a pu dire qu'il ne combattait point la France, mais le souverain qu'elle s'était donné, et il s'est trouvé des hommes pour accueillir ces paroles, pour les accréditer et les répandre, pour y croire eux mêmes peut-être, pour renverser le souverain qui seul s'opposait aux bonnes intentions de l'ennemi, et pour s'étonner ensuite que l'ennemi ne s'arrêtât point, ne se trouvât point heureux d'accorder une paix généreuse à ceux qui l'avaient ainsi secondé pour abaisser leur nation.

Refaire l'unité avait été le but exprès de Napoléon ; il y avait employé son génie et, dans toutes les parties où il avait pu atteindre, il avait contraint les êtres à se réconcilier ; mais on ne refait point en quatorze années l'œuvre de dix siècles.

Durant la Révolution, la discorde avait énervé et contredit la puissance française ; elle avait armé les uns contre les autres les enfants du même sol : elle avait élevé entre eux des barrières qui ne pouvaient être franchies : Il était permis à des hommes de se dire et de se croire les véritables amis de la France, alors qu'ils étaient les ennemis acharnés de l'homme qui gouvernait la France. Étant restés les serviteurs d'un roi que les coalisés étaient présumés vouloir restaurer, la collision avec ces ennemis pouvait leur apparaître non comme un crime, mais comme un devoir. La journée du 31 mars 1814 fut leur triomphe — et ce triomphe coûta cher à la France.

En 1815, après Waterloo, ce ne furent point les royalistes qui entrèrent en scène pour renverser le chef de la nation, ce furent les républicains, et, à leur tête, La Fayette. La Fayette, à la nouvelle de la défaite, convoque dans sa maison une réunion de députés « où l'on ne concerte pas », comme a écrit le roi Joseph, les moyens de sauver la nation et l'Empereur, mais bien de perdre l'Empereur pour sauver la nation… M. de La Fayette est représenté comme un sauveur que la France peut avouer, que Paris connaît, que les alliés recevront comme

l'organe de la Chambre des députés, qui devient la véritable représentation nationale : les alliés s'arrêteront à sa voix... » Mais non ! Les alliés refusent de voir un ancien révolutionnaire ; ils se moquent de la Chambre des députés et de la nation, dès qu'ils connaissent l'abdication de l'Empereur ; ils marchent sur Paris et ils imposent à la France morcelée leurs volontés, leurs ordres et le gouvernement de Wellington et de Pozzo di Borgo.

* * *

Et cette terrible histoire, il a fallu la voir se renouveler à moins de soixante ans d'intervalle. Au travers de ces soixante années, l'unité nationale, qui ne peut résider que dans la solidarité intime entre le souverain qui gouverne et l'unanimité de la nation, avait été plus atteinte encore par la succession des révolutions. Aux deux partis qui, au temps de Napoléon Ier, s'opposaient à cette unité morale, d'autres s'étaient joints, non moins redoutables, non moins prêts à profiter des occasions pour renverser l'homme qu'ils haïssaient et dont la chute, à leur dire, n'était pas trop payée de deux provinces françaises !

Et c'étaient, de la part de l'ennemi, les mêmes fallacieuses paroles, et c'étaient, de la part des émules de La Fayette, les mêmes crédulités naïves. Comment en douter ? Il suffira d'avoir renversé ce trône et d'avoir proclamé la république pour que

les nouveaux alliés s'arrêtent, congratulent le gouvernement républicain et s'empressent de se retirer, sans réclamer un pouce de notre territoire ni une pierre de nos forteresses. Et c'est un étonnement profond, c'est une déception surprenante lorsque l'ennemi pose ses conditions, les rend plus dures et plus acerbes, et en exige l'exécution.

Alors, il est vrai, mais pour combien peu de jours ! l'unité morale de la nation s'est reformée devant l'ennemi. Ce n'était point pour la République qu'on combattait, c'était pour la France. Encore, à Paris, le 31 octobre, le 22 janvier et le 18 mars, à Lyon et à Marseille d'autres jours, les républicains montrèrent assez que, même devant la république proclamée si ce n'était point *leur* république, ils ne s'inclinaient point, ne se subordonnaient point et mettaient leur faction au-dessus de la nation.

Et qu'est-elle devenue maintenant l'unité patriotique ? Comme à dessein, ceux qui gouvernent s'efforcent à offenser les idées, les intérêts, les croyances de ceux qu'ils gouvernent. En même temps que des doctrines anarchiques sont ouvertement prêchées dans les écoles et les bourses du travail et qu'on y enseigne le dégoût de la patrie et le mépris du drapeau, l'envie et la haine sont fomentées entre toutes les classes, toutes les professions, toutes les sectes. Une guerre religieuse s'ouvre où une minorité qui gouverne emploie contre la majorité, qui entend prier à son gré,

l'armée mise à ses ordres pour défendre la patrie. Et l'on voit alors des braves gens, pris entre leur conscience et le devoir d'obéir qui ne leur est imposé par le statut militaire que pour le salut de la nation, on les voit hésiter, s'arrêter; puis, les larmes aux yeux, tirer leur épée pour qui ils avaient rêvé de glorieuses revanches, en baiser la lame et la briser.

Et les soldats ? Ceux qu'on commande pour crocheter des serrures, casser des portes, bousculer des prêtres, est-ce pour une telle besogne que la nation exige trois années de leur vie ?

Et c'est ainsi, pour de telles querelles, si inutiles et si misérables qu'on achève de rompre les derniers liens de l'unité française. Ah ! Byzance ! Toi aussi tu alternais les disputes théologiques aux paris sur tes jockeys favoris, durant que les Ottomans frappaient à tes murs et, depuis quatre siècles et demi, tu subis la rude tyrannie de tes implacables maîtres, et tu as perdu ta civilisation, tes arts, ton peuple, jusqu'à ton nom : dans tes églises dévastées, le muezzin célèbre l'ennemi de ton Dieu, et tout s'est évanoui de ta gloire jusqu'à ton souvenir.

Tes vainqueurs avaient une foi, une loi, un chef : Et c'est pourquoi ils ont vaincu.

L'Histoire, hélas ! c'est l'éternelle Cassandre. A ses vaticinations inutiles, les peuples ne s'arrêtent point. Durant qu'elle annonce l'abîme, ils y courent, s'y précipitent et elle ne peut pas même pleurer sur les folies et les crimes des morts.

CULTE LAÏQUE

Ce n'est point chose facile d'imaginer un culte. Il y faut les siècles, la tradition, la survivance des âges ; il y faut, si non la Foi qui n'est plus de mode, des rites lointains qui viennent des ancêtres, évoquent, sinon des idées précises, au moins des rêves et, avec des chants très anciens, bercent notre humaine faiblesse. Devant les morts, ces formes de pompes laïques accusent plus encore leur ridicule et leur vanité. Voici plus d'un siècle qu'on tente de les instituer, qu'on colle leurs cartonnages et qu'on déploie leurs oripeaux ; plus d'un siècle qu'en ce Panthéon déchristianisé, mais où toujours la croix du transept, de la nef et du chœur, atteste la pensée chrétienne, on imagine des cortèges, des sarcophages, des orchestres, des défilés, et toujours, à la réalisation, malgré les filles d'Opéra, qui jadis accompagnaient Voltaire, malgré les chœurs de Jeunes patriotes qui précédaient Barra et Viala, malgré le syndicat des Allumeurs de gaz qui entourait Berthelot, l'on aboutit au grotesque, aux vilenies de draperies en madapolam

décorées d'écussons à cinquante francs le cent, aux lamentables cohues se ruant pour le spectacle, aux foules irrespectueuses et gouaillant, tête couverte, aux filles grimpées sur des chaises et exhibant leurs toilettes voyantes, aux invités et aux croque-morts escaladant le catafalque et s'asseyant sur les degrés pour regarder passer les soldats.

Le deuil, le recueillement, le respect, qui, devant la mort, expriment les divers sentiments que ressent la société humaine, selon le degré d'attachement qu'elle éprouve pour ceux dont elle conduit le convoi funèbre, ont totalement disparu. C'est quelque chose qui prend un air de fête populaire, c'est la kermesse du cadavre.

Il y a pourtant des êtres qui ont aimé ces morts, qui les ont aimés d'un filial et tragique amour, qui ont reçu leurs enseignements et leur gardent, dans des cœurs douloureusement frappés, une religion attendrie ; il y a des disciples reconnaissants et fidèles qui ont vu grandir l'œuvre mystérieuse et ont assisté à l'éclosion des découvertes par qui s'affirmait leur génie ; il y a des confrères respectueux et attentifs, qui ont apprécié chaque jour le privilège d'approcher un homme supérieur : les uns voudraient pleurer, et, sous le regard de la foule rigolante et amusée, ils renfoncent leurs larmes ; les autres voudraient se recueillir et penser, se souvenir, rêver, prier peut-être, mais des violons grêles, de grotesques hautbois, des clarinettes joyeuses font, tout là-bas, un petit bruit, comme

d'une minuscule cascade dont on aurait lâché l'écluse. Pour emplir les voûtes du temple chrétien qu'on *désaffecte* et qu'on profane, il fallait le sonore rugissement des orgues, les voix profondes des chœurs, les basses graves sur qui courent, comme une dentelle d'or, les voix légères, enfantines, qui semblent inspirées. Si non, ce qu'il faut, c'est le tumulte des musiques militaires, les éclats vibrants des cuivres, les martellements des cymbales, le roulement profond des tambours voilés et, dans le silence, les brefs commandements et le bruissement simultané des armes.

* * *

Oui, cela peut-être. Lorsque, au lendemain du Directoire et de son culte décadaire, au lendemain des comiques parodies des Théophilanthropes, Bonaparte rêva d'instituer un culte de l'Honneur, qui tînt ses solennelles assises dans le Temple de Mars, c'est ainsi qu'il l'imagina sans doute ; mais, tout de suite, ce Temple de Mars qui était l'église des Invalides, lui apparut impropre à toute religion qui ne fût point celle pour qui il avait été édifié, décoré, consacré. Il voulut alors un temple exprès, « non pas une église ». « Par temple, a-t-il écrit, j'ai entendu un monument tel qu'il y en avait à Athènes, et qu'il n'y en a pas à Paris. Il y a beaucoup d'églises à Paris, il y en a dans tous les villages, mais il n'y a point de temple. » Ce temple, il le voulait tel qu'il

durât « plusieurs milliers d'années » et, dans la construction, il n'admettait que des matériaux inaltérables, « du granit et du fer ». A l'intérieur, sur des tables de marbre, les noms de tous les soldats ayant assisté aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz et d'Iéna; sur des tables d'or, les noms de tous ceux morts sur les champs de bataille; sur des tables d'argent, la récapitulation par département des soldats que chaque département avait fournis à la Grande Armée; autour du temple, des bas-reliefs courant, représentant les généraux de division et de brigade et les colonels de tous les régiments de la Grande Armée *avec leurs noms*; au-devant des bas-reliefs, les statues en marbre des maréchaux ayant commandé des corps, ou fait partie de la Grande Armée. « Et qu'on ne me propose pas, écrivait-il, des sculptures propres aux salons et aux salles à manger des femmes des banquiers de Paris : tout ce qui est futile n'est pas simple et noble, tout ce qui n'est pas de longue durée ne doit pas être employé dans ce monument. » Ainsi, pas de fanfreluches, ni de draperies, « pas même de rideaux »; aucune espèce de meubles; les spectateurs, placés sur des gradins de marbre formant les amphithéâtres destinés au public et les personnes nécessaires à la cérémonie sur des bancs de marbre, de manière que la distinction de ces deux sortes de spectateurs fût très sensible. « Les amphithéâtres, très garnis de femmes, feront, disait-il, un contraste avec le costume grave et

sévère des personnages nécessaires à la cérémonie. » Et il voulait encore que la tribune de l'orateur fût fixe et d'un beau travail : « Rien dans ce temple ne doit être mobile et changeant : tout, au contraire, doit y être fixé à sa place. »

*
* *

Ainsi avait-il créé le cadre et il s'ingéniait à en rendre les détails plus frappants, érigeant sur le parvis ou sous la colonnade des statues équestres, exigeant des aménagements particuliers pour le quadrige de la porte de Brandebourg, dont il venait d'ordonner l'envoi à Paris, et pour l'armure de François Ier, trophée des campagnes d'Autriche ; mais, lorsqu'il arrivait au culte qu'on célébrerait dans ce temple, il s'arrêtait, il ne trouvait rien que de plat, de commun et de vulgaire. Même lui, ne découvrait point la forme à donner à des cérémonies laïques, fussent-elles militaires : après beaucoup d'efforts, il imaginait des illuminations aux jours anniversaires des victoires, puis un concert, précédé d'un discours sur les vertus nécessaires aux soldats et d'un éloge de ceux qui périrent sur le champ de bataille dans ces journées mémorables. Sans doute, pour l'ode qui devait être chantée, pour la pièce de musique analogue aux circonstances, voulait-il que, chaque année, un concours fût ouvert et qu'une médaille d'or de 150 napoléons fût décernée à chacun des auteurs qui auraient

remporté le prix ; mais on peut toujours payer des cantates et, s'il ne s'agissait d'encourager, comme on dit, les Beaux-Arts, il est mieux de reprendre du vieux qui soit beau — à condition toutefois qu'il soit d'auteurs nationaux — que de demander du neuf qui soit laid ou même médiocre. Au moins, Napoléon se distinguait-il par un endroit : « Dans les discours et odes, stipulait-il, il est expressément interdit de faire mention de l'Empereur. »

* * *

Si l'homme de génie qu'il était, frappé du ridicule et de l'odieux qui s'attache à des cérémonies païennes célébrées dans une église catholique, demandait pour elles un temple, s'il parvenait à l'imaginer, il n'avait point la pensée au moins d'y célébrer des obsèques. Celles-ci devaient avoir pour théâtre l'église de Sainte-Geneviève, rendue au culte, « conformément à l'intention de son fondateur », mais « conservant la destination qui lui avait été donnée par l'Assemblée constituante et consacrée à la sépulture des grands dignitaires, des grands-officiers de la Couronne et de l'Empire, des grands-officiers de la Légion d'honneur et, en vertu de décrets spéciaux, des citoyens qui, dans la carrière des armes, ou dans celle de l'Administration et des Lettres auraient rendu d'éminents services à la Patrie ». Comme la loi interdisait

qu'on inhumât dans les églises, leurs corps devaient être embaumés.

L'église de Sainte-Geneviève devait recevoir pour décoration les tombeaux de grands hommes, épargnés par la Révolution et déposés au Musée des Monuments français ; et le chapitre métropolitain de Notre-Dame, augmenté de six membres, était chargé de la desservir ; mais, il ne devait, normalement, y officier solennellement que quatre fois dans l'année : le 3 janvier, pour la fête de sainte Geneviève : le 15 août, pour la Saint-Napoléon et l'anniversaire du Concordat : le jour des Morts et le premier dimanche de décembre : pour le Couronnement et la victoire d'Austerlitz : puis, alors, toutes les fois qu'il y aurait lieu à des inhumations, en vertu du décret du 20 février 1806.

Et ces inhumations dont on a quelques représentations graphiques et de nombreuses descriptions — car les caveaux du Panthéon regorgent de sénateurs, de ministres, de maréchaux de Napoléon, et même de cardinaux de Pie VII — étaient grandioses par leur simplicité même. La cérémonie religieuse s'accomplissait à la paroisse du mort, parfois à l'église des Invalides, comme pour le duc de Montebello. Puis, le cortège solennel traversait Paris : par l'escalier neuf que l'Empereur avait fait construire, on pénétrait dans la grande salle souterraine, où, sans nulle tenture aux murs, seulement un tapis noir jeté sur le sol blanc, le cercueil, très simplement, était placé. Là, on pronon-

çait les discours, et ensuite les prêtres donnaient l'absoute : « J'ai dit. Ministres du Seigneur, vous pouvez accomplir vos pieuses cérémonies ! » s'écriait Fontanes, à la fin d'un de ces discours.

Et cela avait alors ce qu'il faut de grandeur pour frapper l'imagination, ce qu'il faut de simplicité pour que l'oripeau vulgaire n'offusque point l'austère spectacle de la Mort, ce qu'il faut de recueillement devant l'insondable mystère, ce qu'il faut d'espérance pour ne point blesser au profond de la conscience ceux qui rèvent d'une réunion éternelle : Robespierre y croyait bien, mais Robespierre ne serait-il pas réactionnaire, lui qui dans son discours du 8 Thermidor proclamait : « la mort, le commencement de l'immortalité » ?

LE CABINET NOIR

S'il est, lors de la convocation des États généraux, un vœu sur lequel tous les Ordres, dans tous les Bailliages et toutes les Sénéchaussées, se sont mis d'accord, c'est sur l'*inviolabilité des lettres confiées à la poste*. D'Anjou et d'Artois, d'Autun et d'Avallon, de l'Isle-en-Jourdain et de Paris, la même plainte s'élève, la même réclamation est formulée, presque dans les mêmes termes. Dans le rapport contenant le résumé des Cahiers, qu'il lut à l'Assemblée nationale le 27 juillet 1789, le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre disait : « La nation s'élève avec indignation contre la violation du secret de la poste, l'une des plus absurdes et des plus infâmes inventions du despotisme ».

Lorsque le comité permanent de la Commune de Paris s'avisa de saisir, sur la personne du baron de Castelnau, un paquet contenant trois lettres ouvertes et une autre fermée à l'adresse du comte d'Artois et de les transmettre à l'Assemblée nationale, un débat mémorable s'engagea. Le duc de

Liancourt, président, avait renvoyé le paquet au Comité permanent sans vouloir en prendre connaissance, attendu l'inviolabilité du secret des lettres. M. de Gouy d'Arcy proposa : « Que tous les papiers relatifs aux circonstances fussent mis en dépôt et communiqués, quand le cas l'exigerait, à l'Assemblée nationale. » Il fut combattu par Camus et par La Luzerne ; surtout par Mirabeau, et ce que dit Mirabeau vaut d'être répété : « Est-ce d'un peuple qui veut devenir libre à emprunter les maximes et les procédés de la tyrannie ? Peut-il lui convenir de blesser la morale après avoir été si longtemps victime de ceux qui la violèrent ? Que ces politiques vulgaires qui font passer avant la justice ce que, dans leurs étroites combinaisons, ils osent appeler l'intérêt public ; que ces politiques nous disent du moins quel intérêt peut colorer cette violation de la probité nationale. Qu'apprendrons-nous par la honteuse inquisition des lettres ? De viles et sales intrigues, des anecdotes scandaleuses, de misérables frivolités ! Croit-on que les complots circulent par les courriers ordinaires ! Croit-on même que les nouvelles politiques de quelque importance passent par cette voie ? Quelle grande ambassade, quel homme chargé d'une négociation délicate ne correspond pas directement et ne sait pas échapper à l'espionnage de la poste aux lettres ? C'est donc sans aucune utilité qu'on violerait les secrets des familles, le commerce des absents, les confidences de l'amitié, la confiance entre les

hommes. Un procédé si coupable n'aurait pas même une excuse et l'on dirait de nous en Europe : En France, sous le prétexte de la sûreté publique, on prive les citoyens de tout droit de propriété sur les lettres qui sont les productions du cœur et le trésor de la confiance. Ce dernier asile de la liberté a été impunément violé par ceux mêmes que la nation avait délégués pour assurer tous ses droits. Ils ont décidé par le fait que les plus secrètes communications de l'âme, les conjectures les plus hasardées de l'esprit, les émotions d'une colère souvent mal fondée, pouvaient être transformées en dépositions contre des tiers : que le citoyen, l'ami, le fils, le père, deviendraient ainsi les juges les uns des autres sans le savoir ; qu'ils pourront périr un jour l'un par l'autre ; car l'Assemblée nationale a déclaré qu'elle ferait servir de base à ses jugements des déclarations équivoques, et surprises, qu'elle n'a pu se procurer que par un crime. »

*
* *

L'Assemblée, sous l'impression de ces paroles, passa à l'ordre du jour, approuvant ainsi la conduite qu'avait tenue son président ; mais, quelques jours plus tard, sur une occasion nouvelle, la discussion fut reprise et Robespierre alors développa la thèse opposée : « Les ménagements pour les conspirateurs, dit-il, sont une trahison pour le peuple. » Voilà les deux doctrines en présence :

celle des Libéraux, celle des despotes jacobins. Ce fut la doctrine libérale qu'adopta la Constituante. Elle la consacra par l'article XI de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, par le cinquième paragraphe du titre Ier de la Constitution, par l'article 23 (IIe partie. Titre Ier, section 3) du Code pénal ainsi conçu : « Quiconque sera convaincu d'avoir volontairement et sciemment supprimé une lettre confiée à la poste, ou d'en avoir brisé le cachet et violé le secret, sera puni de la peine de la dégradation civique. Si le crime est commis soit en vertu d'un ordre émané du Pouvoir exécutif, soit par un agent du service des Postes, le ministre qui en aura donné ou contresigné l'ordre, quiconque l'aura exécuté ou l'agent du service des Postes qui, sans ordre, aura commis ledit crime, sera puni de la peine de deux ans de gêne. »

L'Assemblée législative ne se prononça pas avec moins de netteté : Le 10 décembre 1791, un citoyen de Paris, qui gardait l'anonyme, transmit à l'Assemblée une lettre qu'un prisonnier l'avait prié de mettre à la poste et « qu'une force invincible l'avait déterminé à décacheter ». Le citoyen de Paris, s'il assistait à la séance, dut constater que son zèle patriotique était mal compris, car, sur la communicatiun de sa missive par un secrétaire, l'Assemblée « frémit d'indignation ». « Je demande, dit Vergniaud, que l'Assemblée décrète sur-le-champ la suppression et le brûlement de la

lettre », et Garran : « L'Assemblée ne doit pas laisser passer cette affaire sans témoigner sa souveraine indignation contre cette violation de tout ce qu'il y a de plus sacré. On a dit qu'il pouvait être question du salut de la Patrie. La Patrie ne peut être sauvée que par la justice et la loyauté. Je demande le brûlement de la lettre : » et l'Assemblée décréta que son procès-verbal énoncerait que « l'Assemblée indignée a passé à l'ordre du jour, après avoir ordonné la suppression et le brûlement de la lettre ».

*
* *

La dictature jacobine n'eut point de ces scrupules Non seulement les Représentants du peuple en mission s'arrogèrent le droit d'ouvrir toutes les lettres, d'établir des commissions « chargées de vérifier toutes les lettres venant de l'étranger », mais, dans un grand nombre de communes, le corps municipal ou le comité de surveillance nommèrent officiellement de leurs membres « pour assister à l'ouverture et à la fermeture des dépêches et à inspecter toutes les lettres qui pourraient paraître suspectes ». Sur cent points du territoire, les bureaux de poste annonçaient la violation continuelle du secret des correspondances, et les habitudes étaient si bien prises à ce sujet que, plus de six mois après la révolution du Neuf thermidor, au rapport du Comité des Transports, Postes

et Messageries de la Convention nationale, les comités révolutionnaires continuaient « à inspecter les lettres et à soustraire celles qu'ils jugeaient à propos ». « Avant le 9 thermidor an II, cet usage, est-il dit, était universellement établi et, depuis le 9 du mois, beaucoup de directeurs, dans les communes desquels il existe encore, ont gardé le silence, croyant que cette mesure était autorisée par une loi. »

L'on ne se contentait point d'inspecter les lettres à la poste, quitte à ne pas s'y rendre aux heures indiquées et à faire éprouver au service les plus grands retards, on les emportait toutes au Comité sans permettre au directeur d'en faire le compte : on n'autorisait la distribution qu'en présence d'un membre du Comité : on retirait sans autre formalité les lettres et paquets adressés à des personnes détenues et suspectes. Et quels étaient ces commissaires qui disposaient ainsi des secrets et des pensées de leurs concitoyens ? A Bonnières, près Mantes, « l'un est en démence et l'autre est un compagnon menuisier, toujours ivre, voyant partout des suspects, que la municipalité, pour inconduite, a été obligée de chasser de son sein ». Et c'est ainsi par la France entière.

De cette facilité d'ouvrir et de confisquer les lettres résultait la soustraction habituelle des assignats et des mandats qui y étaient contenus. Le public accusait la poste, où, en effet, certains agents se garnissaient les mains — ce qui était

une forme de sabotage — mais ceux-ci, au moins, risquaient gros : deux employés et un conducteur furent « livrés au glaive de la justice » ; « deux payèrent leur crime par la mort, le troisième par une condamnation à plusieurs années de gêne » ; de plus, ils s'y trouvaient engagés par les Principes ; un de ces voleurs étant « un des coryphées de la Société populaire de Nantes » et ne faisant que suivre les exemples que lui donnait le représentant du peuple Carrier ; le public eût été mieux inspiré en accusant les brise-scellés des Comités révolutionnaires — seulement, qui l'eût osé ?

D'ailleurs, à Paris même, le Comité de salut public avait établi dans la Maison des Postes deux commissions secrètes, l'une composée de trois membres, l'autre de six, chargées, l'une de la visite et de la surveillance des lettres venant de l'étranger, l'autre pour celles qui y partaient. Aussitôt qu'arrivaient à Paris les dépêches entrées en France par les seules postes d'Huningue, Ferney, Pontarlier et Nice, elles étaient remises, ficelées et cachetées, à la Commission, qui ouvrait indistinctement « tout ce qui était adressé au nom individuel » ; et, de même, toutes les lettres trouvées dans les bureaux de poste des départements et adressées pour l'étranger, étaient renvoyées à Paris, et, avec les lettres mises à la poste à Paris, remises à l'autre commission.

Cela mettait loin des principes solennellement émis par la Constituante et par la Législative, et

cela mettait loin aussi des pratiques de l'ancien régime.

*
* *

On ne saurait nier que le mouvement d'opinion qui s'était produit en 1789 et qui s'était traduit dans les Cahiers par de si vigoureuses revendications du secret des lettres, avait été enfanté par la fameuse légende du Cabinet noir. Que les lettres de certaines personnes de la Cour fussent surveillées, ouvertes, copiées par des employés du Cabinet de Sa Majesté près l'administration des Postes, cela est certain ; qu'on eût médiocrement de scrupule à rechercher les secrets des individus signalés par la police et qu'on interceptât leurs correspondances, cela n'est point discutable ; mais l'objet propre, le travail véritable du Cabinet n'était point cela. Ce à quoi il s'attachait, c'était à surprendre, ouvrir, déchiffrer, copier les dépêches politiques des agents étrangers, que ces dépêches émanassent de France ou qu'elles la traversassent, qu'elles fussent confiées à l'administration des Postes ou transportées par des courriers particuliers. Cela, tous les gouvernements, dans tous les pays, l'ont fait, le font et le feront. Trouver et connaître les secrets des puissances étrangères, c'est le but de la diplomatie. Chacun les garde du mieux qu'il peut, complique son chiffre, multiplie ses tables, les change et les remplace. C'est donc que chacun sait que l'autre est aux aguets et s'ingénie. C'est

une guerre parfaitement licite, puisque tout le monde sait qu'elle est ouverte, qu'elle a un objet déterminé et uniquement politique, qu'elle sert les intérêts de la nation sans compromettre ceux d'aucun particulier et que la discrétion est d'autant plus étroitement imposée sur les secrets qu'on peut ainsi surprendre qu'on ne saurait les révéler sans avouer les moyens employés, sans tarir la source des renseignements, sans s'exposer à des représailles cruelles. Comme l'écrivait M. de Montmorin, lorsqu'il se trouvait contraint de donner satisfaction à l'Assemblée constituante, qui, de fait, ignorait l'utilité d'une institution dont elle avait exigé la dissolution : « A cet établissement qui avait été sagement conçu, aboutissaient, comme à un point central, de tous les coins de l'Europe et sans bruit, des lumières importantes pour l'intérêt de la nation. » Aussi, le ministre des Affaires étrangères avait-il largement pensionné les employés du Cabinet qui avaient vieilli au service — certains y étaient depuis quarante-neuf ans — et avait-il de même récompensé ceux qui, plus jeunes, avaient reçu la tradition de leurs aînés et pouvaient seuls continuer leur travail. Il avait fait mettre en lieu de sûreté les anciens manuscrits, cartes, mémoires, tableaux de chiffres, dictionnaires, tables et bureaux d'une construction particulière, ustensiles et outils nécessaires aux opérations mécaniques et chimiques du Cabinet « afin que, si les circonstances permettaient un jour de rétablir sous

une forme quelconque, l'activité du Cabinet, on pût retrouver tous les objets et effets qui en dépendaient ».

On n'attendit pas longtemps : dès que la France républicaine eut une diplomatie, dès qu'elle reçut des ministres accrédités près de son gouvernement, le Cabinet rentra en fonctions et l'on fut fort heureux d'y rappeler les employés qui avaient la tradition, l'expérience, la science des chiffres, la connaisssance des langues étrangères et une absolue discrétion.

*
* *

Une bienveillante communication a mis récemment entre mes mains tous les papiers d'un employé du Cabinet qui y avait accompli trente-trois ans de service « pendant lesquels, a-t-il écrit, il m'a passé tant de choses sous les yeux, sous quatre ou cinq gouvernements différents, que je pourrais, sous beaucoup de rapports, m'appliquer la devise : « *Qui mores hominum multorum vidit.* » De ces papiers, qui feraient beaucoup de volumes, pas une ligne n'a trait à des intérêts privés, pas une lettre n'est d'un particulier, pas un mot ne peut faire scandale, pas une syllabe n'a été rendue publique : mais, dans une lettre au directeur général des Postes, par laquelle il demande sa mise à la retraite, cet employé, après avoir rappelé les services qu'avait rendus le Cabinet en déchiffrant les dépêches de Frédéric II et de l'impé-

ratrice Catherine, ajoute cette phrase : « A une époque plus moderne, tout le plan de la dernière coalition a passé, par la découverte de deux chiffres différents, sous les yeux du chef du gouvernement. »

Mais le *chef du gouvernement* n'a rien dit, l'employé est resté muet, le Cabinet noir a gardé son secret : c'est qu'on faisait de la politique — et de la vraie. On ouvrait les dépêches, certes, mais on les refermait. On savait ce qu'elles contenaient, mais on n'était point si sot que de s'en vanter; on se fût disqualifié comme politique en le révélant et, s'il s'était agi de secrets particuliers et d'affaires privées, on se fût rangé, comme a dit Mirabeau, au nombre de ceux-là « qui font servir à leurs jugements des déclarations équivoques et surprises, qu'ils n'ont pu se procurer que par le crime ».

LE GOUVERNEMENT DE DEMAIN

Il fut un temps, dans l'existence de notre nation, qui passa justement pour le plus insupportable, le plus néfaste et le plus pénible qu'elle eût vécu depuis qu'elle est constituée en société : ce fut celui où les Comités révolutionnaires se trouvèrent, par la faiblesse ou l'abdication des autorités légales, les maîtres absolus de la fortune, de la liberté et de la vie de tous les Français.

Le même phénomène se reproduit aujourd'hui et, d'ici quelques jours, quelques mois ou quelques années — plus tôt ou plus tard, mais sans doute plus tôt — une pareille tyrannie s'étendra sur la France. Or, l'on est averti par l'histoire, et les circonstances eussent fourni de bien autres moyens de défense, si, par ceux-là mêmes qui avaient reçu mission et mandat de défendre la société, celle-ci ne se trouvait livrée et si, justement, ils n'avaient eux-mêmes provoqué, puis sanctionné l'établissement du système qui, dans un temps très court, les dévorera.

* * *

Telle qu'elle avait été conçue et décrétée par les législateurs de 1791, l'autorité administrative, à tous les degrés, était si molle, si inactive, si dispersée, si parlementaire ; elle tournait tellement aux discours, aux phrases et aux proclamations dans chacune de ces piètres assemblées qui devaient régir la commune, le district ou le département que l'on ne pouvait s'étonner qu'elle restât désarmée contre toute entreprise qui menaçait la sécurité des citoyens paisibles. Après toutes les opinions que chacune était obligée d'entendre, il ne restait pas plus aux unes qu'aux autres le goût de prendre une décision, la volonté de l'exécuter et l'énergie de la faire triompher.

Qu'on s'imagine, dans chacune des communes de France, l'autorité exécutive déléguée à un maire, qui en partage l'exercice avec le corps municipal composé de trois membres pour le moins. — Premier parlement. — Mais ce maire et ce corps municipal délibèrent avec le conseil général de la commune, auquel ils sont subordonnés. — Deuxième parlement. — Le maire ne peut agir, de l'avis du corps municipal, que sur la réquisition du procureur de la commune, chargé de provoquer les actes politiques ou administratifs de la municipalité et de requérir l'application des lois. Enfin, tout ce monde, généralement peu lettré, dépend en fait, dans les petites communes, du secrétaire-greffier, qui tient registre des délibérations et qui, sachant écrire, dispose en fait de

l'autorité, du peu d'autorité qu'auraient le maire, le corps municipal et le conseil général réunis.

Cette municipalité était la base même de l'organisme administratif, car, aux attributions qu'on peut dire normales : assurer la police, conserver et administrer les biens, proposer le budget, gérer les revenus, ordonnancer les dépenses, surveiller les établissements communaux, diriger les travaux, souscrire les actes et contrats, représenter la commune en justice, exercer les fonctions d'officier de l'état civil, agir comme officier de police judiciaire, etc., etc., et qui sont restées au maire, la municipalité joignait la fonction de répartir l'impôt, de le percevoir et d'en opérer le versement, de former et d'assurer le recrutement de l'armée, d'assurer l'exécution des lois votées par l'Assemblée législative. Comme cette municipalité tout entière — maire, corps municipal, conseil général et procureur — était élue tous les deux ans par tous les citoyens actifs et qu'elle ne pouvait être ni dissoute ni révoquée par le pouvoir exécutif, on peut juger quel zèle elle apportait à exiger l'impôt de ses électeurs et à les astreindre au service militaire. Nul ressort ne fonctionnait, mais on parlait, on parlait indéfiniment durant que les gredins avaient tout loisir pour agir.

Ce qui sera la sous-préfecture est le district, mais les districts sont bien plus nombreux ; à chaque district, administration composée de douze membres et d'un procureur syndic : un président chargé

nominalement du pouvoir exécutif, assisté d'un directoire de quatre membres, subordonné au conseil général et n'agissant que sur la réquisition du procureur syndic. Au département, de même, mais le conseil général est de trente-six membres et le directoire de huit. Toutes ces administrations, élues par les électeurs au second degré, ne sont pas révocables par le pouvoir exécutif.

Qu'on suppose un trouble à réprimer dans une commune, il faut la réunion du corps municipal, la réquisition du procureur, un vote, la mise en action du maire ; la sédition est victorieuse ; dénonciation au directoire de district, réquisition du procureur syndic, délibération du directoire, mise en jeu du président ; et c'est tout pareil au département. Si le directoire de département a des instructions à transmettre aux municipalités, c'est six délibérations avant que ces instructions puissent être exécutées.

Or, le district et le département doivent assurer l'assiette, la répartition et la perception de l'impôt, le paiement des dépenses, l'exécution des lois, l'assistance publique, la viabilité, les travaux publics, gérer les forêts, organiser et employer les milices et les gardes nationales et, si les municipalités n'y pourvoient pas, réprimer les troubles et maintenir l'ordre public.

*
* *

L'anarchie est totale, elle est générale, elle est sans remède : alors, comme il est naturel, une autorité s'improvise. Un groupement existe dans chacun des centres un peu importants, c'est la Société populaire. Elle fut d'abord, elle est encore, pour partie, composée de bourgeois, mais les royalistes libéraux du début ont été éliminés par des demi-républicains, ceux-ci le sont à leur tour par les révolutionnaires. Des villes, les Sociétés ont essaimé dans chaque village. Là, elles ont recruté dans une classe inférieure encore : le villageois paresseux, envieux, ignare, le petit entrepreneur, le maître d'école, le prêtre défroqué. Par la correspondance des Sociétés entre elles, par les instructions qu'elles reçoivent de la Société mère séant aux Jacobins de Paris, elles forment tout de suite un gouvernement qui se superpose, du haut en bas, à une administration incapable et impuissante : gouvernement irresponsable, gouvernement qui ne reçoit son mandat que de lui-même, mais qui courbe sous sa volonté la municipalité, le directoire de district, le directoire de département, les ministres, le Roi, l'Assemblée législative.

C'est une immense toile d'araignée qui couvre la France. Au centre, le monstre jacobin guette et, sur quelque point que se produise la plus légère agitation de ses fils, il s'élance et ramène en triomphe le moucheron qui s'est hasardé à s'y poser. Devant le despotisme jacobin, tout cède, tout s'incline, tout se soumet, tout se résigne à l'obéis

sance. Les Jacobins, c'est le Peuple, le Peuple qui est pur, le Peuple qui est juste, le Peuple qui est souverain et qui commande. Ils le crient si fort qu'on finit par les croire, ou du moins n'ose-t-on leur répondre. D'ailleurs, qui les combattrait et avec quoi ? L'autorité légale ? Mais, avant que le procureur, le procureur syndic, le procureur général syndic aient requis l'exécution des lois, avant que la municipalité, le district et le département aient délibéré, avant que le maire, le président de district ou le président de département aient requis, pour la protection des citoyens ou la sauvegarde des propriétés, le commandant de la garde nationale : avant que celui-ci ait réuni sa troupe — au cas qu'elle veuille bien marcher, — avant que le maire se soit procuré un drapeau rouge pour l'arborer sur la maison commune et un canon pour tirer le coup d'alarme, avant qu'il ait revêtu ses insignes et que, par trois fois, il ait prononcé les paroles obligatoires et rituelles, les lois, les citoyens et les propriétés ont passé un mauvais quart d'heure — sinon plusieurs.

Quant à prévenir les attentats, ce qui passe pour plus utile que de les réprimer : quant à surprendre les complots formés, quant à interdire les affiliations suspectes, nul homme en France ne s'y hasarderait : il serait immédiatement décrété d'accusation par l'Assemblée législative et renvoyé devant la Haute Cour nationale, qui fit peu de besogne à la vérité, mais qui laissa le soin d'exé-

cuter les arrêts de mort qu'elle n'avait pas rendus à Fournier l'Américain et à ses dignes compagnons.

*
* *

Il n'y avait point à se gêner et l'on ne se gênait point. Aux Sociétés populaires était passé le pouvoir de fait : la Convention nationale leur conféra, le 21 mars 1793, le pouvoir de droit, en instituant, dans chaque commune, un comité de surveillance, dénommé ensuite comité révolutionnaire, qui était l'émanation des Sociétés populaires. Ces comités avaient pour mission officielle de maintenir les autorités dans la bonne voie, c'est-à-dire de les dénoncer à chaque fois qu'elles tenteraient de protéger les citoyens, de rétablir l'ordre ou de faire respecter les lois.

Ils ne manquèrent point à l'objet de leur institution ; ils étendirent leur surveillance, non seulement sur les individus qui se trouvaient chargés de quelque parcelle, si mince fût-elle, de l'autorité civile, non seulement sur ceux qui, à quelque degré que ce fût, relevaient de la hiérarchie militaire, mais sur tous les êtres, résidents ou passants, de quelque âge, de quelque sexe, de quelque état qu'ils fussent ; ils exercèrent leur irresponsable tyrannie et leur insupportable inquisition sur tous les actes, tous les écrits, toutes les pensées de leurs victimes, sur ce qu'elles possédaient, sur les souvenirs qu'elles avaient pu garder de leur vie

antérieure, sur ce qu'elles avaient pu dire, écrire, penser jadis, sur les rapports qu'elles pouvaient entretenir avec leurs amis ou leurs parents, sur la façon dont elles mangeaient, buvaient, prisaient, se coiffaient, se lavaient, s'habillaient et sur tout ce qui, dans leur façon de vivre en civilisés, pouvait sembler suspect et mystérieux à des brutes barbares, ignares, malpropres et imbéciles.

Entre les mains les plus sales et les plus viles, la vie ou la mort : dans les cerveaux les plus obtus, la conviction obsédante que conspirait contre le Peuple, passé dieu, quiconque, par la naissance, l'éducation, l'instruction, l'habillement, les manières, les goûts, se trouvait élevé, fût-ce légèrement, au-dessus de la populace : dénonciation, arrestation, la prison, la mort. Comment échapper à ceux qui, à toute heure, entrent dans toutes les maisons, en ouvrent tous les meubles, en fouillent tous les papiers : crime de lèse-nation, l'argent qu'on a, l'argenterie qu'on garde, la plaque de cheminée qu'on a retournée, les boutons d'un habit, la farine qui est au grenier, le vin qui est en cave ; crime ce qu'on pense, crime ce qu'on dit, crime ce qu'on ne dit pas, crime la lettre qu'on a écrite et la lettre qu'on a reçue — toujours et pour tous ces crimes, la mort ! Et la société, sous ce joug, retourne à la barbarie — celle qu'inspire l'insurmontable terreur, celle qui, à chaque seconde qui s'écoule redoublant la peur aux âmes les mieux trempées, brise tous les liens de famille, d'amitié, de

politesse, abolit toutes les conventions sociales, ne laisse place qu'au monstrueux égoïsme et rend l'homme social pareil à l'homme primitif, errant comme lui dans l'horreur et la crainte, nu et désarmé, sous l'œil des ennemis qui l'épient et qui guettent en lui la proie assurée. Les bêtes valaient mieux ; au moins tuaient-elles pour se nourrir.

On sait les décrets de la Convention ; on connaît les actes des comités ; on suit les représentants dans leurs missions et l'on voit leurs lettres et leurs arrêtés — au moins ce qu'en laisse deviner la censure intelligente de ceux qui ont entrepris de les publier ; mais, de cet organisme de délation, qui, dans chaque commune de France, remettait le droit aux mains des plus ignares, des plus abjects et des plus infâmes, que sait-on ? A peine si, par quelques exemples, sur de rares monographies, peut-on s'en faire une idée. Encore, au lieu des listes de suspects ou de guillotinés, au lieu des procès-verbaux qui ont subi une sorte de toilette, faudrait-il le théâtre, les scènes, les acteurs, le ton, le costume, les voix et l'horreur entrevue des antres de la mort.

*
* *

Il y avait en France, au début du vingtième siècle, un organisme administratif résistant, insatiable, qui avait confisqué au profit de l'État les libertés et les droits de la commune, du district et du département. Il n'y avait plus anarchie par fai-

blesse de l'administration ; il pouvait y avoir anarchie par son incurie, mais la division des fonctions et la multiplication des fonctionnaires empêchaient que l'État en souffrît, si la commune et le département en étaient frappés ; or cette administration, au lieu de s'en rapporter aux élus de la population, a institué et continue à entretenir, dans chaque commune, des délégués de son choix. Les procédés révolutionnaires n'ont pas changé depuis un siècle : la délation en est le principe essentiel ; le délégué en a été l'agent nécessaire. — Mais cela était administratif et le gouvernement pouvait encore résister à ces délégués désignés par les comités radicaux et radicaux-socialistes, qui étaient des bourgeois ou des semi-bourgeois, tels qu'on en vit aux Jacobins avant le 31 mai 1793.

Or, voici qu'au délégué délateur que l'administration a secrètement institué se substitue un autre délégué qui n'a plus rien à voir avec l'administration : syndicat ou comité révolutionnaire, le mot diffère, la chose est pareille, pareille l'affiliation, ici à la Confédération générale du travail, là à la société mère des Jacobins. Élus par qui, institués par qui, on ne sait, ces délégués sont les maîtres. L'honneur, la pensée, la fortune, la vie des citoyens sont entre leurs mains. La commune leur appartient, car dans toute commune rurale, le maître véritable n'est ni le maire, ni le conseil municipal, c'est, comme en 1791, le secrétaire-greffier, lequel est l'instituteur, et, comme tel, est

le délégué de la Confédération générale du travail à laquelle le syndicat des instituteurs est affilié. L'enfant leur appartient et qui sait si, dans chaque maison, ils ne le dresseront pas à les servir, armés qu'ils sont, par l'État, du pouvoir d'enseigner à leur gré. Les secrets de tous leur appartiennent, car, de quiconque leur est suspect, croyez-vous qu'ils respecteront les lettres ? Il n'est pas un acte de la vie sociale, de la vie civilisée, qu'ils ne puissent atteindre, inspecter ou prohiber. Le pouvoir législatif leur obéit servilement et cherche, par des complaisances honteuses, à conserver l'apparence d'être en paix avec eux : le pouvoir exécutif est leur esclave ou leur complice : lorsqu'il prend l'air de leur résister, c'est pour leur faire, légalement, de plus larges abandons de son autorité et, en inspirant une sorte de confiance à ceux qu'il s'agit de dépouiller, pour obtenir qu'ils apportent eux-mêmes en sacrifice leur industrie, leur commerce, leur fortune, en attendant leurs têtes. L'ochlocratie s'étend en tache d'huile et, tandis que les bourgeois imbéciles s'amusent à voir monter la marée qui va les engloutir, tandis que les Parisiens trouvent à se divertir aux bagatelles des grèves qui leur procurent l'agrément de faire la dînette, les syndicats érigent leur puissance, la France leur appartient, et, s'ils ne le montrent pas encore, c'est qu'il ne leur plaît pas.

LE CINQ MAI

De cette vie, la plus éclatante qu'un homme ait véeue, de cette vie dont nous voulons tout savoir, qu'étudient avec une pareille passion amis et ennemis, qui, après un siècle, a ses dévots comme elle a ses détracteurs, il est près de trois années sur qui s'étend un voile funèbre, et dont on devine seulement les angoisses sans qu'on parvienne à les connaître.

Lorsque, le 9 août 1815, le *Northumberland* emporta Napoléon vers les terres inconnues, ce fut le saut dans la nuit. L'espace immense des océans, l'espace immense des jours s'interposaient entre le captif et les peuples dont il avait été, dont il restait le héros.

Une flotte et une armée étaient préposées pour pour le garder. Sur chaque piton du roc volcanique où on le déportait, sur chaque sentier, dans chaque vallée, postes et sentinelles de soldats rouges formaient autour de lui une triple enceinte ; et, en mer, les vaisseaux anglais élevaient une enceinte nouvelle que nul navire étranger ne pou-

vait franchir. Le silence se fit sur lui. Jamais consigne plus strictement donnée, plus sévèrement suivie. Le prisonnier peut écrire et recevoir des lettres, mais à condition qu'elles soient ouvertes. Il s'y refuse et la clôture en est d'autant meilleure. On sait qu'il vit : c'est tout.

Aussi, en Europe, les bruits les plus contradictoires circulent. Tantôt Napoléon a trouvé pour correspondre avec ses partisans un chiffre mystérieux, et les nouvelles lui parviennent, insérées dans les annonces d'un journal qu'il est censé recevoir : admirable réclame que se fait là un journaliste habitué à exploiter tous les scandales. Tantôt, il s'est évadé, il est en Amérique : et la censure, comme pour accréditer cette histoire, interdit qu'on prononce dans les journaux français le nom de Sainte-Hélène. « Que résulte-t-il donc de ces interdictions de la censure ? s'écrie Chateaubriand. — Des fables monstrueuses que la réalité dissiperait. »

Une brochure paraît-elle à Londres dont le *manuscrit*, annonce-t on, est *venu de Sainte-Helène d'une manière inconnue*, toute l'Europe se rue pour la posséder : c'est l'unique entretien et, à cette sorte de ridicule confession, où rien, ni du style, ni des idées, ni des faits, ne peut appartenir à Napoléon, tout le monde ou presque est pris. Pas une protestation ne s'élève contre cette audacieuse pasquinade. Tout au plus, quelques critiques avertis l'attribuent-ils à huis-clos à Mme de Staël ou à Benjamin Cons-

tant. Imprimé à Londres, poursuivi et condamné à Paris, le *Manuscrit venu de Sainte-Hélène* est copié à des milliers d'exemplaires par les fidèles. Dès que la publication en est permise, on en fait en Europe des éditions sans nombre. Hier encore un journal de la Nouvelle-Orléans le publiait en feuilletons.

Si médiocres et si pauvres de style et d'idée que soient les brochures qui semblent apporter quelque témoignage sur le voyage ou le séjour à Sainte-Hélène, qu'elles soient signées de Warden et de Santini, elles obtiennent un succès immense, tant est grand le besoin qu'ont les peuples d'entendre parler de lui.

Puis, lorsqu'au congrès d'Aix-la-Chapelle, les souverains d'Europe, s'appuyant sur le témoignage complaisant d'un des hommes qui avaient accompagné l'Empereur, eurent rejeté d'une façon qui ne paraissait plus laisser d'espoir les prières de Madame-Mère, de nouveau le silence se fit et l'on n'apprit quelque chose de Napoléon que par les publications officieuses des journaux anglais.

*
* *

Plus tard, de 1822 jusqu'à nos jours, des témoignagnes multiples, émanant soit des Anglais qui avaient pu approcher l'Empereur, soit des compagnons de sa captivité, soit des commissaires étrangers chargés de le surveiller, soit des militaires et

des marins anglais préposés à sa garde, soit enfin des voyageurs qui avaient relâché à Sainte-Hélène, sont venus éclairer la période qui va de 1815 à 1817, 1818 au plus tard. Ainsi, connaît-on par le détail ce qui s'est passé à bord du *Northumberland*, durant le séjour aux Briars, durant les deux premières années de la captivité de Longwood. On a les témoignages de Warden, de Glover, de Mrs Abel, de lady Malcolm, de Jackson, de Henry, de Wilks, de Hall, puis ceux de Sturmer, de Balmain et de Montchenu, ceux enfin de Las Cases, de Gourgaud et d'O'Meara; mais, après le départ de ces derniers, l'on cesse d'avoir aucun témoignage direct sur ce qui s'est passé à Longwood. Les prétendus mémoires d'Antommarchi ne méritent aucune sorte de confiance; les *Souvenirs de la captivité* qu'a publiés le général Montholon sont presque nuls sur cette période et d'ailleurs sont convaincus d'interpolations. Tant que l'on n'aura point donné au public les très intéressants souvenirs de Marchand, qui constituent un document de premier ordre, dont il serait infiniment regrettable que l'histoire fût privée : tant que, de même, le journal laissé par le grand maréchal, général Bertrand, demeurera inédit et que manquera ce témoignage, le plus précieux qu'on puisse rencontrer, l'on ne pourra se former qu'une idée infiniment confuse de ce que fut la vie de Napoléon durant les trois, même les quatre dernières années.

Bertrand et Marchand sont des hommes d'une

rare honnêteté, d'une intégrité absolue, d'une haute conscience. Allié par sa femme, qui était née Dillon, à ce que la Cour de Louis XVIII avait de plus grand, Bertrand n'en était pas moins resté immuablement fidèle au maître malheureux qui, dans sa puissance, l'avait comblé de ses bienfaits. Suivant près de l'Empereur les exemples de dévouement que sa mère, berceuse du Roi de Rome, lui avait donnés, Marchand s'élevait par degrés à devenir le confident et l'ami du héros qui le recommande à l'Histoire. Ce n'est point assez que de souhaiter la publication des souvenirs de Bertrand et de Marchand. Il convient de le dire à ceux qui les possèdent : en ce temps où les Anglais publient jusqu'à la moindre feuille de papier où l'un des leurs a consigné quelque mot du captif et quelque appréciation sur lui ; en ce temps où, en face du livre vraiment impartial, de haute critique et de noble allure qu'a publié lord Rosebery, l'on voit encore en Angleterre paraître des apologies d'Hudson Lowe ; en ce temps où, sous prétexte de critique scientifique, certains godelureaux, échappés tout à l'heure des bancs de l'Ecole, s'imaginent qu'ils vont démontrer que l'occupation unique de Napoléon à Sainte-Hélène fut de construire sa légende et d'abuser la postérité, lui font grief d'avoir été « insincère » et de n'avoir point pensé comme eux sur ses actes, ses principes et ses desseins : c'est un devoir de conscience de livrer après un siècle les deux témoignages les plus importants qui puissent se trouver

sur les dernières années de l'Empereur, sur ses suprêmes pensées, sur son agonie et sa mort.

***

Cette fin tragique où, durant des jours, des mois, des années, se développe le cancer que nul alors, pas plus qu'aujourd'hui, ne sait ni soigner ni guérir, mais dont au moins on a appris à endormir quelques instants la souffrance ; cette fin, sous un ciel torride, avec l'angoisse nerveuse d'un insupportable climat, dans une maison de bois dont les rats trouent chaque planche et qu'on jugea plus tard bonne à peine pour faire une étable ; cette fin, où la misère du présent semble s'accroître devant les débris conservés des splendeurs du passé, le perpétuel contraste entre ces deux extrémités de la même fortune, et, dans l'adversité la plus cruelle qu'un homme ait subie, cette inébranlable fierté, cet orgueil inflexible, cette affirmation altière, cette façon de réclamer jusque dans la mort la dignité impériale, cette foi dans la survivance, cette certitude d'une revanche prochaine que la Providence doit à son fils, à ses idées et à sa cause, c'est, dans l'histoire de l'humanité, le spectacle le plus digne d'émouvoir les nations.

Et, depuis quatre-vingt-six années, à ce jour du Cinq mai, quelque chose de grand anime les cœurs et les fait tressaillir. Que ce soit une religieuse pitié, une patriotique colère, l'admiration, la haine, la

détestation même, nul ne demeure indifférent. Pour la première fois, l'on n'aura point célébré cette année ces milliers de messes que, pour le repos de son âme, avaient fondées des vieux soldats, des prêtres reconnaissants, des fidèles de sa cause — même des ennemis qui avaient pardonné; mais, jamais plus qu'à cette heure où son œuvre est de tous côtés menacée et presque détruite, où, devant les débris de l'édifice qu'il avait érigé, se débattent dans l'anarchie parlementaire les factieux, les impuissants et les sots, jamais plus qu'aujourd'hui on ne comprendra combien il fut grand, nécessaire, providentiel, comment, vivant par son esprit qu'il nous avait laissé, nous péririons si son esprit se retire de nous.

LA MILICE

Tout récemment, le ministre de la Guerre a prescrit que, dans chaque département français, un officier fût appliqué à faire, aux archives du chef-lieu, des recherches sur les *milices provinciales*.

Cela indique en quelles intentions l'on semble être au sujet du service militaire, — même de deux ans — le mot milice, dans le patois politique contemporain, signifiant, semble-t-il, une garde nationale composée, sur le papier, de tous les citoyens en âge de porter les armes, astreints à une première période d'instruction qui durerait une année — ou moins — puis à des périodes d'exercice trisannuelles ou quinquannuelles de huit à quinze jours. Cela n'a point le moindre rapport historique avec les milices provinciales de l'ancien régime ; mais il en est ici comme en quantité de cas où la similitude des mots entraîne la confusion des idées.

Dans la vieille France, le mot de *milices* s'appliquait « aux levées de bourgeois et de paysans,

faites par la voie du sort, pour former des régiments provinciaux qu'on ne réunissait que dans certaines occasions » et il s'opposait alors à *troupes réglées*. Le sens qu'on lui donne à présent pourrait bien venir de Suisse, comme tant d'autres belles inventions dont on gratifie les Français lorsque déjà elles ont cessé de plaire aux Helvètes.

Ce système, ayant pour objet principal d'astreindre, pendant le même temps, tous les citoyens d'une nation aux mêmes obligations corporelles, quelles que soient la culture et la valeur intellectuelle et sociale, a été principalement imaginé pour flatter et satisfaire la fureur d'égalité, par qui les démocraties périssent : toute supériorité leur est insupportable, qu'elle vienne de la naissance, de la fortune, de l'intelligence, de l'instruction, de l'éducation, de l'habileté, de l'adresse, même de la persévérance, de l'assiduité ou de l'économie, et leur idéal paraît être une société où l'individu, enlevé, dès la naissance, à des parents qui n'auront aucun moyen de l'élever, et d'ailleurs ne s'en soucieront pas, passera du pouponnat municipal à la crèche laïque, de l'école maternelle à l'école primaire, de là à l'école d'apprentissage, à la milice, à l'atelier national, et aura droit, pour son travail, quelle qu'en soit la valeur, au même salaire, en attendant que, le salaire étant supprimé, l'individu dont la personnalité aura été abolie et qui formera seulement une des unités de la collectivité, reçoive,

dans une gamelle, pareille à celle de ses compagnons, la ration supposée devoir le nourrir, touche les vêtements identiques dont il devra s'habiller, jouisse par ordre, aux mêmes heures, des mêmes plaisirs et contemple durant une telle vie les cieux dépeuplés et l'allégresse de la terre.

* * *

A cela l'on marche, et tout y mène. Vainement se boucherait-on les yeux : c'est à pas de géants que, depuis vingt ans, l'on s'est rapproché de cet idéal nauséabond. L'abolition de la famille, l'abolition de la liberté individuelle, l'abolition de la fortune personnelle, l'abolition de l'héritage, ont été préparées et sont déjà presque accomplies par une suite de lois qui, sous prétexte d'assurer la liberté politique, la santé physique et morale, l'entier développement de l'individu, réglementent chacun de ses actes, détruisent son libre arbitre, confisquent ses droits naturels, le réduisent à une forme d'esclavage dont il ne peut sortir qu'en violant dix fois le jour chacune de ces lois. Le mépris de la loi naît forcément de l'inapplication des lois et le mépris de la loi, c'est l'anarchie.

Mais, en même temps que les uns consciemment, les autres inconsciemment conduisent la nation vers cette nouvelle forme sociale, il plaît à ceux-ci de prétendre que le peuple en marche vers les Eldorados collectivistes, fasse encore figure dans la

vieille Europe et qu'il conserve les institutions que les nations, organisées selon le mode ancien, n'ont point encore eu l'idée de supprimer : telle une armée permanente et une marine de guerre. Il faut même que cette armée paraisse aussi nombreuse que celles des peuples voisins : Sans doute, chez ceux-ci, la population est en continuel accroissement ; ici, dans le statu quo, sinon en diminution. N'importe. En même temps qu'on applique le service de deux ans, acheminement direct vers la *milice*, sans le correctif, d'une part, des trois années de service pour la cavalerie et l'artillerie, d'autre part, de l'année unique de service pour les volontaires et pour les instituteurs, on prétend avoir sous les armes la même quantité d'hommes que lorsqu'on appliquait le service de trois ans.

Alors, on prend tout ce qui se présente. Triste spectacle qu'un conseil de revision. Deux chiffres que jette une voix, taille et poids, c'est assez. Tout au plus, au cas que le conscrit paraisse vraiment par trop malingre, mesure-t-on la poitrine. « Bon ! Service armé. » Nul ne réclame, ni les représentants civils des populations, ni les maires ahuris par le défilé ininterrompu d'administrés en costume primitif dont ils entendent à peine les noms et qu'ils ont le droit de ne point reconnaître, ni les conscrits — surtout pas ceux-ci. Car l'ajourné ne bénéficie pas de l'ajournement. S'il reste dans ses foyers lorsque sa classe est appelée, il suivra le sort de la classe d'ensuite, et il fera ses deux années

avec elle : Au lieu d'être libéré, comme ses contemporains, à vingt-deux ans et demi, il le sera à vingt-trois et demi. C'est, dit-on, une prime qu'on donne à la santé, à la culture physique ; n'est-ce pas plutôt un châtiment qu'on inflige à la faiblesse ? Le garçon qui n'a pas pris un suffisant développement, qui a été malade, dont l'enfance fut souffreteuse, est-il responsable ? Ses parents, par la dégénérescence qu'ils lui ont transmise, le sont peut-être plus que lui — mais encore ?

* * *

Aussi, tous les conscrits luttent pour partir ; le nombre de ceux qui allèguent un cas d'exemption est infime. Certains qui ont un motif affirmé, même de réforme totale, ne le présentent point. Un conscrit arrive ; deux chiffres : taille, poids ; demi-tour ! Levez les bras ! Le major va prononcer : « Bon. » L'intendant, remuant les papiers, par bonheur a vu une note : « On signale quelque chose au cœur ; il y a eu enquête. » Le major reprend le garçon sur qui, à l'instant, il allait déclarer : « Bon ! Service armé ! » et tout net, droit sur lui : « Exempté ! Lésion cardiaque ! » Et l'enfant reçoit en pleine poitrine ce coup qui peut le tuer.

Si l'intendant avait été distrait, ou s'il avait soutenu avec quelqu'un de ses voisins une conversation animée, voilà un pauvre petit soldat qui serait resté à la première étape. En vérité, dans

ce temps où l'on *civilise* les conseils de guerre, ne serait-il pas possible d'adjoindre au médecin militaire, qui, seul, prononce et décide, un médecin civil, élu par les maires du canton, qui, au besoin, prendrait la défense des conscrits et qui aurait autorité pour le faire? Ce n'est certes pas l'intérêt de la nation, ce n'est pas davantage l'intérêt de l'armée qu'on incorpore en masse des conscrits incapables de servir. « Il est de la plus grande importance, écrivait Napoléon au ministre de la Guerre, le 20 thermidor an XII, de faire une circulaire aux généraux commandant les conseils de recrutement, pour leur faire sentir le préjudice qu'éprouve l'État des conscrits malingres et inhabiles au service militaire qu'ils envoient. Un grand nombre est invalide et ruine le Trésor public sans aucun avantage. »

Voilà la parole d'un gouvernant, mais il s'agit non de gouverner, mais de *bluffer*.

Et c'est pourquoi encore, à la veille d'arriver, en conformité du programme du parti socialiste, à la milice genre suisse, l'on imagine de découvrir à cette milice des ancêtres dans l'ancienne France, en préposant des officiers à rechercher dans les archives départementales les documents qui peuvent être relatifs aux *milices*. En vérité, s'il avait prétendu seulement s'en instruire lui-même, le ministre de la Guerre n'aurait eu qu'à faire interroger un sous-chef des archives administratives de son ministère, M. Léon Hennet ; même à ouvrir le

livre que cet admirable travailleur a publié en 1884, sous le titre : *Les milices et les troupes provinciales*. Voulait-il contrôler Hennet, il en avait le moyen, grâce à l'*Histoire des milices provinciales*, remarquable thèse de doctorat soutenue en 1881 par M. Jacques Gebelin, ancien élève de l'Ecole normale supérieure. M. Gebelin avait surtout envisagé, au point de vue historique, la question du tirage au sort sous l'ancien régime ; M. Hennet a traité de l'organisation, de l'administration et des actions de ces milices ; mais les deux livres sont excellents.

* * *

Le ministre y aurait appris que l'histoire des milices n'est autre que l'histoire du service militaire personnel antérieurement à la loi sur la conscription ; qu'elle comprend également l'histoire des formes diverses adoptées pour le recrutement de l'armée permanente et l'histoire de l'organisation des réserves destinées à la défense du territoire. Il y aurait vu que, loin de comprendre la totalité des citoyens, les milices provinciales, depuis 1726 jusqu'en 1789, n'eurent jamais un effectif réglementaire supérieur à 87 000 hommes ; que l'effectif normal ne dépassa guère 60 000 ; qu'il fut toujours dans la proportion de 1 à 2 et souvent 3 vis-à-vis des troupes réglées : celles-ci étant, par exemple, de 320 000 hommes contre 79 000 mili-

ciens lors de la guerre de la Succession de Pologne, de 167 000 contre 53 000 après la guerre de la Succession d'Autriche, de 75 000 contre 173 000 en juillet 1789.

Les troupes réglées sont l'essentiel. Les milices, en temps de paix, sont réunies chaque année pour un temps singulièrement variable, parfois un jour seulement pour la revue de l'intendant, ordinairement neuf jours, mais aussi bien quinze ou cinq jours ; en temps de guerre, elles sont appelées au service actif, employées dans les garnisons, destinées à combler les vides dans les troupes réglées ; mais les généraux de ce temps qui les recevaient dans leurs armées s'en trouvaient fort incommodés. Dans les places, elles étaient « simplement pour fermer les portes », dit le maréchal de Noailles. « Je n'ai rien vu de si pitoyable que ces détachements de milices, écrit M. de Gensac, après la reddition de Lauterbourg ; nous ne pouvions obliger la plupart des sentinelles à porter leurs yeux au-dessus du parapet, et quand un soldat avait tiré son coup de fusil au hasard, nous le voyions aussitôt étendu sur la banquette pour éviter celui des ennemis. » A Dettingen, l'armée est composée en grande partie de milices et ce sont elles que Noailles rend responsables de la défaite ; Chevert, battu à Rees, dans cette belle lettre où il écrivait : « La fortune et les femmes ne sont pas dit-on, pour les vieux généraux. Cet échec le prouve ; c'est le premier que j'aie eu à la guerre et

je le prendrai pour un avertissement dont je profiterai ; il est cruel et je n'avais pas mérité que ma carrière militaire finît par un pareil coup de poignard dont la plaie ne se fermera jamais », attribuait son échec aux trois mille hommes de milices qu'il avait incorporés à Wesel.

L'histoire de ces milices est peu encourageante pour la *milice ;* mais il est écrit que nulle expérience ne doit servir ; l'histoire est une rabâcheuse dont on méprise les avertissements, à moins qu'elle ne se rende complaisante et faussaire et que, par ordre, elle ne serve à réhabiliter les causes deux fois condamnées : ce sont pourtant des juges civils qui ont rendu l'arrêt : M. Hennet et M. Gebelin. Attendons-nous à la revision de leur jugement par les officiers que délègue M. le ministre de la Guerre.

UN SALUT

Celui qui regarde en philosophe s'agiter et passer sur le théâtre de leurs folies dramatiques, les êtres incohérents et falots que la plus redoutable et la mieux conduite des conspirations a guindés à ce redoutable honneur de gouverner la France, s'est demandé, non sans quelque surprise, comment il se pouvait faire qu'en ces discours et ces toasts échangés, dans ces effusions soigneusement préparées, mesurées et dosées où s'exerce le tact protocolaire, nul n'eût songé que, devant les souverains norvégiens, il eût convenu d'évoquer un peu de passé, qu'il eût été courtois pour le moins *d'avoir l'air* de se souvenir et, puisque l'occasion se présentait, telle que jamais elle ne s'offrira plus, de saluer, au nom de notre nation, cette nationalité ressuscitée après un siècle — et qui avait péri pour nous avoir été fidèle.

Jamais mieux qu'en cette circonstance on n'a pu juger à quel point il est regrettable que des hommes, chargés d'une mission telle que de représenter un peuple qui eut un passé et une histoire,

s'en soient tenus à cette sorte d'instruction faite de lieux communs oratoires, de déclamations anticléricales, et de faits-divers mal choisis qui constitue le fond même de l'éloquence démagogique; qu'ils se soient bornés à les relever çà et là de pirouettes boulevardières qui attestent une éducation de brasserie et qu'ils soient restés des *primaires*, des êtres qui ignorent que les relations entre nations comme entre individus exigent qu'on sache à qui l'on parle, de quoi l'on parle et comment on parle.

*
* *

Il s'est écoulé juste un siècle depuis le jour où le Danemark, attaqué en pleine paix par les Anglais pour avoir refusé d'accéder à la coalition contre la France, eut, par eux, sa capitale bombardée et sa flotte détruite. Loin d'abattre ce vaillant peuple, ce guet-apens l'exaspéra: de neutre qu'il était, il nous devint allié. Un traité conclu à Fontainebleau, le 31 octobre 1807, porte à l'article 2 : « Chacune des hautes parties contractantes emploiera contre l'ennemi commun la totalité de ses forces de terre et de mer », et, à l'article 4 : « S. M. l'Empereur et Roi voulant donner à S. M. le roi de Danemark une preuve de son amitié et de l'intérêt qu'il lui porte, garantit l'intégrité et l'indépendance absolue des Etats et possessions de S. M. le roi de Danemark, soit dans l'Europe, soit dans les colonies. »

Or, depuis plus de quatre siècles, la couronne

de Norvège était unie à celle du Danemark. Marguerite, fille de Waldemar IV, roi de Danemark, épouse de Hakon VII, roi de Norvège, avait succédé en 1387 à son fils Olof V et avait réuni sous son sceptre la Suède par conquête sur le roi Albert, le Danemark par élection, la Norvège par succession; mais ce fut le vœu des trois nations, exprimé à Calmar, par les États librement assemblés, qui assura la légitimité du gouvernement et dota les trois royaumes d'un règlement qui, à deux d'entre eux, devait assurer une longue prospérité. On sait quelles avaient été les bases de l'union de Calmar : les Royaumes unis ne devaient plus à perpétuité avoir qu'un roi, élu d'un commun accord par les sénateurs et les députés des trois royaumes. Le prince Eric, duc de Poméranie, neveu de la reine, était proclamé héritier présomptif, et, dans le cas où il laisserait postérité, le roi élu devrait y être choisi. Le souverain partagerait sa résidence entre les trois États : la diète générale se tiendrait à Helmstadt; enfin et surtout chaque État conserverait sa constitution, son sénat et ses lois particulières; les gouverneurs et les magistrats, de quelque ordre que ce fût, seraient pris de chaque pays sans que le roi pût jamais employer d'étrangers dans chacun des trois États.

Il est vrai que, quant à la Suède, l'union fut définitivement rompue par la révolte de Gustave Wasa; que la Norvège même, ayant pris le parti de Christian II, que les Danois avaient déposé, fut

déclarée province du royaume de Danemark, et, perdit, avec son sénat, le droit de participer à l'élection des rois, mais elle n'en garda pas moins, avec ses États, une forme de garanties constitutionnelles qui la mit au rang des nations les plus libres qui fussent alors en Europe.

C'était par son libre vœu que la Norvège s'était unie au Danemark, et, si les circonstances lui avaient enlevé certaines de ses immunités politiques, elle n'en resta pas moins profondément attachée à la dynastie d'Oldenbourg, qui, après la déposition de Christian II (1523), se continua par son frère Christian III, puis en ligne directe par Frédéric II, Christian IV, Frédéric III, Christian V, Frédéric IV, Christian VI, Frédéric V, Christian VII et Frédéric VI. Christian VII a signé avec la France le traité de Fontainebleau; malgré les intrigues de certains de ses ministres, Frédéric VI, monté sur le trône en 1808, y demeurera inébranlablement fidèle.

* * *

En Suède, à dater du mois d'août 1810, un Français est désigné comme prince royal, et gouverne en réalité sous le nom du roi Charles XIII, celui-ci élu roi de Suède le 5 juin 1809, à la suite de la déposition de son neveu Gustave Adolphe IV. Ce Français, Bernadotte, a été, par l'empereur Napoléon, honoré de la dignité de maréchal d'Empire,

pourvu de la principauté de Pontecorvo, gratifié d'une dotation annuelle d'un million, d'un hôtel rue d'Anjou, acheté de Moreau pour 400 000 francs. S'il a été appelé au trône de Suède, c'est par la bonne volonté de l'empereur Napoléon; et c'est, croit-on, pour le service de la France. Dès le mois de décembre 1810, ce Français est d'accord contre la France avec la Russie et l'Angleterre : il n'attend qu'une occasion de se déclarer, mais il n'est point de ceux qui se donnent gratis. En échange de sa participation à la coalition, il aspire à recevoir la Norvège, à en dépouiller le Danemark, fidèle à la France.

Ce marché est ratifié le 5 avril 1812 — les documents récemment publiés par la *Société impériale d'histoire russe* et par le prince Galitzine ont appris comment l'accord fut conclu et édifient sur les sentiments du ci-devant maréchal d'Empire. Il ne se contente pas d'ailleurs d'une simple promesse; il entend recevoir les engagements les plus solennels et, par une convention additionnelle, la Russie lui assure sa coopération effective pour le mettre, par les armes, en possession de la Norvège. Cette convention est signée à Wilna le 15 juin 1812. La campagne de Russie est ouverte : Bernadotte pourtant n'a garde encore de se déclarer pour ou contre la Russie et, s'étant assuré la bienveillance d'Alexandre, il ne rompt pas avec Napoléon, il attend d'y voir plus clair et que la fortune ait décidé.

Aussitôt que la Grande Armée a été vaincue par l'hiver, il paraît pour profiter du désastre. Non content de se faire assurer par l'Angleterre la possession future de la Norvège, il reçoit d'elle la Guadeloupe enlevée à la France (3 mars 1813). Il traite en particulier avec chacun des ennemis anciens ou nouveaux de l'Empereur, avec l'Espagne le 22 mars, avec la Prusse le 22 avril ; il est formellement admis le 30 juin dans la coalition et, aux conférences de Trachenberg, il participe à la discussion du plan d'opérations. Il intervient au moment décisif et, à Leipzig, c'est lui qui porte le coup suprême.

Ce que sont ensuite les intrigues où il s'égare à la poursuite du rêve qu'il a formé de remplacer Napoléon sur le trône impérial, comment il se trouve alors le candidat d'Alexandre, quels fils il noue avec les chefs de l'armée du Nord, avec certains grands dignitaires et avec des royalistes de Paris ; dans quelles conditions il entre en rapports avec les Bourbons qui se leurrent de l'idée qu'il va travailler pour eux, c'est ce qu'a raconté M. Léonce Pingaud, c'est sur quoi M. Ernest Daudet vient, dans son troisième volume de l'*Histoire de l'Emigration*, d'ajouter des documents nouveaux de haute importance ; mais tout ce travail souterrain qu'il n'a point la certitude de voir aboutir, ne l'empêche point, en ce qui concerne la Norvège, de suivre son dessein et de diriger ses armes contre les Danois. Le 15 décembre 1813, après une résistance

qu'a immortalisée le combat de Schested, le Danemark est contraint de subir un armistice, et, le 14 janvier suivant, de signer à Kiel un traité par l'article IV duquel « S. M. le roi de Danemark, pour lui et ses successeurs, renonce irrévocablement et à jamais, en faveur de S. M. le roi de Suède et de ses successeurs, à tous droits et prétentions au royaume de Norvège », lequel formera un royaume, uni à celui de la Suède, mais conservant toutes les lois, libertés, tous les droits et privilèges maintenant existants.

*
* *

A ce traité qui disposait de lui en faveur de la Suède, le peuple norvégien refusa sa ratification. Le prince Christian, héritier présomptif de la couronne de Danemark et gouverneur général de Norvège, se mit à la tête de la résistance, proclama l'indépendance absolue du royaume et convoqua à Eidswold une assemblée nationale qui, le 17 mai, vota une constitution la plus libérale et la plus démocratique qu'on eût vue en Europe.

Mais, pour résister à la Suède, comment cette petite nation, malgré son bon droit, l'eût-elle pu, alors que la Russie, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche (traité de Langres du 2 février 1814), la France (traité de Paris du 30 mai), s'étaient déclarées contre elle et garantissaient à la Suède le prix de sa défection. La Norvège dut renoncer,

dans une mesure, à son indépendance pour conserver sa liberté. Si le prince Christian abdiqua sa nouvelle couronne, si un armistice, conclu à Moss, le 14 août, prévint l'écrasement des troupes norvégiennes, du moins la Suède s'engagea à accepter le constitution d'Eidswold : il y eut union, il n'y eut point conquête. Une diète extraordinaire détermina les conditions dans lesquelles le royaume de Norvège, « Etat libre, indépendant, indivisible et inaliénable », serait uni à la Suède sous un même roi ; elle régla, de la façon la plus précise et la plus stricte, les formes du gouvernement, établit sur des bases inébranlables les droits des citoyens et les modes de la représentation nationale, et elle fournit l'admirable spectacle d'une assemblée qui, contrainte de céder à une nécessité inéluctable, sait tirer parti de sa faiblesse même et impose à ceux qui prétendaient agir en conquérants la conservation et la garantie des lois politiques, religieuses et civiles qui assurent la liberté de son peuple.

Pour quelles raisons graves, après moins d'un siècle, ce pacte fut rompu ; comment, en son plein droit, à la suite des constantes violations de la Constitution du 4 novembre 1814 et de l'Acte du 6 août 1815, la Norvège proclama son indépendance et élut pour son roi le fils de ses anciens rois danois, c'est ce que tout le monde sait ; mais n'est-ce point en France qu'on a dû se réjouir plus qu'en aucun lieu du monde de voir réparée cette grande injustice qui arracha un peuple aux souverains de son

choix, qui sépara brutalement des nations que leur volonté avait unies, qui les frappa de cette peine monstrueuse parce qu'elles étaient restées fidèles à leurs serments — et ces serments, c'est avec la France qu'ils avaient été échangés.

Et puis, des mains du descendant de Bernadotte, s'est échappé le salaire de la défection. Et n'est-ce pas là de quoi réjouir le cœur de ceux qui, gardant le souvenir des bienfaits comme des malfaisances envers la patrie, ont salué cette proclamation d'indépendance comme un tardif châtiment et comme une revanche de la Justice ?

UNE ET INDIVISIBLE

L'Unité française, avant 1789, résidait dans le roi. Par lui seul la France était agglomérée. En sa personne se réunissaient les droits, comme sur sa tête s'étaient réunies les couronnes. Des duchés, des comtés, des royaumes, des principautés, des marquisats que, depuis neuf cents ans, Hugues Capet et ses descendants avaient groupés peu à peu autour des comtés de Paris et d'Orléans, le statut variait, flexible et ondoyant, selon les traditions, les besoins, les productions, les intérêts des populations. Leur représentation près du souverain était assurée par des États, bien plus puissants qu'on n'imagine, faisant entendre au besoin de dures vérités, mais d'autant plus audacieux en propos que leur fidélité était plus profonde et que le lien féodal subsistait dans toute sa force, des *Épées de fer*, par exemple, au duc de Bretagne.

Le mouvement de 1789 emporta tout, émietta tout. Ce fut comme ces débâcles des glaces sur les grands lacs de l'Amérique du Nord, où l'immense surface se convulse et se broie comme si, au fond,

un volcan s'ouvrait. La réunion des États généraux produisit cette révolution : l'on ne saurait dire que chacune des provinces la voulût — très loin de là ; mais, du groupement accidentel des forces nationales, résulta un brusque échauffement de la matière, une volonté pour chacun de se rendre plus fort en s'unissant au voisin, un débordement de sensibilité qui dans tout Français voulait voir un frère ; le goût, le besoin d'être une grande nation. C'était bien là le mouvement qui poussait les êtres ; et, pour le seconder, pour le fixer et pour en tirer toutes les conséquences, l'Assemblée constituante imagina de diviser le territoire où les populations se trouvaient réparties selon des besoins, des intérêts, des nécessités traditionnelles, en départements n'ayant avec le passé aucun lien, ne faisant plus figure de province, de diocèse ou de grand fief, mais recevant du nouveau régime sa vie en même temps que son nom, ses institutions et jusqu'à son aspect physique. La Constituante coupe la France en morceaux, qu'elle jette à la chaudière, où la Révolution les fera bouillir : elle prétend, comme Médée, se faire la rénovatrice, la rajeunisseuse, substituer au régime féodal aboli, au régime provincial démodé, un régime national où, partout, les individus, parlant la même langue, usant des mêmes droits, groupés de la même façon, jouiront des mêmes institutions, subiront les mêmes charges et paieront les mêmes taxes. On a supprimé les noms des provinces, parce qu'une

sorte de patriotisme local s'y attachait : on a imaginé les vocables géographiques des départements, mais même à ces vocables ne s'attachera-t-il pas quelque soupçon de particularisme ? Pourquoi pas un numérotage seulement ?

De l'Assemblée qui a conscience *peut-être* de ce qu'elle décrète, cette volonté d'unité descend dans le peuple entier qui la subit, s'en agite, s'en enthousiasme, se précipite aux champs de la Fédération pour acclamer la nation. Contre le sacrifice des privilèges et des libertés locales et provinciales, à peine si quelques voix impuissantes s'élèvent. Mais l'unité ainsi constituée, comme elle est fragile, tant que des institutions appropriées n'en ont point serré les liens !

* * *

C'est l'unité autant que l'indépendance de la nation qui a paru menacée en 1793, et si l'époque de la Terreur a été la crise du nationalisme, elle a semblé non moins la crise de l'unitarisme. Paris, centre et despote de l'unité, imposant aux ci-devant provinces, morcelées en départements, ses volontés et ses caprices, a triomphé des résistances provinciales, plutôt en les flétrissant du nom de fédéralisme qu'en les accablant par les armes. Les Girondins n'avaient nullement en vue une république fédérative parce qu'ils s'opposaient aux Jacobins, et même le fédéralisme peut être compris sans la rupture de l'unité. En France, durant la Révolution,

nulle part, sauf en Corse, on ne rencontre d'insurrection séparatiste. Il suffit pourtant qu'on en eût jeté le soupçon sur les Girondins pour qu'ils aient été accablés. La devise adoptée par le Gouvernement révolutionnaire : *Unité, Indivisibilité de la République ou la Mort*, a plus fait au dedans pour son triomphe que toutes les levées des gardes nationaux et les missions de représentants.

Cette unité révolutionnaire ne prévaut pourtant que par l'organisation extralégale que les Jacobins lui ont donnée, par l'institution des comités révolutionnaires qui se substituent aux administrations établies par la Constitution de 1791, et, en droit, toujours existantes. La Constitution de l'an III, une fois proclamée, malgré la nouveauté des commissaires du Directoire, représentants directs du pouvoir central dans chaque administration départementale, tous les liens se relâchent et, s'il n'y a point des tentatives formelles contre l'unité, c'est que, dans l'anarchie générale, nul n'obéit que s'il lui plaît ; d'ailleurs, après le 18 fructidor, on retombe de fait sous le régime des comités révolutionnaires. Les agents jacobins du ministère de la Police font casser toute administration de commune, de district ou de département qui leur est déplaisante et la remplacent par une commission formée des amis de leurs amis.

C'est Bonaparte qui organise l'unité par l'administration. On a reproché à son gouvernement d'avoir été centralisateur à l'excès : c'est cette cen-

tralisation seule qui, durant un grand siècle, a maintenu l'unité. Mais cette centralisation ne pouvait produire ses effets qu'à trois conditions : d'abord que le gouvernement central jouît d'un prestige qui rejaillît sur ses agents ; que ceux-ci, par leur tenue morale, par leur intelligence, par leur dévouement à leur tâche, acquissent la confiance de leurs administrés ; que le gouvernement s'établît constamment l'arbitre et le modérateur équitable entre les parties diverses de l'empire ; qu'il s'efforçât de concilier leurs intérêts, de répondre à leurs besoins, sans obéir au désir de satisfaire exclusivement telle ou telle région : qu'il fût placé assez haut pour envisager dans leur ensemble les nécessités de la vie nationale et qu'il ne dépendît point dans sa politique du bon plaisir d'une faction parlementaire; il fallait enfin que chaque partie du territoire trouvât son utilité à subir la protection du pouvoir central, et reçût, en échange des impôts payés, des garanties de sécurité, de stabilité et de justice qui permissent aux administrés de développer leur industrie ou leur commerce, d'exercer leur culte, d'aller et de venir librement, de vivre leur vie.

Durant près d'un siècle, les administrateurs ont répondu à ce programme. De même que le pouvoir central était institué le modérateur entre les diverses régions, les administrateurs étaient institués les conciliateurs entre le pouvoir central et leurs administrés. Ils ne se tenaient obligés ni à une obéis-

sance servile vis-à-vis de celui-là, ni à une impitoyable tyrannie vis-à-vis de ceux-ci. Administrer, c'est prévoir, c'est renseigner, c'est s'éclairer, c'est rechercher les occasions de contact avec toutes les classes de la population. Qu'on prenne pour exemple ce préfet du Consulat dont M. Dejean vient de raconter l'histoire : Il est sans cesse par voies et par chemins, il interroge tout le monde, il forme son jugement en s'arrêtant incognito dans les chaumières, dans les fermes, comme dans les presbytères et les châteaux ; il compose de tous les éléments qu'il assemble lui-même une statistique de son département qu'il ne trouve jamais assez complète. On commence à connaître les préfets de l'Empire dont beaucoup furent les préfets de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, Chabrol, Rambuteau, Sers, Beugnot, Plancy, Jessaint, Montalivet, combien d'autres ! Nous avons vu à l'œuvre les préfets du second Empire qui surent mériter si bien la reconnaissance de leurs administrés, que, déchus et destitués par la république, ils furent élus députés, malgré tous les efforts du gouvernement. Le prestige du préfet servait en ce temps-là au prestige du pouvoir central. Le préfet ne s'occupait de politique que le moins possible, mais il s'occupait d'administration, et il s'en occupait pour le bien de tous.

Le préfet ne dépendait pour son avancement que de son ministre ; il ne recevait d'ordres que de lui : il n'avait à plaire qu'à lui ; il faisait parfois des

députés, mais il n'était point fait par eux. Il n'avait à les servir ni dans leurs rancunes, ni dans leurs faveurs ; leur clientèle ne le faisait pas trembler, et leurs menaces ne l'ébranlaient pas. Il se contentait d'être le bon serviteur du souverain et du pays, et le moyen qu'il avait trouvé de bien servir l'un et l'autre, c'était d'ouvrir toutes les sources de richesse, de favoriser toutes les entreprises utiles, de construire des routes, de créer des écoles, de s'associer par tous les moyens à la vie du département. Et s'il arrivait qu'une catastrophe éprouvât ses administrés, qu'une épidémie les décimât, c'était lui qui, le premier accourait à l'incendie, à l'inondation, à l'explosion : lui qui, au chevet des cholériques, dans l'hôpital atterré, dans la ville frappée de stupeur, portait la bonne parole — le premier ? Non, pas toujours. Le souverain ou la souveraine l'avait parfois devancé.

L'unité administrative, exercée par de tels hommes, était la plus sûre et la meilleure garantie de l'unité nationale : mais, pour l'affermir et la perpétuer, il était d'autres instruments et combien merveilleusement forgés ! Le plus admirable, c'était l'armée. Venus de tous les points du territoire, appelés sous le drapeau pour y payer la dette du sang, brisés par la discipline à l'exercice des vertus du soldat, convaincus que nulle armée ne leur était supérieure sur le champ de bataille, instruits de la gloire passée, en ayant accepté le dépôt et en ayant pris l'orgueil, les gars de Bretagne et d'Anjou, de

Provence et de Béarn, d'Alsace et de Gascogne, fondus au feu des victoires en masse cohérente et indivisible, devenaient, après leur libération, les missionnaires de cette unité française dont ils avaient été les défenseurs, les héros et souvent les martyrs. L'armée était le creuset où s'amalgamaient les forces nationales.

*
* *

Et puis, mises à part même l'administration et l'armée, combien de forces étaient en jeu pour corroborer l'unité : tout le système napoléonien y concourait. Durant un siècle on s'est efforcé de le maintenir. Ce n'est pas qu'il ne fût attaqué. Dès 1831, on voit dans les projets du parti légitimiste surgir les tentatives de retour à la division par provinces. Plus tard, on se berce dans le parti libéral des bienfaits de la décentralisation ; l'on prétend, en 1871, les appliquer. La Convention proscrivait les patois, comme une rupture de l'unité : la mode veut qu'on les encourage et ces patois sont élevés à la dignité de langues et mis en opposition à la langue nationale. Par là, on arrive, pour la première fois depuis cent ans, à afficher des velléités de séparatisme.

Mais c'est là un jeu. Ce qui n'en est pas un, c'est l'antipatriotisme ouvertement prêché, formellement décrété comme le dogme essentiel de la société nouvelle ; c'est l'antimilitarisme qui en est

la conséquence fatale et qu'acclimatent, à la fois et dans les mêmes foyers, le service universel de deux ans et le recrutement régional ; c'est l'abaissement, la servilité et le favoritisme répandus dans toute l'administration ; c'est le relâchement de tous les ressorts, l'impossibilité d'obtenir protection ou justice contre les hommes qui, de près ou de loin, tiennent au parti dominant ; c'est, du haut en bas de toutes les hiérarchies, la mise en oubli du mérite professionnel, l'exaltation du mérite politique ; par là, la suppression graduelle de tout travail utile. C'est, en France, deux espèces de peuple : l'un à qui tout est permis, qui reçoit tout, prend tout, veut tout, l'autre qui n'a nul moyen de se faire entendre, nul recours devant ses magistrats, pour qui toute porte est fermée et qui, pour les impôts qu'il paye, embourse des coups et des injures.

Il peut se faire que ce peuple-là ait gardé assez d'idéal, assez de patriotisme, assez de sens des devoirs traditionnels, pour se contenter avec les horions qu'on lui largitie, mais où manquent l'idéal et le patriotisme, que la sportule, si longtemps et si magnifiquement distribuée, défaille un jour, on entend s'élever la clameur des fils révoltés contre cette mère qui ne paye plus ; on entend gronder, dans la folie délirante des foules agenouillées devant le Rédempteur viticole, les criminelles espérances de dépecer la nation. Et pas une voix ne s'élève, voix de président ou de ministre, voix de préfet ou de

député, pour dire ces cinq mots qui eussent commandé le silence, ces mots inscrits jadis par ordre de la Convention au fronton de tous les monuments, au début de toutes les lois, en tête de tous les papiers officiels, ces mots qui ont été la raison d'être, la justification, l'apologie de la Révolution :

Unité, Indivisibilité de la République, ou la Mort.

En ces temps-là, on était patriote. — Et ce n'est plus la mode.

UN PAS DE PLUS VERS L'ANARCHIE

On cherche à présent à rattraper les paroles qui furent dites et à les tourner en d'autres sens. On donne au mot *fédérés*, dont se parèrent les révoltés des départements du Midi, une acception qu'on recherche vers 1791, au temps où, pour constituer l'unité, des provinces se *confédéraient*. Des comités qui déguisent sous des vocables divers — et il en est de surprenants — leur active collaboration aux desseins gouvernementaux s'évertuent à prêcher l'apaisement et à inviter les viticulteurs à des capitulations dont on promet de leur apporter le prix. Il y a des marchandages qu'on devine et qui ne seront pas infructueux pour tout le monde. En même temps qu'on abat, avec cinq louis qu'on lui a mis en main, le Rédempteur de la viticulture, on jette, sans en avoir l'air, une légère statistique des fraudeurs qui prouve d'où vient la fraude et qui elle contamine. O Méridionaux avisés, prenez garde à l'avertissement ; il est autrement exécutoire que celui du percepteur : ce n'est point un papier rose, c'est un papier rosse !

Donc, dans ce bruit de chaises remuées, l'on espère que se seront perdues les phrases impies qui furent prononcées contre la patrie, et pourtant ne conviendrait-il pas davantage de les répéter, de les préciser, d'en tirer les enseignements nécessaires, et, en partageant équitablement les responsabilités, de chercher un remède à un état d'esprit qui se propage et qui menace à présent l'unité française ?

Il y eut de tout là dedans : l'amusement de découvrir du génie à des poètes patoisants et de soutenir d'agréables paradoxes sur la beauté de la langue d'oc ; l'espoir de trouver dans un remaniement territorial des facilités inattendues pour imposer à la masse de la nation des gouvernements qu'elle a rejetés ; la prétention qu'en rétablissant les vieilles provinces, on aurait du même coup rétabli les vieilles mœurs, le vieux loyalisme et quantité de choses très nobles dont le souvenir est comme aboli.

Car cela se passait dans des temps très anciens.

Il y eut le battage littéraire, artistique, même historique ; l'évocation par la peinture, en des tableaux dont le marouflage fut une apothéose, des terribles luttes du Nord contre le Midi, des barbares contre les civilisés, des hommes de sang et de proie contre les hommes de pensée ; il y eut l'éveil de passions vieilles de huit siècles qu'on

croyait éteintes et qui à peine étaient assoupies; il y eut le désappointement de commerçants habitués à obtenir, moyennant leur bulletin de vote, toutes les lois, tous les décrets, tous les arrêtés qui pouvaient leur être agréables et fort étonnés qu'on n'eût pas encore imposé aux gens d'au delà de la Loire le bilitre quotidien, obligatoire, méridional et non gratuit. Tout cela remué produisit des fruits qui plus rapidement vinrent à maturité dans le Midi, mais qui, dans d'autres parties du pays, sont noués et commencent à grossir.

*
* *

Grâce au recrutement régional, aux garnisons sédentaires, au service de deux ans, il n'y a plus d'armée nationale; il y a des corps d'armée provinciaux, qu'on vit presque sur le point d'entrer en conflit les uns avec les autres.

Régionalisme égale séparatisme : c'est ce que les événements d'hier ont démontré; mais sans déconcerter les apôtres du régionalisme, ils ont répondu en déposant un projet de loi où, dévoilant leur but et abordant, sous prétexte de décentralisation, l'œuvre essentielle qu'ils se proposent, — abolir la tradition napoléonienne, — ils imaginent d'instituer un mode de groupement régionaliste, ne correspondant d'ailleurs à aucune formation déterminée par l'histoire, par la géographie ou par la communauté d'intérêts, mais dont la création permettra

de détruire un des ressorts essentiels de l'expression départementale telle qu'elle fut décrétée par la Constituante et organisée par le Consulat.

Il se trouve, que presque en même temps, trois écrivains viennent d'apporter, sur la loi du 28 pluviôse an VIII qui détermina l'organisation départementale, des données auxquelles on peut se fier : M. Albert Vandal, en prenant le côté général; M. Lucas de Pesloüan, en insistant sur le côté juridique ; M. Dejean, en précisant les notions sur le personnel, ont montré, l'un les origines et les résultats politiques, le second l'organisme de la juridiction administrative, le troisième la façon dont les chefs de service furent recrutés. Par là, et par ce rare ensemble qui se présente en temps opportun, il est permis de montrer combien la coexistence des trois pouvoirs, exécutif, délibératif et juridique, est nécessaire à la bonne gestion des intérêts départementaux, surtout après que l'évolution des temps a accru presque sans mesure le rôle de l'exécutif.

*
* *

Cet exécutif, c'est le préfet. « Il est seul chargé de l'administration. » — « Il exerce dans leur plénitude, dit M. Vandal, les attributions conférées aux anciennes administrations départementales, corps élus et périodiquement renouvelables... Par lui l'autorité s'unifie et s'individualise : elle se renforce en se simplifiant ; elle se centralise également,

puisque le préfet est l'organe et l'émanation du pouvoir consulaire. » Chargé de l'exécution, sur le territoire départemental, des lois, des décrets et des décisions ministérielles, il étend son action sur tous les services publics sans distinction et correspond avec chacun des ministères sur les affaires de leur ressort ; en cas d'urgence, il prend des décisions qui paraîtraient de la compétence des ministres ou même du chef de l'État. Il nomme directement, sur la présentation des chefs de service, tous les employés départementaux, qu'ils émargent au budget de l'État et au budget du département, ou qu'ils exercent des fonctions non salariées. Il a le droit de requérir la force armée, d'interner les aliénés, de délivrer des permis de chasse, de prendre des arrêtés de police applicables à tout le département. C'est lui qui fait dresser et qui rend exécutoires les rôles des contributions directes et des recettes municipales. Énumérer ses attributions, ce serait résumer la vie nationale dont il est l'agent essentiel.

Il ne se contente point de représenter l'État et d'administrer, pour le compte de celui-ci, le département : dans le département même, il a absorbé peu à peu, par des empiétements successifs, l'administration communale. L'autonomie municipale, respectée dans une très large mesure par la loi de l'an X, est devenue illusoire : presque toutes les dépenses inscrites au budget des communes étant obligatoires ; ce budget étant soumis à l'approbation

préfectorale, et la plupart des agents des municipalités étant nommés par le préfet.

L'on peut dire que sa puissance s'exerce sans contrôle effectif, en ce qui touche les communes et en ce qui touche les individus, car les pouvoirs des Conseils généraux, très strictement limités, ne visent que le département, les finances départementales et les opérations départementales. Le recours au ministre est impossible, plus encore celui au chef de l'État. Restait jusqu'ici un organe créé par la loi du 28 pluviôse devant lequel le recours était possible et qui, mis à la portée des justiciables, leur procurait à la fois une justice assez prompte et presque gratuite pour la solution des litiges pendants entre eux et l'administration préfectorale ou municipale : c'était le Conseil de préfecture.

* * *

Qu'il y eût lieu de donner à ce conseil une indépendance plus complète et de ne plus admettre que le préfet y fût à la fois juge et partie ; qu'il y eût lieu d'étendre ses attributions au lieu de les restreindre et de fournir aux pourvois des administrés des garanties plus sûres d'examen attentif et de jugement raisonné, c'était ce qui paraissait nécessaire, surtout à la veille de l'application de l'impôt sur le revenu. Le Conseil de préfecture est en effet chargé de prononcer sur les demandes des particu-

liers tendant à obtenir la décharge et la réduction de leurs cotes de contributions et, de plus, sur tout le contentieux administratif des contributions directes. Cela forme à soi seul une matière immense dont le détail emplirait plusieurs pages ; car, outre les opérations relatives aux contributions directes, il y a celles relatives aux taxes assimilées aux contributions directes, et ces taxes sont innombrables.

Les Conseils de préfecture prononcent encore sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration, et sur les réclamations des particuliers contre celle-ci et ceux-là, pour torts causés, terrains pris ou fouillés, etc. Par entrepreneurs de travaux publics, on entend même les Compagnies concessionnaires de canaux et de chemins de fer.

La grande voirie, les forêts, les eaux thermales sont, aussi bien que la salubrité publique, de leur ressort, dans quantité de cas fixés par la loi ; mais, où leur action s'exerce avec le plus d'utilité, c'est sur l'administration communale : Leurs fonctions, quoique pour la plus grande partie usurpées par les préfets, n'en restent pas moins indispensables à la vie municipale, puisque, seuls, ces conseils prononcent sur les réclamations relatives à la validité des élections communales, sur les comptes des receveurs des communes, des octrois et des hospices ; que, seuls, ils donnent aux communes les autorisations de plaider, prononcent sur la vali-

dité, attaquée par des particuliers, des arrêtés municipaux, sur les contestations relatives aux biens communaux, sur le recouvrement du bien des pauvres ; cela va à l'infini, et, s'ils exerçaient constamment leur juridiction, si les particuliers lésés y faisaient constamment appel, ils seraient les tribunaux les plus occupés et les plus nécessaires.

Ils le sont ; ils l'eussent été bien davantage si les conseillers de préfecture n'avaient été détournés de leur mission essentielle pour devenir les auxiliaires administratifs du préfet : s'ils ne recevaient pas de lui des délégations qu'ils n'auraient, selon l'esprit de l'institution, aucun motif de remplir ; s'ils avaient acquis, par l'inamovibilité, une indépendance qui serait la garantie de leur équité. Ces réformes et bien d'autres eussent été bonnes à accomplir, mais la première nécessité, c'est de maintenir la justice à portée des justiciables ; c'est d'assurer à ceux-ci, dans le département même où ils résident, un tribunal ayant la connaissance et la pratique de leurs affaires, et prononçant, avec compétence, sur leurs contestations ; portant une attention éveillée sur les comptes des communes, des hospices, des bureaux de bienfaisance, réprimant, au profit des humbles, les dépenses somptuaires : bref, exerçant une tutelle profitable aux pupilles, et trop souvent négligée.

*
* *

Or, le 12 juin 1907, le président du Conseil a déposé un projet de loi ayant pour objet la suppression de ces conseils de préfecture et la création de tribunaux administratifs de région. C'est le premier pas marqué vers le régionalisme, vers la suppression des départements, et cela en un moment où la nécessité de maintenir le seul système qui garantisse l'unité française s'impose à tous les patriotes. Privée de ce rouage essentiel, de ce contrepoids salutaire, la fonction préfectorale se mue en dictature ; le contribuable n'a plus de recours, l'électeur plus de garantie, la commune plus de tutelle. Un tribunal administratif aura à prononcer sur le contentieux de quatre, cinq, six, sept départements. Un seul, celui de Paris, connaîtra, outre des pourvois de tous les Parisiens et de tous les banlieusards, des pourvois des huit cent quarante communes de l'Aisne, des sept cent vingt-sept communes de Seine-et-Marne, des six cent quatre-vingt-quatre communes de Seine-et-Oise, des quatre cent quarante-six communes de l'Aube, des six cent soixante-sept communes de la Marne, des huit cents commune de l'Oise — soit trois mille huit cent soixante. Qu'on multiplie par trois ou par quatre, l'on aura à peine le nombre des affaires communales sur qui ce tribunal devra prononcer. Quant aux réclamations des particuliers en matière d'impôts, l'expérience démontre que, par année, dans chaque commune rurale, il s'en trouve de cinq à dix, selon la population.

En prenant le chiffre le plus bas, c'est au moins cinq pour mille habitants, soit plus de 15 000 pour Paris seulement, 35 000 pour le ressort, ce qui, joint aux 15 000 arrêts en matières communales, prépare un minimum de 50 000 dossiers sur qui, chaque année, obligatoirement, le tribunal devra statuer.

On y mettra des Hercules ; autant faudrait-il pour de tels travaux. Déjà, l'on attendait ; à présent, l'on pourra, si l'on veut, espérer qu'on sera jugé. Douce illusion ! Nos arrière-neveux obtiendront dans cent ans un dégrèvement. Il est vrai qu'à ce moment il n'y aura plus d'impôts, parce qu'il n'y aura plus de propriété individuelle et que, sur l'universelle misère, planera l'entité miraculeuse de l'État-sauveur, représenté par une douzaine de personnages gras à lard, hauts en couleur, doués par les divinités infernales d'une éloquence sonore, entraînante et grotesque, et décorés, pour l'honneur de la démocratie socialiste, du titre de secrétaire de quelque confédération... Et sans rire ils feront parvenir aux petits-fils du contribuable indûment imposé la feuille de décharge.

Ce n'est pas tout : en un nombre considérable de cas, le préfet ne pouvait prononcer ses arrêtés qu'en conseil de préfecture : abolie cette disposition qui assurait une garantie relative aux administrés ! Désormais « les actes que le préfet accomplissait en conseil de préfecture seront valablement accomplis, par le préfet seul, qui statuera par arrêt mo-

tivé ». On veut croire qu'il ne s'agit ici que des sortes d'affaires énumérées dans le décret du 25 mars 1852, mais leur nombre est déjà infini : et leur indication, ainsi que celle des lois qui ont exigé, sur des cas particuliers, la consultation par le préfet du conseil de préfecture, mènerait trop loin. Qu'il suffise de dire que c'est le bouleversement total de la législation actuelle, que c'est une augmentation sans mesure du pouvoir du préfet et, par suite, tout le contraire d'une réforme libérale.

D'un côté, accentuer encore l'autoritarisme de l'exécutif, de l'autre, priver le justiciable de toute espérance de justice : mettre le contribuable à la merci du contrôleur des contributions directes ; instituer un régime tel que nul n'ait plus la moindre garantie contre les fantaisies de l'arbitraire ; établir l'anarchie dans les communes, les hospices, les bureaux de bienfaisance, en rendant illusoire toute inspection des comptes : c'est un pas de plus dans cette incohérence gouvernementale qui paraît à ceux qui nous gouvernent d'un dilettantisme spirituel. Mais il y a pis : c'est l'atteinte directe portée à l'organisation départementale — et durant qu'on brise celle-ci, l'anarchie qui se répand atteste partout l'impuissance des gouvernants à exécuter les lois, leur mépris de la légalité, leur incapacité à administrer, leur faiblesse devant l'émeute, leur manque d'à-propos et de prévoyance, et leurs soudaines brutalités, coups de folie de l'épeurement.

Quelle conception ils ont du pouvoir, ces hommes qui en déclinent les responsabilités et les périls et qui en retiennent tout juste les agréments et la vanité !

NOTE ADDITIONNELLE

Dans la *Gazette de France*, M. Charles Maurras qui s'est institué le dogmatiste de l'Ecole néo-royaliste, m'a pris à partie à propos de cet article qui, déjà, paraît il, m'avait valu les invectives « d'un organe mistralien » appelé *Prouvenço!* De *Prouvenço*, je n'ai cure : mais ai-je le droit de laisser sans réponse une attaque dirigée contre la cause que je sers et, puisque l'occasion s'en présente, n'ai-je pas le devoir de dire pourquoi j'estime aujourd'hui comme il y trente-quatre ans, lorsque je publiais une certaine *lettre au Roi sur la fusion*, comme il y a vingt-huit ans lorsque je m'associais entièrement à la politique du prince Napoléon et que je la soutenais dans le *Napoléon et le Peuple*, qu'il ne saurait se faire aucune entente, se discuter aucune alliance entre ceux qui sont royalistes de tempérament et de doctrine et ceux qui sont napoléoniens.

Un incident dont se sont émus plus que de raison nos amis bonapartistes de Vaucluse a vraisemblablement déchaîné — plus que cet article même — les colères de la *Gazette de France*, qu'autrement je m'explique assez malaisément.

Dans une réunion royaliste tenue à Avignon, M. Léon Daudet m'avait attribué certaines assertions rapportées ainsi par les journaux royalistes :

dans le *Mistral* d'Avignon :

> L'Impérialisme est une formule exactement jacobine.
> Ainsi que le disait récemment Frédéric Masson :
> *C'est la Révolution avec la tyrannie au faîte au lieu d'en bas.*

dans le *Courrier du Midi*, d'Avignon :

Passant à l'examen du remède, M. Daudet combat l'impérialisme, auquel il reproche d'être une formule trop exactement jacobine.

L'académicien Frédéric Masson, historien de Napoléon, n'a-t-il pas écrit : « L'Impérialisme, c'est la Révolution, avec la tyrannie au faîte, au lieu d'en bas.

Mis au courant de « ma grande trahison », par M. le marquis de Dion, je pris des informations, demandai des explications à M. Léon Daudet, et j'écrivis la lettre suivante à laquelle nos amis voulurent bien donner la publicité dont ils disposaient :

Clos des Fées.
Asnières, 19 octobre 1907.

Mon cher monsieur de Dion,

Vous avez bien voulu me faire part de la surprise qu'avaient témoignée les Bonapartistes du Comtat, en apprenant, par une conférence de Léon Daudet, que je m'étais rallié au royalisme ou que tout le moins je maudissais en Napoléon l'incarnation de la Révolution, la tyrannie venant d'en haut au lieu de venir d'en bas. Je n'ai pas été moins étonné que vos correspondants — même un peu plus, car j'aurais, pour ma conversion, étrangement choisi mon temps, au lendemain du jour où, par l'*Affaire Maubreuil*, j'ai démontré quels furent les artisans de la Restauration de 1814, et par quels procédés ils parvinrent à leur but. Je crois bien que si on lisait dans une réunion quelques pages de mon introduction, les royalistes riraient jaune.

Si vos amis du Comtat se souviennent de moi, c'est sans doute qu'ils se rappellent que, de 1872 à 1887, je suis resté constamment sur la brèche, et que, soit comme volontaire isolé, soit comme soldat embrigadé, je n'ai pas manqué un jour à faire le coup de fusil. Si j'ai jugé plus utile au triomphe de nos idées de rechercher par l'histoire et d'établir la doctrine napoléonienne, nul de ceux qui m'ont fait l'honneur de me lire ne contestera que, à côté de l'œuvre critique ayant pour objet de formuler, d'une façon sincère et précise, le caractère, les pensées et les actes de Napoléon, je n'ai point manqué, à chaque occasion, de proclamer quelles sont mes aspirations, mes convictions et mes espérances. Mais je n'ignore pas combien pèsent ces lourds volumes, comment vole, portée par une parole éloquente, une phrase qu'on en dit détachée... J'ai voulu en avoir le cœur net. J'ai demandé à

Léon Daudet, que je connais depuis son enfance et dont j'aimais le père infiniment, où vraiment il avait pu trouver une telle phrase sous ma signature et voici ce qu'il me répond : « *Je ne sais d'après quel texte vous écrivent vos correspondants, mais on a mal sténographié ou je me suis mal fait comprendre. J'ai dit d'après vous « Bonaparte c'est la Révolution » comme vous l'avez écrit dans* Le Temps, *je crois, et j'ai ajouté, cédant à ma passion royaliste, la phrase incriminée, mais je ne vous la prêtais pas.* »

Certes, mon opinion très nette, c'est que Bonaparte Consul, Napoléon Empereur, c'est la Révolution Française triomphante, ce sont les principes d'égalité devant la loi et devant l'impôt, d'unité nationale, d'équité dans l'administration, de responsabilité et d'intégrité, c'est la consolidation de la Révolution agraire. C'est cela et quantité d'autres choses, comme la gloire et le patriotisme qui sont de la Révolution, comme la haine des traîtres qui pactisent avec l'étranger, comme l'amour de ceux qui défendent la Nation contre ses ennemis du dehors. Et puis, bien d'autres choses qui, toutes, sont de la Révolution, tiennent à nos moelles et sont à la fois la raison d'être de Napoléon et la raison d'exister de ceux qui se sont consacrés à la défense et à la propagation de sa doctrine. Oui, nous sommes des bleus et nous le devons le crier très haut, en face des Verdets et des Coupe-tête. Voilà, mon cher monsieur de Dion, ce que vous pouvez dire de ma part à nos amis du Comtat. Les crues du Rhône peuvent ébranler les piles de leur pont à Avignon, mais je défie bien toute l'éloquence méridionale et royaliste d'ébranler une conviction qui résulte de quarante années de méditation, de recherche... et de pratique.

Croyez, je vous prie, à mes sentiments cordialement dévoués.

Cela, je suppose, et je voudrais m'en flatter, m'a valu d'être pris à partie. J'aurais donc touché juste.

Mais la question personnelle est sans importance : reste la question de doctrine. M. Maurras soutient deux thèses : à l'une régionaliste, il se trouve que j'avais par avance répondu : dans un article réimprimé ici même, *Une et Indivisible*, j'avais dit ce que je pense, assez nettement pour que je sois en droit de m'étonner que, m'attaquant sur cette question, on n'y ait point fait la moindre allusion.

Quelque jour je reviendrai à ce régionalisme : Il me semble impossible que quiconque a la moindre notion de ce que fut et de ce qu'est la France, puisse, autrement que par

dilettantisme s'attacher à une théorie fausse en soi, inadaptable dans la pratique, destructive de la nationalité et de ses divers éléments constitutifs, qui, si pour la division du territoire on s'attache à l'histoire, mène à des conclusions insoutenables, qui, si l'on s'inspire des intérêts nouveaux, devient aussi discutable que le système de 1791 et infiniment plus dangereuse. Cela demandera à être développé.

Reste la thèse royaliste. Il convient que je reproduise cette partie de l'article de M. Ch. Maurras.

Les académiciens bonapartistes qui voudraient faire bénéficier l'Empire et le Consulat de la vogue excellente qu'ont bien fini par obtenir les mots de tradition et d'organisation ne sont pas tous doués de l'extrême finesse qui distingue l'un d'eux, M. Albert Vandal. M. Frédéric Masson aurait été tout à fait digne de son subtil confrère en ne laissant point trop apercevoir ce qu'il pensait de notre division départementale puisque cette pensée coïncide exactement avec celle du misérable anarchiste de gouvernement, qui a nom Henri Brisson et qui préside la Chambre basse. Une autre fois il sera sage de ne pas évoquer les « décrets » de la Constituante pour en venir à célébrer une « organisation » consulaire quelconque. Car organisation et Constituante s'excluent assez, et les deux termes rapprochés font voir, avec les yeux de la tête, ce qu'a organisé au juste le premier Consul : une division territoriale contre nature ; on comprend alors à quoi se réduit cette fameuse « tradition napoléonienne » : nous diminuer au dehors, au dedans nous hacher menu. C'est la tradition de la mort du pays. Rien de plus vrai sans doute. Mais M. Frédéric Masson ne se proposait pas de le suggérer. Il ne recommencera pas.

De plus, quand il plaira à M. Frédéric Masson de tourner en dérision les « gouvernements rejetés », les vieilles mœurs », « le vieux loyalisme » et tout le reste de ce qu'il tient pour mort, il fera bien de ne pas découvrir, quatre lignes plus loin, sa tenace illusion de la survie napoléonienne. Car cela s'appelle, en définitive, traiter les gens d'illusionnés, et s'entendre répondre par le lecteur : « Et vous ? » Sans compter que, tout en faisant cette réponse, le lecteur s'aperçoit que le reproche fait aux royalistes tombait mal. Je n'aime pas du tout les querelles entre Français ni surtout entre patriotes, mais enfin la réalité, ici, est trop sensible, il est trop injuste de la nier ! Les royalistes ont un programme correspondant à l'état contemporain du pays, à l'en-

semble de ses aspirations existantes, programme soutenu par un personnel ardent et vivace, représenté, défini, incarné et développé par le plus actif, le plus moderne et le plus hardi des Princes. Quelle idée politique ne voudrait être morte aux mêmes conditions.

Au contraire qu'est devenue cette *démocratie libérale* qui constitue en somme le cœur et l'esprit de la tradition napoléonienne ? Regardez bien, elle est le parti radical. Elle est à l'Elysée. Elle est à la place Beauvau. Elle est aussi à Narbonne et à Montpellier comme à Strasbourg et comme à Metz. Elle est donc la synthèse même de tous nos maux. Elle en est le symbole historique, et elle en est la commune source profonde. Une tradition et une organisation du malheur, il n'est point d'autre mot, mais il faut ajouter : du malheur présent.

Je ne parle pas des bonapartistes de sentiment qui murmurent : « Si nous avions un Napoléon Ier ! » comme ils pourraient gémir : « Si nous avions un Henri IV. » Je ne parle pas davantage de ceux que de respectables souvenirs de famille enchaînent au passé napoléonien, au point de leur faire oublier des souvenirs antérieurs, des intérêts supérieurs. Il s'agit du bonapartiste fidèle au système, par système, bonapartiste raison. Celui-là (avec lequel M. Masson n'est pas sans ressemblance), s'il sait voir, s'il sait comprendre, s'il admet que, posant la cause, on ne peut renier l'effet, n'a que trois mots à dire devant le spectacle de la France contemporaine. Ces trois mots sont : « Je suis content. » M. Masson ne le dit pas. M. Masson n'est pas content. Mais c'est précisément en quoi il se manque à lui-même. C'est en quoi le système fournit sa preuve expresse de pure inanité. Le bonapartisme intégral, celui du Bloc, peut vivre des destructions de la patrie. Le bonapartisme mitigé, c'est-à-dire compatriote et conservateur, le bonapartisme de M. Frédéric Masson ne tient pas debout. Quel avenir lui prédire ? Tout le détruit. Fait, il n'existe plus depuis trente-sept ans. Idée, il ne peut se développer en logique. Il est rongé des deux côtés : si l'esprit de conservation et de nationalisme, d'*organisation* et de *tradition*, fait des progrès, il travaille à éliminer l'anarchie : *le libéralisme est atteint :* en organisant, il distribue, range et inégalise : *la democratie est touchee*, que reste-t-il de la démocratie libérale et le napoléonisme, que devient-il ? Si, au contraire, c'est la Révolution qui gagne, adieu le rêve d'ordre patriotique et conservateur. Vous voilà au napoléonisme intégral, centralisateur, égalitaire, despotique et à peine décapité puisqu'après tout M. Clemenceau a sa tête sur ses épaules.

Le bonapartiste logique, c'est aujourd'hui celui dont les

vœux sont comblés et qui accepte tous les effets dont son grand homme posa si bien toutes les causes. Quant au bonapartiste illogique, il n'a ni le pouvoir ni ce qu'il faut quand on désire s'en emparer : une idée vivante et conquérante. Comme royaliste, nous n'avons pas à nous inquiéter de ses nuées. L'empire nominal peut toujours se faire, sans doute, mais avec le concours des Juifs. Or, devant cet empire juif, le nationalisme français n'aura qu'à se souvenir du nationalisme italien, du nationalisme allemand, et *tirer dessus*. Cette hypothèse écartée, à laquelle on voit que nous avons, au surplus, des réponses très suffisantes, nos amis peuvent être tranquilles : il n'y aura rien.

Voilà ma réponse de royaliste.

Voici ma réponse de napoléonien.

Que d'autres pensent et disent de Bonaparte ce qu'ils veulent, cela ne me regarde point ; qu'ils se plaisent à défendre une these différente de celle que je soutiens, je n'y prends point garde. J'expose mes idées sans chercher à être subtil, ni fin, mais vrai. J'ai dit dans ce volume même, et j'ai tenté de prouver, comme je le crois, que Bonaparte et ceux qui se recommandent de lui ne sauraient être séparés de la Révolution. Je fais donc la partie belle a M. Ch. Maurras puisque je lui concède ses prémisses sans la moindre « subtilité ».

Nul de ceux qui ont été les représentants autorisés de l'Idée napoléonienne n'a renié la Révolution. Napoléon en fut l'organisateur, il en fut pour son époque le *terminateur* ; il etablit, sur les bases que la Révolution avait jetées, une organisation sociale qu'il ne put, par suite des coalitions suscitées par les Oligarques, mener à sa perfection, mais qui, telle quelle, dure depuis un siecle, a eté adoptée par les Bourbons de la branche aînee et de la branche cadette qui en ont assez profité pour en vivre exclusivement, et par quoi, la France subsiste.

Si l'organisation consulaire, devenue royale de 1814 à 1848 — organisation qui a pour base les décrets de l'Assemblée Constituante, n'a plus l'heur de plaire aux néo-royalistes, quelle organisation préparent-ils et comment peuvent-ils se dire traditionalistes puisqu'ils abolissent la tradition la plus récente de la royauté ?

Certes, adopter un système n'est point le créer ni l'imaginer — mais une adoption de cette sorte que les trois rois dont

peut se réclamer le représentant actuel du principe dynastique, ont successivement agréée et maintenue sans avoir même la pensée d'y rien changer, passera aux yeux des moins prevenus pour une légitimation.

En realité, la monarchie bourbonienne ayant chaussé les souliers de Napoléon, a pu les porter en savates et les avachir, mais elle n'a point le droit d'en médire.

A présent que cette organisation est condamnée, quelle est l'organisation *traditionaliste* que la royauté prépare à la France contemporaine ? L'organisation d'avant 1789 ? Sera-ce en trente-un gouvernements militaires, ou en trente-cinq généralités, ou en pays d'Election, pays d'Etats et pays conquis, ou selon le ressort des Parlements et des Conseils supérieurs ? Entre tant de systèmes qui étaient justifiables par la tradition historique, par le groupement successif des duchés et des comtés autour de la personne du roi, par l'adaptation des organes aux fonctions, quel choisir — et à quelle époque le choisir, car l'évolution a été continue ? Si c'est un système ancien, quel, de quelle date, comment appliqué ?

Au surplus par quelle royauté ? En un siecle, de 1748 à 1848, la Monarchie semble avoir présenté, en France au moins, sept formes differentes : il y a eu la royauté absolue, tempérée si l'on veut par les parlements : il y a eu la royauté sans parlements avec l'organisme Maupeou, il y a eu la royauté réformée avec Turgot et la royauté des Assemblées provinciales, il y a eu la royauté de la Constituante, il y a eu la royauté de la Charte octroyée : il y a eu la royauté meilleure que la république. L'une est aussi traditionnelle que l'autre et chacune est séparée de la précédente par un abîme. Toutes portent en elles-mêmes des éléments de dissolution auxquels elles ont succombé et celle-là qui, théoriquement, peut sembler la meilleure est justement celle qui a le moins duré, qui a le moins longtemps été mise en pratique, si même elle l'a été.

Ce qui est certain, c'est que la monarchie à partir de 1770 a éte en perpétuelle transformation, qu'elle avait perdu son centre de gravité et qu'elle cherchait vainement à le retrouver : Elle n'avait qu'une forme qui fût logique, celle justement qu'elle s'était ingéniée a détruire, la forme fédérative

où le lien de la fédération était la personne même du roi : Dès qu'elle avait tendu vers l'unité, et elle y avait été contrainte par d'inéluctables nécessités, elle avait vicié son principe ; dès qu'elle avait réalisé pour l'autorité royale un pouvoir absolu et qui n'avait plus qu'un contrôle inconstitutionnel, illégal, inefficace et momentané, l'organisme provincial qui, dans les pays d'État, assurait, en face des droits du souverain, les droits des sujets, s'était trouvé désuete, n'avait plus rempli sa fonction et avait été condamné à disparaître. Comme la nécessité d'un contrôle s'imposait quand même, elle avait dû recourir à des systèmes nouveaux, appropriés à l'unité récemment constituée : la dernière tentative fut celle des États provinciaux ; elle ne fut point satisfaisante ; il fallut recourir aux Assemblées des notables, enfin aux États généraux.

Si les royalistes veulent tenter une expérience intégrale du traditionalisme, il faut qu'ils remontent avant Richelieu qui, le premier, eut le sens du pouvoir royal unitaire et centralisé et qui tenta de le réaliser : Aux environs de 1614, ils trouveront une France à peu près telle qu'ils la souhaitent : Il sera intéressant à coup sûr de regarder par quels procédés ils ramèneront la nation de trois siècles en arrière, mais, là encore, il faudra bien qu'ils suppléent à des éléments totalement disparus, qu'ils ne pourraient reconstituer que comme Cuvier reconstitua la faune préhistorique : peut-être en retrouveraient-ils la forme, mais leur donner la vie !

Il s'agit donc de ceci : la royauté que les royalistes prétendent traditionaliste, n'a en réalité aucune tradition. Ou plutôt elle en a tant de différentes qu'elle n'en a pas une seule de concrète. La royauté, qu'ils disent être un principe, même l'unique, d'autorité, a présenté dans son histoire des variations telles qu'il est impossible de reconnaître duquel elle se réclame. Elle a le choix : pourtant, le chef actuel de la maison de Bourbon, s'il tente de rattacher ses idées à celles de Monsieur le comte de Chambord et de les accommoder avec celle de son père, de son grand-père, de son bisaïeul et de son trisaïeul, doit être, à des moments, dans un singulier embarras : l'histoire de la branche à laquelle il appartient, lui offre, s'il la connaît, d'étranges contradictions

à accorder, et s'il l'ignore, elle lui ménage bien des surprises. L'hérédité monarchique comporte la solidarité du descendant aux ascendants. On ne saurait à la fois réclamer l'héritage et en décliner des charges. Si la branche d'Orléans, séparée de la branche aînée depuis 1640, s'est trouvée, après deux siècles et demi, succéder à celle-ci, elle n'a pas moins eu, durant deux cent cinquante années, une existence propre, elle n'a pas moins joué un rôle et affirmé des principes. Ces principes sont ils si éloignés de ceux que soutiennent les Bonapartistes ? Il est de graves paroles qui engagent toute une race et l'obligent, qu'il ne suffit point de faire discuter par quelque journaliste, mais qu'il faut désavouer soi-même, nettement, formellement, en manière solennelle. Les paroles qu'ont prononcées ou qu'ont écrites les représentants successifs de quatre générations princières et qu'ils ont soutenues par leurs actes constituent une doctrine sur laquelle aucune ambiguïté n'est permise. Il faut être pour ou contre ; mais l'on ne saurait à la fois se réclamer d'elle et de la théorie adverse, de la souveraineté du peuple et du droit divin.

La doctrine napoléonienne n'a point cet avantage d'être ambiguë et double, de présenter des faces diverses selon les hommes auxquels elle s'adresse, de passer à la fois pour un retour vers le XVIe siècle et pour une appropriation de la monarchie aux idées libérales et socialistes les plus modernes. Elle est ce qu'elle est, elle ne se perd point dans la nuit des temps et, par là, elle doit renoncer à s'envelopper d'obscurités sibyllines. Pauvre Bonapartisme *de fait, il n'existe plus depuis trente-sept ans ;* cela est vrai ; la monarchie, elle, subsiste : elle a eu quatre rois pour le moins depuis que sa présence réelle a cessé d'être perceptible aux Français : Louis XIX, Henri V, Anonyme et Philippe VII, heureusement régnant. Anonyme est ici pour Louis-Philippe II ; admettre Louis-Philippe II serait reconnaître Louis-Philippe Ier et consacrer l'usurpation ; la doctrine monarchique en serait profondément lésée, si lésée qu'elle en périrait. Le roi Louis XVIII, qui avait la tradition monarchique, n'hésitait point à proclamer, par le seul chiffre dynastique qu'il imposait à son nom, que son neveu, fils de Louis XVI, avait régné du 21 janvier 1793 au

8 juin 1795, et il était dans la logique de sa doctrine lorsque, à son retour en France, il affirmait avoir régné déjà lui même durant dix-huit années. L'usurpation effective ne saurait interrompre la possession légitime. Pour un royaliste intégral, il n'y eut point de Révolution, Napoléon n'a jamais existé, et, quant à Louis-Philippe Ier, s'il eut, comme bisaïeul et duc d'Orléans, une vie réelle qu'il faut bien que ses descendants constatent — car sans elle, ils seraient encore dans les limbes — il est décédé sans doute, au point de vue de la doctrine, le 7 août 1830, jour de son usurpation.

Les choses s'arrangent fort bien ainsi, sauf pour *Anonyme*. S'il y eut, dans l'usurpation, une quasi-légitimité, comme d'aucuns le prétendent, Louis-Philippe Ier, en abdiquant le 24 février 1848 en faveur de son petit-fils, l'investit de ses droits, et ce petit-fils est devenu Louis-Philippe II, mais il ne saurait avoir régné — *in partibus* — concurremment avec Henri V ; si, fidèle à la doctrine, il n'a régné qu'après la mort d'Henri V, il a été Louis-Philippe Ier, car, s'il avait été Louis-Philippe II, il aurait continué l'usurpation, il y aurait persévéré, ce qui est diabolique ; ayant été II, a-t-il pu rétrograder à l'unité et, parce que la mort du Légitime l'appelait aux droits de celui-ci, est-il redevenu légitime ayant été usurpateur ? Ce mystère est plein d'angoisses et il convient seulement de poser le problème.

Pour peu qu'on se conforme à la doctrine royaliste, on est convaincu que la monarchie a continué à exister depuis soixante-dix-huit ans, de même qu'elle a subsisté durant les vingt-deux années de République et d'Empire. Cela est une incontestable supériorité. Du Sacre, les Rois Très Chrétiens ont gardé un très précieux anneau — et c'est l'anneau de Gygès. Il leur permet d'être ou de ne pas être, de paraître et de disparaître à leur gré : fortune à laquelle ne sauraient prétendre les Bonaparte.

D'ailleurs, comment un royaliste intégral, conscient et logique, peut-il prendre souci de ces Bonaparte, puisqu'ils n'ont pas plus existé que la Révolution ? Ou la royauté traditionnelle a subsisté et alors, il n'y a qu'à passer l'éponge sur l'histoire qui prétend relater quelque chose des usurpateurs ; ou la royauté traditionnelle a subi des interruptions

et une prescription s'est établie contre le droit héréditaire. Cette hypothèse étant inadmissible, il convient d'en revenir à la lumineuse démonstration de M. Pérès « *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé* » et, simplement, de rédiger à l'usage des royalistes un précis rectifié des événements afin qu'ils sachent à quoi s'en tenir.

A ce don d'invisibilité qu'ont leurs chefs, les royalistes joignent un assortiment de doctrines qui, près d'un magasin d'antiquités, des mieux fournis en objets rares et précieux, leur permet d'ouvrir une boutique de soldes, où ils déballent des nouveautés défraîchies, les *laissé pour compte* de tous les gouvernements. Mais ils ont beau tenter de les retaper à la mode, le public ne s'y laisse pas prendre et, malgré des parades à la porte, passe son chemin.

Les bonapartistes sont trop pauvres pour avoir ainsi, à la douzaine, des rechanges de doctrines. Ils en ont une et s'y tiennent. Qu'on ne vienne point parler d'un bonapartisme patriote et conservateur, à formules libérales qui s'opposerait au napoléonisme farouche, centralisateur, égalitaire et despotique : On ne saurait empêcher, dans quelque parti que ce soit — même royaliste — qu'il n'y ait de fort braves gens se tenant en marge, suivant leur fantaisie, restant attachés à des personnes plus qu'à des principes, bonapartistes ou royalistes de sentiment, sans s'être jamais demandé s'il y avait une doctrine et quelle elle était. Républicains dégoûtés ou monarchistes désabusés, ils viennent au bonapartisme, non point pour en adopter les idées, mais dans l'espoir que par lui ils feront prédominer les leurs. Ils le choisissent comme un instrument adaptable dont ils se serviront pour aider leur ambition et appliquer leurs théories, s'ils en ont. Cela veut-il dire qu'ils aient été, ou qu'ils soient napoléoniens ? Pas le moins du monde. Ce qu'ils font s'est déjà fait : on a vu fleurir ainsi, aux environs de juillet 1830, un bonapartisme censitaire, parlementaire, patriote et conservateur, qui n'était autre que l'orléanisme et auquel se ralliaient, avec un enthousiasme doublé par l'appétit, les hommes qui depuis 1815 se morfondaient dans l'attente d'une revanche improbable.

Pour avoir emprunté le personnel bonapartiste sans

emploi et pour avoir flatté — en apparence au moins — certaines des passions que quinze ans de monarchie légitime avait exaspérées, cet orléanisme eut dix-huit années de règne ; mais s'il avait simulé le bonapartisme, il n'avait eu garde d'en adopter le principe essentiel qui est celui de la souveraineté du peuple ; il n'avait eu garde, s'étant mis en possession par un tour de passe-passe parlementaire, de requérir l'élection directe du chef du pouvoir exécutif par le peuple ; il n'avait eu garde de s'établir le médiateur entre le Tiers Etat dont il était le protégé et le quatrième Etat dont il se déclara l'ennemi ; il n'avait eu garde de se poser comme le défenseur de l'honneur national et, en toute occasion, il l'avait sacrifié à des intérêts familiaux ; il faut laisser un bonapartisme de cette sorte à ceux qui l'exploitèrent et qui en vécurent. Le jour où le mensonge qu'il était, apparut, il rentra dans le néant.

C'est par tout ce qui n'était point dans le bonapartisme usurpateur et supposé que vit et que subsiste la doctrine napoléonienne. Cela est un nom qu'on lui prête, parce que Napoléon en fut en France le plus admirable représentant, mais la doctrine napoléonienne diffère par ce trait essentiel de la doctrine royaliste que celle-ci cesse d'exister, si la race des descendants d'Hugues Capet vient à s'éteindre, tandis qu'elle subsiste, même défaillant la race des Napoléons. Leur nom et leur ascendance constituent, *une recommandation*. Ils ne sauraient constituer un droit, ce droit n'appartient qu'au peuple seul souverain. Que la race s'abolisse, que quiconque est Napoléon disparaisse, la doctrine n'est pas moins vivante, pas moins nécessaire. Souveraineté nationale, élection directe du chef du pouvoir exécutif par le peuple, abolition du parlementarisme, initiative des lois réservée au chef de l'Etat, vote du budget, des comptes et des lois par un Corps Législatif ; la Constitution de l'An VIII ou la Constitution de 1852 : qu'on rende cela à la France ; elle s'en contentera.

C'est là du Césarisme. — Pourquoi pas ? Il y eut des républiques aristocratiques ayant pour ressort principal de gouvernement un sénat, composé d'hommes élevés dans la conviction de la grandeur nationale, instruits pour régir l'Etat, rendus conscients des responsabilités qu'ils affron-

taient, et déterminés à tous les sacrifices pour assurer la grandeur de leur pays. Certaines traversèrent ainsi des siècles, s'affaiblirent par la corruption, s'écroulèrent par les sottises ou les crimes des gouvernants. Quelques-unes, sous des vocables divers, subsistent encore. Mais nulle république démocratique n'a duré comme forme de gouvernement d'une nation quelque peu populeuse, à moins qu'elle n'ait reçu un chef, ayant des pouvoirs suffisants pour gouverner, pour résister à la fois à la pression de la démagogie et à celle de la ploutocratie, seule puissance qui se forme et qui puisse devenir prépondérante dans une démocratie égalitaire. Sinon, qui mène l'État, c'est le rhéteur faisant appel à tous les appétits de destruction ou le manieur d'argent ne reculant devant aucun procédé pour s'enrichir davantage. Et, d'une façon ou de l'autre, la nation périt.

Que cette forme de gouvernement soit adéquate à la démocratie, les siècles l'attestent. Le césarisme n'en est pas moins le césarisme, que le chef soit élu pour une période ou qu'il le soit à vie : seulement ce qui l'adultère et le corrompt trop souvent, c'est l'ingérence de l'esprit royaliste, et la préoccupation de l'hérédité. Il cesse alors d'être une forme normale et appropriée, pour devenir un composé bâtard d'éléments inorganiques.

Napoléon l'avait si bien compris que, à partir de 1804, c'est-à-dire de l'institution de l'Empire, il s'efforça de créer des formes de hiérarchie qui y fussent appropriées et qui, en prélevant sur la nation des éléments d'aristocratie, par une sélection en quelque façon mécanique, s'exerçant à la fois sur toutes ses forces vives, constituassent, autour du trône impérial, pour le présent et pour l'avenir, une réserve de puissance incomparable et constamment renouvelée. Mais ces institutions périrent avec l'Empire même : Nul ne peut dire ce qu'elles eussent produit et, faute d'un homme de génie qui puisse tenter de les rénover, il faut s'en tenir à la seule forme qui ait été matériellement expérimentée et qui ait donné lieu à un jugement.

Traditionnelle, cette forme l'est autant pour le moins que la royauté ; mais, sur celle-ci, elle a l'avantage de n'avoir qu'une tradition au lieu de vingt : réalisable, elle l'a prouvé,

tandis que les expériences de la royauté sont encore à faire ; adaptable, car, hormis les principes, rien dans les applications n'en est immuable ; elle ne prétend point à une perfection acquise dès qu'il faut rechercher dans le passé, mais à une perfectibilité continue qui s'accommode à l'avenir.

On ne fait point rétrograder une nation ; on ne la ramène point à des institutions surannées dont elle a perdu le sens et qui, pour ceux là même qui les préconisent ne sont que des jeux d'imagination ou tout au plus des symboles. Pour discuter utilement de la royauté, il faudrait savoir un peu d'histoire — car c'est bien dans l'histoire et par l'histoire qu'il convient de chercher et de trouver la tradition ; or c'est là ce qui paraît manquer aux royalistes à la moderne. Sortis de quelques vagues théoriciens du pouvoir absolu, dont l'un a l'incontestable supériorité de n'être point français et l'autre l'infériorité d'avoir été, à 10 000 francs d'appointements, conseiller de l'Université impériale, ils ne veulent rien savoir et bien leur en prend. Encore ont-ils lu Bonald ? Si oui, ils prennent à leur compte cet axiome sur qui repose toute la *Législation primitive* : « La souveraineté est en Dieu ou elle est dans l'homme, point de milieu », et ils concluent forcément, avec Bonald, qu'elle est en Dieu. Tel ne fut point l'avis du bisaïeul du prétendant actuel : Dans la circonstance la plus mémorable de son existence politique ne l'affirma t-il point par ces paroles : « Convaincu que quiconque attente ou attentera à la souveraineté du peuple, mérite la mort, je vote la mort. » Et c'était la mort du chef de sa maison, du roi de France, du représentant du Droit divin.

Si les Bonaparte n'ont point attesté leur conviction par un tel sacrifice, au moins ils y sont demeurés fidèles et leurs partisans avec eux. La lecture de Bonald est profitable bien qu'il soit permis d'y préférer Bossuet et à prendre un théoricien du droit divin, mieux vaudrait celui de la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte*. Il écrit, en une langue plus claire, des phrases plus belles. Mais l'on a au moins ouï parler de Bossuet : Le redoutable auvergnat que fut le nébuleux M. de Bonald n'a point une telle notoriété et, sous couleur d'être instruit de choses mystérieuses, l'on se dispense

d'affirmer nettement qu'on croit en la monarchie de droit divin et qu'on le proclame.

Tel est le fait pourtant : *Traditionialiste* égale *Divin* : il suffit de s'entendre. Pourtant, ici, la chose a son importance. Outre que, à quelques esprits assurément malavisés, il paraîtra peu décent que la *Divinité* devienne ainsi, pour des lutteurs catholiques et royalistes, une simple *tradition* ; outre qu'à ce déguisement de *Dieu* en *Tradition*, l'on reprendrait aisément un manque de franchise ; la substitution qui devient ici nécessaire de *Divin* à *Traditionnel* suffit à faire rentrer la théorie actuelle des monarchistes dans le cadre des idées discutées depuis cent trente ans. Ainsi, les obscurités se dissipent et l'on sait à quoi et à qui l'on a affaire.

Cela est excellent et à une telle doctrine rien ne s'oppose. On a tout droit de l'adopter ; peut-être est-elle la vraie ; elle est en tout cas fort ancienne et trouva de généreux et d'éloquents défenseurs. Elle est biblique plus que chrétienne ; mais cela n'importe. Seulement il faut qu'on ose dire : la royauté que nous prétendons imposer à la France et que nous prétendons que la France subisse, c'est la royauté de droit divin, telle que l'ont entendue le comte de Lille et le comte d'Artois avant que Talleyrand et Fouché ne les restaurassent. Cette déclaration sera d'une belle hardiesse : surtout, si l'on n'a point requis pour l'appuyer quinze cent mille baïonnettes étrangères — car il faut bien cela.

LES LIBRICULTEURS ET LA MÉVENTE

La viticulture n'est pas seule atteinte par la mévente; la libriculture ne l'est pas moins et ses plaintes ont, paraît-il, rencontré, sur les bancs des diverses Chambres, des hommes, avides de justice. qui se sont empressés d'embrasser sa cause. En effet, elle peut être rémunératrice et, à défaut d'honoraires, l'immense publicité dont les libriculteurs ne manqueront pas de récompenser leurs avocats, constituera une suffisante rémunération.

Les libriculteurs, d'ailleurs, ne proclament point la grève; leurs manifestations sont jusqu'ici pacifiques, mais un gouvernement sage devrait se méfier, car de redoutables complications peuvent être à craindre. Les libriculteurs ne se contentent plus, en effet, avec des mots. On a beau multiplier les récompenses rémunératrices, les unes arrachées à la bonne volonté de l'État, comme le prix de Rome, les autres fondées à perpétuité par des particuliers modestes qui désirent quelque immortalité pour leur nom, les autres décernées par quelque journal ; on a beau, chaque année, distribuer par centaines des

prix en argent sonnant qui passent de bien loin les deux cent mille francs ; on a beau, sous toutes les formes, pour tous les usages, ériger des chaires dont on paye d'abord les professeurs, et dont on est arrivé à payer les élèves, tous ces encouragements donnés aux vivants, ne font qu'aller contre leur but : ils augmentent la production, ils généralisent la libriculture et la fraude ne manque pas de s'y introduire. Il n'y a qu'un remède : confisquer les morts au profit des vivants. Mieux : les supprimer.

Il faut être radical, c'est le moyen de plaire au gouvernement. Qu'est-ce que ce prétendu remède qu'on préconise contre la mévente? Frapper, au profit de l'État, d'un impôt de dix pour cent du prix marqué, tout volume d'œuvres tombées dans le domaine public, écrites par un homme mort depuis cinquante ans : cela fera-t-il qu'on achètera davantage les volumes sur qui les auteurs eux-mêmes toucheront dix pour cent du prix fort?

*
* *

Outre qu'une telle proposition peut donner à rire et que les partis réactionnaires seraient tentés de la présenter comme une sinistre conspiration contre le progrès des lumières et la diffusion de l'instruction générale ; outre qu'elle se trouverait frapper en même temps tous les livres dits classiques, depuis Platon jusqu'à Voltaire, tous les

livres sacrés, et, à dire vrai, tous les livres que lit un honnête homme, supprimerait-on par là la mévente? C'est l'éditeur qu'on vise, l'éditeur qui a le mauvais goût de préférer les morts aux vivants; mais, si l'éditeur a ainsi mauvais goût, c'est qu'il suit le public. Et si l'on frappe l'éditeur, ne se rattrapera-t-il pas sur le public? Qui fait la plus grande consommation de classiques, ce sont les écoliers. Le livre, dit de classe, si bon marché qu'il se vende, constitue pour les parents une dépense d'une certaine importance. Vu la concurrence, il est impossible d'établir ces livres pour un prix inférieur : ce seront donc les parents de tous les écoliers de France — que les enfants reçoivent l'enseignement primaire, secondaire, technique ou supérieur, — qui devront payer les dix pour cent.

L'État en bénéficiera, non point les auteurs. On ne voit guère un grand maître de l'Université abolissant de son chef Corneille, Racine, Molière, Descartes, Pascal, même Voltaire, et leur substituant, pour l'enseignement des classes, des auteurs vivants, à seule fin d'assurer à ceux-ci dix pour cent sur la vente de leurs livres. On a vu bien des choses; on en verra encore beaucoup, mais celle-là, non! S'il se trouve un auteur vivant prêt à solliciter l'introduction obligatoire de ses ouvrages dans l'enseignement classique, qu'il parle! La récolte des pommes à cuire peut être superbe en Normandie, mais il faut en retenir le stock : on en manquera.

Au profit de la libriculture dans le marasme, il

serait bien plus équitable de frapper d'un impôt de dix pour cent du prix fort les automobiles, les bicyclettes, les canots, les ustensiles de golf, de tennis et de croquet, car le sport est bien plutôt responsable de la mévente, et tout divertissement, toute occupation, toute industrie qui distrait le citoyen français d'acheter des livres d'auteurs vivants ou d'auteurs morts depuis moins de cinquante ans, constitue, à n'en pas douter, un préjudice à la libriculture. Par suite, rien ne serait plus à propos qu'un impôt supplémentaire et l'apposition d'un timbre spécial sur tout accessoire de jeux : on en mettrait sur les ballons, les raquettes, les fleurets, les fusils, les chevaux, les pièces de rechange et, à défaut d'accessoires, sur le coureur même ou le promeneur et sur les enfants en bas âge qui préfèrent leur nourrice à des volumes à couverture jaune !

* * *

On dirait bien aux libriculteurs, comme jadis M. Roy pour d'autres matières : « Faites de bonne politique, vous aurez de bonnes finances » : « Faites de bons livres, vous aurez une bonne vente. » Il y a eu en France certains auteurs — et l'on n'irait pas loin pour les trouver — dont les livres très chastes, nets de tout scandale, abordant les thèses les plus élevées et parfois les plus ardues qui puissent se présenter à l'attention du corps social, se vendent à des cent mille exemplaires, après avoir paru

d'abord dans les revues qui ont la plus grande circulation. Donc, on est encore capable de lire ; mais on lit ce qu'on veut lire. C'est ce que ne conçoivent pas les auteurs dont les livres ne se vendent pas. N'osant pourtant s'attaquer aux vivants qui sont des confrères, ni proposer — ce qui arrivera — un impôt progressif et proportionnel au tirage, ils se contentent, pour l'instant, de faire renchérir les morts ; ils sont bons princes, car ils pourraient exiger que l'État comblât la différence ; ce serait l'affaire d'une loi très simple et qui tiendrait en trois articles :

« Article premier. — Tout citoyen français a le droit de faire imprimer par l'État un volume de sa composition.

« Article II. — Ce volume sera tiré à cent mille exemplaires.

« Article III. — L'auteur, avant la mise en vente, touchera dix pour cent du prix fort marqué sur le volume. »

On comprend bien que, si l'auteur ne devait toucher que sur les volumes vendus, ce serait une sinistre plaisanterie. Ce qu'il faut, ce n'est point que les volumes se vendent, c'est qu'ils soient payés. A la vérité, cela coûtera cher, mais, en démocratie, il faut des principes. Le premier de tous les principes, à en croire certaines inscriptions apposées sur les monuments publics, c'est l'Égalité. M. X... fait des livres. Tout citoyen français a le droit de faire des livres. M. X... vend ses livres

à cent mille exemplaires et ces exemplaires lui sont payés par son éditeur. Le citoyen français qui, sur cet exemple, fera des livres, subira une injustice inexpiable s'il n'est pas aussi bien traité que M. X... Par suite, l'État, qui doit veiller à maintenir l'égalité entre les citoyens, se substituera à l'éditeur, et fabriquera les livres à cent mille exemplaires. Cela est aussi simple que l'impôt sur le revenu.

* * *

Cette solution judicieuse, on le constate à regret, n'a pas encore trouvé un défenseur : cela viendra. Pourtant, par des côtés, elle est incomplète, car le libriculteur ne se contente point du profit, il veut aussi la gloire. Toucher dix pour cent du prix fort est bon, mais n'est-il pas meilleur d'emplir de son nom Paris, la France, l'Europe, les deux Amériques et l'Extrême-Orient ? de savourer l'encens que font brûler, dans les cassolettes appelées journaux, des mains expertes ? d'imposer son illustration aux salons, aux écoles et aux cabarets et d'obtenir, en même temps que les acclamations populaires, le sourire des belles dames ? Il y aurait bien pour cela les lectures obligatoires avec récitations tous les décadis dans le temple municipal. On y a pensé, mais cette obligation ajoutée à toutes les autres pourrait peser aux électeurs, qui quelque jour se revengeraient. D'ailleurs il ne faut point oublier que, près du mot *Egalité*, il y a le mot *Liberté*. Il

est de peu d'usage, mais enfin il est écrit et jusqu'ici on n'a pas encore songé à l'effacer. Si ces misérables lecteurs au lieu d'apprendre par cœur les morceaux choisis de tel ou tel grand écrivain contemporain et vivant, s'avisaient de Voltaire, Diderot, Musset, Bossuet, Béranger, d'un auteur mort, mort depuis cinquante ans. Certes, la faute de goût serait impardonnable, mais, faute d'une éducation rationnelle, le Français manque de goût. Il n'est à cela qu'un remède : c'est de détruire les œuvres de tout écrivain mort depuis cinquante ans. En brûlant les bibliothèques et en interdisant, sous peine de mort, l'impression ou la réimpression de tout livre dont l'auteur n'est point en vie, on parera, d'une part à la mévente, d'autre part à l'ingloire — à moins que les citoyens lecteurs décidés à toutes les révoltes plutôt que de subir de mortels ennuis, ne proclament la grève qui, pour eux aussi, est un droit primordial. Au fait, ils l'exercent, sans avoir eu besoin de l'attester par des gestes.

Il faut vivre dans ce temps où, à propos de tout et de rien, pour chacune de ses petites affaires, l'individu qui se prétend libéré, s'empresse de réclamer l'intervention de l'État sauveur, de l'État nourrisseur, de l'État providence, pour assister à cet étrange spectacle d'hommes de lettres réclamant un impôt sur la pensée ; et parallèlement, une autre campagne est menée pour rendre perpétuelle et indéfinie la propriété littéraire.

*
* *

Il conviendrait d'abord de définir la propriété littéraire : n'est-ce pas la propriété de toute pensée qui a été émise par un individu oralement ou par écrit ? Un discours appartient aussi bien à son auteur qu'un sonnet ; une réplique qu'une épigramme ; une lettre qu'un article ; une dépêche qu'un roman. Il a été interdit de produire et de publier des lettres ou des morceaux de style intéressant l'histoire littéraire et même l'histoire tout court, parce que ces lettres ou ces morceaux étaient l'œuvre d'un écrivain mort depuis moins de cinquante ans. Où commence l'écrivain ? M. Thiers est-il un écrivain ? M. Jules Simon est-il un écrivain ? L'empereur Napoléon III est-il un écrivain ? Oui, car chacun a écrit et publié des livres ; mais on n'a pas besoin qu'il en ait imprimé, il suffit qu'il ait émis une pensée pour que la propriété de cette pensée appartienne, durant un demi-siècle après sa mort, à ses héritiers et que nul n'ait le droit de publier cette pensée éditée ou inédite, sous peine de dommages-intérêts vis-à-vis des héritiers, légataires ou légataires de ses légataires. *Il y a chose jugée*.

Donc, tout historien qui prétendrait, en étudiant une partie d'histoire où figureraient des hommes qui n'étaient point morts en 1857, citer leurs lettres ou leurs paroles, peut être condamné, doit l'être, car

il commet un attentat contre la propriété littéraire. C'est là ce qu'on propose de rendre indéfini : autant dire qu'on entend supprimer, au profit des gens de lettres vivants et de leurs héritiers, toute histoire — non pas seulement l'histoire littéraire, mais l'histoire tout court.

Et, en vérité, pourquoi faire ? Mis à part trois ou quatre poètes et moins de romanciers — encore d'eux, combien peu d'œuvres ? — quel éditeur, fût-il le plus entreprenant, pensera à réimprimer les œuvres tombées après un demi-siècle dans le domaine public ? Quel livre d'histoire ? Quel livre de voyage ou quelle étude d'art ? Beau denier qu'ont là les héritiers ! Quelle pièce de théâtre, si applaudie qu'elle ait été en son temps, s'avise-t-on de republier ? On joue encore de celles sous qui l'on a fait des musiques, mais, ôtez les musiques, qui se soucie des paroles ? Assis sur les piles invendues et invendables des livres de leur ancêtre, les héritiers pourront attendre l'amateur. Ce ne sera même plus l'épicier. Le papier imprimé est plein de microbes.

*
* *

Si la nation profite à quelque moment des imaginations du romancier ou du poète et que celui-ci ait laissé des descendants misérables, n'est-elle plus assez généreuse pour leur apporter, sous forme d'une souscription publique ou d'une pension d'État, le témoignage de sa reconnaissance ? Mais si,

envers les vivants, elle peut avoir quelques devoirs, elle en a de bien autrement pressants à l'égard de ces morts illustres dont le génie forme le meilleur du patrimoine national. C'est par la diffusion de leur œuvre qui a fixé la langue, qui a, en des mots décisifs, précisé des idées personnelles, qui a imaginé des légendes gracieuses ou sublimes, qui a révélé les angoisses, les surprises, les désespoirs, les transports de leur cœur ; c'est par le versement au fonds commun de ces idées et de ces rêves, de ces belles phrases et de ces nobles chants qu'elle paiera les morts de la seule monnaie qui puisse plaire à leurs ombres sacrées : l'immortalité.

SEPTEMBRE

Il y a cent quinze ans, dans ce mois de septembre commençant, Paris a vécu des jours qui sont entre les plus néfastes de son existence vingt fois séculaire. Ces jours-là, les 2 et 3 septembre 1792, près de deux mille individus, emprisonnés et désarmés, beaucoup blessés, certains infirmes, des vieillards, des prêtres, des femmes, furent massacrés dans neuf prisons ou maisons religieuses transformées en prisons. Par qui ? La légende révolutionnaire dit : par le peuple de Paris — et quelle tache à jamais sur ce peuple ! L'histoire dit : par une faction qui n'a jamais reculé devant aucun crime, faction que mènent des étrangers, des fous, des dégénérés, des tuberculeux et qui, par son audace et par la lâcheté de ceux qu'elle opprime, s'est établie maîtresse de Paris, y a régné pendant deux années, du 10 août 1792 au 27 juillet 1794 (9 thermidor an II).

Ce qu'ont pensé et souffert les massacrés, on le sait par les quelques malheureux qui, par un coup du hasard, l'intervention subite d'un homme

de bonne volonté, l'attendrissement inespéré d'un massacreur, la lassitude des bourreaux, ont échappé à la mort. Combien? Une centaine peut-être, parmi lesquels des filles et des voleurs entrent pour deux tiers. Plusieurs ont raconté cette agonie et l'on a leurs témoignages : Ils furent publiés jadis dans les *Mémoires sur la Révolution française*, réimprimés en 1858; quelques autres furent apportés tout récemment par M. Lenôtre dans la *Bibliothèque de Mémoires et de Souvenirs*. Cela est profondément dramatique, mais n'apprend ni d'où est venue l'idée du massacre, ni qui l'a réalisée, ni à qui elle a profité.

Ce qu'ils ont dit, ç'a été les visites domiciliaires de policiers improvisés, l'arrestation brutale, la détention dans les arrière-chambres de comités, le transfert aux Carmes, à la Conciergerie, au Châtelet, à la Force, à l'Abbaye, au Séminaire Saint-Firmin, les espérances et les craintes, la conviction que l'erreur allait être réparée et leur innocence reconnue, les lentes heures vécues dans les misères et les angoisses, puis le bruit aux portes, les vociférations et les cris de désespoir, les silences intermittents qui font croire au salut, les recherches d'un moyen de s'évader, l'appel des compagnons de geôle dont pas un ne revient, le bruit qui se répand d'un tribunal qui juge, donc qui peut absoudre, et le fol espoir de prouver à ce tribunal qu'on n'a rien fait, qu'on ne sait même pas pourquoi on fut arrêté ; et puis la comparution

devant ces hommes, et la chance, le hasard, un mot heureux, une phrase qui plaît — le salut !

*
* *

L'abbé Sicard, l'abbé de Salamon, Weber, Pauline de Tourzel, Gandolphe, Jourgniac-Saint-Méard, l'abbé Berthelet, l'abbé Vialar, l'abbé Saurin, Maton de La Varenne, la marquise de Fausse-Landry ; ce sont les mêmes faits, les mêmes sentiments, le même ravissement à vivre, et le même étonnement d'avoir échappé. Au lieu d'une dizaine de relations, l'on en aurait cent que l'on ne saurait rien de plus, car, à l'exception de quelques personnages en vue, tels que Montmorin, l'ancien ministre des Affaires étrangères, nul ne savait quel crime il pouvait avoir commis.

Dans le journal que tenait un Parisien de ce temps, un nommé Payen, homme pieux et fréquentant les églises, qui avait pris sa part au mouvement des Parlements d'où sortit la Révolution, on trouve ces notes qui rendent très exactement l'impression générale : « Le 13 août, on fit des recherches de toutes les personnes soupçonnées d'avoir conspiré contre l'État. On les arrêtait comme criminels de lèse-nation. Ce même jour, on fit la recherche des prêtres réfractaires, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas voulu recevoir la constitution civile du clergé. On les arrêta et on en conduisit

une partie aux Carmes-Deschaux, une au séminaire de Saint-Firmin, à l'abbaye de Saint-Germain. On a aussi arrêté les pauvres prêtres infirmes qui étaient à l'hospice du village d'Issy. Les prêtres constitutionnels quittèrent leur costume et prirent l'habit bourgeois et les cheveux en queue. Le 15 août, personne ne sortit de Paris sans passeport. On ne fit la procession que dans les églises et, depuis ce jour, elles ne sortent plus dans les rues... Le 24 août, on a forcé tous les religieux et les religieuses de sortir de leur couvent, qui n'avaient pas voulu sortir... Le dimanche 2 septembre, des gens payés par je ne sais qui, se portèrent en foule aux différentes prisons de Paris où ils trouvèrent des membres de la Commune qui y formaient comme une espèce de tribunal et se faisaient représenter les registres, et, suivant leur jugement, ils absolvaient et faisaient mettre dehors les prisonniers pour crimes d'État ou de lèse-nation où, en sortant, ils étaient massacrés par le peuple gagé en criant : Vive la Nation ! »

Les détails que donne ensuite le narrateur naïf n'ajoutent rien à ce qu'on sait : ce qui le frappe dans le massacre à la Salpêtrière, c'est que « la malheureuse Mme Desrues y périt » ; il y revient à deux reprises. Cela est d'un vrai Parisien, amateur de causes célèbres et vraisemblablement habitué du Palais : l'histoire de l'empoisonneur Desrues ou Derues, si habilement débrouillée et contée récemment par M. Georges Claretie,

ayant été de celles qui avaient le plus fait frémir et discúter la petite bourgeoisie.

Ce n'est point là ce qu'il faut retenir, mais cette constatation d'une puissance anonyme, mystérieuse, qui disposait de la liberté et de la vie, et devant qui, frappés de terreur, tous se soumettaient — car pas une fois on ne trouve un accès de révolte, une mise en défense, un brave homme, épée ou pistolet en main, vendant sa peau. « On fit des recherches... On arrêtait... Des gens payés par je ne sais qui... » Il semble que ce soit la Fatalité qui règne et que toute résistance soit impossible. C'est un état d'esprit connu, tel qu'on a pu le constater à Paris il y a trente-six ans, tel qu'on le constatera demain s'il plaît à la Confédération Générale du Travail de refaire ce qu'ont fait la Commune de 1871 et la Commune de 1792.

* * *

Tout part de cette Commune insurrectionnelle formée dans la nuit du 9 au 10 août 1792, qui, par l'assassinat de Mandat, commandant général de la Garde nationale, a désarmé la défense des Tuileries, a livré le Roi à ses agresseurs — combien peu nombreux, peu braves, et que les Suisses eussent amplement suffi à repousser, n'eussent été les ordres de Louis XVI !

Mandat tué, cette bande qui s'était emparée de l'Hôtel de Ville, grâce à la complicité du maire

Pétion, légiféra, fit des nominations, se donna une apparence de pouvoir légal, s'établit en assemblée délibérante. De quel droit? Elle va le dire elle-même dans le premier de ses procès-verbaux : « L'assemblée des commissaires de la majorité des Sections réunis avec pleins pouvoirs de sauver la chose publique, considérant que les dangers qui menacent la patrie proviennent principalement de ce que le salut de l'empire a été confié à des mains perfides, reconnaissant que d'après le grand principe de la souveraineté nationale, le peuple a le droit de retirer les pouvoirs qu'il a délégués... » Voilà.

Avec les mêmes mots, on commettra encore bien des crimes.

*
* *

Qui est-ce? Les noms d'Auvray, de Balin, de Baudrais, de Benoist, de Bernard, de Bodson, de Bouin, de Boula, de Bruslé, de Camus, de Charles, de Clémence, de Coulombeau, de Dangé, de Darnaudery, de Defrasne, de Delabarre, de Delaunay, de Deltroit, de Dobsent, de Dunouy, de Duroure, ces noms dont on pourrait continuer indéfiniment l'énumération, n'apprennent rien. On ne retient que Manuel, procureur de la Commune; Hébert, second substitut; Léonard Bourdon et de Bourdon-Vatry, membres de la Commune; mais, mis à part Manuel et encore pour combien de temps, ce ne sont pas ceux qui siègent à la Commune qui la dirigent.

ce sont des hommes qui ont dédaigné d'en faire partie, mais qui viennent y parler comme Robespierre et Billaud-Varennes, qui y présentent des adresses aussitôt adoptées, ou comme Marat qui, a dit Pétion, « s'était emparé de la direction et des mouvements de la police, qui, assidu à toutes les conférences, s'immisçait dans toutes les affaires, parlait et ordonnait en maître ».

Ce sont ces hommes qui décident les massacres. Pourquoi ? Est-ce, comme a dit Barère, dans l'apologie qu'il en a prononcée deux mois après, « pour faire disparaître ces conspirateurs que le glaive de la Loi semblait ne pouvoir pas atteindre, pour anéantir tous les projets désastreux enfantés par l'hydre du feuillantisme, du royalisme et de l'aristocratie qui levait sa tête hideuse ? » Des mots cela, mais parce que, comme l'a dit Collot-d'Herbois aux Jacobins, « *sans le 2 septembre, il n'y aurait pas de Convention nationale* ».

Ceux qui, au 10 août, s'étaient emparés du pouvoir sentaient fort bien qu'ils étaient une infime minorité et que la France, si elle était libre dans ses votes, les rejetterait avec horreur ; que, à la Convention nationale, devant laquelle se retirerait tout à l'heure la Législative, ils seraient isolés, sans force et sans autorité ; que déjà certains de leurs adversaires, pour libérer la Convention de la tyrannie parisienne, pensaient qu'il serait opportun de la réunir dans une autre ville. Pour faire trembler les électeurs, pour obtenir des élections à leur

gré, ils risquèrent le *coup du complot*. Gorsas, dans le n° III de son *Courrier des* 83 *départements*, à la date du 3 septembre, écrit : « Le moment terrible est venu ; des hordes de cannibales avides de sang et de pillage ont violé l'asile de la liberté ; ils ne dissimulent point qu'ils ont des intelligences intérieures sur lesquelles ils comptent... Ils veulent la mort des patriotes... C'est donc aujourd'hui un combat à outrance ?... *Qu'ils périssent !* »

« Hier sur les quatre heures, on remarque au palais des hommes suspects ; des signes qu'ils se donnent entre eux éveillent des inquiétudes. Le patriotisme vigilant ne tarde pas à se convaincre de leurs perfides intentions. Dénoncés d'abord, on les surveille, on les fouille ; on trouve sur eux les preuves matérielles de leur délit ou plutôt d'une conspiration manifeste. Qui sont ces scélérats ? Un ancien officier de gendarmerie, des prêtres réfractaires, un évêque. On les conduit au comité, mais le peuple furieux, qui sait que le crime et la vengeance l'environnent et que les prisons sont pleines de conjurés, en fait une justice terrible, mais nécessaire, mais *nécessitée*, car, il ne faut plus se le dissimuler, nous sommes en guerre ouverte avec les ennemis de notre liberté. *Périr par leurs mains, ou qu'ils périssent par les nôtres!* telle est la cruelle alternative ; enfin, au moment même, neuf heures du soir, le torrent du peuple se porte à la Conciergerie et demande les têtes des coupables. »

* * *

Et, dans le numéro IV, portant la date du 4, le même Gorsas écrit : « La générale battue, le tocsin sonné de toutes parts, avaient produit un mouvement d'autant plus exalté qu'on avait la conviction que les Autrichiens l'avaient combiné avec un Plan de Terreur pour Paris. On avait eu en outre des preuves d'une *conjuration nouvelle*, dans le détail de laquelle il nous est impossible d'entrer aujourd'hui. Nous nous bornerons à dire qu'un complot était prêt d'éclater ; que des bandes de conspirateurs, au même moment et à un signal donné, devaient se porter sur différents points ; que les prisons à la même heure devaient s'ouvrir ; que des milliers de scélérats, entassés depuis trois ans, se seraient répandus comme un torrent dévastateur, qu'ils devaient être secondés par tout ce qu'il y avait d'*honnêtes gens* (et il y en a beaucoup), tous ces faits n'étaient point douteux... La connaissance de ce nouvel attentat a produit le plus terrible mouvement dont les fastes de l'histoire puissent fournir l'exemple ; et, pendant que plus de cent mille citoyens volaient aux armes pour se porter aux frontières, cent mille autres, ou plutôt tout Paris, se sont rendus aux prisons emcombrées de brigands *avec l'intention de tout sacrifier à la sûreté publique*... (*Demain, les plus amples et les plus sûrs détails.*) Paris est calme ce soir. »

Voilà la légende qu'on fabrique et qu'on accrédite. Toute pareille est la version des *Révolutions de Paris* et de la *Feuille villageoise*. C'est un élan spontané des Parisiens, de cent mille Parisiens. Or les massacreurs étaient *cent quarante* bien comptés, plutôt moins que plus, sauf les amateurs.

Enlever les élections à Paris, c'était bien, mais il fallait la France. N'y a-t-il pas cette circulaire signée Duplan, Panis, Sergent, Lenfant, Jourdeuil, Marat, Deforgues, Leclerc, Duffort, Cally, *constitués à la Commune* et séant à la mairie, où il est écrit : « La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons à été mise à mort par le peuple... et, sans doute, la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public. » Et ce qu'on ne sait pas, ce qu'on ne veut pas savoir parce qu'on ne regarde que les massacres de Paris et de Versailles, c'est que l'appel de Marat et de la Commune de Paris fut entendu, c'est qu'on massacra à Meaux, à Reims, à Charleville, à Caen, à Conches, à Lyon, à Gisors. — Encore n'est-ce là que des indications. On dut tuer ailleurs.

Oui, mais la Convention nationale fut ce qu'elle devait être. Au moins, pendant quatre mois, la Commune de Paris la trouva-t-elle à son gré. Ensuite, elle la traita comme la Royauté même. —

Et ce fut le 31 mai et la proscription des Girondins. Mais de ceux-ci, complices et protecteurs des massacreurs, de ceux-ci dont était Gorsas, il faudra bien reparler quelque jour et marquer au front les hommes qui, par lâcheté, par peur, par connivence, par goût du pouvoir — et quel pouvoir ! — ont couvert les assassins de leur protection, de leurs discours, et des hypocrisies de leur patriotisme.

L'INDULGENTE ANARCHIE

Une des formes par qui s'accuse la révolution, c'est l'indulgence — s'entend l'indulgence vis-à-vis des délinquants et des criminels. On a le cœur débordant d'une pitié molle pour quiconque enfreint les lois, pourvu que ce soient des lois de droit commun et non des lois spéciales, dirigées contre une classe de citoyens et ayant pour objet de les contraindre à l'admiration devant les modes divers qu'on se plaît à employer pour démontrer comme est efficace la liberté sous le présent régime.

« Pourvu à vingt ans d'une charge de judicature à la sénéchaussée de Tarbes, les fonctions de condamner en matière criminelle répugnèrent tellement à mon cœur que je refusai tout exercice de cette charge. Je me retirai à Toulouse, où je préférais les travaux consolants de défendre les accusés et les citoyens au ministère terrible de les juger. » Qui écrit cela ? Bertrand Barère, celui qui fut surnommé l'Anacréon de la guillotine, l'homme qui, dans la Terreur, joua, sans doute par peur, le rôle le plus sanguinaire, qui approuva, loua, exalta toutes les lois révolutionnaires, toutes les

exécutions dites judiciaires, tous les massacres de prisonniers. Ainsi voit-on de nos jours d'anciens magistrats provoquer et faire voter des lois comme la loi de sursis, qui énervent la justice, rendent toute répression illusoire et procurent aux gredins la plus robuste assurance de leur impunité — et, en même temps, accuser et condamner, devant la Haute-Cour, pour de prétendus crimes politiques, des hommes qui honorent la nation et qui tout au plus étaient soupçonnables de ne point applaudir à toutes les fantaisies de la faction dominante. Vu le progrès des mœurs, les modernes Barère ne leur coupèrent point le col, mais les poussèrent à l'exil. Le sentiment, pourtant, auquel ils obéissaient était tout pareil. D'une part, sous des prétextes d'amélioration sociale et de relèvement des criminels, relâchement de la répression en face de l'élévation continue de la criminalité : d'autre part, sous couleur d'assurer la liberté et d'abolir « les vestiges du passé », recherche et criminalisation d'actes qu'à d'autres époques on eût trouvés vertueux, dignes de remarque et d'éloges, tout le moins indifférents, mais qui deviennent coupables uniquement parce qu'ils ne sont point conformes à la norme adoptée par certains politiciens.

*
* *

On a pu voir ce qu'était devenue l'application de la loi — quelle que soit la loi, militaire, municipale ou

sociale, — dès qu'un corps d'individus réunis ou syndiqués se détermine à la violer. Une pénalité y est inscrite, une sanction y est édictée ; l'on n'a garde de poursuivre devant la juridiction compétente : on passe l'éponge ; on imagine une punition collective, donc injuste ; car, si un individu est puni pour un délit qu'il n'a point commis par le seul fait que, voulant ou non, il se trouvait le voisin de ceux qui l'ont commis, il y a violation du pacte social. La Révolution française, à ses débuts, avait proclamé que le crime était personnel, que nul ne pouvait être puni pour un crime ou un délit dont il n'était pas l'auteur ; mais elle en a rappelé par la suite en imaginant des crimes dont était convaincu ou tout le moins suspect quiconque était né dans une telle classe de citoyens, avait habité une telle ville, porté un tel uniforme, signé une telle pétition, émis un tel vote. Par là elle renia tous les principes qu'elle avait fait afficher sur tous les murs. On a prescrit que ces mêmes principes fussent affichés de nouveau ; c'est pour qu'on puisse mieux juger comme on les viole.

Pour certains régiments, la loi militaire n'existe plus : — donc, elle n'existe plus pour l'armée. Pour certaines régions, la loi municipale n'existe plus ; — donc elle n'existe plus pour la France. Pour certaines catégories de fonctionnaires, la loi qui les créa ou les régit, n'existe plus ; — donc elle n'existe plus pour les fonctionnaires. Pour les malandrins, chemineaux, apaches, bandits de toutes les cou-

leurs, la loi n'existe plus, car elle n'a plus de sanction ou n'en a qu'une dérisoire : — donc le pacte social est rompu : car, aux termes de l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme : ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

* * *

Jamais, en aucun temps, on ne vit en France sur toutes les routes, dans tous les villages, passer, s'arrêter, se fixer de telles bandes de bohémiens : les roulottes arrivent en cortège : à l'entrée d'un hameau, les minables chevaux sont dételés ; les boîtes s'ouvrent et il en sort une population insoupçonnée, des femmes, des enfants, des hommes qui se répandent par les champs et vont à la maraude. Au retour, des feux s'allument : on tire des voitures des sortes de fourneaux ; le dîner cuit, durant que les femmes et les enfants vont, de porte en porte, mendier et chiper ce qui traîne. Puis, le repas apprêté, tout le monde se réunit à nouveau, mange sur l'herbe, chante, crie, danse. Les passants sont insultés, souvent battus : les champs sont dévastés. Quoi faire ? Pas de police : un garde champêtre qui, tout seul, ne se soucie point des coups et dont les autres se moquent. Les gendarmes ? Ils sont loin, à deux, trois lieues : puis,

avec ce qu'ils ont à faire, se dérangeront-ils ? Ils servent de facteurs, ils ont des centaines de paperasses à remplir sur tous les sujets ; ils pâlissent sur des milliers d'inapplicables circulaires ; ils ont les élections, le service militaire, les enquêtes sur les décorations, sur les demandes de quelque ordre que ce soit, sur les plaintes des particuliers ; ils ont la constatation des crimes ou des suicides ; ils ont les églises à inventorier, les schismatiques à installer, les religieuses à chasser ; ils doivent être légistes et criminalistes ; ils doivent connaître tous les règlements — et on en change chaque jour ; — il ne leur est point permis de se tromper sur les personnes, d'épargner qui pense mal et de poursuivre qui pense bien. Ils n'ont guère, avec tout cela, le temps de penser aux chemineaux.

Pourtant les voici : mais que feront-ils des délinquants ? Les arrêter ? — Où les mettre ? Où mettre les femmes, les enfants, les chevaux, les ânes, les roulottes, la volaille et les poux ? En fourrière ? — Il n'y a pas de fourrière. Et puis à quoi bon arrêter ? Le Parquet ne poursuivrait pas ; les juges ne condamneraient pas. Alors, les gendarmes poussent jusqu'à la commune voisine, au plus, jusqu'au territoire d'une autre brigade, et cela va ainsi. De nouveau, les bohémiens s'arrêtent, proclamant qu'ils ont *droit* à vingt-quatre heures, et ainsi continuent-ils à parcourir la France, moins vite mais plus sûrement que les automobilistes.

*
* *

D'où viennent ces bandes errantes qui se sont multipliées à l'infini, et qui, à des jours, autour de certaines fermes, amènent un personnel de trois cents individus — *trois cents*, — le chiffre a été vérifié ? Comment se recrutent-elles ? L'élément étranger, assez facilement reconnaissable, y entre pour une grosse part ; il ne se mélange point ; il n'a ni nationalité précise, ni métier défini. Pourquoi le tolère-t-on ? Mystère. Pourquoi le laisse-t-on pénétrer en France ? Mystère. Ce qui est certain, c'est qu'il s'y trouve bien et que, rebelle à toute loi, vivant en marge d'une société organisée, il existe sans travailler, uniquement du produit de ses rapines.

L'élément français, de jour en jour plus nombreux et plus inquiétant, ne se compose plus, comme jadis, d'une part, de malheureux sans domicile, cherchant à exercer un petit métier : d'autre part, d'aventureux, ayant la passion du grand chemin, de la belle étoile et de la vie indépendante : les repris de justice, les contumaces, les individus sous le coup d'un mandat d'amener y sont en très grand nombre, munis de papiers qu'ils ont volés et qui sont parfaitement en règle. Ceux-ci sont vraiment dangereux et rendent les autres dangereux. Depuis un ou deux ans, il y a, à certaines époques, comme un exode de malfaiteurs, allant en villé-

giature, prenant l'air de la campagne qui leur est plus sain que celui de Paris, poussant jusqu'à la côte normande pour le moment des courses. Comment distinguer les simples mendiants des criminels dangereux ? Tout gendarme n'est pas un Bertillon, et dans chaque brigade il n'y a pas un service de fiches anthropométriques. A moins de flagrant délit, impossible d'arrêter : les signalements incomplets et vagues s'appliquent à dix individus et ne collent à personne. On demande des papiers : il y en a. On demande s'il y a dans les poches quelque monnaie : il y en a. On ne cherche pas si elle fut mendiée ou volée : elle est. Cela suffit. Il n'y a pas même délit de vagabondage. La route est libre. Si un gendarme arrêtait, ce serait grave et il aurait sur les doigts. « Point d'affaires ! » C'est le mot d'ordre. Et puis, si un magistrat faisait du zèle, n'y a-t-il pas des ligues qui veillent à la libre circulation des chemineaux !

* * *

Et les gendarmes se conforment au mot d'ordre qu'ils ont reçu. « Pas d'affaires ! » Encore est-on bien heureux qu'il y ait des gendarmes. A défaut de leur tricorne aboli, leur képi produit encore une impression salutaire, fugitive sans doute, mais un moment efficace. Dans une dizaine d'années, il n'y aura plus de gendarmes. Lorsque la loi sur le service de deux ans aura produit tous ses effets, il n'y

aura plus de candidats ; déjà, l'on est fort en peine pour recruter le corps, s'entend le bien recruter. Et cela, en vérité, est tout simple : connaître toutes les lois, tous les règlements, toutes les circulaires, tout ce qui touche au service militaire et au service civil, passer des nuits, faire la police aux gares, aux fêtes locales, s'opposer aux émeutes, aux rixes, arrêter les assassins, s'assembler en compagnie ou en escadron pour surveiller les grèves, recevoir des coups sans en rendre, se faire casser la figure sans broncher, être constamment désavoué, puni, lâché, au besoin traduit en justice, le tout pour quatre-vingts francs par mois, en se montant, s'équipant et s'habillant à ses frais, ça n'est guère engageant, en un temps où la considération se mesure à l'argent qu'on gagne.

Et, au milieu de toutes ces revendications oiseuses que forment, l'un après l'autre, tous les corps de métiers, tous les syndicats de fonctionnaires — instituteurs, postiers, télégraphistes, garçons de bureau, cantonniers et le reste — nul n'a l'idée que le corps, par qui seul est encore assurée la sécurité sociale, peut souffrir réellement de la misère et de l'abandon ; qu'il aurait de justes plaintes à porter si la discipline militaire et le sentiment du devoir ne l'empêchaient de les proférer ; qu'il attend sans grand espoir une amélioration de son sort qu'aucun des législateurs à 1 250 francs par mois n'a garde de lui voter.

Grâce aux gendarmes, il y a encore une espèce

de tenue, une apparence d'ordre, une forme de sûreté ; ils font l'armature de cette société en déliquescence. Que les gendarmes disparaissent, tout s'écroule, et, dans l'éparpillement de l'anarchie, cette civilisation s'effondre.

INSTITUTEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

A l'École d'instituteurs de Laon, sur le perron de l'escalier monumental, on lit l'inscription suivante :

A LA MEMOIRE

de DESBORDEAUX (Jules-Denis)
instituteur à Pasly

de POULETTE (Louis-Théophile)
instituteur à Vauprezis
Fusillés par les Prussiens pour avoir défendu leur pays

et de

LEROY (Jules-Athanase)
instituteur à Vendières
victime d'une inique condamnation de la part de l'ennemi

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AISNE
a élevé ce monument.

Jules Desbordeaux, sergent-major et commandant de la garde nationale de Pasly, avait dirigé une tentative de résistance contre les Prussiens, construisant un pont de bateaux sur la rivière d'Aisne. Poulette, comme secrétaire de mairie, avait dressé la liste des gardes nationaux. Les Prussiens revenus les firent prisonniers, les con-

damnèrent à mort et les fusillèrent. A Vendières, des francs-tireurs, qui s'y étaient établis, avaient surpris et enlevé deux cantiniers et deux cantinières de l'armée allemande : puis, ne sachant que faire d'eux, ils les avaient relâchés. Conduite par les cantiniers, une colonne prussienne revint sur le village, prit des otages qui furent conduits à Châlons. Là, quatre de ces malheureux, dont Leroy, l'instituteur, furent condamnés à la peine de mort comme « coupables d'actes de trahison et d'hostilité à main armée contre des personnes attachées à la suite de l'armée allemande » et furent immédiatement fusillés. De tous, celui qui semblait l'objet principal de l'exaspération prussienne, c'était l'instituteur. « Combien as-tu d'élèves ! lui dit à Dormans, le commandant de place. — Soixante. — Soixante brigands ! soixante canailles ! » Puis, lui tirant violemment la barbe : « Voilà un instituteur de cette grande nation ! Voilà un instituteur de cette nation la plus civilisée de l'Europe ! » Et pour lui prouver combien l'Allemagne était mieux cultivée, il lui cracha au visage.

Lorsque Henri Martin présida à Laon à l'inauguration du monument élevé à ces héros obscurs, il dit aux instituteurs de son pays :

« Il y a des gens qui font la guerre à cette grande idée de la patrie. Il y a des gens qui vous diront que la patrie n'est qu'un vieux préjugé ; que cela a fait son temps ; qu'il n'y a que l'humanité. Ils suppriment le citoyen sous prétexte de faire

l'homme ; ils suppriment la patrie sous prétexte de servir le genre humain.

« Ce sont là des doctrines qui précipitent les peuples dans la mort et dans le néant.

« A vous, instituteurs, de combattre ces faux prophètes au nom de la religion de la patrie. »

Et après avoir exposé dans des termes où vibrait son âme celtique, où passait le lumineux courant de cette histoire nationale dont il n'a pas été un des moins notoires serviteurs, ce qu'est la patrie « instituée par Dieu comme la famille », Henri Martin ajoutait : « Soyez donc les apôtres de cette religion de la patrie. Continuez à préparer à la France des citoyens, des citoyens soldats. C'est là le but ; l'accroissement des connaissances n'est que le moyen. »

* * *

Cela se passe dans l'Aisne. Sur la Loire, c'est, de la part des Prussiens la même haine contre l'instituteur patriote, ou réputé tel. Le 11 octobre 1870, le village de Bréey, à seize kilomètres d'Orléans, est envahi par une colonne prussienne ; aucune résistance : les fusils envoyés de la préfecture sont cachés dans une cave dont l'entrée a été murée : les soixante ou quatre vingts paysans qui forment la population valide n'ont aucune idée de combattre une armée. Tous pourtant sont arrêtés : un, Gilbert, dit Blondin, qui avait porté dans une

haie une vieille carabine, est fusillé ; mais c'est à l'instituteur, coupable d'avoir excité le patriotisme de ses concitoyens et de s'être exercé avec eux au tir à la cible et au maniement d'armes, qu'on paraît en vouloir davantage : « Ah ! vous êtes maître d'école, lui dit en français un officier de haut grade. Eh bien ! vous mourrez avec ces paysans, en avant de nos lignes, mitraillés par vos propres canons. Cela vous apprendra à mieux initier vos compatriotes aux choses de la guerre. »

L'instituteur de Brécy a, dans un des livres les plus émouvants qu'on puisse lire, *De la Loire à l'Oder*, raconté ce qu'ont souffert dans leur terrible voyage jusqu'à Stettin et dans leur captivité ces paysans de France dont dix-huit ont succombé, sans qu'on leur ait jamais dit de quoi ils étaient accusés ; s'oubliant lui-même pour ne dire que les souffrances de ses compagnons de misère, il évoque à la dernière page de son livre l'idéal patriotique pour qui il a témoigné et dont, sans cesse, depuis trente-sept ans, il a continué à se faire l'apôtre. Mais aussi lui attribue-t-on les postes les plus modestes, et les décorations qu'on prodigue sont pour d'autres que lui.

Au lendemain du congrès de Clermont-Ferrand il est juste d'évoquer ces morts et d'attester ce vivant. Il est encore d'autres témoins : voix muettes et d'autant plus éloquentes. Ils ont, dans le rang des soldats, dans l'égaillement des francs-tireurs, à leur poste d'instituteurs et de secrétaires

de mairie, donné leur vie, souffert la captivité ou la mort. Il faut les saluer avec Victor Duruy écrivant à l'Empereur le 10 janvier 1866 : « Ah ! sire, quels braves gens ! Votre armée de la paix vaut l'autre. »

*
* *

Ceux-là sont les morts et voici les vivants. Il faut les laisser parler, les entendre parler : point de phrases, seulement le compte rendu, par un d'eux, dans un journal qu'ils semblent priser, de l'épisode caractéristique du congrès : « Avant de donner la parole au camarade Glay, conseiller départemental de la Seine, le président Montjotin lit un ordre du jour déposé par M. Comte, instituteur patriote, dans lequel l'auteur demande au congrès *d'envoyer un souvenir ému aux marins et officiers français morts à Casablanca pour servir la cause de la patrie et de la civilisation.*

« La lecture de cette élucubration n'est pas terminée que, de tous côtés de la salle, des huées formidables éclatent à l'adresse de Comte. Un congressiste crie : « *Ils n'allaient soutenir que les intérêts des capitalistes dont l'Etat est le complice.* »

« Comte a l'air de braver l'assistance.

« Le vacarme devient assourdissant surtout au moment où Bocquillon vient serrer la main de son co-ligueur patriotard. Des délégués escaladent la

tribune et conseillent énergiquement à Comte de partir. De tous côtés, on crie :

« — Enlevez-le ! A la porte ! Il est payé pour cette besogne !

« On siffle, on crie : tous les assistants sont debout, le poing tendu vers Comte.

« Le président agite vainement sa sonnette ; il ne parvient pas à arrêter la furieuse indignation de la salle.

« Enfin, une dame offre son bras à Comte, qui n'ose le refuser, et le descend de la tribune aux applaudissements de l'assistance. La tribune est enfin épurée. On va pouvoir continuer. »

Ce n'est point une minorité bruyante qui, au congrès de Clermond-Ferrand, a ainsi manifesté son antipatriotisme. M. Comte, a-t-on soin de dire, avait posé officiellement sa candidature au bureau. « Il n'a obtenu que quarante-cinq voix sur quatre cent cinquante votants. Lorsqu'on a proclamé ce chiffre, il a été accueilli par des huées énergiquement répétées. Il n'y a pas de doute : Le patriotisme haineux prêché par les énergumènes de la patrie est bien mort chez les instituteurs. L'échec de M. Comte le prouve. »

* * *

C'est à ce congrès, où les théories syndicalistes furent adoptées et acclamées « à la presque unanimité », compris le rattachement à la Confédéra-

tion générale du Travail, que le délégué du ministre de l'Instruction publique, M. Gasquet, commandeur de la Légion d'honneur, directeur de l'enseignement primaire, est venu porter ses conseils et l'expression de sa sympathie. Lorsqu'il a tenté d'y mêler quelques avertissements, lorsqu'il a dit : « Il faut que vous soyez capables de répudier hautement toutes les doctrines néfastes, sacrilèges, qui ne mèneraient rien moins qu'à la dissolution de l'Etat », ses paroles ont été accueillies par des murmures de protestation, et, lorsqu'il a ajouté : « Mais j'ai confiance en vous, vous ne vous laisserez pas hypnotiser par les quelques agités mal équilibrés qui occupent le devant de la scène », d'énergiques protestations ont éclaté. On crie : « Assez ! Assez ! Soyez poli ! »

Il serait d'un intérêt majeur de constater quelles ont été les revendications de ce congrès : de dire, par exemple, comment les instituteurs, employés dans une école à plusieurs classes, refusent d'obéir au directeur et entendent conquérir leur indépendance absolue, quant à l'enseignement et la discipline ; comment ils demandent la suppression des délégués cantonaux, si peu gênants que soient ceux-ci, en sorte que l'école échappe à toute surveillance, puisque c'est à peine si le maire a conservé le droit de pénétrer dans les locaux scolaires. Un jour prochain, si cela n'est fait déjà, on exigera la suppression de l'inspection primaire, qui, sans doute, présente quelques garanties au point de vue

de l'enseignement, mais n'en offre aucune quant à l'éducation des enfants, la moralité et la conduite des éducateurs.

*
* *

Maîtres de l'école, d'où vient de sortir cette génération qui marque son entrée dans la vie par une recrudescence de la criminalité qu'on essaie vainement de dissimuler, tant par l'indulgence des lois que par la non répression des crimes, les instituteurs, qui se proclamaient eux-mêmes, à Clermont-Ferrand, « le prolétariat administratif », ont-ils droit à ce nom de prolétaires? En vérité, plus d'un bourgeois voudrait être renté comme eux.

Pour la plupart, le traitement de l'État n'est qu'un des éléments et des moindres de leur budget.

S'ils débutent, comme stagiaires, au traitement de 1 100 francs par an payé par l'État, c'est avec un supplément de traitement fait par les communes et qui n'est pas, dans les plus petites d'un certain département pris comme exemple, l'*Annuaire de l'Enseignement primaire* en main, moindre de 200 francs, et ils sont logés, chauffés et éclairés. En cinquième classe, ils touchent 1 200 francs de l'État et les traitements montent de classe en classe jusqu'à 2 200. Les suppléments suivent la même progression : ils atteignent facilement 500 francs : pour dix communes prises au hasard et à la suite

sur l'*Annuaire*, les suppléments communaux attribués aux instituteurs sont de 300, 200, 700, 810, 700, 800, 600, 700 et 500 et ce ne sont pas là les chiffres les plus hauts. L'instituteur titulaire est, de plus, dans la plupart, sinon dans toutes les communes qui ne sont pas chefs-lieux de canton, secrétaire de mairie ; comme tel, il touche, sur les fonds communaux, un traitement qui s'élève dans certaines communes à 1600 francs, ne descend guère au-dessous de 500. Qu'on passe les profits, les gratifications, les agréments de toutes sortes, les voyages gratuits, les cours supplémentaires payants, les répétitions payantes ; qu'on omette la jouissance d'un logement, généralement de cinq pièces, souvent de sept (exemple, sur dix communes : 5, 5, 7, 5, 5, 7, 8, 5, 5, 4), la jouissance du jardin où les élèves se forment à « l'agronomie » en cultivant des légumes variés ; qu'on suppose les conditions les moins bonnes, celles où l'instituteur marié et père de famille n'a point épousé une institutrice recevant elle aussi un traitement et un supplément de traitement de l'État et de la commune, n'a point une de ses filles comme adjointe avec traitement et supplément de traitement — le cas n'est point rare et les exemples ne manqueraient pas — il arrive à cumuler, au moyen de tous ces éléments ostensibles, un traitement total qui varie entre trois et quatre mille francs, logement, éclairage, chauffage, jardin et tous les profits d'usage non compris. Cela fait de l'instituteur, non

pas un prolétaire, mais un bourgeois — le bourgeois campagnard, le véritable seigneur du village.

*
* *

Dans neuf cents communes sur mille, l'instituteur est la municipalité, quand il n'est pas en même temps le conseil municipal ; il dresse le budget et les comptes, prend les arrêtés, correspond avec la préfecture, est en rapports directs avec les administrés, qui le consultent et qu'il dirige. Sous la Révolution — la première — le secrétaire greffier a joué, dans les administrations des municipalités et des districts, le rôle majeur. L'instituteur d'aujourd'hui est bien plus omnipotent. Qu'il soit affilié à la Confédération générale du Travail, qu'il fasse partie du Syndicat des Instituteurs, qu'il en reçoive les instructions et en partage l'esprit, du jour au lendemain, il mettra le pouvoir central en échec et, en appliquant ce qu'il enseigne, il accomplira la révolution sociale, paralysera la défense nationale, abolira, comme on dit, « la société capitaliste ».

C'est pour cela sans doute que le citoyen Briand lui a envoyé son salut amical.

Les braves gens qui entendent se rassurer affirment, comme M. Gasquet, qu'il n'y a là que « quelques agités mal équilibrés qui occupent le devant de la scène ». Les chiffres de Clermont-

Ferrand leur répondent éloquemment : 450 internationalistes contre 45 « patriotards ». Ces 450 internationalistes ne sont point des isolés : ils sont les délégués et les représentants de quatre cent cinquante *amicales*. Ces amicales sont fédérées : la commission permanente de la Fédération des Amicales, élue à Clermont-Ferrand, est composée uniquement d'éléments syndicalistes. Pour certains départements où les instituteurs ont eu à manifester leurs opinions par des élections au conseil départemental, il n'est point permis de douter que, comme dans le département de la Seine, l'immense majorité ne soit acquise aux idées exposées par « le camarade Glay, conseiller départemental de la Seine ». Ce n'est point à dire qu'il n'y ait des exceptions : mais, là comme ailleurs, les minorités opprimées disparaissent. Aussi bien, à qui vont les faveurs gouvernementales, palmes, médailles, primes et avancements ? Ce n'est pas assez du snobisme, de la peur, du goût de passer pour libéré, de « l'*Homaisisme* » natif, ça rapporte — et gros ! Et les instituteurs avisés quoiqu'ils déclarent le ministre « *leur ennemi par principe* », savent fort bien qu'ils ne risquent rien avec lui et que, dans leur antipatriotisme, dans leur antimilitarisme, ils demeurent *tabou* pour le primaire ambitieux qui leur a donné l'exemple des attentats contre la société et la patrie.

Cependant, c'est à de tels hommes qu'est confiée l'éducation nationale ; c'est à eux que les pères de

famille, sous peine d'avertissement et d'amende, sont contraints par la loi de remettre leurs enfants et c'est cela qu'ils enseignent, qu'on appelle dans les programmes : *l'Instruction morale et civique*.

LE TSAR ALEXANDRE Ier

MOINE EN SIBÉRIE

Depuis le temps où un mage aux oreilles coupées, se donnant pour Smerdis, frère du roi Cambyse, usurpa le trône de Perse, l'on aurait quelque mal à dénombrer les imposteurs qui ont tenté de se substituer à des princes morts d'une façon mystérieuse ou violente. Il ne s'agit point toujours qu'il y ait du mystère : Le décès aura beau avoir été constaté officiellement ; les témoignages auront beau abonder ; le doute aura beau sembler impossible, il suffira qu'il y ait eu, au sujet de la disparition d'un prince, une émotion populaire pour qu'on y ait tendance à l'incrédulité. Ce qu'on dit en de tels cas : « Ce n'est pas possible ! ce n'est pas vrai ! » la simple parole de dénégation affligée qui échappe devant la mort imprévue, brisant les espérances d'une nation ou d'un parti, se cristallise dans le cerveau d'individus qui attendent avec ferveur le retour du disparu, ou qui, plus audacieux, imaginent de se substituer à lui. Certains même, par une suggestion continue, arrivent sincèrement à l'incarner. Le phénomène

n'est point rare dans les maisons de fous et, pour peu qu'on ne se dise pas Dieu le Père, Napoléon ou le duc de Berry, l'on a des chances pour rencontrer des âmes crédules, et en même temps obligeantes.

En France, on a vu par dizaines éclore les faux Louis XVII. Leurs aventures étaient assez semblables pour être confondues, surtout pour qu'ils fissent, en reprenant à leur compte celles de leurs devanciers, des économies d'imagination. Il en est, en effet, qui se sont renfermés dans le célibat, ce qui fut discret, et dont les histoires — surtout celles écrites par M. L. Esp. J. V. Clavarali del Curso — se trouvent disponibles. Il en est, par contre, qui firent souche et dont les descendants continuent à revendiquer le trône de France. Mais cela est un terrain brûlant, car ils ont des partisans âpres et convaincus qui aspirent à la polémique.

Plus même que la France, la Russie a été comme le théâtre d'élection pour les imposteurs. Crédulité du peuple, mystère entourant des exécutions sanglantes ou des morts prématurées, aspiration résultant de la misère générale vers un sauveur, mysticisme naturel, peu importent les causes : elles paraissent contredire celles qui, en France, ont produit des effets analogues. On s'explique pourtant le faux Dimitri Ier, le faux Dimitri II, Nazine, Pougatcheff; leur apparition correspond à l'assassinat du Tsarévitch Dimitri, à l'exécution

d'Alexis Pétrovitch, au meurtre de Pierre III. D'ailleurs, c'est dans le but de s'emparer de l'autorité et d'en jouir que ces personnages divers se sont présentés comme les héritiers légitimes du trône. Leurs partisans ont trouvé un intérêt à les servir et les populations mêmes qu'ils entraînaient ont placé sur eux leurs espérances. Mais on a vu récemment se former en Russie, à propos d'un prince dont la mort n'avait rien de tragique ni de mystérieux, une légende surprenante, qui sort entièrement des précédents connus, où n'apparaît nul des mobiles qu'on a pu relever dans les autres cas, et qui est simplement une manifestation de l'esprit impérialiste — toutefois, dans certains détails de la mise en œuvre, l'on pourra, non sans raison, trouver, au moins au début, une tentative caractérisée d'escroquerie, plus audacieuse encore que celle qu'on vit récemment en France se dénouer en cour d'assises et demeurée non poursuivie.

* * *

Le 20 janvier 1864, mourait à Tomsk, en Sibérie, à 4 700 kilomètres de Pétersbourg, un moine qui se faisait appeler Fédor Kosmitch. Depuis l'année 1837, on l'avait vu, dans divers lieux de la Sibérie, vivant en ermite et jouissant d'une réputation de sainteté. En 1859, il était venu s'installer à Tomsk, chez un marchand nommé Simon Khromoff, qui lui avait offert l'hospitalité, et il occupait dans la

maison Khromoff une modeste cellule. On l'enterra à Tomsk, dans le cloître Alexéewsky, et sa tombe, très modeste, ornée simplement d'une croix, devint très vite un lieu de pèlerinage, d'abord pour les habitants des alentours, puis pour les voyageurs. On cite parmi ceux qui la visitèrent l'empereur Nicolas II, alors grand-duc héritier, le grand-duc Alexis Alexandrovitch et quantité de personnages de marque. L'un d'eux, membre du Conseil de l'Empire, fit construire, au-dessus de la tombe, une sorte de chapelle. Ce qui attirait les dévots, ce n'était pas l'inscription : « Cit-gît le grand et saint moine Fédor Kosmitch », mais la légende qui commençait à se former autour du mort.

Son hôte, le marchand Khromoff, était en effet venu à Pétersbourg, en 1866, pour apporter à l'empereur Alexandre II des papiers qui renfermaient, disait-on, un terrible secret d'État. Il revint au début du règne de l'empereur Alexandre III et présenta une nouvelle supplique. Déjà le bruit s'était répandu que le moine Fédor Kosmitch n'avait été autre que l'empereur Alexandre Ier, lequel, comme on sait, passait pour être mort à Taganrog, le 19 novembre 1825, et Khromoff semblait venir réclamer, en échange de l'hospitalité qu'il avait donnée au moine, une impériale récompense.

L'on ne saurait nier que la mort de l'empereur Alexandre eût profondément ému le peuple russe. Les plus étranges bruits avaient couru alors : que l'Empereur avait été tué, découpé en mille mor-

ceaux ; qu'il était mort empoisonné et que son corps était devenu si noir qu'on n'avait pas osé l'exposer et qu'on lui avait mis une enveloppe en cire ; que l'Empereur était vivant, qu'on l'avait vendu comme captif : qu'il avait pris la mer dans une chaloupe : que l'Empereur avait été averti d'une conjuration contre sa personne, mais que les conjurés s'étaient trompés, avaient tué un aide de camp — ou un soldat : — que c'était le cadavre de l'aide de camp ou du soldat qu'on avait transporté à Pétersbourg et enterré dans le tombeau impérial, et que l'Empereur s'était évadé, qu'il était caché près de Pétersbourg, qu'il s'était enfui on ne savait où.

Après quarante années, ces rumeurs s'étaient réveillées, accrochées à la personne mystérieuse de Fédor Kosmitch : l'Empereur n'était point mort à Taganrog ; quelqu'un d'autre avait été enterré à sa place ; quant à lui, dégoûté de la suprême puissance, il s'était retiré en Sibérie pour y mener, dans la solitude, sous un nom inconnu, une existence de pauvreté et d'austérité religieuses, et il avait ainsi vécu très vieux — jusqu'à quatre-vingt-sept ans. (Alexandre étant né en 1777.)

*
* *

Il pouvait sembler qu'une telle légende ne pouvait s'accréditer que dans le populaire : l'historien officiel de l'empereur Alexandre Ier, le général Schilder, qui passe pour l'un des chefs de l'Ecole

historique en Russie, qui a eu à sa disposition, pour écrire les quatre volumes de son livre, les documents les plus secrets des archives impériales, y apporta, en 1898, l'appui très inattendu de son autorité. Sans doute ne se rallia-t-il point explicitement à l'hypothèse de la survivance, mais il laissa entendre qu'il avait des doutes; il raconta avec d'extraordinaires développements ce qu'il avait pu découvrir de la vie de Fédor Kosmitch: il s'étendit sur la contradiction de certains témoignages sur la mort de l'empereur Alexandre; il releva avec un soin attentif certaines prétendues défaillances de l'étiquette lors de la constatation du décès, et il conclut ainsi : « Si les conjonctures fantastiques et les traditions populaires pouvaient être basées sur des données positives, la réalité établie de cette manière aurait éclipsé les fictions poétiques les plus hardies. Dans tous les cas, une pareille existence pourrait servir de canevas à un drame incomparable, avec un épilogue poignant, drame dont le motif principal aurait été le *rachat*. Sous cette nouvelle forme créée par le génie populaire, l'empereur Alexandre, ce sphynx incompris, serait apparu comme la figure la plus tragique de l'histoire russe et sa vie pleine d'épines aurait été couverte par une apothéose d'outre-tombe, bénie par des rayons de sainteté ».

Sous cette forme dubitative, enveloppée de ces précautions qu'expliquent à la fois la position officielle de l'auteur et les sévérités de la censure,

l'opinion de Schilder apparaissait suffisamment pour exalter jusqu'au triomphe les partisans de la survivance. Déjà l'on avait publié, tant en Russie qu'en Sibérie, diverses brochures sur le moine sibérien : ce fut, désormais, jusqu'en 1901, le sujet d'une quantité presque innombrables de livres et de pamphlets. Le fait passa pour acquis et les pèlerinages à Tomsk s'en multiplièrent, de façon sans doute aussi agréable qu'utile pour le marchand Khromoff.

*
* *

Le grand-duc Nicolas-Mikhaïlovitch, dont on connaît en France les remarquables travaux d'histoire sur les Stroganov et les Dolgorowki, l'admirable publication documentaire sur les rapports diplomatiques entre la France et la Russie de 1807 à 1812, et la colossale entreprise des *Portraits russes au dix-huitième siècle et au dix-neuvième siècle*, s'est donné récemment pour tâche d'élucider, par une méthode critique impeccable, ce problème qui avait pour lui un intérêt familial de premier ordre. Petit-neveu de l'empereur Alexandre Ier, il prétendait constater si, dans les bruits populaires auxquels le général Schilder avait ainsi apporté l'appui de son autorité, pouvait se trouver quelque parcelle de vérité, même de vraisemblance. Trois étapes étaient à parcourir : enquête approfondie à mener en Sibérie, dans les divers endroits que

Fédor Kosmitch avait habités, sur la vie du moine, sur les objets et les papiers qu'il avait pu laisser, les portraits qu'on avait pu conserver de lui, les personnes qu'il avait connues ou fréquentées; ensuite, enquête sur les circonstances les plus minutieuses de la mort d'Alexandre I[er]; enfin, enquête sur les personnages qui, vers 1825, avaient pu disparaître mystérieusement et qui auraient pu aller vivre en Sibérie sous le nom de Fédor Kosmitch.

Ces trois enquêtes ont été menées parallèlement, durant des années, sans épargner ni soins, ni dépenses. Il faut avouer que la première, celle sur la personnalité de Fédor Kosmitch, en Sibérie, ne donna que de minces résultats. Ceux qui parlaient, effrayés par les circulaires du procureur du Saint-Synode Pobédonostzeff, qui ordonnaient le silence sur le cas du moine, dévoilaient avec les plus grands mystères des lambeaux de la légende, montraient des portraits, copies toutes modernes d'une photographie, seule image qu'on pût croire authentique de Fédor Kosmitch.

Dans la famille Khromoff, on ne rencontrait pas plus de certitudes : à la vérité, une fille de Khromoff disait que le moine marchait « militairement » qu'il prononçait des paroles mystérieuses : « *Quand j'ai quitté le monde... en dépit de ce que je fus* »; qu'il avait reçu des visites, celle entre autres d'une jeune dame « et d'un grand et bel officier de hussards qui ressemblait au feu césarévitch Nicolas-Alexan-

drovitch », que, en prenant congé, ce hussard lui avait baisé la main, ce que Fédor Kosmitch ne permettait à personne. On recueillit une icone de Vierge, sur qui était gravé un A à peine visible, un cafetan en drap noir, une crosse en bois, des bas de laine de mouton, des mitaines en cuir de chamois et une ceinture : pas de papiers, sauf un lambeau où l'on crut voir de son écriture.

*
* *

Par contre, l'enquête sur la mort de l'empereur Alexandre ne put, à aucune personne de bonne foi, laisser aucun doute. Jour par jour, heure par heure, on suit les progrès de la maladie, une fièvre pernicieuse dont l'Empereur a été atteint durant une tournée en Crimée. On a l[e] journal du prince Pierre Wolkonsky, aide de camp général : les mémoriaux des médecins Willié et Tarassof, les lettres du baron Dibitch au grand-duc Constantin, de M. Solomka à M. Michaïlovsky-Danilewsky, de la princesse Sophie Wolkonsky à l'Impératrice douairière, les témoignages du valet de chambre Fédoroff et du cocher Elie, surtout peut-être les lettres de l'Impératrice Elisabeth à sa mère, la margrave de Bade, et les fragments de ses mémoires. En publiant pour la première fois ce précieux document, conservé jusqu'ici inédit dans la bibliothèque privée de l'Empereur au Palais d'Hiver, le grand-duc Nicolas-Mikhaïlovitch n'ap-

porte pas seulement un précieux document sur la mort d'Alexandre Ier, il permet d'apprécier la figure, jusqu'ici peu comprise, de l'impératrice Elisabeth ; il jette sur les rapports conjugaux du couple impérial, à cette dernière époque, un jour très inattendu ; il dévoile, sur la vie intime de l'Empereur, des détails d'une curiosité infinie.

Ce n'est pas tout : il y a le procès-verbal d'autopsie signé de neuf médecins, contresigné par l'aide de camp général ; il y a l'acte de décès ; le journal tenu par ceux qui ont été chargés du transport du cadavre, qui ne l'ont pas quitté une minute et qui, plusieurs fois, durant le voyage, ont ouvert la bière.

Jamais, peut-on dire, fait historique ne fut mieux démontré, jamais on ne rencontra pour l'affirmer des témoignages mieux concordants et plus positifs : c'est pourquoi il est nié.

Quant à la troisième enquête, elle n'a jusqu'ici donné lieu qu'à une hypothèse curieuse que l'auteur du mémoire n'envisage d'ailleurs qu'avec des précautions extrêmes et sur laquelle il est sobre de développements. Il serait amené à penser que le moine Fédor Kosmitch aurait pu être un fils naturel du grand-duc Paul-Petrovitch ; mais, si certains indices demanderaient à être suivis, ce n'est là rien moins encore qu'une opinion historique. Là pourtant est la clef de l'énigme. — La clef, est-ce bien sûr ? On sait en France, par une expérience de près d'un siècle, qu'en pareille matière, les révélations ne

convertissent personne et que ceux qui veulent croire ne sont point désabusés par des faits. Le mystère a tant d'attraits pour de certains cerveaux qu'ils en découvrent jusque dans les naissances les plus authentiques, les vies les plus nettes, les morts les mieux prouvées. C'est une des formes les plus courues de l'histoire moderne. Cela pique la curiosité, et généralement ne fait de mal à personne.

LE JOUR DES MORTS

EN 1794

A quoi pensent les sauveurs de la République ? Des conspirateurs s'agitent devant leurs yeux ; ils s'empressent et se comptent ; ils portent en leurs mains, d'une façon ostensible, des signes de ralliement : ils se précipitent en foule vers des rendez-vous qu'ils se sont mystérieusement donnés et l'on n'a pas encore arrêté, incarcéré, menotté et mensuré les chefs du complot ? Vrai ! L'on se croirait dans ce Midi où toute rébellion paraît licite, où le refus de l'impôt est légitime, où l'insurrection des municipalités a semblé légale et où, pourvu qu'on se déclare radical et socialiste, l'on a le droit de proclamer même qu'on n'est point Français. Mais ici c'est un complot bien plus grave, qui bien plus profondément attaque la République et qui sape les fondements du Bloc ; on ne célèbre point ici le culte du vin, on ne lève point des armées pour sa défense, on ne réclame point d'inscription au tableau de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, affiché dans toutes les écoles, du droit

primordial d'alcooliser ses frères... On célèbre le culte des morts, crime inexpiable !

*
* *

Il convient d'être logique : il n'y a guère plus d'un mois, les employés de l'Enregistrement ont accompli sur les morts chrétiens le cambriolage que leur commandait le ministre des Finances. Ils sont venus dans chaque église, ils se sont introduits dans chaque sacristie ; ils ont ouvert l'armoire où les fabriciens déposaient les titres des fondations ; ils ont emporté ces titres dont à présent les revenus iront on ne sait à qui. Cela fut fait sans bruit et l'on n'en écrivit rien sur les journaux. Les morts sont, par décret, destitués des prières dites par un prêtre. Ils furent superstitieux de leur vivant, et la République, amie des lumières, s'efforce de les régénérer : ils prétendirent à l'immortalité que leur assurait leur foi ; par là, ils attentaient au monopole que l'État s'arroge par des lois votées par les deux Chambres et sanctionnées par le pouvoir exécutif : l'État a le monopole de distribuer l'immortalité, comme de vendre du tabac, de fabriquer des allumettes et de donner l'enseignement. Comment donc se trouve-t-il des citoyens assez osés pour honorer des morts que le gouvernement n'a pas estampillés, pour orner de fleurs des tombes qui ne furent point laïcisées, pour commémorer des mémoires qui ne sont pas républicaines ? Sans

doute, a-t-on soin d'interdire que, dans Paris, des factieux s'avisent de déposer des couronnes sur les piédestaux des monuments que jadis la reconnaissance publique érigea à des héros qui n'étaient point républicains. Que des fidèles s'avisent de suspendre des guirlandes aux aigles de bronze qui veillent aux pieds du stylite solitaire ; qu'ils s'avisent de célébrer le Béarnais ou de rendre un culte pieux à la vierge de Domremy, vite, les travailleurs municipaux, sortant de leur oisiveté bénie, s'empressent pour s'emparer des fleurs manifestantes et les policiers pourchassent ceux qui les portent ; mais dans les cimetières règne encore une licence offensante. On s'y donne le droit de prier pour les morts ! On s'y arroge d'y déposer sur des tombes des couronnes et même des croix ! On y inscrit sur le bois, la pierre ou le marbre des paroles criminelles : *Priez pour lui ! De profundis!* des mots qui sentent la superstition et qu'un peuple éclairé ne saurait tolérer. On y a démoli les croix et les calvaires aux pieds desquels venaient s'agenouiller ceux dont les morts, perdus dans les fosses communes, disparus dans les ossaires, éparpillés dans les catacombes, n'étaient plus que d'indécises images auxquelles il semblait que la prière rendait la couleur et la vie. On les a remplacés par des monuments philosophiques, que les connaisseurs peuvent admirer, mais devant lesquels nul être jamais n'éprouvera une émotion, ne sentira, ne réalisera ceux qu'il aima et qui ont disparu. Repré-

senter des êtres de tous les âges, qui passent une porte donnant sur l'inconnu, et qui s'enfoncent dans la terre, autant vaut la statue du *Sommeil* que préconisait le citoyen Anaxagoras Chaumette et au pied de laquelle il proposa de graver cette inscription :

LA MORT EST UN SOMMEIL ÉTERNEL

Le *Monument aux Morts* n'est qu'une transaction médiocre ; on n'a encore laïcisé que les abandonnés, les désertés et les pauvres. Jadis, aux pieds des croix, s'entassaient les couronnes ; à présent, que l'on compte celles qu'on dépose sur le *Monument aux Morts*. C'est un progrès : l'on est parvenu à supprimer un peu de ce culte par qui les Français attestaient depuis des siècles leur confiance à d'éternelles promesses ; mais il reste des monuments particuliers, il reste des tombes qu'entretiennent des mains pieuses, sur qui se dressent des croix, qu'entourent des symboles d'immortalité et qui, dans ces jours revenant de novembre, verront accourir, pour les parer, des individus qui n'ont point encore été illuminés par les lumières de la raison. Il s'élèvera autour de ces morts des prières suspectes ; il sera prononcé des mots factieux. A quoi pensent donc les sauveurs de la patrie ?

*
* *

S'il faut en passer par cette sotte commémora-

tion des morts, que ne reprennent-ils l'idée géniale qu'avait présentée en l'an II, au Conseil général de la Commune de Paris, au nom de l'Administration des travaux publics, un certain citoyen Avril, sur qui, par malheur, l'histoire semble être restée muette, car ce n'est point là sans doute le Jean-Baptiste Avril, négociant, représentant de la Commune pour le district de Saint-Eustache, administrateur du Conseil de Ville, attaché au département du Domaine et membre du Comité de la Confédération nationale. N'importe, c'était un homme important, qui savait se faire écouter.

Le citoyen Avril n'était point, lui, un homme à demi-mesures. Il entendait réaliser un progrès véritable : « Au moment, disait-il, que toutes les idées se régénèrent et que le flambeau de la Raison vient éclairer tous les enfants de la République, il est bien essentiel de fixer nos idées sur les lieux qui doivent recevoir les mânes de nos frères. » C'est pourquoi il proposait de choisir comme *Champ du Repos* des lieux simples, agrestes, isolés, environnés de silence » ; l'un au Mont-Parnasse, l'autre dans la plaine d'Ivry, au-dessus de la Salpêtrière ; le troisième hors la ci-devant barrière du Trône ; le quatrième dans la plaine de Clichy. Le Champ du Repos aurait vingt arpents. « Chaque corps serait inhumé à côté l'un de l'autre et sur un seul rang, recouvert seulement de deux pieds de terre, pour hâter la décomposition. » Le Champ du Repos serait environné de deux rangs de peupliers

et on y pénétrerait par une partie grillée au midi, exposé à un air libre.

Au milieu se dresserait un monument, un seul. Mais point la statue du *Sommeil*, préconisée par Chaumette. Le *Sommeil* est entaché de superstition et peut sembler réactionnaire. Le citoyen Avril est poli pour le citoyen Chaumette, mais la politique de la surenchère n'a point été inventée par la troisième République : elle date des temps glorieux de la première. « Cette idée du *Sommeil* est riante, dit au nom de l'administration des Travaux publics, le citoyen Avril. Le sommeil présente en effet tant de charmes ! et l'idée d'un réveil qui rend à l'âme fatiguée toute son énergie, paraissait bien propre à dissiper les idées sombres qu'a présentées jusqu'à ce jour le tableau effrayant de la mort, mais cette idée est-elle bien juste ? N'est-il pas sage de s'accoutumer enfin à être exact en tout ? Est-elle susceptible de produire dans son exécution tout l'effet qu'on en attend ? » Ainsi le citoyen Avril renchérit sur le citoyen Chaumette et voit-on apparaître déjà cette admirable théorie sur l'*Exactitude en tout*, la fameuse théorie des primaires qui, en vérité, seraient bien empêchés de la mettre à exécution et de porter leur esprit exact à résoudre le double problème de la naissance et de la mort, sans compter celui de la vie.

*
* *

Le citoyen Avril a bien mieux à proposer que le *Sommeil* :

« On verrait majestueusement placée au milieu du *Champ du Repos*, une statue représentant la Terre enveloppée d'un manteau, à travers lequel sembleraient s'échapper les bras et les jambes desséchés d'un vieillard ; à ses côtés, une corne d'abondance d'où sortirait un enfant qui presserait ses mamelles et s'attacherait à son sein, tandis que son bras étendu présenterait aux spectateurs, avides de s'instruire, une Minerve, déesse de toutes les vertus.

On lirait au pied du monument cette inscription simple :

LA VERTU SURVIT

« Autour du monument on verrait des bouquets, détachés les uns des autres, d'immortelles, d'oliviers, de lauriers, de chênes ; le reste du champ serait couvert de cyprès, d'ifs, de saules pleureurs, d'autres arbustes et de pavots : on prodiguerait surtout les massifs de roses, de jasmins et de plantes odorantes : leur parfum, en faisant respirer un air pur, disposerait l'âme, tout à coup enivrée, aux douces sensations de la vertu, à cette volupté délicieuse qu'elle seule fait éprouver.

« Rien alors n'effraiera les regards de celui qui court après une ombre mensongère : et le calme qui se fera sentir de toutes parts fera oublier, sans

s'en apercevoir, la perte de celui qu'on regrettait encore et qui sera bientôt envié. »

Le citoyen Avril se rend compte pourtant que les Parisiens ont encore le culte des morts et qu'ils éprouvent le besoin de les commémorer. Mais, aux cérémonies chrétiennes, entachées de fanatisme, il substitue une cérémonie civique dont l'attrait séduira les âmes de tous les patriotes. Il demande donc à la Commune « de solliciter de la Convention nationale un décret pour qu'il y ait un jour destiné, dit-il, à célébrer la fête des mânes de nos frères ».

En voici le programme : « On se rendrait en ordre, avec les autorités constituées et tout le Corps législatif, au Champ du Repos. La musique qui aura exécuté dans la marche des airs lugubres, les continuera, arrivée au Champ du Repos. Ses sons plaintifs et touchants, se mariant à la voix de quelques orateurs, feront éprouver à tous une douleur profonde. C'est alors qu'on verra l'ami rappeler tristement la mémoire de son ami, la patrie éplorée redemander ses défenseurs : les Pelletier, les Challier, les Marat, noms chéris pour elle, retentiront de toutes parts : la mère, en soupirant, les rappellera à l'enfant qu'elle allaite, et le vieillard qui pleure encore son fils trouvera seulement dans les bénédictions qu'on lui donne une consolation qui le mènera doucement au tombeau...

» Mais bientôt on verra succéder une musique céleste qui ravira tous les cœurs. Les orateurs

monteront aux tribunes. Chacun cherchera à célébrer dignement le patriote qui lui est particulièrement connu : en se bornant à l'action qui doit le rendre cher à la patrie, il ne lui donnera d'autre parure que celle qui sied à la vertu.

» Lorsque chaque orateur aura vanté son héros, en un instant et à une heure marquée, tous les groupes se réuniront autour du monument. Là, le président des autorités constituées fera un appel de tous les citoyens que la voix publique semble désigner : ceux qui réuniront l'unanimité des suffrages auront les honneurs de l'inscription, les autres seront ajournés ou rejetés. »

*
* *

L'inscription ne consistera que dans le nom du citoyen qui aura bien mérité de la Patrie et la date de sa mort ; cette inscription sera gravée sur des tables accumulées au pied du monument, portant l'une : *Piété filiale*, une autre : *Bienfaisance*, puis *Courage héroïque*, *Dévouement à la Patrie*, *Humanité*, *Arts*, *Sciences*, *Littérature*, *Grands talents*, *Législature*. On a pensé d'abord à placer ces inscriptions sur des portiques qui auraient entouré le Champ du Repos, mais « ne serait-il pas à craindre qu'elles puissent devenir par la suite, pour certaines familles, des titres de distinction qui perdraient la République » ?

Pourtant, le citoyen Avril, homme avisé, soup-

çonneux et méfiant, comme il convient à un bon Jacobin, a pris ses précautions pour que nul aristocrate, nul ennemi du peuple, nul fanatique, nul sectaire, nul homme tiède ne reçoive les honneurs de l'inscription :

« N'oublions pas, dit-il que si l'éloquence acquiert de nouveaux charmes dans la bouche de l'homme probe, elle est séduisante et bien perfide dans la bouche de l'intrigant et de ces faux patriotes, vrais fléaux d'une république. Les grâces unies au mensonge reposent sur leurs lèvres, jamais la vérité ; et quelque soin que se donne l'homme observateur pour les poursuivre, les déjouer, nouveaux Protées, sans cesse ils vous échappent.

« C'est là que le peuple en masse, et qui pour lors ne se trompe jamais, doit, s'ils osent se montrer pour se parer des vertus de leurs héros, en faire justice, et les chasser avec une ignominie telle qu'elle porte l'effroi chez tous ceux qui seraient tentés de les imiter. »

Célébrer « la mémoire des morts » par des sacrifices humains, des sacrifices qu'offrirait à sa propre majesté « *le peuple en masse, et qui pour lors ne se trompe jamais* », c'est là l'épilogue normal que donne au projet présenté à la Commune de Paris le citoyen Avril : l'on peut s'étonner qu'elle ne l'ait point mis à exécution : il était digne d'elle. Il semble qu'on y pourrait puiser encore et que les enseignements qu'il porte ne seraient point sans être utiles. Seulement, il conviendrait peut-être de

se souvenir, en l'appliquant, qu'il y a aussi parfois des femmes, même dans une république.

Le citoyen Avril l'avait totalement oublié et de même la Commune de Paris, et de même, sauf pour leurs fugitives amours, les organisateurs de la Terreur. Et c'est la femme, la femme seule qui a renversé et aboli la Terreur, la Commune et le citoyen Avril, la femme qui ne voulait pas mourir comme la Dubarry et dont les lamentables cris ont ému la pitié aux cœurs les plus durs, la femme qui voulait vivre comme la Cabarrus, et dont la malédiction et l'injure forçaient Tallien à se ruer contre l'Incorruptible, la femme qui voulait prier et pleurer à son gré et dont l'universelle plainte soulevait, en thermidor, les âmes peureuses et lasses des gardes nationaux du centre !

*
* *

Et encore aujourd'hui, ce sont les femmes qu'on oublie, les femmes qui veulent espérer et prier, les femmes qui, les mains pleines de fleurs, arrivent dans les cimetières pour parer leurs morts, les femmes qui croient aux éternelles promesses et aux immortels rendez-vous, ce sont les femmes qui auront raison des Avril d'à présent, aussi sots et plus lâches que les Avril d'antan.

LÉGENDES DE L'HISTOIRE

—

LE COURONNEMENT DE NAPOLÉON

Un acte a été accompli, il y a cent trois ans, en présence de vingt-cinq mille spectateurs ; il a été annoncé par des programmes répandus à des centaines de milliers d'exemplaires et reproduits par tous les journaux ; il a été consigné dans des procès-verbaux officiels tirés à l'infini ; il a été représenté dans des tableaux et des estampes dont le collectionneur le plus décidé renonce à recueillir tout les états ; il a donc une certitude qui ne paraît point douteuse et, durant quelque cinquante années, nul n'a paru en contester les détails.

Soudain, une légende est mise en circulation. Elle apparaît dans une histoire signée d'un homme politique célèbre, ancien ministre, membre de diverses académies, et elle obtient un tel succès, une telle vogue, une telle croyance que, désormais, elle prend la place de la vérité si unanimement constatée et, à en croire toutes les apparences, si définitivement établie. C'est là un des cas peut-être les plus étranges qu'on puisse rencontrer que

cette déformation produite spontanément, après un demi-siècle, sur un seul récit qui n'est appuyé d'aucun témoignage et d'aucune preuve, et acceptée depuis lors, durant un autre demi-siècle, par tous les historiens qui ont relaté le même acte, sans qu'aucun d'eux ait pris la peine, pour la corriger, de remonter aux sources officielles.

*
* *

Il s'agit du couronnement de l'Empereur : Jusqu'en 1850, où parut le premier volume de l'*Empire*, par M. Thiers, l'on était demeuré d'accord que Napoléon avait, du consentement du Pape, pris la couronne qui était déposée sur l'autel, et qu'il l'avait mise sur sa tête. M. Thiers écrivit : « La question du couronnement affectait singulièrement le Pape. Il tenait à conserver le droit de ses prédécesseurs de poser la couronne sur le front de l'Empereur. Napoléon ordonna de ne pas insister et dit qu'il se chargeait de tout arranger sur les lieux mêmes. » Racontant ensuite la cérémonie, M. Thiers écrit : « Le Pape fit sur le front de l'Empereur, sur ses bras, sur ses mains, les onctions d'usage, puis bénit l'épée qu'il lui ceignit, le sceptre qu'il remit en sa main et s'approcha pour prendre la couronne. *Napoléon, observant ses mouvements, et, comme il l'avait annoncé, terminant la difficulté sur les lieux mêmes, saisit la couronne des mains du Pontife, sans brusquerie mais avec*

décision, et la plaça lui-même sur sa tête. L'acte, compris de tous les assistants, produisit un effet inexprimable. »

Cette version fit fortune, et, depuis lors, nul historien de l'Empire, à ma connaissance, n'a manqué de la rapporter. Elle devint classique et s'enjoliva. Dans l'*Histoire générale, du IVe siècle à nos jours*, publiée sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud, M. E. Chénon écrit : « Le Pape le sacra ainsi que l'Impératrice, mais, *quand il voulut lui poser la couronne sur le front, Napoléon s'en saisit brusquement et se couronna de ses propres mains*. Pie VII se plaignit et obtint que l'incident ne serait pas relaté au *Moniteur*. » Le *brusquement* de M. Chénon remplace le *sans brusquerie* de M. Thiers, mais il faut bien agrémenter. On agrémente en effet : ainsi, M. Debidour, dans l'*Histoire de l'Église et de l'État en France* : « Mais à la fin, quand le moment arriva pour le Pape de prendre la couronne et de la poser sur la tête de l'Empereur, comme il avait été convenu, on vit tout à coup Napoléon s'en saisir prestement comme un escamoteur et la placer lui-même sur son front, après quoi il couronna aussi lui-même l'Impératrice agenouillée devant lui... Le malheureux Pie VII assista tout interdit à cet audacieux manquement aux paroles données. Protester dans l'église même n'eût été qu'un scandale inutile. Napoléon eût fait étouffer sa voix par les acclamations populaires. Le lendemain, il était trop tard, etc... »

Ainsi la légende s'accroît et fait boule de neige. Faut-il avouer qu'un historien tel que Albert Sorel l'a admise, et aussi un canoniste tel que le Père Theiner? Il convient non d'y mettre fin — ce sont là des entreprises dont on se flatte lorsqu'on est très jeune, et dont l'expérience fait connaître le néant — au moins d'interrompre la prescription.

*
* *

A Rome, dans la négociation entre Fesch et Consalvi, au sujet du voyage du Pape, le cardinal secrétaire d'État avait exigé du ministre de France l'assurance que la cérémonie du Sacre ne serait point séparée de celle du Couronnement et qu'il ne serait rien innové dans la circonstance présente, contrairement à la dignité du Souverain Pontife et à l'usage constamment suivi que les Empereurs de France et d'Allemagne sacrés par les Papes fussent en même temps couronnés par eux. L'engagement avait été pris par Fesch au nom de l'Empereur.

Le Pape arriva à Fontainebleau, puis à Paris. Une négociation nouvelle s'engagea au sujet des modifications à introduire dans le Pontifical romain qui devait être suivi dans la cérémonie. L'Empereur sentit la difficulté de revenir sur l'article du Couronnement. Dans un premier *Projet de Cérémonial* qui fut imprimé, il admit que la tradition de la couronne lui fût faite par le Pape comme celle des autres ornements. Seulement « l'Impéra-

trice recevrait à genoux la couronne que l'Empereur placerait sur sa tête ». Peu importait au Pape. On lui présenta ce cérémonial, il l'accepta. Mais ensuite l'Empereur fait savoir « qu'il désire prendre la couronne pour éviter toute discussion entre les grands dignitaires de l'Empire, qui prétendraient la lui donner au nom du peuple. Il pense que Sa Sainteté, bénissant la couronne et prononçant une prière pendant que l'Empereur la met sur sa tête, est ainsi censée remplir l'ancien cérémonial ». Et, cette fois, il abroge ses engagements.

Est-ce par un tel argument qu'il parvint à convaincre Pie VII ? Fit-il valoir, comme l'a dit Mgr Jauffret, le précédent de Louis le Débonnaire et des empereurs carolingiens. « Charlemagne, écrit Mgr Jauffret, avait dit, en sortant de l'église de Saint-Pierre, qu'il n'y serait pas entré s'il eût su que le Pape avait le projet de le couronner, ne voulant point paraître redevable au Saint-Siège d'une couronne qu'il ne tenait que de son épée. » Pour qu'on ne pût tirer de la circonstance présente aucune induction semblable, le nouvel empereur s'approcha de l'autel immédiatement après le sacre, prit la couronne et la plaça lui-même sur sa tête, comme le fit autrefois le petit-fils de Pépin. Il couronna ensuite l'Impératrice. *Ce cérémonial avait été préalablement arrêté.* » Ce qui donne une valeur spéciale à ce témoignage, c'est que Mgr Jauffret, alors grand vicaire de Lyon,

était en même temps vicaire général de la Grande aumônerie. Il fut, en 1806, évêque de Metz et aumônier de l'Empereur, puis en 1811 archevêque nommé d'Aix. On eût difficilement été mieux instruit.

L'Empereur, officiellement, n'allégua point de textes : il donna seulement cette pauvre raison des dignitaires. Mieux eût valu n'en donner aucune.

Pour la prière, il proposa que le Pape prononçât celle que, à Reims, l'archevêque disait en plaçant la couronne sur la tête du Roi : seulement que, en substituant çà et là le pluriel au singulier, on la rendît commune à l'Empereur et à l'Impératrice.

Le Pape ne fit pas d'objection.

Les choses furent donc ainsi réglées de *l'agrément du Pape* : « L'Empereur, ceint de l'épée, revêtu du manteau, tenant d'une main le sceptre et de l'autre la main de justice, se tiendra en prière, debout devant l'autel, durant que le Pape fera à l'Impératrice la tradition de l'anneau et du manteau. Puis — et ce sont les termes mêmes du nouveau programme, ce sont les termes du Cérémonial — l'Empereur remettra la main de justice à l'archichancelier, le sceptre à l'architrésorier, montera à l'autel, prendra la *couronne*, la placera sur sa tête, prendra dans ses mains celle de l'Impératrice, reviendra se placer auprès d'elle et la couronnera. L'Impératrice recevra à genoux la couronne. Le Pape fera les prières du Couronnement. » Cela fait l'objet des articles XXX, XXXI et XXXII dans la

troisième édition de l'*Extrait du Cérémonial relatif au sacre et au couronnement* imprimé à l'Imprimerie Impériale. Les prières que le Pape a prononcées pendant que l'Empereur prend la couronne se trouvent relatées dans l'*Ordre suivant lequel les prières seront chantées et récitées pendant la cérémonie du sacre de Leurs Majestés Impériales* (Imprimerie Impériale, frimaire an XIII), réimprimé nombre de fois, notamment sous le titre *Formule de cérémonies et de prières*, et le fait qu'elles furent prononcées est attesté par le *procès verbal* rédigé par le grand maître des cérémonies et par la *Relation du sacre*, rédigée par l'aide des cérémonies Aignan. Leur texte même prouve clairement l'accord entre le Pape et l'Empereur.

* * *

Ainsi, Napoléon n'a point eu à prendre « *sans brusquerie* », moins encore « *brusquement* », la couronne « *des mains du Pape* », puisqu'il l'a prise sur l'autel. Pie VII ne fut ni « déconcerté », ni « interdit », puisqu'il récita les prières et qu'il les répéta même durant que l'Empereur couronnait Joséphine Tout cela est invention et littérature. Les imprimés en donnaient la certitude avant même que le R. P. Renieri eût retrouvé aux archives du Vatican les pièces mêmes attestant les demandes de l'Empereur et les acquiescements du

Pape. Mais peu importe : la légende est si bien établie qu'elle enterrera le Père Renieri, moi et quelques autres, et l'on s'en tiendra à « la prestidigation », comme dit M. Debidour. Il faut bien s'amuser.

L'AVÈNEMENT DE BONAPARTE

Bonaparte, revenant d'Égypte, tombe au milieu des préparatifs déjà fort avancés d'une revision de la Constitution de l'an III. Revision illégale, à coup sûr : mais, pour suivre les formes, la Constitution n'exigeait-elle pas, avant toute revision, trois propositions émises par le Conseil des Anciens à trois époques, éloignées l'une de l'autre de trois années au moins, et ratifiées à chaque fois par le Conseil des Cinq-Cents ? En neuf ans, dans ces langes serrés si court, la France et la République étaient en péril d'étouffer.

La revision pourtant s'imposait, car la Constitution, depuis le jour où elle avait été votée, n'avait jamais réellement fonctionné. Les Conventionnels qui l'avait rédigée, prenant le contre-pied des Constituants, lesquels s'étaient déclarés eux-mêmes inéligibles à l'Assemblée législative, avaient eu soin de décréter, les 5 et 13 fructidor an III, que les deux tiers des Conseils qu'ils instituaient seraient choisis, par les Assemblées électorales, soit parmi la députation actuelle de leur département, soit

parmi les autres membres de la Convention légalement éligibles. Ce n'était pas seulement la candidature officielle, c'était l'élection obligatoire. Par là, la Convention perpétuait son œuvre, et les Conventionnels s'assuraient, pour quelques années au moins, les trois mille myriagrammes de froment qui formaient l'indemnité parlementaire.

Les électeurs de Paris goûtèrent médiocrement la carte forcée. Ils acceptaient la Constitution, rejetaient les lois des 5 et 13 fructidor. A coups de de canon, on leur apprit que le tout était indivisible et qu'ils ne connaissaient point leur bonheur. Qui leur apprit? Un petit Corse, général d'hier, que Barras appela, — un nommé Buona-Parte.

Telle que la Convention l'avait décrétée, la Constitution fut donc agréée par le peuple. On annonça que 1 057 390 citoyens avaient émis un vote affirmatif, 49 977 un vote négatif. Les Conventionnels se partagèrent entre les deux Conseils et changèrent de locaux. Les choses allèrent à peu près ainsi. Sans doute, le tiers que les électeurs avaient reçu le droit de nommer, arriva avec des idées d'ordre, d'apaisement, de réaction même qui n'étaient pas très plaisantes, mais ce tiers était la minorité: d'ailleurs, presque tout y était sain et patriote, venait de la Constituante, de la Législative, des administrations girondines de département.

Par l'élection du deuxième tiers, en l'an V, la réaction comprimée s'accentua. Là, il y avait réellement des ennemis de la Révolution, des fac-

tieux, des conspirateurs royalistes. Là, il y avait des détracteurs de la gloire nationale, des contempteurs de l'armée. Il était plus que temps pour les Conventionnels de se défendre. L'élection prochaine du troisième tiers allait vraisemblablement achever la contre-Révolution. Faisant appel aux armées, les Conventionnels se mirent en mesure. Hoche leur fournit des soldats : Bonaparte, devenu le conquérant d'Italie, leur prêta d'abord l'appui des adresses enflammées de ses demi-brigades victorieuses et le retentissement de ses discours menaçants ; puis il leur détacha un général du Faubourg de Gloire, avec qui il se maintint en correspondance étroite. Au 18 fructidor an V, deux membres du Directoire, cinquante-trois députés furent proscrits, et sans jugement, déportés dans la France équinoxiale — la Guyane, les élections de quarante-neuf départements furent annulés. Autant et plus qu'en Vendémiaire, Bonaparte a marché pour la Révolution.

Ensuite, à la vérité, on trouve moyen de se passer de lui et de s'épargner les coups de force qui retentissent et font douter de la solidité de la Constitution. Nulle élection qui déplaît à la majorité ne trouve grâce devant elle. Une assemblée électorale est-elle convoquée et le succès du réactionnaire paraît-il assuré ? La minorité proclame la scission, s'en va tenir séance dans un autre local, et, durant que la majorité scrutine sur les juges, les membres du directoire départemental, les présidents de can-

ton ou les députés, la minorité en fait autant. Le Directoire et les Conseils choisissent entre deux listes. Tout naturellement, ils préfèrent leurs amis.

Bonaparte n'a rien à y voir : aussi bien il est en Égypte : mais ses deux frères, Joseph et Lucien, dont l'élection aux Cinq-Cents fut, au moins pour Lucien, le comble de l'illégalité, apportent au système leur concours le plus actif, jusqu'au moment où, pour des raisons qui leur sont personnelles et qui touchent leurs intérêts électoraux, ils entrent en lutte avec le Directoire. Sont-ils les seuls à marcher ? Non pas certes. Ils entraînent quiconque a des griefs pareils aux leurs ; ils mettent en avant des prétextes patriotiques ; ils ont d'irrésistibles arguments : corruption, négligence, méconnaissance des devoirs envers l'armée, la patrie, la République. Tout cela est vrai ; mais qui s'en fût soucié si l'on n'avait senti s'échapper la manne électorale, si l'on n'avait appris que le Directoire s'enhardissait à réprimer les illégalités, même les crimes des administrations départementales, qu'il avait l'audace de demander la rentrée des impôts et même de l'exiger ? Cela se pouvait-il supporter ? Avec Merlin, Treilhard, Larevellière-Lépeaux, tombèrent les ministres qu'ils avaient soutenus et qui pratiquaient, sur la distribution des faveurs judiciaires, administratives, financières et militaires, des idées que ne partageaient point les meneurs des Conseils. Le Directoire fut épuré. En effet, Barras continua à en faire l'ornement.

De l'an III à l'an VIII, la Constitution a donc subi bien des assauts, et, par toutes ces brèches qu'on y a pratiquées, la substance de légalité qu'elle pouvait renfermer a coulé et s'est évanouie. Elle ne subsiste plus que comme un fantôme prêt à disparaître, comme un nom qui va s'abolir et dont les caractères s'effacent. Qui subsiste, ce sont les hommes qui l'ont faite, et, mal que bien, maintenue. Qui subsiste, c'est la Révolution, qui, s'il ne surgit point un homme et ne se trouve point un système de gouvernement, va périr, entraînée par la réaction dont la vague montante, trois fois arrêtée, se retire pour reprendre de la force et va revenir en tempête, balayant les digues désormais impuissantes qu'on tentera de dresser contre elle.

Bonaparte paraît, revenant d'Égypte : voilà ce qu'il trouve. De ces hommes qui ont fait la Révolution, de la Révolution même, comment serait-il l'adversaire ou l'ennemi ? Il en est. Il est, il reste l'homme du 13 vendémiaire et du 18 fructidor, le capitaine jacobin que Barras et Saliceti ont avancé à Toulon ; le général de brigade qui cherchait à lier sa fortune à celle de Robespierre le jeune, et par là à approcher l'Incorruptible ; le mitrailleur des sections, l'inspirateur du coup d'État de Fructidor. Il doit tout à la Révolution ; il n'est rien sans la Révolution ; quant aux hommes, sans en connaître personnellement beaucoup qui soient en fonctions, il est de leur monde. Il fut alternativement leur protégé et leur protecteur.

Sans doute, dans son for intérieur, s'est-il détaché de l'exclusivisme d'une secte qui n'admet de salut que pour ses fidèles; sans doute, a-t-il adopté un idéal plus élevé et plus large, et même, par certains de ses actes, a-t-il témoigné que vis-à-vis des émigrés, nobles ou prêtres, il réprouvait les mesures de proscription, pourvu qu'ils ne fussent point des ennemis actifs de la France et de la Révolution : mais, dans cette réconciliation qu'il rêve et qu'il va préparer entre Français, la première condition qu'il pose, c'est la soumission aux lois qui sont l'essentiel de la Révolution, de cette Révolution nécessaire, d'où la nation est sortie renouvelée, rajeunie, adaptée à ses destinées nouvelles. Jamais, même aux jours où il paraîtra le plus entraîné vers certaines formes extérieures de l'ancien régime, il n'admettra qu'on les conteste.

Au début d'ailleurs de sa magistrature consulaire, il ne saurait encore penser qu'à réconcilier les uns avec les autres les hommes de la Révolution, qu'à former d'eux tous un groupe assez compact pour lutter victorieusement contre l'esprit de réaction, qu'à distinguer dans ce groupe les individus qui peuvent le mieux s'associer à sa politique.

Le nombre de ceux qui ont marqué des talents, de l'intelligence et quelque droiture est restreint : il faut compter que, sur les 1080 députés ou suppléants élus à la Convention — mis de côté, les cinquante-deux qui démissionnèrent avant ou pendant la session — cent quatre ont péri (dix-neuf

naturellement, neuf en mission, soixante-seize exécutés, assassinés ou suicidés), que, par cette décimation, l'élite des hommes du mouvement a disparu.

Bonaparte, pour organiser son gouvernement, fournir de membres les quatre assemblées qui se trouvent instituées, rétablir une administration départementale, financière, judiciaire, militaire, avec tous les détails qu'elle comporte, est donc obligé d'épuiser presque le personnel qui a donné des gages à la Révolution, qui l'a faite, tout au moins qui s'y est associé. Outre qu'il serait fort embarrassé de trouver un autre personnel, n'est-il point lié à celui-ci par des convictions et des campagnes communes ? N'est-il pas obligé, moralement et matériellement, d'employer ceux dont il a partagé les opinions, approuvé les actes, soutenu la fortune et qui lui ont à lui-même ouvert ses voies ? Il ne vient point préparer la contre-Révolution ; il vient consolider la Révolution : pourquoi dès lors aurait-il rejeté ceux qui l'ont faite et qui avec lui, peuvent et doivent la servir ?

L'on a beaucoup dit, et dans le deuxième volume du très beau livre qu'il a consacré à l'*Avènement de Bonaparte* — livre par tant de côtés recommandable, d'une documentation si neuve, d'une présentation si littéraire, d'un style si agréablement soutenu — M. Albert Vandal apporte l'autorité éminente de son talent à cette opinion, que Siéyès, dans le partage d'attributions opéré entre Bonaparte et

lui, avait obtenu de diriger le vote des premiers sénateurs chargés d'élire le Tribunat et le Corps législatif. » « C'est ainsi, ajoute M. Albert Vandal, qu'il y avait introduit en masse les membres des anciens Conseils ou des Assemblées antérieures, et qu'il en avait fait le refuge, le retranchement, le réduit de l'oligarchie révolutionnaire. »

Faut-il admettre sans discussion une telle doctrine ? Faut-il considérer que Siéyès avait, de propos délibéré, constitué des éléments de résistance aux projets contre-révolutionnaires qu'il aurait prêtés à Bonaparte ? Et, en y regardant de plus près, Bonaparte aurait-il pu composer d'autres hommes ou d'hommes professant des opinions différentes les Assemblées consulaires ! De fait, n'était-ce pas le droit des Anciens et des Cinq-Cents adhérents au 18 brumaire d'être employés par le Consulat qui sortait tout vif des délibérations de leur Commission intermédiaire, et, étant donné qu'il n'y avait qu'un seul personnel, ayant, avec des nuances, la même opinion, l'unique problème qui se posât n'était-il pas la répartition, dans les divers corps de l'État, selon leurs aptitudes ou leurs spécialités, des hommes faisant partie de ce personnel ?

En vérité, peut-on trouver une différence profonde entre les hommes qu'élisent, pour siéger au Sénat, les deux membres de la Commission consulaire, Siéyès et Roger-Ducos, et les deux consuls entrant en fonctions, Cambacérès et Lebrun, les hommes que les sénateurs ainsi nommés choisissent

pour être tribuns ou députés, et les hommes que Bonaparte désigne pour être ministres, conseillers d'État, préfets, fonctionnaires, dans toutes les branches d'administration ? C'est la même origine, ce sont les mêmes services, c'est la participation aux mêmes actes : ce sont, dans un cas comme dans l'autre, des hommes de la Révolution, nommés par des hommes de la Révolution pour consolider la Révolution.

Faut-il le dire ? Il semble que dans l'élection sur qui Siéyès influa plus directement — celle des sénateurs — la part faite aux parlementaires réputés sur leurs votes, comme les plus décidés dans la Révolution fut bien moins large que celle qui leur fut attribuée ailleurs par Bonaparte même. On s'accorde en général à penser que le vote majeur fut celui sur la culpabilité de Louis XVI. Siéyès et Ducos avaient prononcé la mort ; Cambacérès, leur collègue à la Convention, passait pour avoir opiné comme eux. Or, dans le nouveau Sénat, un seul régicide fut appelé : Dyzez, des Landes. Sur les cinquante-neuf sénateurs nommés les 3 et 4 nivôse an VIII, trente-six, il est vrai, avaient fait partie des Assemblées de la Révolution ; mais quinze avaient siégé aux États généraux et à la Constituante, neuf n'avaient été que de l'Assemblée législative, cinq de la Convention seulement, sept des Conseils. Trois anciens ministres, quatre personnages ayant occupé de hautes fonctions politiques complétaient l'élément purement politique. Sur les

seize autres sièges, huit avaient été attribués à des chefs de l'armée et de la marine, six à des membres de l'Institut, — surtout de la classe des sciences mathématiques et physiques, — une à la banque, une au haut commerce. Il ne tint point aux électeurs qu'il n'y eût un poète : Ducis; mais il y eut au moins un peintre : Vien.

Tous ces hommes, certes, faisaient profession d'être dévoués à la Révolution; mais ils ne formaient point une oligarchie, ils constituaient une élite. Après l'immense consommation qui avait été faite des valeurs intellectuelles de la nation, ils étaient ce qui en subsistait. Des cinquante-neuf sénateurs, dix-neuf appartenaient à l'Institut, et c'étaient d'abord Berthollet, Darcet, Daubenton, Laplace, Lagrange, Vien, qui n'avaient nul autre titre pour être choisis; puis Cabanis, Creuzé-Latouche, d'Arçon, Destutt de Tracy, Lacépède, Garran de Coulon, Garat, Monge, Volney, François de Neufchâteau, Bougainville, Siéyès, auxquels il faut joindre les trois consuls : Bonaparte, Cambacérès et Lebrun.

Quelle Chambre haute, nommée par quelque procédé que ce soit, a présenté des garanties plus sérieuses d'intelligence et de capacité? Si quelques nullités parlementaires s'y étaient glissées, étaient-elles de force à imposer leurs directions et à faire prévaloir leurs opinions? Faut-il croire que, dans les choix auxquels ce Sénat procéda pour remplir les places du Tribunat et du Corps législatif, il eût

à ce point subi l'influence exclusive de Siéyès, qu'il se fût proposé seulement d'y introduire en masse les anciens membres des Conseils. Sans doute, pour composer des assemblées délibérantes, la première pensée qui vînt à l'esprit, était de prendre les anciens députés. Ceux-ci n'avaient point démérité, et l'on se demande pourquoi ils auraient été exclus. Il fallait bien, dans le Tribunat, ressort constitutionnel d'opposition oratoire, des orateurs, au moins des hommes sachant parler et ayant quelque habitude de la parole. Sur cent tribuns, cinquante-deux vinrent donc des Cinq-Cents, dix-huit des Anciens, un de la Constituante, deux de la Législative ; restaient vingt-sept sièges, qui furent attribués à des personnages qui n'avaient figuré dans aucune Assemblée, qui ne durent, la plupart, leur élection qu'à la faveur de Bonaparte et de son entourage familial, et qui, dès la première heure, tandis que leurs collègues, anciens parlementaires, prêtaient au Premier Consul un concours intelligent, s'érigèrent, à propos de tout et de rien, en détracteurs de toutes les mesures de gouvernement, d'organisation, de législation que Bonaparte proposait. Était-ce des Assemblées que venaient Duveyrier, Benjamin Constant, Garat-Mailla, Ginguené, Alexandre ? Assoiffés de popularité, et trouvant pour la première fois l'occasion de débiter à la tribune leur éloquence rentrée, ils trouvaient, comme de juste, bien plus facile de censurer que de louer et s'assuraient ainsi, à bas prix et sans

risque, les compliments de quelques belles dames qui se plaisaient à les inspirer.

Au Corps législatif, la proportion des parlementaires était plus forte, puisque, sur trois cents sièges, vingt-deux seulement avaient été attribués à des administrateurs de départements, des diplomates, des banquiers, des négociants, des médecins, des magistrats ou des militaires ; que les deux cent soixante-dix-huit autres avaient été remplis par deux cent quarante membres des Conseils, sept anciens Constituants, quatorze députés à la Législative, dix-sept Conventionnels. Ayant, d'une part, à former des Chambres, d'autre part à placer des députés, on avait mis les députés dans les Chambres, et l'on s'imaginait avoir ainsi résolu les deux problèmes. N'était-ce point de la logique ?

Eût-on pu agir autrement ? Eût-on pu trouver quatre cents individus dévoués à la Révolution et qui n'eussent siégé dans aucune Assemblée de la Révolution ? Eût-il donc fallu qu'on les recrutât dans les débris de l'armée de Condé, dans les ci-devant compagnies de Jéhu, dans les bandes de l'Ouest qui se disaient catholiques et royales ? Dès qu'on ne courait point à la réaction contre-révolutionnaire, dès qu'on n'appelait point les Bourbons pour mettre à leurs pieds, en même temps que la couronne royale, les têtes des régicides, dès qu'on entendait maintenir et consolider la Révolution, c'était le personnel de la Révolution qu'il fallait

appeler à partager le pouvoir et à exercer l'administration.

Siéyès, dit-on, y a puisé pour remplir le Sénat, le Tribunat, le Corps législatif ; mais Bonaparte n'y puise-t il pas pour organiser son ministère ? Abrial, nommé à la Justice, n'a-t-il pas été, par la Révolution, commissaire au Tribunal de cassation, puis délégué à la Parthénopéenne ? Forfait, de la Marine, n'a-t-il pas siégé à la Législative, Talleyrand à la Constituante, Fouché à la Convention ? Berthier et Gaudin n'ont-ils pas été constamment employés depuis 92, et Lucien Bonaparte ne se souvient-il plus du Brutus qui régénéra Marathon et qui épouvantait Ajaccio de ses déclamations sur la mort du dernier tyran des Français ?

Tout à l'heure, Carnot remplaçant Berthier à la Guerre, le ministère comptera deux régicides : un de moins que le Sénat.

Au Conseil d'État, où le Premier Consul a placé ses auxiliaires du premier degré, ceux qu'il compte associer de plus près à la discussion et à l'élaboration de ses projets, il a voulu d'abord des hommes à spécialité qui eussent fait leurs preuves dans la partie des finances, dans l'administration de l'intérieur, de la guerre, de la marine et des colonies ; il a pourtant assigné dix-huit places sur trente à des anciens membres des Assemblées. Un, Defermon, les a traversées toutes : Constituante, Convention, Cinq-Cents ; sept de ses nouveaux collègues siégeaient avec lui à la Constituante, et de ces

sept, trois l'avaient suivi aux Conseils ; deux venaient de la Législative, quatre de la Convention, neuf des dernières Assemblées. Parmi les spécialistes, deux étaient incolores ; c'étaient pourtant des libéraux de 89, même agissant comme électeurs, et ils avaient servi la République. La plupart des autres lui devaient leur état et leur fortune ; certains avaient marqué comme Jacobins.

Pour les préfets, le Consul faisant son choix entre les candidats proposés par le ministre de l'Intérieur, par Cambacérès, Lebrun, Talleyrand, Clarke et d'autres encore, car il ne négligeait aucun avis, prit vingt-cinq Constituants, huit députés à la Législative, seize Conventionnels, six membres des Conseils. Pour les autres places, il exigea des candidats ce qu'on eût jadis appelé des certificats de civisme, la preuve qu'ils avaient adhéré à la Révolution, en remplissant des fonctions administratives, en servant aux armées, en achetant des biens nationaux. Il ne se laissa arrêter ni par l'opposition qu'on avait pu lui faire, ni par les opinions violentes qu'on avait professées. Pourvu qu'on fût déterminé à servir l'État, tout était bien.

Il en est une preuve significative : des Conseils, le soir du 19 brumaire, soixante-deux membres avaient été exclus. Dans le courant de l'année, la moitié pour le moins de ces « victimes » reçurent de Bonaparte des emplois, et non des moindres. Beaucoup entrèrent dans la magistrature, furent juges d'appel à Ajaccio, à Colmar, à Trèves, à

Bruxelles, à Rennes ; certains devinrent directeurs des contributions, directeurs des droits réunis, commissaires des guerres, inspecteurs aux revues ; d'autres, moins fortunés, juges de paix, juges de première instance, substituts, procureurs de la République : un, chef de brigade alors, sera général de division et comte de l'Empire ; un obtiendra, avec les plus magnifiques traitements, le bâton de maréchal d'Empire. Il avait fait « les guerres de la Liberté ». C'était assez.

Grâce à la réorganisation administrative, judiciaire, financière, forestière, diplomatique, militaire, le personnel presque entier des Assemblées de la Révolution reçut de Bonaparte une utilisation. On a prétendu que, sous le Consulat, quatre-vingt-dix à cent membres de la Législative ou de la Convention battaient « le pavé de Paris sans place et quelques uns manquant du nécessaire ». Cette allégation exigerait qu'on précisât ; du moins peut-on affirmer que Bonaparte l'ignorait. S'il l'avait appris, il eût traité ces députés aussi bien que Buchot, l'ancien commissaire aux Relations extérieures, tombé à être commis au port au vin et à solliciter une place de garçon de bureau dans le ministère qu'il avait dirigé : Napoléon, spontanément, lui octroya une pension de 6 000 francs, et cette espèce fit règle pour les ex-ministres. En feuilletant ses comptes, combien de cas analogues ne relèverait-on pas, et faut-il rappeler encore comme il agit à l'égard de Carnot ?

Il sut payer la dette de la nation : car si, dans les dix années écoulées depuis le 5 mai 1789 jusqu'au 18 brumaire an VIII, il avait été dit bien des sottises, noirci sans objet bien du papier, commis bien des iniquités, perpétré bien des crimes ; si les fautes avaient été en tel nombre qu'elles obscurcissent, aux yeux même de philosophes qu'on aurait crus plus pénétrants, la générosité des desseins et l'immensité des résultats, ceux qui, de 1792 à 1795, tinrent la barre durant cette crise où la nationalité se coagula pour résister à la fois à l'étranger avide de conquêtes territoriales et aux Bourbons implacables alors dans leurs vengeances escomptées, ceux-là avaient assez mérité de la France pour être associés à son gouvernement.

Et sauf une minorité qui, au Tribunat et au Corps législatif, s'opposa à certaines mesures opportunes sans doute et politiques, mais contredites par les principes, sauf cette minorité, composée en grande partie, comme on a vu, de néophytes et de favoris, qui fut éliminée par le Sénat et dont la plupart des membres utiles furent presque aussitôt employés, tous ou presque tous les membres des Assemblées, versés dans les administrations, firent de remarquables organisateurs, d'intègres magistrats, des dépositaires zélés, intelligents et avisés du pouvoir exécutif. Ils eurent, comme disait Napoléon, l'esprit de la chose. Ils ne se ménagèrent point pour faire marcher la machine. Ils imprimèrent à leurs subordonnés le goût et la passion du métier, ils

furent assidus, probes et patriotes. Ils établirent les règles et instituèrent les traditions par qui, durant près d'un siècle, l'administration française mérita d'une renommée universelle.

On a prétendu qu'en acceptant du Premier Consul des emplois, en les sollicitant même, en les conservant et les retenant l'Empire proclamé, les hommes de la Révolution avaient failli à leur passé, qu'ils avaient contredit leurs doctrines, qu'ils avaient forfait à l'honneur... politique. On a dit qu'ils s'étaient rués à la curée des places et qu'ils s'étaient pliés à tout pour les conserver. Que quatorze ans plus tard, beaucoup fussent dans cet état d'esprit, il faut bien l'avouer : ils avaient vieilli ; ils avaient pris, pour eux-mêmes et pour leur famille, des habitudes d'aisance qu'ils trouvaient dur de rompre ; ils s'étaient établis dans une sécurité du lendemain qu'ils eussent regretté de perdre. Mais, en 1800, si le Consul estimait leur collaboration utile et même nécessaire, eux n'avaient pour leur part aucun motif de la lui refuser. Si scrupuleuse fût-elle, leur conscience ne leur reprochait rien. Dans la France telle que la Révolution l'avait faite, ils étaient dans leur maison. L'ordre de choses qu'ils avaient créé par des lois, ils l'affermissaient et le stabilisaient par leurs actes. Ils ne sacrifiaient aucune de leurs idées, puisque toutes les essentielles avaient triomphé ; ils les servaient encore, puisqu'ils étaient appelés à les appliquer et à les introduire dans la pratique. En

quoi les hommes de la Révolution eussent-ils démérité lorsque, sous la direction d'un de leurs pareils, ils coopéraient à instituer la Révolution ?

Qu'était ce pour eux, qu'était-ce pour Bonaparte que la Révolution ? « La Révolution, a écrit Napoléon, a été un mouvement général de la nation contre les privilégiés : elle eut pour but principal de détruire tous les privilèges, d'abolir les justices seigneuriales, de supprimer les droits féodaux comme un reste de l'ancien esclavage des peuples, de proclamer l'égalité de l'impôt et des droits... » Or, en 1800, « il ne restait plus aucun souvenir ni des anciens privilèges des provinces, ni de leurs anciens souverains, ni des anciens parlements et bailliages, ni des anciens diocèses : pour remonter à l'origine de tout ce qui existait, il suffisait d'aller rechercher la loi nouvelle qui l'avait établi. La moitié du territoire avait changé de propriétaires ; les paysans et les bourgeois s'en étaient enrichis. Les progrès de l'agriculture, des manufactures et de l'industrie surpassèrent toutes nos espérances. La France présenta le spectacle de plus de 30 millions d'habitants, circonscrits dans les limites naturelles, ne composant qu'une seule classe d'habitants, gouvernés par une même loi, un seul règlement, un seul ordre ».

Ce sont ces conquêtes qu'il faut affermir, qu'il faut défendre de la contre-Révolution toujours menaçante, ici provoquant les coalitions à se reformer et appelant les armées étrangères dans les

provinces de l'Ouest, de l'Est et du Sud-Est : là, aiguisant les poignards contre le Premier Consul et recherchant dès lors, contre lui et contre son système, l'alliance des anarchistes ; ailleurs, se faisant doucereuse, proposant à Bonaparte un brusque retour en arrière, et, après avoir vainement espéré trouver en lui le restaurateur des Bourbons, « voulant lui faire, comme au Roi en 1789, rétablir les assemblées primaires et toutes les idées de ce temps-là » ; enfin, déçue en ses premiers desseins, prononçant son opposition dans les Assemblées où peut-être les plus hardis en paroles républicaines dissimulent ainsi le royalisme dont ils se pareront tout à l'heure.

Repousser fermement l'attaque, déjouer habilement l'intrigue, organiser la France nouvelle, pacifier la France ancienne, réconcilier celle-ci avec celle-là, en sorte que l'une conserve ses conquêtes et que l'autre abdique ses prétentions, que toutes deux, unies et régénérées par la Révolution, fassent front à l'étranger envieux de cette grandeur qu'il voit surgir et qui l'offusque, c'est la tâche que se propose Bonaparte et que les hommes de la Révolution l'aideront à accomplir.

Des moyens qu'il a employés, des difficultés de tous les genres qu'il a surmontées, M. Albert Vandal a rendu un compte singulièrement précis et par bien des côtés définitif. Outre certaines tendances, un mot y gêne : le titre : *L'Avènement de Bonaparte* : N'est-ce pas plutôt l'*Avènement de la Révolution* ?

LOUIS XVIII AVANT LA RESTAURATION

Par le troisième volume de son *Histoire de l'Emigration*, M. Ernest Daudet a révélé une suite de faits, a mis en plein jour une série de personnages, a formulé le texte d'un corps de doctrines qui intéresseront passionnément tout Français ayant souci du passé de son pays et comprenant l'étroite corrélation de ce passé avec le présent et l'avenir.

M. Daudet a pu aborder la source qu'on doit croire, sur cette partie, la plus abondante et la plus sûre, celle qui fournit assurément le plus d'éléments de connaissance sur le caractère de Louis XVIII, sur ses relations de famille et d'amitié, sur ses négociations avec les souverains et sur certaines des tentatives de ses agents à l'intérieur de la France. Il a eu entre les mains les archives personnelles de Louis XVIII et celles des deux hommes qui furent ses favoris durant l'émigration : M. d'Avaray et M. de Blacas.

Pourquoi, et dans quelles conditions le Roi avait-il distrait de ces papiers ceux qu'il avait fait déposer au ministère des Affaires étrangères et qui y

constituent, au moins en partie, le Fonds Bourbon ? C'était là, semble-t-il, une de ces malices dont il était coutumier. Il avait voulu sans doute assurer ses vengeances posthumes et consacrer ses secrets conjugaux à l'édification de la postérité : mais il avait voulu aussi que, relativement à l'émigration, ses successeurs, ses serviteurs, et même la postérité, pussent être instruits et connaître le détail de ses actes. Or, il s'est trouvé que, si les descendants des confidents les plus affidés du roi n'ont éprouvé aucun scrupule à livrer à l'histoire les documents qui d'ailleurs avaient été préparés pour elle, l'État a été infiniment moins généreux et moins libéral. Lorsque fut instituée la Commission des Archives diplomatiques, M. Camille Rousset fut chargé d'examiner si le Fonds Bourbon pouvait être communiqué aux profanes, et, considérant qu'un ou deux volumes, sur cinquante-sept, contenaient quelques lettres offensantes pour la mémoire de Marie-Josèphe-Louise de Savoie, il fit décréter que les volumes 588 à 647 de la série *France et divers États* seraient réservés et ne seraient point livrés au public. Aucune analyse ne fut donnée ni dans l'*Inventaire sommaire* publié en 1883, ni dans le *Supplément* publié en 1896. On se contenta, en regard de la cote 588 à 647, d'inscrire : *Documents relatifs à l'émigration*. De ces cinquante-sept volumes, les quarante premiers seulement viennent de Louis XVIII ; les dix-sept autres ont été constitués avec les papiers du comte

d'Antraigues achetés sous la monarchie de Juillet. On peut se demander si l'État continuera à garder dans l'ombre des documents précieux dont beaucoup sans doute pourraient faire double emploi avec ceux des archives de M. de Blacas, mais dont, à ce qu'il résulte des notes qu'ont pu prendre quelques travailleurs avant que la pudeur de M. Rousset fût effarouchée, un très grand nombre de pièces apportent des lumières essentielles sur l'organisation des agences royalistes à l'intérieur.

C'est là le point faible du livre que publie M. Daudet : soit qu'il ait jugé inopportun ou inutile d'entrer dans le détail de cette perpétuelle conspiration, soit que cette partie ne dépendît point de l'espèce de ministère qu'exercèrent MM. d'Avaray et de Blacas, dont il eut les archives, il s'est peu attaché à renseigner ses lecteurs sur la marche des comités de Paris. Il a, par contre, apporté des lumières singulièrement désirables sur un complot organisé par l'agence de Souabe, — cette agence directement inspirée par Louis XVIII, composée de Précy, Vezet, Imbert-Colomès, d'André et l'abbé Delamarre, et effectivement conduite par l'Anglais Wickham. On avait bien quelques notions sur cet *Institut*, qui, en 1800, étendait son action sur le Midi presque entier, aussi bien par les papiers de Wickham, dont une partie fut récemment publiée, que par les *Papiers saisis à Bayreuth et à Mende* publiés par le gouvernement consulaire ; mais les ramifications de cet *Institut*, les noms de

ses chefs, les forces réelles dont il disposait, échappaient aux chercheurs. L'on pouvait mettre en doute la véridicité de ce marquis de Puivert, dont le *Livre de raison* a été récemment imprimé. Était-il possible qu'au moment où Masséna défendait Gènes en désespéré, où Moreau allait franchir le Rhin, où Berthier et Bonaparte assemblaient l'Armée de réserve pour tenter de délivrer Gènes, une armée royaliste eût été secrètement formée, équipée, soldée, répandue sur presque tout le territoire, occupant plusieurs départements du Midi et poussant jusqu'à Paris ses avant-postes ? A présent, grâce à M. Ernest Daudet, il n'est plus permis de douter que cette organisation royaliste existât. Sans doute devait-elle être moins complète et surtout moins agissante dans la réalité que sur le papier : elle avait des cadres, qui peut-être étaient vides ; elle recevait une solde considérable, mais à en juger par M. de Précy, les officiers payeurs ne s'oubliaient pas ; toutefois elle était. L'on sait par M. Daudet les étranges voyages du général Willot à la recherche d'alliés libérateurs, ses entretiens avec les Autrichiens, les accords qu'il tenta de conclure avec eux et avec les Piémontais, les rassemblements d'émigrés dont il devait prendre le commandement, dès qu'on lui aurait fourni un nombre suffisant d'auxiliaires, les points d'appui qu'il eût trouvés dans le Midi, et l'on entrevoit quel danger eût couru l'indépendance nationale si, à Marengo, la victoire eût échappé à Bonaparte.

Curieux personnage, ce Willot, et, à dégager sa figure, comme on s'amuserait! C'est un noble, point tout jeune à la Révolution, car il est né en 1755; il n'est alors que capitaine de 1787, quoiqu'il ait commencé de servir en 1771. Il n'émigre point, sert aux Pyrénées, et, en trois ans, est général de division (17 juillet 1795). Il faut qu'il ait témoigné fortement son adhésion au nouveau régime, puisqu'il n'a été ni inquiété ni suspendu, mais ainsi avancé. Des Pyrénées, après la paix de Bâle, il est envoyé à l'Armée de l'Ouest, sous Hoche, et, à propos des mesures à prendre contre les Vendéens, il entre en lutte violente avec lui. Est-il déjà en relations avec les royalistes? On le pourrait croire, lorsqu'on le voit, commandant dans des départements du Midi, s'afficher comme un partisan de la réaction. Il poursuit à outrance quiconque a renom de jacobin, et l'on dit qu'alors il ne ménage point la famille Bonaparte. Il se présente aux élections dans les Bouches-du-Rhône où il est employé, est élu, et, aux Cinq-Cents, se classe tout de suite parmi les exaltés de ce parti clichyen qui effraye par sa pétulance royaliste les modérés des deux Conseils. il est nommé un des inspecteurs de la salle — ce qui équivaut à la fonction actuelle de questeur — et, à la veille de Fructidor, il est plein de projets pour prévenir, par une action immédiate, le coup d'État du Directoire. Il est arrêté avec son ami Pichegru, et comme lui déporté à la Guyane, en même temps que Barthélemy, Barbé-Marbois, Laf-

fon-Ladebat et les autres. Il s'évade, passe dans la colonie hollandaise, de là en Angleterre. Le Premier Consul eut sans doute de bonnes raisons pour l'exclure, ainsi que Picheru, de l'amnistie accordée aux victimes de Fructidor. C'est d'ailleurs tout de suite qu'on le trouve organisant l'insurrection dans le Midi et voyageant par l'Europe, accrédité par le roi pour lui procurer chez les Autrichiens des protecteurs et des alliés.

Faut-il penser que les voyages de Willot ne se rattachaient en rien à ces conspirations, ces ententes, ces conversations — le mot importe peu — qu'on surprend à Paris et un peu partout à la veille de Marengo ? N'est-on pas amené à supposer que dès lors, certains hommes en place — et des plus compromis par leur jacobinisme d'hier — avaient échangé des idées, sinon des promesses réciproques, avec certains des chefs royalistes qui, sous les ordres du prince de la Trémoïlle, agent général pour Paris, y préparaient la contre-Révolution ? Ne doit-on pas croire qu'instruits, comme les Jacobins et d'aussi bonne source qu'ils pouvaient l'être eux-mêmes, des divers complots formés pour assassiner le Premier Consul, à Dijon, à Genève ou durant la campagne, les royalistes se tenaient prêts pour profiter de cette éventualité aussi bien que de celle d'une défaite ? L'alliance des partis extrêmes en vue de tuer Bonaparte, ou tout le moins de prendre leurs avantages s'il vient à disparaître, est conclue presque dès les premiers jours du Consulat. On en

a déjà fourni bien des preuves ; on en donnera d'autres qui ne sauraient être contestées, et cette alliance a duré au moins jusqu'à la proclamation de l'Empire. Encore l'affaire Malet n'en est-elle pas un témoignage?

Est-il vraisemblable que le comte de Provence « n'en sût rien, absolument rien », comme le dit M. Ernest Daudet ? Qu'on ne lui eût point annoncé, lors de la machine infernale, qu'on allait faire sauter Bonaparte, cela est possible ; mais qu'on lui eût caché la grande affaire Cadoudal-Pichegru-Moreau, cela est bien douteux. Certes, lorsque les agents furent découverts et arrêtés, il écrivait : « Je pleure tant de braves gens qui vont, je ne peux malheureusement pas me flatter du contraire, périr pour une entreprise dont je ne peux juger le fond puisque j'en ignorais jusqu'au projet » ; mais, au moins, savait-il que le général Moreau marchait dans ses voies, et n'est-ce pas là ce qui résulte d'une note que publie M. Ernest Daudet lui-même ? Lorsque, en 1813, Moreau vient apporter aux ennemis de la France le concours de son expérience militaire, Louis XVIII lui dépêche un émissaire : sous la signature Blacas, le roi écrit de sa main : « En approuvant les présentes instructions, je saisis avec empressement l'occasion de donner moi-même au général Moreau un nouveau témoignage de l'estime et de la confiance qu'il me connaît pour lui *depuis longtemps.* » Ce ne peut être ici une allusion aux assurances transmises, en 1812, par Hyde de Neu-

ville, du bon vouloir du général ; Louis XVIII, qui se piquait à bon droit de connaître sa langue, n'eût point écrit alors : *depuis longtemps*.

Certes, le prétendant était mieux instruit — au moins rétrospectivement — que ne le veut croire M. Daudet. Il tenait au moins les fils des conspirations du Midi, si l'on doit croire qu'il laissait à son frère, lieutenant général du royaume, la direction des conspirations de l'Ouest. Ce fut sur des billets datés d'Hartwel et signés de sa main que furent accrédités près de La Rochejacquelein, dès le mois de mars 1813, les agents expédiés à Bordeaux pour constater les forces des conspirateurs royalistes et préparer l'invasion anglaise.

Toute cette partie d'histoire est encore singulièrement confuse. Si, dans les premiers jours de la Restauration, certains royalistes furent disposés à s'enorgueillir des services qu'ils avaient rendus aux coalisés ; si, à ce moment, ils s'en vantèrent dans des brochures où ils réclamaient leur salaire et attestaient leur dévouement, peu à peu, comme il fallait établir la légende que les Bourbons avaient été rétablis sur leur trône par la libre acclamation de la nation, on leur fit comprendre l'imprudence de leur zèle et la beauté du silence — et ce fut celui-ci qu'on récompensa : hommage imprévu rendu à la souveraineté du peuple par ceux qui, durant vingt-quatre ans, n'avaient attendu leur restauration que de la défaite des armées françaises

par les étrangers, de la conquête du territoire national par les étrangers, de la contrainte exercée sur le peuple entier par les étrangers.

Et, ce faisant, ils étaient logiques; ils étaient dans la tradition monarchique : Louis XIV et Louis XV armant leurs troupes pour rétablir sur leur trône les rois anglais malgré le peuple anglais avaient fixé le principe. Toute nation qui tente de se soustraire à l'autorité de celui dont les ancêtres ont été institués par Dieu pour la gouverner est en révolte contre Dieu lui-même. Tout moyen est bon pour la contraindre dans les voies de Dieu. Il ne s'agit donc pas que tels ou tels vengeurs de la bonne cause soient étrangers, mais qu'ils combattent pour elle et la fassent triompher.

Ainsi pensaient unanimement les princes Bourbons durant toute l'émigration : ainsi pensaient-ils en 1815 et même un peu plus tard, et si Louis XVIII brusquement se mit à penser différemment de son frère, n'est-ce pas parce qu'il avait alors pour favori un homme qui, ayant servi l'Empire, lui apportait d'autres idées, de fâcheuses idées de libéralisme, de nationalisme, les idées de la Révolution? Louis XVIII est un roi en cinq personnes : M[me] de Balbi, d'Avaray, Blacas, Decazes, M[me] du Cayla. Cela lui fait, selon les jours, une figure si différente, qu'on est fort empêché pour le reconnaître ; tandis que Charles X, depuis qu'il joue un rôle, est l'homme d'une seule faction qui est la faction Polignac. Lui, au moins, ne change pas ; il est tous

les jours pareil à soi-même ; il ne laisse point de surprise et lorsqu'il agit, l'on sait d'avance comment il agira.

Louis XVIII, au contraire, tient constamment en alerte. Il est amusant, curieux, intelligent ; son attention est éveillée sur tout et sa plume est prête à toutes les écritures. Nul homme de lettres, attelé pour le pain quotidien à la besogne absorbante d'une gazette, n'a écrit autant que ce roi *in partibus*. Et comme il écrit ! Cela est cherché, apprêté, poncé, musqué, bourré de citations latines, fourré d'allusions, égayé d'épigrammes, relevé de termes de vénerie, de fauconnerie, d'équitation. Çà et là, dans la prose française des mots anglais, comme en insérent, pour paraître, les gens qui ne savent point une langue. Il excelle aux transitions, qu'il a si fort désirées et qu'il amène de si loin qu'il leur donne presque un air de nature. Il manie la métaphore compliquée avec une jouissance qui paraît sans mélange : aussi bien reconnaît-il pour son maître l'abbé Delille et sollicite-t-il que l'auteur de la *Pitié* immortalise par un quatrain le chien fidèle de la duchesse d'Angoulême. Au moindre incident de famille, au moindre événement de politique, il se précipite à son écritoire, et c'est dix, quinze, vingt lettres aux souverains, aux princes, à ses ambassadeurs, à sa gouvernante. Et tout cela, de sa main. Il minute, il corrige, — et d'Avaray corrige aussi, — il remet au net, il copie au registre, et c'est là l'essentiel de sa vie — toutefois avec le

bon appétit qui le soutient en ses traverses. Voyage-t-il ? Il conte les incidents de la route à la façon de Chapelle et de Bachaumont, et presque, à des moments, avec des réminiscences de Sterne. Est-il fixé quelque part ? Il trouve, pour narrer ses occupations et ses pensées, toutes sortes de tours agréablement surannés où il y a de l'abbé galant et aussi du pédant de collège. Une seule chose lui manque : l'émotion, mais il faut bien croire qu'il n'y a pas besoin d'être roi, ni même prince, pour rapporter tout à soi.

Ah ! comme on se plairait à développer le caractère tel que le montrent les incidents à l'infini dont M. Daudet se fait l'historien fidèle, au milieu desquels il se glisse sans jamais s'égarer, quelque divers qu'ils soient, quelque immense que soit le théâtre, quelque nombreux que soient les acteurs, quelque multipliés que soient les épisodes ! Il faudrait donner l'idée de la formation annuelle de ce budget royal, pour qui l'on attend l'argent de Russie, d'Autriche, d'Espagne, d'Angleterre ; et l'argent ne vient pas ; et il faut le solliciter, l'implorer, l'extirper, et l'on s'indigne qu'il se fasse attendre ; et l'on accuse réception, les lèvres pincées, non comme d'un service, fi ! mais comme d'un droit.

Il faudrait dire les épisodes : les querelles avec la reine et les lettres d'alors, terribles, — aussi terribles presque que celles des Affaires étrangères, — et puis les lettres sur la mort de cette même reine et les attendrissements, tout littéraires : il

faudrait les lettres sur la mort de Mme de Polastron, la maîtresse du comte d'Artois. Et l'on ne résiste point à cette phrase : « Le croiriez-vous, mon ami ? Je me suis presque réjoui que la nouvelle de l'assassinat de M. le duc d'Enghien ait suivi de si près votre malheur. C'est en essuyant les pleurs des autres qu'un cœur comme le vôtre parvient le plus aisément à suspendre les siens. »

Mais ce n'est point assez d'indiquer par combien de menus traits la physionomie de Louis XVIII se trouve ainsi complétée, il faut reconnaître que toute une partie d'histoire est renouvelée par la publication de M. Daudet. En particulier, il est impossible sans elle d'aborder la conduite des princes d'Orléans durant l'émigration, les relations établies entre Bernadotte et Louis XVIII, la politique de Paul Ier vis-à-vis des Bourbons. M. Daudet a ouvert la mine la plus riche qu'on ait encore découverte ; il y a intrépidement pénétré : il en a rapporté un butin si abondant que chacun de ceux qui étudieront ce temps et ses hommes, en fera son profit, et, ne serait-ce que pour un tel service, il a bien mérité de ceux qui aiment l'histoire et recherchent la vérité.

ENCORE UNE CONSPIRATION MILITARISTE

Quarante années avaient passé depuis les jours où la populace parisienne, envahissant comme une marée humaine, durant l'opportun sommeil de M. de La Fayette, les salons de Versailles, en avait ramené en triomphe le Boulanger, la Boulangère et le petit Mitron ; quarante années durant lesquelles l'immense palais, vidé de ses meubles, portant à ses portes les blessures des journées d'octobre, délabré davantage chaque hiver par l'intempérie des saisons, chaque été par la barbarie des visiteurs, s'était assoupi dans sa décadence, pire que la ruine. De tous côtés on l'avait envahi. Une population étrange et falote s'y était taillé des logements. Incrustés aux murs, des domestiques de la Cour s'étaient perpétués où ils avaient vécu et y avaient appelé leurs parents et leurs amis. Le Directoire du département, pour attirer les étrangers dont la ville avait l'habitude de s'enrichir, avait ouvert au premier étage un musée spécial de l'École française, qui, du moins, nourrissait ses conservateurs.

et, au rez-de-chaussée, un cabinet d'histoire naturelle, qui nourrissait des mites.

Plus tard, « voulant donner à l'habitation des Rois une destination républicaine en la consacrant à la demeure des soldats qui avaient versé leur sang pour les détruire », les Consuls avaient mis à la disposition du ministre de la Guerre « le château et les bâtiments latéraux qui en dépendent », pour y loger deux mille militaires invalides. L'Empereur qui avait eu le projet d'habiter le palais, d'y établir sa cour, avait conçu un plan de restauration qui, par Percier et Fontaine, ses architectes, avait été étudié jusque dans les moindres détails de décoration. Mais, venu sur place et ayant examiné toutes les dépenses auxquelles il serait entraîné, il avait remis le projet à plus tard et s'était contenté d'ordonner les travaux de consolidation et de réparation qui étaient urgents.

Il avait rétabli les deux Trianons, les eaux, les statues, les jardins, tenté le rachat du Grand Parc, mais il s'était arrêté devant les appropriations du Château. Même avait-il livré aux diverses administrations du département et de la ville tous les bâtiments hors de l'enceinte qui n'auraient pu, dans le plan restreint auquel il s'était rallié, recevoir une utilisation, tels le Grand Commun, le Grand Veneur, le Grand Maître, les hôtels de la rue de la Surintendance et des Réservoirs, les Menus-Plaisirs, les Ecuries des Princes, les Magasins et quantité d'autres dépendances.

*
* *

A la première Restauration, Louis XVIII avait très sérieusement pensé à établir sa résidence à Versailles et, dans ce but, avait ordonné des travaux immédiats pour élever, d'après le plan de Gabriel, un pavillon semblable à celui qu'avait bâti Louis XV. Six millions avaient été employés à remettre à neuf les appartements de la grande galerie et tous les intérieurs, les écuries et les communs ; mais Napoléon survint qui troubla la fête, et le projet de réinstaller la royauté à Versailles, conçu par les partisans de la Restauration intégrale, tomba devant les influences nouvelles, devenues toutes-puissantes dans le cabinet du Roi. Alors on avait vu s'acheminer vers le Palais, de nouveau abandonné, la migration des protégés, des intrigants, des ruinés ou prétendus tels.

Ils avaient envahi peu à peu les appartements, ceux-ci présentant un bon du gouverneur, ceux-là un bon de Monsieur, de Madame, duchesse d'Angoulême, ou du duc de Berry, ceux là ne présentant rien du tout et s'installant quand même. C'avait été comme une succursale de Sainte-Périne, mais gratuite. On y avait vu des personnages étranges tel l'Homme-Femme, Mlle Savalette de Lange dont la mystérieuse identité n'est point encore révélée. Nulle époque aussi propice aux usurpations de nom et d'état, nulle où l'on fût plus facile ; nulle

où les aventuriers trouvassent pareille pâture, durant que les honnêtes gens, ignorant l'art de se faire valoir, émigrés rentrés ou demi-soldiers, mouraient de misère en quelque trou de province et que leurs placets s'accumulaient dans les cartons.

En juillet 1830, la royauté à Versailles n'eut point été plus sauvée qu'à Saint-Cloud ou à Rambouillet. Lorsqu'on médite un coup d'État, c'est sur le champ de bataille qu'il faut coucher.

Louis-Philippe d'Orléans, investi de la lieutenance générale par le Roi son cousin, puis proclamé roi par des députés, avait le goût de l'ordre, le sens de la méthode, la passion des collections bien cataloguées. Il avait rétabli, restauré, décoré les résidences princières. Il avait aimé y bâtir, il s'était plu à y présenter les suites chronologiques de ses ancêtres paternels et maternels. Outre qu'il était instruit sur beaucoup de matières, il était savant en histoire et surtout en histoire nobiliaire. Il avait un sentiment très fort de la grandeur de son pays et il n'excluait aucun des hommes qui avaient bien servi la France de son reconnaissant souvenir.

Bien plus soldat qu'on ne se plaît à le présenter, il se souvenait avec orgueil des campagnes de la Révolution, où il avait montré la même ardeur enthousiaste que les plus décidés de ses compagnons d'armes. Il n'était ni de ceux qui dédaignent ni de ceux qui ignorent les grands événements auxquels il n'ont pas pris part. Que ce fût politique,

raisonnement ou sentiment, il professait pour l'Épopée napoléonienne une admiration attestée par les tableaux qu'il avait pendus aux murs du Palais-Royal.

*
* *

Devenu roi des Français, il demeura le duc d'Orléans et, aux palais de la Couronne, il appliqua les méthodes qu'il avait prises pour règles dans ses résidences princières : « Achever les choses commencées, donner suite à celles suspendues ou abandonnés, améliorer, utiliser et pacifier tout. » Il le fit solidement, car « il administrait en bon père de famille », sagement, car son esprit n'était point aventureux et à cinquante-sept ans qu'il avait en 1830, on est guéri de bien des illusions ; mais il le fit avec une volonté tenace, raisonnée et suivie. Aux Tuileries, à Saint-Cloud, à Compiègne, à Fontainebleau, il fit comme il avait fait au Palais-Royal, à Neuilly, à Bizy, au Raincy, à Monceaux, à Amboise ; mais restait Versailles, ce gros morceau devant lequel l'Empereur avait reculé, malgré les ressources infinies du Domaine extraordinaire, malgré une liste civile au moins triple de la liste civile de Louis-Philippe.

Pourtant, quarante et un ans après les journées d'octobre, le roi prétendit éveiller la Belle au Bois dormant, chasser du Palais ces hôtes qui s'y étaient introduits comme une vermine, rétablir en leur beauté les salles royales ; mais qu'en ferait-il

ensuite ? Il ne comptait ni y vivre ni y régner et pourtant il devait employer à quelque œuvre nationale la maison royale sur laquelle durant un siècle et demi s'étaient modelées toutes les Cours d'Europe.

« Visitant un jour les salles des Invalides, raconte son architecte Fontaine, il fut choqué d'y trouver exposés, sans ordre et dans des pièces séparées, les portraits en pied de plusieurs maréchaux de France, sortis du rang de ceux qui, pendant leur vie, décorent la grande salle du milieu dans le palais des Tuileries. Il eut aussitôt le désir de donner à ces guerriers illustres une place plus digne. Versailles lui parut être le lieu convenable pour les recevoir, et, dès l'instant même, transporter à Versailles les maréchaux si mal placés aux Invalides, ajouter à ces premiers portraits ceux des autres maréchaux que l'on pourrait trouver ailleurs, de manière à former une collection complète, exposer à la suite les connétables, les amiraux et les tableaux représentant les hauts faits de leur gloire, fut l'objet et la base première du projet dont l'exécution a été arrêtée. »

Ce plan reçut des développements considérables : les familles s'empressaient, offrant les effigies de ceux de leurs membres qui avaient obtenu de hautes dignités militaires ou civiles ; des dépôts de la Couronne, des divers ministères, des préfectures, de greniers inconnus sortaient par milliers les tableaux représentant des faits glorieux ou

intéressants de l'histoire nationale. Le musée s'étendit dans le palais tout entier, et il conviendra quelque jour de dire dans quel ordre, selon quelle méthode, Louis-Philippe entreprit de disposer cette immense *leçon de choses*.

*
* *

Le mot est moderne ; l'idée, comme on voit, date de loin, et elle appartient à Louis-Philippe, car si des souverains, tels Louis XIV et Napoléon, avaient fait représenter en peinture leurs exploits, leurs actes militaires et civils, ils n'avaient ni pensé à réunir tous ces tableaux dans une même galerie, ni surtout à offrir aux yeux, dans une proportion presque égale, tous les événements qui avaient marqué les règnes de leurs prédécesseurs. Une promenade au musée de Versailles, tel que Louis-Philippe l'avait institué, valait le plus éloquent des cours d'histoire ; les noms, les faits, les dates se gravaient dans la mémoire sous une forme graphique qui devenait ineffaçable, et, du même coup, des notions d'art entraient dans l'esprit et contribuaient à y former le goût.

Sur cet art aussi, qui n'était point tant méprisable, il sera bon de s'expliquer — ne fût-ce que par voie de comparaison.

La base essentielle du musée, c'étaient les salles dites des Maréchaux. C'étaient les salles du rez-de-chaussée du corps principal du Palais, dans l'aile

qui fait face au midi et dans celle qui fait face au nord. Les trois cent quatre-vingt-onze portraits qui y étaient exposés ne constituaient point une suite complète : on avait, pour les premiers élus, peint seulement leurs blasons et leurs noms ; partout où les portraits n'avaient pu être retrouvés, « on avait substitué des cartels avec les noms des personnages », mais, même pour les époques les plus anciennes, on avait recherché avec soin, dans des collections qui aujourd'hui sont depuis longtemps dispersées ou disparues, des originaux qu'avaient copiés ou interprétés des artistes en réputation.

Les familles avaient tenu à honneur — et l'honneur était grand en effet — de communiquer les portraits qu'elles possédaient : les musées avaient été mis à contribution ; certaines toiles pouvaient être médiocres ; dans bien des cas, la ressemblance n'était point garantie ; mais n'était-ce point assez qu'un nom entrât à l'aide de cette effigie, fausse ou vraie, mais vraisemblable, dans la mémoire du passant, du citadin ou du paysan, du soldat ou du collégien qui promenaient là leurs loisirs du dimanche ; que devant ces figures s'éveillât dans leurs esprits quelque peu de respect pour ceux qui avaient donné leur sang et leur vie au Roi et à la patrie ; que cette monnaie de la gloire fût payée, comme une solde arriérée, dont la France est toujours comptable, aux héros et à leurs descendants, et qu'au défaut des généreuses pensées que ne put réaliser Napoléon, du moins les familles

qui sortaient de ces hommes pussent croire que les nations ne sont pas toujours ingrates ?

*
* *

A présent, qu'on aille à Versailles : maréchaux, amiraux, connétables ont disparu. A grand'peine, dans des salles basses où leurs portraits en pied paraissent demesurés, on en rencontre quelques-uns, du temps de l'Empire ou de la Restauration, qui, sortis des boiseries où ils étaient encastrés, sans cadre, à peine rehaussés d'une mince bordure, semblent égarés à la devanture d'un brocanteur.

Certes, les maréchaux sont remplacés par d'agréables personnes élégamment peintes, disposées avec goût, une par panneau, sur des fonds dont la richesse est médiocre, le ton quelquefois discutable, mais l'intention excellente. On ne pouvait certes moins attendre de l'écrivain distingué, du critique avisé, du poète qu'est M. Pierre de Nolhac. L'on se plaît à rendre justice à l'effort auquel il se livre constamment pour mettre en belle vue les trésors d'art que possède le musée dont il est le conservateur. Les amis de Versailles peuvent le trouver imprudent, car le Louvre a la main longue et l'appétit insatiable.

Exposer trop bien les tableaux qui sont à Versailles, les faire trop apprécier, c'est courir le risque de les voir confisqués — pour être d'ailleurs,

comme le *Sacre de Napoléon*, présentés infiniment moins bien qu'à Versailles. Certes M. de Nolhac fait au public artiste ou curieux une galanterie qui peut sembler inappréciable, en triant pour lui et en lui offrant la fleur des œuvres du XVIIIe siècle que gardait son musée. Mais était-ce un musée d'art que les *Galeries historiques de Versailles?*

Qu'est devenue la leçon que le fondateur voulait enseigner au peuple? En vérité, pour éveiller la curiosité des humbles et leur souffler un peu de patriotisme, mieux ne vaut-il pas leur montrer un Rantzau ou un Schomberg apocryphe, un Turenne copié, un Sully discutable, un Fabert imaginaire, qu'une Pompadour authentiquée et un Marigny certain? Ces salles des Maréchaux, c'était comme le livret d'appel de la gloire. On s'imaginait volontiers que, durant les nuits longues, ces soldats sortaient de leurs cadres, qu'ils allaient tout là-bas se réunir autour de l'homme de bronze, au petit chapeau et à la longue redingote, qu'ils formaient sa cour et qu'ils parlaient entre eux de leurs batailles anciennes, des destinées de la nation et de ses revanches futures. « Allons, comme disait Napoléon, on a eu peur de voir tant de soldats ensemble ! » Aux uns, on a fendu l'oreille en les mettant au grenier ; on a expédié les autres dans les pires garnisons et on n'a même pas payé le transport de leurs meubles.

La République peut dormir tranquille ; le dernier complot militariste est éventé.

LA VÉNERIE DE NAPOLÉON A CHARLES X

Charles X, c'est le roi chasseur. A son nom, de tous les coins de l'horizon, il semble que des fanfares répondent en échos sonnant la Royale, comme à d'autres noms c'est la charge, un bruit confus, entraînant et glorieux, de tambours et de clairons. Il est des souverains que l'imagination populaire ne se figure que sur un champ de bataille : elle ne voit le dernier des rois de France qu'à la chasse ou dans son oratoire. Mais la chasse l'emporte encore : c'est que cinquante années durant, tous les matins, les journaux de l'opposition — les seuls qu'on lût alors — inséraient obligatoirement cette phrase : *Aujourd'hui* ou *hier* ou *avant-hier Sa Majesté a chassé dans les bois de Verrières. Après-demain*, ou *demain Sa Majesté chassera dans les bois de Meudon*. Pour deux chasses le mot de chasse avait passé six fois sous les yeux du public et de cette répétition quotidienne restait dans l'esprit de tous la conviction que le Roi, nouvel Hippolyte, ne savait et ne pouvait que chasser.

Tout y concourt, la chanson comme le journal : dans une pièce de MM. Etienne Arago et Duvert qui eut grand succès au théâtre du Vaudeville le 17 août 1830, un Anglais, l'Anglais classique des petits théâtres, mais celui-ci généreux et libertaire, chante ce couplet demeuré célèbre :

AIR : *Du baiser au Porteur.*

Dans les bois tout le temps qu'il passe
Est perdu pour notre bonheur
Ce prince, il aime trop la chasse,
Je n'aime pas un roi chasseur,
Cet exercice endurcit trop le cœur ;
Verser le sang avec indifférence
Vous verrez où cela conduit.
C'est par le gibier qu'on commence ;
C'est par le peuple qu'on finit.

Et la caricature aussi : On se souvient de cette lithographie de Decamps, où le vieux roi, du haut d'un fauteuil de malade arrangé en trône, tire sur un lapin mécanique que promène au bout d'une ficelle un très vieux chambellan : Il y a au-dessous de cette légende : *L'an de grâce* 1840, *ou règne glorieux de Charles X le seizième, aujourd'hui après la messe, S. M. a chassé au tir dans ses appartements.*

Les légitimistes sportmen — comme ceux de *la Mode* disent aussi leur mot : témoin *les Chasses de Charles* X de M. Eugène Chapus où, dans une excellente intention sans doute, Charles X est repré-

senté comme le veneur le plus étonnant de son royaume.

Même la peinture y contribue. Dans ce règne de six ans, nul fait de guerre ou d'histoire qui tente les pinceaux des artistes. L'Espagne, Navarin, l'expédition de Morée, c'est peu régalant. L'expédition d'Alger s'apprête, mais c'est Horace Vernet qui, la révolution faite, peindra l'Algérie, l'Algérie des princes d'Orléans, non l'Algérie de M. de Bourmont.

Que reste-t-il? Des fêtes comme le Sacre, comme la distribution des récompenses aux artistes ; comme ce *Quadrille de Marie Stuart*, surtout des chasses. Là seulement les peintres trouvaient, avec des chevaux, du mouvement, une sorte d'imprévu, du paysage, des scènes qui prêtaient à une composition ingénieuse ; témoin cette chasse de Carle Vernet, un des joyaux de l'école française, accrochée à présent en un coin obscur d'une salle du Louvre où l'on peut à peine l'entrevoir, témoin ces lithographies si particulièrement recherchées aujourd'hui et qui montrent si agréablement, sous des aspects divers, l'équipage de Charles X, la façon dont on chassait, les modes qu'on suivait, tout le train de la grande vie il y a quelque soixante-dix ans.

De tous ces éléments, s'est bâtie la légende. On a grossi toutes choses et, la chasse étant pour le public l'unique occupation de Charles X, il en conclut volontiers que la Vénerie, en personnel, en chevaux, en chiens, en dépenses de toutes sortes, a été un des services les plus importants de la liste

civile : un peu plus, il s'imaginerait qu'elle a été rétablie telle qu'avant 1789, et que la Restauration a, comme l'ancien régime, consacré à la chasse une part notable des ressources de l'État.

On en est loin : on est loin de cette multiplicité de fonctions, déguisées sous les rubriques les plus diverses, rattachées aux services qui semblent avoir le moins de rapport avec la chasse, et où, par tradition, se trouvent installé une armée d'officiers et de commensaux peu payés à dire vrai, mais regagnant en privilèges, en honneurs et en droits les gages qu'ils ne reçoivent point. Pour prendre une idée de ce qui fut employé à la chasse sous l'ancien régime, il ne faut pas s'arrêter à la *Vénerie* proprement dite avec le grand veneur, le lieutenant ordinaire, les quatre lieutenants par quartier et en charge, les quatre autres lieutenants, non en charge, mais qui font effectivement le service, les quatre sous-lieutenants par quartiers, les gentilshommes de la vénerie, au nombre de quarante-quatre avant l'Édit de décembre 1737, l'écuyer, le sous-écuyer, les deux pages de vénerie, le piqueur, les huit valets de limiers, les dix-neuf valets de chiens, le boulanger des chiens, les quatre piqueurs cavalcadours, le délivreur, le sellier, le maréchal, les soixante-six palfreniers. C'est là le débris à peine reconnaissable d'une organisation bien autrement somptueuse, celle qu'avait établie Louis XIV, où la meute des chiens chassant le chevreuil, la meute des chiens d'Écosse chassant le lièvre, la meute

de chiens courants au nombre de 70 indépendante du grand veneur, la meute de chiens pour le daim, la meute de chiens pour le lièvre appelés les Rôtisseurs, créée par Louis XIII, la meute de levriers de Champagne, avaient chacune leur capitaine, leurs pages, leur boulanger, leur piqueur et leurs valets.

A côté du grand veneur, subsistait le capitaine général des toiles de chasse, tentes et pavillons du roi et équipage du sanglier. Celui-ci avait un service indépendant de la Vénerie, avec deux lieutenants, deux lieutenants ordinaires, deux sous-lieutenants, deux sous-lieutenants ordinaires, huit gentilshommes, quatre piqueurs ordinaires, six valets de limiers, trois gardes-levriers, deux valets de chiens, quatre valets de chiens ordinaires, deux gardes de grands levriers, deux officiers pour la garde des grands levriers, un commissaire des toiles, un commissaire rhabilleur des toiles, un fourrier, un capitaine des charrois, un boulanger, un maréchal ferrant, vingt archers des toiles, un châtreur de chiens, quinze petits officiers servant ordinairement et quatorze gardes des toiles de chasse. Et, si bien renté que fût M. le marquis d'Ecquevilly, capitaine général des toiles de chasse, qu'était-il près du grand louvetier, lequel avait sous ses ordres un lieutenant général, un lieutenant, un sous-lieutenant — sans parler des lieutenants de louveterie presque en chaque prévôté — dix piqueurs, un boulanger, un capitaine du charroi, dix valets de limiers, huit valets de chiens courants, un garçon

pour dresser les limiers, un autre pour dresser les levriers, un pourvoyeur de l'écurie, un maréchal, un sellier, huit gardes des grands levriers, quatre sergents louvetiers, sans compter que par surcroît, sous Louis XIV, Monseigneur le Dauphin avait de plus divers autres officiers de louveterie « car il se plaisait à la chasse du loup ». Est-ce tout? Non pas. A la *Chambre du Roi* on trouvera l'équipage des levrettes et des levriers de la chambre du Roi dont les Vassan sont héréditairement capitaines, ayant sous leurs ordres quatre valets et gardes des levrettes, quatre valets des grands levriers, deux aides qui servent à les panser, et trois valets de limiers ; on trouvera encore les petits chiens de la chambre du Roi qui sont les chiens qu'on donne au Roi pour chasser soit comme chiens couchants et chiens à tirer en volant. Le porte-arquebuse, qui de père en fils est un Antoine, n'a gages que sur les menus plaisirs, mais le *Paticier* du Roi lui délivre par jour sept biscuits pour les petits chiens de S. M. Louis XV, on le sait, en avait d'une façon permanente dans son appartement et ce n'est point une des moindres curiosités d'un des seuls coins demeurés intacts au palais de Versailles, que, dans l'appartement privé et intime du Roi, dans un des salons où il mangeait, une grande armoire-placard avec ces niches bizarrement agencées où le Roi Très Chrétien mettait ses petits chiens en pénitence.

Voilà certes des meutes, et l'on pourrait croire que c'est assez pour la chasse. Mais que fait-on du

vol et de la grande fauconnerie ? Il y a deux vols pour milan, chacun avec un chef, un lieutenant-chef, un maître fauconnier, cinq piqueurs, un porte-duc : et le chef du vol a ce privilège que chaque année, pour le premier milan noir qu'il prend en présence du Roi, il a droit au cheval de S. M., à sa robe de chambre et à ses mules. Il y a un vol pour héron dont le chef est aussi capitaine des gardes des aires de Bourgogne et de Bresse et a le soin de l'entretien et commandement de toutes les héronières de France. Sous lui, un lieutenant-aide, deux maîtres fauconniers, huit piqueurs ; il y a deux vols pour corneille, l'un avec un chef, un lieutenant, un maître fauconnier et vingt piqueurs, l'autre avec un chef, un lieutenant, sept piqueurs et un porte-duc. Il y a un vol pour les champs, il y a un vol pour rivière, il y a un vol pour pie, il y a un vol pour lièvre, et tous ces vols obéissent au grand fauconnier qui a pour état-major, un secrétaire, un maréchal des logis, deux fourriers, un chirurgien, un apothicaire, vingt-cinq gentilshommes de la fauconnerie sans compter quatre pages du Roi. Cela est de la grande fauconnerie, mais en dehors de la grande fauconnerie il y a deux autres équipages complets : l'un, qui est dit équipage de la *chambre du Roi* comprend un vol pour les champs, un vol pour pie, et un équipage, créé en 1676, sous le nom de fauconnerie ordinaire par toute sorte d'oiseaux et pour voler toute l'année, même à l'armée. Chacun des vols a son chef, ses valets, ses piqueurs, ses épagneuls.

L'autre équipage est celui du *cabinet du Roi*. Son chef, qui de père en fils est un Forget, a le titre de capitaine-général des fauconneries du cabinet du Roi. Il comprend un vol pour corneille, un vol pour pie, un vol pour les champs, un vol pour émerillon et un vol pour lièvre. Cette fauconnerie du cabinet suit S. M. dans tous ses voyages, même à l'armée. Tous les jours, son chef vole à la portière du carrosse du Roi et, en campagne, à la tête de la colonne où le Roi marche. Il reçoit des passeports du général de l'armée ennemie pour pouvoir librement exercer les oiseaux du Roi à une des grand'gardes de l'armée.

La garde-robe aussi avait eu ses oiseaux qui étaient pour le héron, mais ils ont fini sous M. le marquis de Rambouillet, maître de la garde-robe sous feu le roi Louis XIII vers l'an 1625.

Ce n'est pas encore assez et vraisemblablement il y avait encore d'autres petites meutes sous des désignations particulières, telles que *les six chiens* dont parle Dufort de Cheverny qui formaient le *petit équipage*. D'ailleurs, le chiffre officiel des bêtes prises ou tuées à cette époque où, sauf des cas très rares, on n'avait point de gibier artificiellement élevé, mais où le régime des capitaineries faisait de toute l'Ile-de-France le terrain de chasse du Roi seul, suffit pour témoigner de l'effort de chasse qu'il fallait faire : De 1774 à 1787, Louis XVI a tué 189 251 pièces et pris 1 274 cerfs. En une seule année, l'année 1780, il a tué 20 534 pièces et pris 128 cerfs.

En comparaison de la dépense que devait entraîner ce personnel à l'infini, auquel il conviendrait d'ajouter encore le personnel de toutes les capitaineries royales, qu'est-ce que la dépense de la Vénerie sous la Restauration ? A son retour en France, Louis XVIII a trouvé les services de la Maison du souverain organisés à la fois avec une grande économie, un ordre infini et un luxe véritable : la Vénerie en particulier. Napoléon disait à Sainte-Hélène que « sa chasse, à quelques particularités près inutiles ou ridicules, comme celle du faucon et autres, était aussi splendide, aussi nombreuse, aussi bruyante que celle de Louis XVI et qu'elle ne lui coûtait annuellement, assurait-il que 400 000 francs, tandis qu'elle revenait au Roi à sept millions ». Les deux chiffres indiqués d'une façon si précise par l'Empereur sont exacts. La vénerie a coûté en effet sous l'Empire de 370 à 420 000 francs. En 1811, il y eut une augmentation de 20 000 francs applicable à un petit équipage de vol organisé en Hollande pour le roi Louis et qui, à la réunion à l'Empire, fut appelé en France avec la plus grande partie de la maison hollandaise. Cet équipage dont faisaient partie des fauconniers célèbres : Daems, Dankers, Beekers père et fils et Rejnders vola seulement deux ou trois fois en présence de l'Empereur qui ne trouva point ce genre de chasse de son goût et qui, lorsqu'on l'essaya à Rambouillet, ne put s'empêcher de s'écrier : « Mon Dieu ! que c'est bête ! » Par décret

du 1er août 1813 il licencia l'équipage et admit à la pension les principaux employés de la fauconnerie, laquelle fut et demeura supprimée. Sur les 420 000 francs qui formaient le budget annuel ordinaire, toutes les dépenses de tous les genres se trouvaient exactement et intégralement comprises, au contraire de ce qui se passait avant 1789, ce qui rend absolument fictifs les chiffres qu'on peut essayer d'établir pour tel ou tel service de la Maison du Roi, puisque l'on peut seulement additionner les traitements et les gages, mais que l'habillement, les achats de matériel, la nourriture des hommes, des chevaux et des chiens, tout ce qui est l'important dans un budjet, échappe, confondu sous les rubriques les plus inattendues. De plus, dans la maison de l'Empereur, nul privilège pour ceux que jadis on appelait les *commensaux*, nul droit particulier, nulle gratification extraordinaire. C'était réglé une fois pour toutes et tout un personnel d'une probité inattaquable était chargé de pointer, vérifier, contrôler, en telle façon que le vol semblait impossible, aussi bien que le gaspillage. Pour donner un seul exemple de la façon dont tout était réglementé, un article spécial visait le cas où Leurs Majestés dîneraient ou déjeuneraient dans les parties de chasse et ordonnait le menu du repas qui serait à cette occasion distribué aux gardes des piquets d'escorte, menu composé d'un morceau de viande froide ou de fromage, d'une livre de pain et d'une bouteille de vin.

Au lieu de cette armée de veneurs qui entouraient Louis XV et Louis XVI, Napoléon n'avait en tout que sept officiers des chasses : le grand veneur Berthier, prince vice-connétable, prince de Neuchâtel et de Wagram qui, comme grand veneur, recevait 40 000 francs ; le capitaine commandant la Vénerie M. Randon d'Hanneucourt, qui avait un traitement de 15 000 francs, deux lieutenants de la vénerie à 6 000 francs : MM. de Bongars et de Cacqueray, un capitaine des chasses à tir, le comte Alexandre de Girardin et un lieutenant des chasses porte-arquebuse M. Antoine de Beauterne. Ce personnel encore ne s'était créé que petit à petit. Berthier, bien qu'il tînt par un côté aux chasses du Roi, puisque son père avait dirigé le levé et l'exécution de la Carte des chasses, n'avait guère la tradition de la vénerie et eût été incapable d'organiser seul ce grand service qui dans l'esprit de Napoléon était indispensable à l'éclat de la couronne. On ne s'improvise point veneur, en achetant quelques chevaux et quelques chiens, en engageant des domestiques qui sonnent de la trompe, et en courant à travers des forêts. Il faut au veneur une science qui ne s'acquiert point uniquement dans des livres et qui ne se communique même point en quelques leçons. Il faut une pratique longue et patiente, il faut un ensemble de traditions pieusement recueillies que, lentement et avec méthode, transmettent à leurs fils des pères, qui eux-mêmes les ont reçus d'ancêtres chasseurs. Pour massacrer du gibier, il peut

suffire, comme on le voit à présent, d'en encombrer une plaine et des bois, de payer des gardes et des rabatteurs, d'avoir des fusils et de brûler des cartouches; mais à un veneur il faut de la race. Or ceux qui menaient les chasses de Napoléon avaient d'enfance reçu l'éducation qui convient. Dans la famille de Bongars on trouve un commandant de la vénerie de Louis XV, un employé de l'équipage de Don Philippe de Parme, deux écuyers de la Vénerie, un capitaine des chasses du prince de Dombes, un écuyer commandant de la Vénerie sous Louis XVI. Joseph-Barthélemy-Clair de Bongars, lieutenant de la vénerie impériale avait débuté page de la Vénerie sous Louis XVI, et de même M. de Cacqueray de Pleine-Sevette dont la famille avait des alliances avec celle de Bongars et alternait avec elle dans les charges de la Vénerie. Antoine de Beauterne, le porte-arquebuse, avait eu son bisaïeul porte-arquebuse de Louis XV, son aïeul porte-arquebuse de Louis XVI; les Antoine ou Anthoine, de la domesticité intime du Roi, garçons ordinaires de la Chambre en même temps qu'employés à la Vénerie sont au service des Bourbons de père en fils, au moins depuis le règne de Louis XIII, et plusieurs d'entre eux ont laissé la relation de la mort des Rois qu'ils ont servis. Chez tous ces hommes qui forment la vénerie impériale l'instinct et la science de la chasse sont dans le sang. Vainement sont-ils royalistes d'opinion, si royalistes que quarante Cacqueray étaient en 1792 à l'armée

des Princes et que douze ont péri en combattant pour le Roi ; vainement sont-ils liés à la Maison du Roi, à sa personne même, par les attaches familières qui, depuis des siècles, les font graviter uniquement dans l'orbite des plaisirs royaux, d'abord et avant tout, il faut qu'ils chassent et dès qu'ils entendent un appel de cor, ils accourent. C'est semble-t-il, Randon d'Hanneucourt qui les enrégimente. Lui, dès le début, a eu la confiance de Bonaparte pour ses chasses et a organisé la première meute qu'ait eue le Premier Consul. Il portait à ce moment le titre de « capitaine-général des chasses du Premier Consul, spécialement chargé de la police et surveillance dans les forêts réservées pour le gouvernement ». D'origine tient-il à la vénerie, cela doit être, mais peut-être pas à la Vénerie royale. On sait seulement qu'il a été officier au régiment de Chartres-Dragons du 5 avril 1780 au 1er mai 1788. Plus tard, il est entré dans l'administration des forêts où bientôt il a cumulé le titre d'inspecteur avec celui de capitaine des chasses. Quant à Girardin, qui ne le connaît ? C'est le brillant aide de camp du prince de Neuchâtel, le frère de Stanislas Girardin, de Louis de Girardin, qu'on appelait de Brégy, de Mme de Bohm et de Mme de Vassy : c'est le fils de ce René-Louis de Girardin, marquis de Brégy, vicomte d'Ermenonville qui fut le dernier protecteur de Jean-Jacques et dans la vie duquel la passion de la chasse tenait autant de place que l'amour de la nature. Ermenonville est là pour

l'attester. Mais, plus que ses ancêtres, son fils a rendu célèbre Alexandre de Girardin : cet Emile, dont la vie fut la plus étrange lutte contre la loi sociale et contre la fortune contraire, au profit d'une ambition qui ne fut jamais satisfaite, à travers un retentissement de scandales dont le bruit qu'il put prendre pour de la gloire est dès à présent bien éteint.

Au-dessous de ces sept personnages, un secrétaire général, M. Froidure, centralisait les services : équipage de la Vénerie et équipage du Tiré. L'équipage de la Vénerie coûtait en totalité 236 342 francs : en y comprenant les gages et l'habillement de la livrée, en y comprenant l'achat, la nourriture, le ferrage, les médicaments, les couvertures, licols et ustensiles de cent chevaux, en y comprenant la sellerie et l'éperonnerie, l'achat et la nourriture des chiens, l'entretien des armes, la fourniture des munitions, l'achat et l'entretien des voitures et des harnais, l'entretien des toiles et des panneaux, les frais de prise, l'achat et l'entretien du linge, les indemnités de logement et de chauffage, les loyers de maisons et d'écurie : l'équipage du Tiré revenait à 38 858 francs, en y comprenant les gages et l'habillement de la livrée, les achats et l'entretien de douze chevaux, la sellerie et l'éperonnerie, le chenil, les armes, les munitions, les voitures, les loyers, le linge et le chauffage. Enfin les dépenses générales comptaient pour 61 000 francs et représentaient l'habillement des officiers, les achats

d'animaux de menu gibier, les frais de batteurs, les frais de contrôle pour la destruction des animaux nuisibles, les gratifications aux gardes-chasse les gratifications données par Sa Majesté dans ses voyages, les dépenses imprévues et extraordinaires. Il convient d'ajouter au chiffre de 400 000 francs une somme de 2 400 francs attribuée à Roustam, aide porte-arquebuse porté sur le service du grand écuyer parce qu'il avait l'entretien des armes de guerre. Hors cette exception nulle autre. Or, l'équipage de la Vénerie se composait, pour le chenil, d'un premier piqueur, Dubois à 3 000 francs, d'un premier piqueur piquant, Mousquetaire, à 2 000 francs, de quatre piqueurs de vénerie à 1 800 francs, de cinq valets de limiers, quatre valets de chiens à cheval, neuf valets de chiens à pied et de deux surnuméraires. A l'écurie, un premier piqueur, un piqueur, cinq brigadiers, vingt-deux palfreniers, deux surnuméraires, un sellier, trois postillons, un délivreur, deux conducteurs de voitures, un garçon maréchal, quatre portiers. Pour les toiles, en outre, un garçon ouvrier et une lingère. L'équipage du Tiré comprenait un aide porte-arquebuse, deux armuriers, trois ramasseurs de gibier, trois postillons, deux palfreniers et un portier-concierge.

Tel était l'état dernier de la Vénerie impériale en 1813 et s'il a fallu entrer dans tout ce détail c'est que telle elle était à la chute de Napoléon, telle elle est, sauf d'insignifiantes modifications, à la chute de Charles X. Des hommes plusieurs étaient

morts ou retraités, mais ils avaient été remplacés tête pour tête ; un seul, M. de Bongars semble avoir été écarté en 1815 pour ses opinions politiques ou s'est de lui-même retiré. Tous les autres ont suivi les chiens, qu'ils chassassent pour l'Empereur ou pour le Roi. Berthier, trois fois prince du fait de Napoléon, est demeuré grand veneur de Louis XVIII pendant la première restauration. Au retour de Gand, on ne lui donna point immédiatement un successeur : le duc de Richelieu, qui n'exerça jamais ses fonctions, ne fut nommé qu'en 1819 ; il mourut, comme on sait, en 1822, et le marquis de Lauriston ne lui succéda qu'en 1824. De 1828, date de la mort du maréchal de Lauriston, à 1830 la charge resta sans titulaire.

C'était le comte Alexandre de Girardin qui, avec le titre de premier veneur, menait et dirigeait tout. L'Empereur l'avait fait colonel, général de brigade, général de division, baron puis comte de l'Empire, il lui avait accordé une dotation de 12000 francs mais la nature l'avait fait veneur, et, de fait, bien qu'il ait eu de beaux états de services, qu'il se soit distingué à Austerlitz, à Mohilow et à Ostrowno, c'est surtout comme organisateur de la Vénerie qu'il mérite d'être cité. Dès l'origine, le 1er juin 1804 il y était entré comme secrétaire général ; en 1807 il était passé lieutenant de la Vénerie, avait reçu ensuite le titre de capitaine des chasses à tir, avait été maintenu à la Restauration et le 17 août 1819 avait été qualifié *Premier veneur de France*. Le

traitement était de 25 000 francs qu'il cumulait avec quelques autres. Mais ce n'était point l'argent qu'il chassait. Il portait à accroître les domaines réservés, à établir les tirés, à installer les faisanderies, une passion toute particulière ; un *projet de Législation sur les chasses* qu'il présenta au Roi en 1817 et qui fut imprimé à l'imprimerie royale en 1824, est pour témoigner de son état d'esprit : non seulement, M. de Girardin y proposait contre les vendeurs et détenteurs de gibier une série de pénalités empruntées à des règlements dont plusieurs remontaient à 1556, non seulement il édictait contre les possesseurs d'engins de chasse prohibés, les propriétaires de chiens errants, les vendeurs d'œufs de perdrix, une série de mesures nouvelles, mais il prétendait établir à l'état de loi écrite la coutume du droit de suite, qui, sous l'ancien régime, était seulement toléré et qui, M. de Girardin le reconnaissait lui-même, a cessé absolument d'exister depuis 1789. Enfin, les mesures qu'il proposait sur le port d'armes réservé aux plus fort imposés se trouvaient complétées par un certain projet de loi sur les *plaisirs du Roi* qui expropriait simplement du droit de chasse les propriétaires dont les biens étaient situés aux environs de Compiègne, de Versailles, de Rambouillet, de Saint-Germain et de Fontainebleau. C'était un retour tout net au régime féodal et l'abolition d'une des libertés dont les Français se sont montrés le plus jaloux, mais, avec les chasseurs, il n'y faut point regarder de près et peut-être,

pour tout ce qui ne touchait pas à la chasse, M. de Girardin était-il aussi libéral que l'était son frère Stanislas et que le fut son fils Emile.

En tous cas, nul service mieux organisé que le sien : secondé par ses collaborateurs du temps de l'Empire qui tous (sauf Bongars) avaient été maintenus en fonctions, il n'avait point eu à augmenter d'un homme les équipages sous ses ordres. Le personnel même avait plutôt diminué. Mais, sur l'ensemble du budget, on devait néanmoins constater une augmentation considérable puisque de 420 000 francs (déduction faite de l'équipage de vol qui, supprimé en 1813, n'avait été rétabli) il était passé en 1830 à 690 000 francs. (En 1825 il était à 593 038 fr. 80). Les augmentations autorisées par Charles X montent donc à près de 300 000 francs. Cette augmentation tenait en grande partie à une dépense annuelle de 120 000 francs pour élevage de faisans, à un autre article de 24 000 pour nourriture du fauve, au prix plus élevé des chevaux (2 700 francs en moyenne), à l'augmentation des frais de bureau et enfin surtout à l'enchérissement des denrées. Le compte définitif de l'année présentait normalement une dépense supérieure d'environ 100 000 francs à celle prévue par le budget primitif, dépense applicable, soit à des gratifications, soit à des indemnités pour dégâts causés par le fauve. Ces augmentations ne sont point pourtant en proportion avec le nombre des prises et le chiffre du gibier tué. Girardin dans une notice qu'il

rédigea pour le roi de Naples le 10 juin 1830, établit en effet que l'équipage composé de cinq officiers, soixante-treize employés ou gagistes, quatre-vingt-dix chevaux et cent cinquante chiens chassant toute l'année, prenait ordinairement de quatre-vingts à cent cerfs. Pourtant le nombre de chasses à courre a été seulement de 53 en 1825, 51 en 1826, 55 en 1827, 52 en 1828 et 64 en 1829.

On chassait en janvier, février et mars dans la conservation de Saint-Germain, en avril dans celle de Versailles, en mai, juin et juillet dans celle de Rambouillet, en août et septembre dans celle de Compiègne, en octobre dans celle de Paris — ce qu'on appelait les petits environs, — en novembre et décembre dans celle de Fontainebleau.

Les chasses de hourraillements, c'est-à-dire celles où le Roi tirait des grands animaux de toute espèce, soit dans des toiles, soit dans des parquets, soit en battue, avaient lieu douze fois par an : on en faisait huit à Marly (quelquefois plus : on en fait onze en 1830), deux à Compiègne et deux à Fontainebleau. Dans ces hourraillements, on tuait en général 140 biches, 90 daims ou dines, 300 chevreuils, 150 sangliers : de 6 à 700 pièces. En général, pas plus de quatre fusils : le Roi, le Dauphin (le duc d'Angoulême), le capitaine des gardes de service et le premier veneur. A Marly, dans les onze chasses de hourraillements de 1830 on tue, à quatre fusils, 5 lièvres, 2 lapins, 85 biches, 35 faons

de biches, 15 daims, 1 chevreuil, 68 sangliers. 52 marcassins, 3 pièces diverses : au total 266 pièces.

Dans les chasses à tir, on tuait par année de vingt-cinq à trente mille pièces, dans soixante-dix tirés, divisés en tirés de primeurs au nombre de trente-six, et en tirés de battues au nombre de trente-quatre. Les tirés de battues étaient tous autour de Paris, dans les conservations de Paris, Versailles et Saint-Germain, sauf quatre à Compiègne ; les tirés de primeurs étaient partagés presque également entre toutes les conservations. Suivant les lieux ou la quantité de gibier, trois, cinq ou sept layons étaient pratiqués dans le tiré : le layon du Roi était au milieu. A Saint-Germain par exemple, les deux tirés de plaine, la Garenne, et Fromainville étaient à trois layons, les deux tirés de bois : le tir de Conflans qui s'arrêtait à l'Étoile du Faisan et le tir de la chapelle qui s'arrêtait au mur du parc de Maisons, étaient à sept layons. La chasse à tir, où pour la première fois on introduisait largement le gibier artificiel et où l'on ne semblait rien ménager pour atteindre des tableaux analogues à ceux que Louis XVI faisait avant la Révolution, était surtout une chasse de plume, car les conservateurs des forêts veillaient attentivement à la destruction du lapin. Dans la seule saison de 1817-1818, il est détruit, dans les conservations de Paris, Versailles, Saint Germain, Rambouillet, Fontainebleau, 28 608 lapins : on n'en a plus à détruire que 15 096 en 1818-1819 et l'on

tombe ensuite à des chiffres tout à fait normaux. Dans les tirés de battue, où l'on ne chassait qu'une fois l'an, quatre-vingts rabatteurs pendant une première journée amenaient le gibier, et, le second jour, qui était le jour de chasse, cinquante rabatteurs seulement entraient dans le tiré. Les tirés établis autour des faisanderies étaient aménagés avec un soin extrême : On en faisait et refaisait le tracé, on proposait des modification sans nombre. La cartographie avait en effet, pour les chasses, un rôle important et le nombre de plans établis chaque année pour chacun des tirés réalisés ou projetés est vraiment singulier. Il ne semble pas qu'on pût encore en 1830, chasser sur les tirés d'eau dont on avait déterminé les emplacements sur les étangs de Saclé, de Saint-Quentin, et de Saint-Hubert, mais déjà tout était disposé. Quant aux tirés du Parc de Saint-Cloud, du Parc de Boulogne, du Parc de Vincennes, de Saint-Germain, de Versailles, de Marly, pour ne citer que ceux autour de Paris, ils pouvaient servir de modèles aussi bien comme aménagement que comme installation.

La dépense pour la construction des bâtiments nécessaires à la Vénerie n'était pas imputée sur la Vénerie et ces bâtiments étaient multipliés d'une façon toute royale. Non seulement dans chaque conservation on avait construit une faisanderie modèle, mais on avait multiplié les rendez-vous de chasse, les débottés du Roi, les débottés des veneurs, les corps de garde, si bien que. des plans

projetés et exécutés, on pourrait faire un cours d'architecture vénatoire. Il est difficile d'entendre mieux les faisanderies : chacune contenait un logement pour le faisandier avec ses dépendances, des couveries, des bâtiments d'élèves, des magasins pour les grains et ustensiles, cent vingt-cinq parquets destinés à la ponte, le tout sur une étendue de douze hectares environ, affectés seulement à l'enceinte destinée à l'éducation du gibier. Ces faisanderies étaient calquées sur celle établie à Compiègne et les instructions sur l'élève du faisan, rédigées sous la direction du Premier veneur, pourraient et devraient servir encore de modèle.

De même que les constructions, les frais nécessités par la garde et l'entretien des forêts échappaient au budget de la Vénerie : mais il en avait été de même sous l'Empire et sous tous les régimes qui se sont succédé. Le système adopté par Napoléon au point de vue de la conservation était sans doute plus économique, mais, en faisant prévaloir ses idées de chasseur, M. de Girardin n'omit point les intérêts du domaine, car il contribua plus que tout autre à déterminer l'établissement de l'École forestière.

Un règlement du 10 décembre 1820, en ordonnant de l'habillement des grands-officiers de la Couronne et des officiers de la maison du Roi, avait maintenu à la vénerie la couleur distincte qu'elle portait sous l'Empire : le vert. La petite tenue se composait d'un habit de drap doublé, en soie ou en drap, à retroussis, et coupé comme l'uniforme des officiers

généraux de l'armée : broderies aux collets, parements, poches et bords de l'habit : la broderie des poches ornée de trois fleurs de lis pour les grands-officiers de la Couronne et de la Maison, d'une seule pour les simples officiers.

Pourtant, l'uniforme officiel des chasses et la livrée n'étaient point verts sous la Restauration. Un témoin indique ainsi l'habit de la chasse à tir : chapeau rond noir, habit bleu à col et parements de velours de même couleur, gilet blanc, culotte longue et guètres de peau à boutons montant sur les genoux. Pour la chasse à courre, la livrée portait l'habit de drap bleu galonné, à la bourgogne, de galons or et argent, avec col, revers et poches en velours de soie cramoisi, la veste en drap écarlate, la culotte en velours bleu. Le bouton de cuivre argenté était timbré d'un cerf pour l'équipage de la Vénerie. L'équipage de Tir avait le bouton à cul de panier en cuivre argenté. Le chapeau de la Vénerie était bordé d'un galon d'argent à cheval avec ganse en argent et bouton au cerf.

Le 26 juillet 1830, le roi de France faisait sa dernière chasse à Rambouillet. Les ordonnances venaient de paraître et, sans penser qu'il venait d'allumer un baril de poudre, comme Louis XVI le 5 octobre, le Roi chassait.

Quatre jours plus tard les chevaux de la Vénerie servaient à monter une partie de ceux qui allaient accompagner Charles X dans son dernier voyage de Rambouillet à Cherbourg : M. le duc de

Raguse et le général Foissac-la-Tour, le comte de Trogoff et le capitaine de Berteux, le marquis de Courtemanche et le baron de Gressot. Trente-deux chevaux partaient ; au surplus c'était encore la meilleure fin. Tout ce qui restait de la Vénerie, en chevaux et chiens, fut vendu aux enchères les 6, 7, 8 et 16 septembre 1830 aux écuries du faubourg du Roule et produisit une somme totale de 83 847 francs 52 centimes. Cent soixante-seize chiens, limiers, chiens, courants, chiens d'arrêt, épagneuls, pour 2024 francs ! Le matériel, y compris les huit cent quarante-sept têtes de cerf qui se trouvait à la Vénerie à Versailles, fut vendu en octobre et produisit 52 864 francs 20 centimes ; quant aux employés et gagistes de tout grade dont plusieurs servaient depuis 1804, on les mit sur le pavé. Quelques-uns obtinrent une indemnité dérisoire. La plupart rien. Le roi nouveau ne chassait point. Il ne trouvait point cela assez bourgeois et sans doute craignait-il qu'on ne l'accusât lui aussi d'aimer le sang. Il n'en tomba pas moins. Et, par lui, s'était trouvée interrompue, perdue peut-être cette tradition de vénerie royale, transmise à travers une révolution bien autrement sanglante, mais qui, pour la clore, avait rencontré l'homme qu'il fallait, un homme qui n'avait nul des préjugés, des petitesses et des haines de la bourgeoisie et dont ce n'est pas une des moindres gloires d'avoir protégé, quinze années durant, la Noblesse et le Peuple contre la tyrannie du Tiers-État.

AUTOUR DE WAGRAM

A deux reprises, à deux années d'intervalle, Napoléon entraîné par ses victoires mêmes à une distance immense de la France et de sa base normale d'opérations, établi en conquérant dans la capitale d'un royaume ennemi, a, non du fait de la supériorité du génie de ses adversaires, mais du fait d'une incertitude de sa fortune et d'une hostilité de la nature, subi des échecs où la plus grande partie de son armée d'invasion s'est trouvée anéantie. C'est Eylau en 1807; c'est Essling en 1809. Chaque fois, se cramponnant de ses serres à la proie conquise, décidé, semble-t-il, à se faire exterminer plutôt qu'à l'abandonner, il a, à cinq cents lieues de la France, recréé une armée, appelant ses réserves, faisant rejoindre ses blessés et ses malades, tirant à lui les retardataires, et, après avoir comme repris souffle, de nouveau il s'est trouvé prêt à subir l'attaque, à la prévenir et à l'écraser. C'est Friedland et c'est Wagram.

Après Eylau encore, il se trouvait en pays ami ; il avait à ses ordres, dans la nation qu'il venait, non de conquérir, mais de délivrer, une noblesse enthousiaste et prête à s'engager sous ses aigles, un peuple habitué de tout temps à la servitude et disposé à subir toutes les exigences. Sur ses derrières, la Prusse trop récemment écrasée pour qu'on eût à craindre ses révoltes ; l'Allemagne trop récemment organisée pour qu'on eût à redouter sa défection. De Varsovie à Paris, ses courriers passaient librement et sans escorte : il suffisait de leur brassard et de leur cocarde pour que tout fût à leur disposition et que les magistrats de tous ordres s'empressassent à les servir. Sauf la distance, nul obstacle ; sauf les mauvais chemins, nulle difficulté ; sauf la misère, nul retard.

Après Essling, quelle différence ! D'abord, l'échec a eu dans l'Europe entière un retentissement immense. « Pour la première fois, dit la *London Gazette*, Napoléon a subi une défaite en Allemagne. De ce moment, il est réduit au rang des généraux hardis et heureux qui, comme lui, après une longue série d'actes destructeurs, expérimentent les vicissitudes de la Fortune. Le charme de son invincibilité est détruit. Ce n'est plus l'enfant gâté de la fortune : c'est le jeu de l'aveugle déesse. De nouvelles espérances doivent animer les nations opprimées. Pour l'armée autrichienne, le 21 mai marque une grande et glorieuse époque qui doit lui inspirer avec la conscience de sa force

et la confiance dans son énergie. » En Espagne, en Portugal, partout où pénètrent les nouvelles anglaises, nos ennemis en prennent plus d'assurance. L'Allemagne, agitée par le Tugendbund, est prête à toutes les hostilités secrètes en attendant les tentatives ouvertes de révolte. Le territoire de l'Empire est menacé par des descentes anglaises : Walcheren est envahi, la place capitule, Anvers est près de tomber aux mains britanniques. En Italie, le Pape s'agite et lance l'excommunication contre l'Empereur et ses adhérents. Les côtes napolitaines sont en péril. L'Autriche s'agite. Vienne épargnée, malgré l'assassinat d'un parlementaire, malgré une résistance qui eût pu valoir le sac à une ville ouverte, est dangereuse pour les troupes et il faut y prendre des mesures : « La ville de Vienne est mal gouvernée, écrit Napoléon. L'insolence du peuple vient de la négligence à réprimer les excès auxquels il s'est livré depuis un mois. Ces excès sont d'une nature telle qu'il n'en est aucun qui n'aurait dû être puni par la mort de plusieurs hommes. Si des exemples avaient été faits, la populace serait rentrée chaque jour de plus en plus dans le devoir. La coupable négligence dont on a usé a eu pour effet de rendre ce peuple insolent ; c'est la première fois que je vois mes armes méprisées. On m'a laissé ignorer ces faits, on n'a donné suite à aucun. Tout est encore à organiser dans Vienne et tout est dans la main des bourgeois et de nos ennemis, les Français y sont

vexés et jugés par les vaincus. Il faut que cet ordre de choses change promptement. »

Tout est à craindre : l'insurrection et l'assassinat. Sans doute, de plus qu'en 1807, l'Empereur a des alliés. Il a les Polonais du grand-duché et il a les Russes. Mais les Polonais sont bien faibles. C'est à peine si Poniatowski dispose de 14 000 hommes et, quant aux Russes, il est difficile de savoir si, dans une guerre si contraire à leurs traditions, où ils se trouvent de fait combattre pour la même cause que leurs anciens sujets, où l'enjeu de la partie semble être le rétablissement de la Pologne dans ses anciennes limites, ils sont fort ardents à chercher l'ennemi commun. En certains cas, il semble qu'il y ait une entente entre eux et les Autrichiens contre les Polonais et c'est ce que met en lumière cette note inédite du général Fabvier dont on appréciera toute la valeur, surtout si l'on veut les comparer au récit que M. Albert Vandal a donné de tels incidents dans son livre *Napoléon et Alexandre Ier*. « En 1809, dit Fabvier, je revins de Perse en traversant la Russie. Je trouvai, près de la frontière de Pologne, plusieurs corps russes et à Brese, le général Essen. La passion contre Napoléon s'exprimait vivement et ce général chercha à me retenir en me peignant les désastres que l'armée française avait éprouvés en Bavière. Napoléon lui-même blessé et sous peu anéanti, etc. Je ne fis qu'en rire et arrivai à Varsovie. M. de Serra y était alors ministre de France. Lui et le général Kaminiesky,

gouverneur de cette ville, me firent comprendre que, sur la route que je devais suivre pour me rendre à l'armée, j'éprouverais de grands obstacles, la Prusse, la Saxe, la Thuringe étant alors dans une fermentation dont on ne pouvait calculer la marche. N'ayant à cette époque aucun devoir que celui de toute ma vie : servir la Patrie, n'étant d'aucune importance à l'armée de l'Empereur, l'insurrection des Polonais m'ayant de plus touché jusqu'au fond de l'âme, je résolus d'aller joindre nos dignes auxiliaires. MM. de Serra et Kaminiesky me donnèrent des lettres pour le prince Poniatowski. Je partis en poste et arrivai au delà de Kowski le lendemain au soir. J'aperçus des feux sur une hauteur qui m'indiquaient un engagement : je m'y rendis et restai avec un bataillon de volontaires galiciens de la division Dombrowsky — jusqu'après ce combat qui eut lieu en avant de Cracovie. Une convention fut faite entre le prince Poniatowski et l'archiduc Ferdinand par laquelle les Autrichiens devaient évacuer cette ville et les Polonais en prendre possession le lendemain à sept heures du matin.

« Notre division prit position à une lieue de la ville sur la route même de Varsovie et le quartier général du prince à une demi-lieue à droite, dans un petit château. Le soir, j'allai chez le prince pour lui remettre les lettres auxquelles je n'avais pas attaché grand intérêt. Je fus très bien reçu, galamment, à la polonaise. Comme je ne voulais rien

recevoir, chevaux, logements, etc. et que je n'avais aucun bagage, le prince me conseilla de les devancer et d'aller dans quelque auberge faire ma toilette. On resta à causer, fumer, etc. jusqu'à une heure du matin. Tout était dans la joie. Je retournai à mon bataillon et, de là, je m'acheminai seul, à pied, sur Cracovie. La route, en approchant de cette ville, est large, belle et élevée au-dessus de marais cultivés en jardins. On voit quelques maisons à droite bordant un chemin qui fait le tour de la ville, mais la grande route tourne brusquement à gauche parallèlement à la place, arrive au pont et à la porte après quelques centaines de toises. Dans le rentrant de cet angle droit est une très grande auberge qui se trouvait assez en désordre, les portes ouvertes ou cassées, la paille répandue dans les cours et sur la route.

« J'arrivai à cette auberge au petit point du jour et fus fort surpris en voyant plusieurs lances de cosaques appuyées contre le mur, quelques-uns de leurs chevaux et enfin cinq à six d'entre eux couchés sur la paille. Pendant que j'examinais et réfléchissais à cette apparition si extraordinaire, un bruit de chevaux au trot me fit tourner la tête et je vis paraître, au-dessous de la route, un peloton de hussards du régiment de Rudiger, russe. Un jeune officier qui le commandait le porta à cinquante pas en avant, d'où il envoya un petit poste et des vedettes. Il me parut clair que Cracovie allait faire le second volume de Cattaro (livrée aux Russes le

5 mars 1806 par les Autrichiens qui s'étaient engagés par le traité de Presbourg à la remettre à la France).

« Pour m'en assurer, je m'approchai du jeune officier et je lui demandai en allemand ce que c'était ; lui, dans sa joie, n'hésita pas à me dire que les Autrichiens avaient évacué après avoir prévenu le général Souwaroff fils commandant l'avant-garde russe qui était à Viliska, qu'aussitôt on avait envoyé un régiment en toute hâte ; que six mille hommes d'infanterie partis de Viliska seraient dans deux heures en ville et que les Polonais seraient bien attrapés. Pendant ce temps, arrivait un escadron qui se formait sur la route ; l'officier retourna près de son chef ; et moi, descendant dans les jardins, je regagnai à la hâte nos avant-postes, d'où je courus annoncer au prince ce qui se préparait. Les Polonais, enflammés de colère, courent aux armes. La division Dombrowsky se forme en masse, tambours, musique en arrière, et on arrive à la course sur les hussards. Sans écouter leurs protestations, on les culbute, et certes, sans la modération des chefs polonais il n'en serait pas resté un vivant.

« Cependant la population de Cracovie, du haut des remparts, voyait arriver l'armée polonaise : un torrent de femmes d'enfants, de vieillards, de prêtres, de citoyens, sort de la ville, renverse les hussards, se confond avec l'armée et rentre avec elle dans la ville avec des transports que rien ne peut rendre... »

Tel est le récit d'un témoin oculaire, d'un acteur dont le rôle eût mérité de n'être point omis par les historiens polonais et français, car son nom est devenu assez célèbre pour que l'on compte avec lui. Comme il le dit, « cet événement prouvait que malgré tout, traités, alliances, serments il existait entre les vieilles monarchies, sinon une coalition formelle, au moins une entente virtuelle permanente contre la France. »

Quelle confiance en ces conditions Napoléon pouvait-il avoir en ses alliés — ceux du moins qui n'étaient point directement sous ses ordres et dans sa main, qui n'étaient point encadrés dans la grande armée et ne subissaient point son influence immédiate ?

Pour reformer son armée qui, au début des opérations, n'était que de 140 000 hommes contre 175 000 Autrichiens, l'Empereur devait donc compter presque exclusivement sur l'Armée d'Italie qui, avec les renforts reçus de France, allait à 60 000 hommes et sur le corps de Dalmatie de 12 000 ; mais les Autrichiens allaient vraisemblablement se trouver renforcés, eux aussi, de l'armée de l'archiduc Jean, opposée en Italie à Eugène, et l'avantage serait certainement à celui des adversaires qui le premier aurait opéré sa jonction et pourrait, avec ses forces rassemblées, combattre les forces divisées de l'autre.

Mais, pour Napoléon dont le Danube qu'il voyait en quelque sorte de ses fenêtres formait en ce

moment la limite de son empire, une difficulté immense se présentait : celle d'opérer le passage du fleuve — et quel fleuve! — sous le feu d'une armée attentive, prévenue, retranchée, armée de pièces de gros calibre et que l'espèce de victoire qu'elle avait remportée avec la complicité du fleuve rendait pleine d'orgueil et de confiance. Le fleuve avec ses crues subites, ses colères inattendues, ses tempêtes pareilles à celles de l'Océan, les brûlots, les bateaux de pierre qu'entraînait son cours impétueux, ç'avait été l'ennemi véritable de l'Empereur, le véritable défenseur de la sacrée monarchie apostolique. Il fallait le dompter d'une façon raisonnée et savante et c'est ce dont fut chargé le général Bertrand sous les ordres directs de Napoléon. D'abord, une estacade en pilotis pour rompre le courant et arrêter les brûlots incendiaires — cette estacade a exigé, pour être battue, des efforts immenses, car, vers le bord de l'île Lobau, au lieu d'un pilot, il fallut en battre trois accolés pour opposer une force suffisante au flot qui renversait tout ; et encore, les trois colonnes se heurtaient-elles si violemment et avec un mouvement si rapide, que quelquefois leurs têtes prenaient feu avant qu'on eût pu les réunir par une forte brette de fer. Derrière l'estacade, série de ponts de plus de huit cents mètres de longueur, garnis de garde-fous et de réverbères « comme à Paris » et précédés d'un pont auxiliaire destiné aux blessés. En aval, encore un pont de bateaux ; des barques armées et

des péniches surveillant les îles et les bras du Danube et défendant les abords des ponts contre toute attaque de l'ennemi. Par surcroît de précaution, en avant de l'estacade, est tendue la fameuse « chaîne des Turcs » conservée à l'arsenal de Vienne depuis la délivrance de cette ville par Sobieski en 1684.

Tout cela est bon pour accéder à l'île Lobau, mais il faut encore franchir le petit bras du Danube qui sépare les Français des Autrichiens embusqués derrière leurs retranchements où ils se tiennent inabordables. Bertrand, avec les ingénieurs-constructeurs de la Marine et leurs ouvriers, a fait construire dans une petite crique, hors de la vue de l'ennemi, un pont « d'une pièce ». C'est un bateau de quatre-vingts mètres de long, retenu à la rive française par une de ses extrémités, et qui, au moment opportun, sera abandonné au courant, opérera un mouvement de conversion, et viendra ainsi, par son extrémité libre, se souder à la rive ennemie.

Tout est prêt désormais : tout ce qui doit rejoindre l'armée française a rejoint et l'armée de l'archiduc Jean n'est point encore arrivée. Dans la nuit du 4 au 5 juillet, les troupes passent dans l'île Lobau dont les forêts ont été percées de routes nombreuses, munies d'écriteaux indicatifs et de réverbères. Il fait un orage affreux et le grondement du tonnerre se mêle aux détonations de la formidable artillerie de gros calibre qui bat sans relâche la rive

autrichienne. Le pont d'une pièce est lancé et, en moins de cinq minutes, établit la communication sur le petit bras. Aussitôt que quelques troupes ont pris pied, neuf autres ponts sont jetés à côté du pont d'une pièce et, pendant que le gros de l'armée y marche en ordre, Oudinot qui a passé le Danube du côté de Fischamant, se jette sur le flanc gauche de l'ennemi et s'empare d'Enzersdorff. Le plan de l'archiduc Charles est déjoué, ses redoutes sont prises par la gorge, les canons dont elles sont armées tombent entre nos mains, la plaine couverte de moissons est tout en feu et les Autrichiens reculent terrifiés devant cet incendie qui nous sert d'auxiliaire.

On n'a point ici l'audace de tenter le récit, en quelques lignes, de cette bataille que le plus considéré des écrivains militaires a appelée « le chef-d'œuvre des batailles tactiques ». On ne dira même point cet étonnant épisode de la charge des chevau légers polonais qui, avec les chasseurs de la Garde, enlevèrent quarante-cinq canons, détruisirent quatre régiments de cavalerie et firent prisonnier un prince d'Auersperg, ni cette héroïque voiture aux chevaux blancs où Masséna, tout contusionné d'une chute de cheval, court au plus vif de la mêlée, ni l'artillerie de la Garde, les soixante pièces que commandent Drouot et d'Aboville, cette batterie formidable qui fut une véritable charge d'artillerie et qui décida du sort de la journée. Plutôt que de donner d'après les livres une idée

inexacte de cette admirable journée, ne vaut-il pas mieux emprunter à un témoin oculaire, un récit inédit écrit au lendemain même de la bataille et qui en a toute l'émotion. Ce qui le rend encore plus intéressant, c'est qu'il émane d'un des aides de camp de Bernadotte dont, comme on le sait, le rôle pendant la bataille fut fort contesté : « J'étais, mon cher ami, écrit le commandant Sevret, présent et acteur à la grande bataille des 5 et 6 juillet. Notre corps d'armée est même un de ceux qui ont le plus souffert et, cependant, je ne puis contenter votre curiosité par un récit exact sur tout ce qui s'est passé ; il n'est pas donné à un individu de pouvoir embrasser l'ensemble des opérations, ne pouvant voir que là où on le fait agir. Je dois dire que tous les moyens possibles, tant pour la défense de l'île de Lobau (île Napoléon) que pour l'attaque du passage ont été employés avec une habileté telle que ce passage que l'on redoutait tant a coûté très peu de monde. Il n'est même pas, je crois, entré dans la politique de l'ennemi de nous opposer infiniment de résistance, étant passés sur un pont qui a rendu nuls tous les retranchements en les tournant.

« Sur la rive gauche du Danube, se trouve une plaine immense. C'est là où les Autrichiens, au nombre de plus de 160000 hommes, ont fait de vains efforts pour nous repousser. On s'est battu avec beaucoup d'acharnement pendant deux jours consécutifs, mais la journée du 6 a été la plus meur-

trière. On ne peut pas se faire l'idée du nombre de bouches à feu qui tiraient de part et d'autre. Nous avions au moins plus de deux cents pièces de canon et notre artillerie n'était rien en comparaison de celle de l'ennemi. Notre ligne de bataille occupait plus de deux lieues. Notre corps d'armée s'est dirigé le 5 au soir sur Deutsch-Wagram (village qui a donné le nom à la bataille). Nous parvînmes même, dès le 5, à le brûler, mais nous ne pûmes nous y maintenir pendant la nuit, attaqués par des forces supérieures. Le 6, dès trois heures du matin, l'ennemi fit une fausse attaque sur notre droite pour détourner notre attention, tandis qu'il faisait filer sur Deutsch-Wagram la majorité de ses forces. A cinq heures, une ligne d'artillerie immense commença la véritable attaque sur notre front. Le corps du maréchal Masséna était à notre gauche, et comme il s'étendait jusque sur la rive gauche du Danube, notre ligne ne pouvait être assez resserrée. Le maréchal Masséna avait fort peu de cavalerie; les Autrichiens envoyèrent, sur les sept heures du matin, un parti de 3000 chevaux sur les derrières du duc de Rivoli, ce qui causa un peu de crainte. Ce parti nous inquiéta aussi sur nos derrières. Un chevau-léger s'approcha même tellement du prince [de Ponte-Corvo, Bernadotte] qu'il le suivait par derrière pour le sabrer; son piqueur le tua d'un coup de sabre. La cavalerie autrichienne fut bientôt obligée de se retirer. Nous soutînmes jusqu'à midi tout l'effort de l'armée ennemie sans

bouger, mais, comme nos rangs s'éclaircissaient de plus en plus, nous commencions à nous ébranler pour un mouvement rétrograde, déjà commencé à effectuer sur notre gauche, lorsque l'Empereur vint avec toute sa garde pour nous soutenir. Nous exécutâmes le passage des lignes en retraite jusqu'à ce que nos faibles restes de troupes fussent un peu en arrière de la Garde impériale. Ce fut alors que toute l'artillerie de la Garde commença à tirer de toutes parts. Son feu ne put faire taire celui de l'ennemi et cette garde éprouva en peu de temps une perte considérable. Tandis que tout cela se passait, l'Empereur faisait manœuvrer sur sa droite le vice-roi d'Italie, les grenadiers réunis et le corps du maréchal Davout. On fit beaucoup de prisonniers à l'ennemi, on le poursuivit, ce qui décida toûte l'armée autrichienne à la retraite. On continua à se battre jusqu'à la nuit, on poursuivit les Autrichiens qui, protégés par leur nombreuse cavalerie, l'exécutèrent en assez bon ordre. Notre corps d'armée, marchant à la hauteur de celui du maréchal Masséna, avança sur Léopoldau. Ce fut dans ce village que le général Lasalle fut tué en chargeant sur des houlans.

« Notre perte, sur un corps de 17000 hommes à peu près, est de six à sept mille hors de combat. Nous avons beaucoup souffert. Le prince à eu sept à huit de ses officiers d'ordonnance tués ou blessés, mais aucun de ses aides de camp n'a été atteint. Notre corps d'armée réduit à près de dix mille

hommes, vient d'être supprimé. Nous ne savons pas ce que nous deviendrons. L'armée saxonne ne forme plus qu'une division et cette division est maintenant commandée par le général Reynier (autrefois ministre de la Guerre à Naples). Le prince est auprès de l'Empereur où il a reçu l'ordre de se rendre et nous a envoyés ici [à Vienne] pour l'attendre. Plût au ciel qu'on lui accorde ce qu'il désire et je ne tarderai pas à vous rejoindre... [à l'encre sympathique.] Cette bataille a été meurtrière. Elle nous coûte au moins autant que celle des 21 et 22. On compte près de vingt généraux hors de combat. Dans notre corps d'armée, sur six généraux de brigade nous en avons eu quatre de blessés. Jamais, je crois, les Autrichiens n'ont montré plus de persévérance dans le combat. Ils se battaient en désespérés et le désespoir donne souvent plus de courage qu'on ne croit. Cette bataille gagnée ne leur ôte pas tout espoir et il est malheureux pour nous qu'elle n'ait pas été aussi décisive comme on l'espérait. Ils ont encore assez de force pour tenter l'aventure. Il est malheureux que de telles victoires nous coûtent aussi cher... »

L'Empereur s'étonnait que de mauvais bruits courussent à Paris. Il en faisait remonter la source à Bernadotte. Avait-il si grand tort?

TABLE

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

